

Maîtrise d'ouvrage

ALENIS



1 AVENUE DU FORUM
11100 NARBONNE
+ 33 (4) 68 90 22 50
WWW.ALENIS.FR

Dossier de Réalisation de ZAC

Languedoc Roussillon Aménagement



117 rue des Etats Généraux
CS 19536
34961 Montpellier cedex 2
+ 33 (4) 99 524 524
www.lr-amenagement.fr



Annexe 2 : Dossier CNPN

Maîtrise d'oeuvre

Agence RAYSSAC - Architectes Urbanistes



2 RUE DES REMPARTS 11100 NARBONNE
+ 33 (4) 68 42 57 42
AGENCE-RAYSSAC@ORANGE.FR
WWW.AGENCE-RAYSSAC.COM

Cabinet GAXIEU - Bureau d'études VRD



1 BIS PLACE DES ALLIES 34500 BEZIERS
+ 33 (4) 67 09 26 17
bet.lr@GAXIEU.FR
WWW.GAXIEU.FR

FRYS - Paysage & Lumière - YANNICK SALLIOT



46, RUE GEORGES BOURGOIN - F-78 260 ACHERES
+ 33 (1) 39 11 37 74
YS@FRYS.FR
WWW.FRYS.FR

Azur Environnement - BET Hydraulique - Environnement

29 Rue des Cisterciens 11100 NARBONNE
+33 (4) 68 32 11 34
azurenvironnement@orange.fr

PROJET DE ZAC DES BERGES DE LA ROBINE (NARBONNE, AUDE)



**DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION A L'INTERDICTION DE DESTRUCTION D'ESPECES
PROTEGEES ET DE PORTER ATTEINTE A LEURS MILIEUX PARTICULIERS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE L.411-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Le présent rapport est protégé par la législation sur le droit d'auteur régi par le code de la propriété intellectuelle. Aucune publication, mention ou reproduction, même partielles, du rapport et de son contenu ne pourront être faites sans accord préalable du Maître d'ouvrage et sans la citation d'ECOTONE recherche et environnement (ci-après ECOTONE).

Les droits d'auteurs des photographies illustrant le présent rapport sont rappelés dans les légendes associées sauf s'ils sont d'ECOTONE.

RESUME NON TECHNIQUE

Ce résumé a pour objectif de fournir de façon synthétique et non technique les éléments contenus dans le dossier CNPN (à joindre à ceux relevant du Dossier Unique). Il a été rédigé afin de permettre à chacun de comprendre rapidement la nature du projet, les raisons qui l'ont justifié, ses effets (impacts) sur les espèces protégées, ainsi que les mesures mises en oeuvre pour les supprimer, les réduire ou les compenser.

Le projet de la ZAC des Berges de la Robine est situé en entrée sud-est de la ville de Narbonne, à l'est du département de l'Aude, dans la région Occitanie.

Le périmètre de la ZAC, d'une superficie totale de 66 hectares, intitulé « zone d'étude » dans le dossier, se compose de deux parties séparées par le canal de la Robine :

- La partie au sud du canal (50 ha), secteur agricole et inondable, n'est pas concernée par les aménagements ;
- La partie au nord du Canal (16 ha, ne comprenant pas l'emplacement du futur Musée de la Romanité) correspond à la « zone d'emprise » du projet ; elle est l'objet du présent dossier.

Le projet porte sur l'aménagement d'un quartier d'habitation formant l'écrin du Musée de la Romanité de part et d'autre du canal de la Robine ; bien équipé, il constituera le trait d'union entre le centre-ville, le Théâtre, le Parc des sports et le pôle commercial existant de Bonne Source. L'urbanisation de ce secteur se justifie par le contexte démographique de la commune qui nécessite l'augmentation des capacités résidentielles, et par l'absence d'autres sites convenant à cet effet ; il est également nécessaire pour la commune de restructurer un secteur d'entrée de villes actuellement en manque d'identité, qui soulève des enjeux propres en termes de qualité des formes et des fonctions urbaines.

Le Maître d'Ouvrage est Alenis, Société d'aménagement du Grand Narbonne ; cette société d'économie mixte a pour vocation d'accompagner les collectivités territoriales dans la réalisation de projets au service de l'intérêt général, et notamment de projets d'aménagement durable.

Dans le contexte paysager et écologique local, la zone d'étude apparaît enclavée entre des milieux à dominance agricole et des zones urbaines et industrielles. Les zones plus naturelles sont représentées par des milieux boisés et arbustifs, et des milieux aquatiques et humides ; elles présentent toutefois peu de liens avec le site du projet en raison de divers obstacles aux déplacements de la faune (autoroutes A9 et A61, urbanisation, grandes cultures dépourvues de réseau de haies) et des fortes différences de milieux entre la zone d'étude et ces entités. L'unique corridor écologique ayant pu être mis en évidence est aquatique et correspond au canal de la Robine.

La zone d'étude a fait l'objet de prospections de terrain. Elle se caractérise par une dominance de milieux artificiels (urbanisation, aménagements divers) et agricoles, structurés par des alignements d'arbres et des canaux. Les milieux les plus naturels sont les canaux, les arbres, des friches et des fourrés. Ils sont favorables à la faune protégée : alignement de platanes (hors emprise du projet) pour certains oiseaux et les chauves-souris (zones de nidification mais également axes de déplacement) ; bordures de quelques parcelles agricoles (sur l'emprise du projet) qui sont des zones de reproduction d'un insecte protégé, la Diane ; friches et fourrés (sur l'emprise du projet) utilisés par une faune nombreuse (zones de refuges, zones de transit, zones de nidification ou zones de chasse).

Les milieux urbanisés et aménagés abritent une faune plus commune ; toutefois, le Domaine du Fleich (proche mais hors zone d'emprise du projet) héberge des chauves-souris, dont une importante colonie (en reproduction) de Murin à oreilles échancrées.

Les parcelles en culture sont utilisées comme zones d'alimentation et de nidification par diverses espèces d'oiseaux.

Aucune espèce de flore rare ou menacée n'est présente dans la zone d'étude.

L'aménagement du secteur nord de la ZAC des berges de la Robine entraîne la destruction de milieux naturels présents sur l'emprise du projet favorables à la faune protégée. D'autres types d'impacts sont également inhérents à un tel aménagement, comme le dérangement des espèces durant le chantier. Pour limiter ces impacts, des mesures sont prises en faveur des espèces animales protégées. Ces mesures concernent essentiellement la phase de chantier : choix de la période de travaux pour éviter les périodes les plus sensibles pour la faune (période de reproduction notamment), délimitation des zones d'intervention, sauvetage et déplacement d'animaux éventuellement présents, travaux réalisés en journée uniquement, limitation des émissions de poussières, adaptation de la vitesse des engins... Un ingénieur écologue vérifiera sur place la bonne application de ces mesures. D'autres mesures sont prévues une fois l'aménagement réalisé, notamment pour implanter et entretenir les espaces verts présents.

Malgré la mise en place de ces mesures, des effets subsistent sur certaines espèces protégées, impliquant la présente demande de dérogation à la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées et/ou la destruction d'espèces protégées, au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement, pour vingt espèces faunistiques inféodées aux friches : un insecte, la Diane ; trois amphibiens, la Rainette méridionale, la Grenouille rieuse et le Crapaud commun ; quatre reptiles, la Couleuvre de Montpellier, le Seps strié, le Lézard vert occidental, et l'Orvet fragile ; deux mammifères, le Hérisson d'Europe et l'Ecureuil roux ; dix oiseaux, la Fauvette à tête noire, la Fauvette mélanocéphale, l'Hypolaïs polyglotte, le Pouillot véloce, le Roitelet à triple bandeau, le Rossignol philomèle, le Chardonneret élégant, le Cisticole des joncs, le Cochevis huppé, et la Linotte mélodieuse.

Aucune demande de dérogation n'est nécessaire pour la flore.

Dans le cadre de cette procédure, la société Alénis s'engage sur des mesures de compensation pour une durée de trente ans, afin de restituer des milieux favorables à la faune protégée touchée par le projet. Le site retenu pour la compensation doit être similaire à celui impacté en termes de milieux (favorable aux espèces bénéficiant de la compensation), d'état de conservation global et de contexte paysager. Le Maître d'Ouvrage a choisi de retenir des terrains qui répondent aux besoins des espèces impactées au sein de zones inondables, non urbanisables, à proximité immédiate de la zone d'étude. Les friches et fourrés présents conviennent aux espèces d'oiseaux, aux mammifères et aux reptiles, objets de la demande de dérogation. La Diane y est présente sous forme de chenilles en périphérie, au sein de milieux plus humides en bordure du canal ou en bord de fossé. Une amélioration des milieux est toutefois à prévoir afin d'augmenter la surface de milieux favorables aux espèces protégées : création de zones herbacées plus humides pour le développement de l'Aristolochie, plante hôte de la Diane (action également favorable aux amphibiens) ; gestion de certains fourrés denses ; gestion des espèces végétales invasives. Une transplantation de pieds d'aristoloches de la zone d'étude vers cette zone de compensation est également proposée à titre expérimental.

SOMMAIRE

I. PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PROJET	1		
I.1. Le contexte de la ZAC des Berges de la Robine	1		
I.2. Le porteur de projet	2		
I.3. Historique du dossier	2		
I.4. Objet de la demande de dérogation	2		
I.5. Justification de l'intérêt public majeur et de l'absence de solution alternative	2		
I.5.1. Justification de l'intérêt public majeur	3		
I.5.2. Absence de solutions alternatives.....	7		
I.6. Description du projet	9		
I.7. Description des travaux	12		
I.8. Calendrier prévisionnel de réalisation	14		
I.9. Autres procédures d'autorisation.....	17		
II. METHODE	17		
II.1. Equipe en charge du dossier	17		
II.2. Périmètre d'étude.....	18		
II.3. Recueil préliminaire d'information	19		
II.4. Inventaires de terrain	19		
II.4.1. Justification des groupes recensés et pression d'observation.....	19		
II.4.2. Dates et objectifs des relevés de terrain.....	20		
II.4.3. Protocoles d'inventaire	21		
II.4.4. Limite des méthodes d'inventaires	26		
II.5. Définition des enjeux.....	27		
III. CONTEXTE ECOLOGIQUE.....	28		
III.1. Zonages patrimoniaux	28		
III.1.1. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	28		
III.1.2. Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).....	28		
III.1.3. Espaces Naturels Sensibles (ENS).....	28		
III.1. Périmètres de protection réglementaire	28		
III.1.1. Le réseau Natura 2000	28		
III.1.2. Les sites inscrits et classés.....	28		
III.2. Périmètres de gestion concertée (ou protection par voie contractuelle).....	33		
III.2.1. Parc naturel régional.....	33		
III.3. Périmètres d'engagement international	33		
III.3.1. Zone humide sous convention Ramsar.....	33		
III.4. Autre zonage : les Plans Nationaux d'Actions (PNA)	33		
III.5. Conclusion	35		
IV. ETAT INITIAL.....	36		
IV.1. Fonctionnalité écologique liée à la zone d'étude.....	36		
IV.1.1. Contexte régional.....	36		
IV.1.2. Fonctionnalité écologique de la zone d'étude.....	38		
IV.2. Habitats naturels et flore	39		
IV.2.1. Habitats naturels.....	39		
IV.2.2. Flore.....	45		
IV.3. Faune.....	47		
IV.3.1. Invertébrés	47		
IV.3.2. Amphibiens.....	51		
IV.3.3. Reptiles.....	53		
IV.3.4. Chiroptères	56		
IV.3.5. Mammifères (hors Chiroptères).....	62		
IV.3.6. Avifaune	63		
IV.3.7. Synthèse des enjeux.....	70		
V. EVALUATION DES IMPACTS BRUTS	71		
V.1. Méthode	71		
V.1.1. Intensité de l'impact.....	71		
V.1.2. Niveau d'impact.....	71		
V.1.3. Impacts biologiques possibles	71		
V.2. Impact sur la Trame verte et bleue	72		
V.3. Impacts sur les habitats	72		
V.3.1. Milieux ouverts à semi-ouverts.....	72		
V.3.2. Milieux arborés.....	72		
V.3.3. Milieux aquatiques et humides	72		
V.3.4. Conclusion	72		

V.4. Impacts sur la flore	72	VIII.2. Ratio de compensation.....	108
V.5. Impacts sur la faune	73	VIII.3. Critère du choix des sites.....	110
V.5.1. Invertébrés	73	VIII.4. Historique de recherche des parcelles de compensation	110
V.5.2. Amphibiens.....	73	VIII.5. Engagement du Maître d’Ouvrage	111
V.5.3. Reptiles.....	74	VIII.6. Description des parcelles de compensation	112
V.5.4. Chiroptères.....	74	VIII.6.1. Secteur 1	112
V.5.5. Mammifères.....	75	VIII.6.2. Secteur 2.....	113
V.5.6. Avifaune	75	VIII.7. Conclusion sur la pertinence du choix des sites	114
V.1. Effets cumulatifs.....	77	VIII.8. Mesures de gestion	114
VI. DESCRIPTION DES MESURES D’EVITEMENT ET DE REDUCTION DE L’IMPACT	83	VIII.8.1. Secteur 1.....	114
VI.1. Présentation synthétique	83	VIII.8.2. Secteur 2.....	114
VI.2. Mesures d’évitement.....	83	IX. MESURES DE SUIVI	115
VI.3. Mesures de réduction	84	IX.1. Suivi des mesures de gestion	115
VI.3.1. En phase projet	84	IX.2. Suivi de la biodiversité.....	115
VI.3.2. En phase travaux.....	85	X. COUT ESTIMATIF DES MESURES.....	116
VI.3.3. En phase d’exploitation	88	XI. BILAN DES MESURES ET CONCLUSION	120
VII. EVALUATION DE L’IMPACT RESIDUEL ET NECESSITE DE DEMANDE DE		XII. BIBLIOGRAPHIE CONSULTEE.....	121
DEROGATION	90	XIII. ANNEXE 1 : DETAIL DU CALCUL DU RATIO DE COMPENSATION.....	124
VII.1. Impacts résiduels	90	XIV. ANNEXE 2 : LISTE DES ESPECES VEGETALES ISSUES DE LA BIBLIOGRAPHIE	125
VII.1.1. Invertébrés	91	XV. ANNEXE 3 : ESPECES RECENSEES ET POTENTIELLES ET STATUTS.....	129
VII.1.2. Amphibiens.....	92	XV.1. Flore	129
VII.1.3. Reptiles.....	93	XV.2. Invertébrés	130
VII.1.4. Mammifères.....	94	XV.3. Amphibiens.....	132
VII.1.5. Chiroptères.....	95	XV.4. Reptiles	133
VII.1.6. Oiseaux.....	97	XV.5. Chiroptères.....	133
VII.2. Nécessité de demande de dérogation.....	101	XV.6. Mammifères	134
VII.2.1. Bilan.....	101	XV.7. Avifaune	134
VII.2.2. Présentation des principales espèces concernées.....	102		
VIII. MESURES COMPENSATOIRES.....	106		
VIII.1. Modes de compensation retenus.....	106		
VIII.1.1. Création et entretien de milieux favorables à la Diane.....	106		
VIII.1.2. Transplantation de pieds d’aristoloches.....	107		
VIII.1.3. Restauration de milieux peu favorables à la Diane.....	107		

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Liste des figures

Figure 1 : Règlement graphique du PLU avec superposition du PPRI	4
Figure 2 : OAP de la ZAC dans le PLU	4
Figure 3 : Localisation de la zone d'étude par rapport au centre historique	8
Figure 4 : Plan de masse du projet de ZAC (source : ALENIS)	10
Figure 5 : Périmètre administratif de la ZAC (source : ALENIS).....	10
Figure 6 : Périmètre d'intervention (source : ALENIS).....	10
Figure 7 : Etat existant sur la partie à urbaniser située au nord du Canal (source : ALENIS).....	11
Figure 8 : Etat projeté (source : ALENIS).....	11
Figure 9 : Présentation d'un îlot type prévu au sein de la partie logement (Etude d'impact Azur environnement, janvier 2011, sous réserve de modification).....	12
Figure 10 : Coupes de principe des aménagements (source : ALENIS)	13
Figure 11 : Phasage des interventions (source : Alenis).....	14
Figure 12 : Localisation de la zone de fouille archéologique et des stations d'Aristoloches (source : Alenis)	14
Figure 13 : Modalités de fouille archéologique (source : Alenis)	15
Figure 14 : Calendrier de réalisation (source : ALENIS).....	16
Figure 15 : Calendrier des prospections	20
Figure 16 : Représentation de la fréquentation par point d'écoute (CBE, 2013).....	57
Figure 17 : Richesse spécifique en fonction des points d'écoute (CBE, 2013).....	57
Figure 18 : Réattribution de la zone Nord de Sainte-Louise en espace agricole péri-urbain dans le PLU	77
Figure 19 : Evolution des espaces agricoles dans le PLU	77
Figure 20 : Exemples de mises en défens sur un chantier	85
Figure 21 : Répartition de la Diane sur le littoral méditerranéen (ONEM, 2011) et en Languedoc-Roussillon (Faune LR)	102
Figure 22 : Principe des mesures appliquées au secteur 1	106
Figure 23 : Parcelle de friche du secteur 1 (ECOTONE, 2015).....	112
Figure 24 : Friche, Canne de Provence et alignement d'arbres du secteur 2 (ECOTONE, 2015)	113

Liste des tableaux

Tableau 1 : Organismes et structures contactés pour l'étude	19
Tableau 2 : Chronologie et objectifs des relevés naturalistes.....	20
Tableau 3 : Méthode d'estimation de la fréquentation par les chiroptères.....	24
Tableau 4 : Echelle du niveau d'enjeu écologique	27
Tableau 5 : Description des ZNIEFF de type I et II à proximité de la zone d'étude (classées selon la distance au site d'étude)	31
Tableau 6 : Description des sites Natura 2000 situés à proximité de la zone d'étude (CBE, 2013) (classés selon la distance au site d'étude)	32
Tableau 7 : Synthèse de l'intérêt des habitats identifiés sur la zone d'étude et à proximité directe, et sur l'emprise de projet selon les grands ensembles écologiques présents.....	43

Tableau 8 : Liste des espèces patrimoniales d'insectes connus localement et récemment.....	45
Tableau 9 : Synthèse des enjeux floristiques sur la zone d'étude.....	46
Tableau 10 : Espèces d'insectes patrimoniaux connus autour de la zone d'étude.....	47
Tableau 11 : Synthèse des enjeux entomologiques sur la zone d'étude par cortège	49
Tableau 12 : Espèces d'amphibiens mentionnés dans la bibliographie à proximité de la zone d'étude ...	51
Tableau 13 : Enjeux de conservation liés aux amphibiens	52
Tableau 14 : Espèces de reptiles mentionnées récemment à proximité de la zone d'étude	53
Tableau 15 : Synthèse des enjeux concernant les reptiles sur la zone d'étude.....	54
Tableau 16 : Espèces de chiroptères mentionnées à proximité de la zone d'étude dans la bibliographie.	56
Tableau 17 : Synthèse des enjeux chiroptérologiques sur la zone d'étude.....	61
Tableau 18 : Espèces mentionnées dans la bibliographie à proximité de la zone d'étude	62
Tableau 19 : Synthèse des enjeux concernant les mammifères sur la zone d'étude.....	63
Tableau 20 : Espèces avifaunistiques mentionnées dans la bibliographie.....	63
Tableau 21 : Enjeux de conservation liés aux oiseaux	69
Tableau 22 : Méthode de définition du niveau d'impact du projet.....	71
Tableau 23 : Matrice de pondération du niveau d'impact résiduel du projet selon le niveau d'enjeu et l'intensité de l'impact	71
Tableau 24 : Surface d'habitats détruits par le projet	72
Tableau 25 : Impacts cumulés du projet avec les autres projets situés à proximité	78
Tableau 26 : Synthèse des mesures d'atténuation retenues	83
Tableau 27 : Impacts pour les invertébrés	91
Tableau 28 : Impacts pour les amphibiens.....	92
Tableau 29 : Impacts pour les reptiles	93
Tableau 30 : Impacts pour les mammifères	94
Tableau 31 : Impacts pour les chiroptères	95
Tableau 32 : Impacts pour l'avifaune des milieux aquatiques et humides	97
Tableau 33 : Impacts pour l'avifaune des milieux ouverts et semi-ouverts	98
Tableau 34 : Impacts pour l'avifaune des milieux boisés et arborés	99
Tableau 35 : Impacts pour l'avifaune des milieux cultivés	100
Tableau 36 : Espèces, surfaces (mètres linéaires) impactés et surfaces (mètres linéaires) à compenser correspondantes	101
Tableau 37 : Variables utilisées dans le calcul des ratios de compensation (CBE, 2014).....	109
Tableau 38 : Espèces, surfaces (mètres linéaires) impactés et surfaces (mètres linéaires) à compenser correspondantes	109
Tableau 39 : Critères d'éligibilité retenus dans le choix des sites de compensation	110
Tableau 41 : Bilan et coût des mesures de compensation hors bassin hydraulique.....	117
Tableau 42 : Liste des espèces végétales issues de la bibliographie.....	125
Tableau 43 : Liste et statuts des espèces végétales trouvées sur la zone d'étude	129
Tableau 44 : Liste et statuts des invertébrés trouvés sur la zone d'étude	130
Tableau 45 : Liste et statuts des amphibiens trouvés sur la zone d'étude	132
Tableau 46 : Liste et statuts des reptiles trouvés sur la zone d'étude	133
Tableau 47 : Liste et statuts des chiroptères trouvés sur la zone d'étude	133
Tableau 48 : Liste et statuts des mammifères trouvés sur la zone d'étude	134
Tableau 49 : Liste et statuts des oiseaux trouvés sur la zone d'étude.....	134

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation du projet de ZAC de la Robine dans le contexte local	1
Carte 2 : Structuration de la ZAC des Berges de la Robine.....	1
Carte 3 : Définition des aires d'études des prospections de terrain (CBE, 2013).....	18
Carte 4 : Localisation des points d'écoute de chants d'amphibiens réalisés sur la zone d'étude (CBE, 2013)	23
Carte 5 : Localisation des points d'écoutes chiroptères (CBE, 2013)	24
Carte 6 : Localisation des points de repasse réalisés pour l'avifaune nocturne sur la zone d'étude (CBE, 2013)	25
Carte 7 : Localisation des ZNIEFF à proximité de la zone d'étude (CBE, 2013)	29
Carte 8 : Localisation des ENS et des ZICO à proximité de la zone d'étude (CBE, 2013).....	29
Carte 9 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude (CBE, 2013).....	30
Carte 10 : Localisation des sites inscrits et classés à proximités de la zone d'étude (CBE, 2013).....	30
Carte 11 : Localisation des Parcs naturels régionaux à proximité de la zone d'étude (CBE, 2013)	34
Carte 12 : Localisation des zones humides RAMSAR à proximité de la zone d'étude (CBE, 2013)	34
Carte 13 : Localisation des PNA à proximité de la zone d'étude (CBE, 2013).....	35
Carte 14 : Contexte paysager local dans lequel s'insère le projet d'aménagement (CBE, 2013)	37
Carte 15 : Fonctionnalité écologique de la zone d'étude (CBE, 2013).....	38
Carte 16 : Occupation du sol (CBE, 2013)	44
Carte 17 : Localisation de la flore patrimoniale (CBE, 2013)	46
Carte 18 : Localisation des observations de l'entomofaune patrimoniale (CBE, 2013).....	50
Carte 19 : Localisation des biotopes d'intérêt pour l'entomofaune patrimoniale (CBE, 2013).....	50
Carte 20 : Localisation de la Rainette méridionale et des différents habitats favorables aux amphibiens (CBE, 2013)	52
Carte 21 : Localisation des reptiles observés sur la zone d'étude (CBE, 2013)	55
Carte 22 : Localisation des différents habitats d'intérêts pour les reptiles (CBE, 2013).....	55
Carte 23 : Localisation des enjeux de conservation pour les chiroptères (CBE, 2013).....	61
Carte 24 : Localisation des données avifaune fournies par le CEN-LR (CBE, 2013).....	64
Carte 25 : Localisation des données du DOCOB de la ZPS (CBE, 2013).....	64
Carte 26 : Localisation des espèces patrimoniales bénéficiant d'un enjeu de conservation sur la zone d'étude (CBE, 2013)	68
Carte 27 : Localisation des habitats favorables à l'avifaune sur la zone d'étude (CBE, 2013).....	68
Carte 28 : Bilan des enjeux sur la zone d'étude (données CBE, 2013)	70
Carte 29 : Urbanisation de Narbonne en 1950.....	80
Carte 30 : Urbanisation de Narbonne en 1982.....	81
Carte 31 : Urbanisation de Narbonne en 2010.....	82
Carte 32 : Zones à mettre en défens avant travaux (zone d'emprise)	85
Carte 33 : Parcelles étudiées pour la compensation.....	111
Carte 34 : Parcelles retenues pour la compensation.....	111
Carte 35 : Occupation du sol du secteur 1 (CBE, 2013).....	112
Carte 36 : Répartition de l'Aristolochie à feuilles ronde sur les secteurs envisagés dont le secteur 1 (CBE, 2013).....	112
Carte 37 : Mise en défens des stations d'Aristolochie sur la parcelle de compensation.....	113
Carte 38 : Occupation du sol du secteur 2 (CBE, 2013).....	113

I. PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PROJET

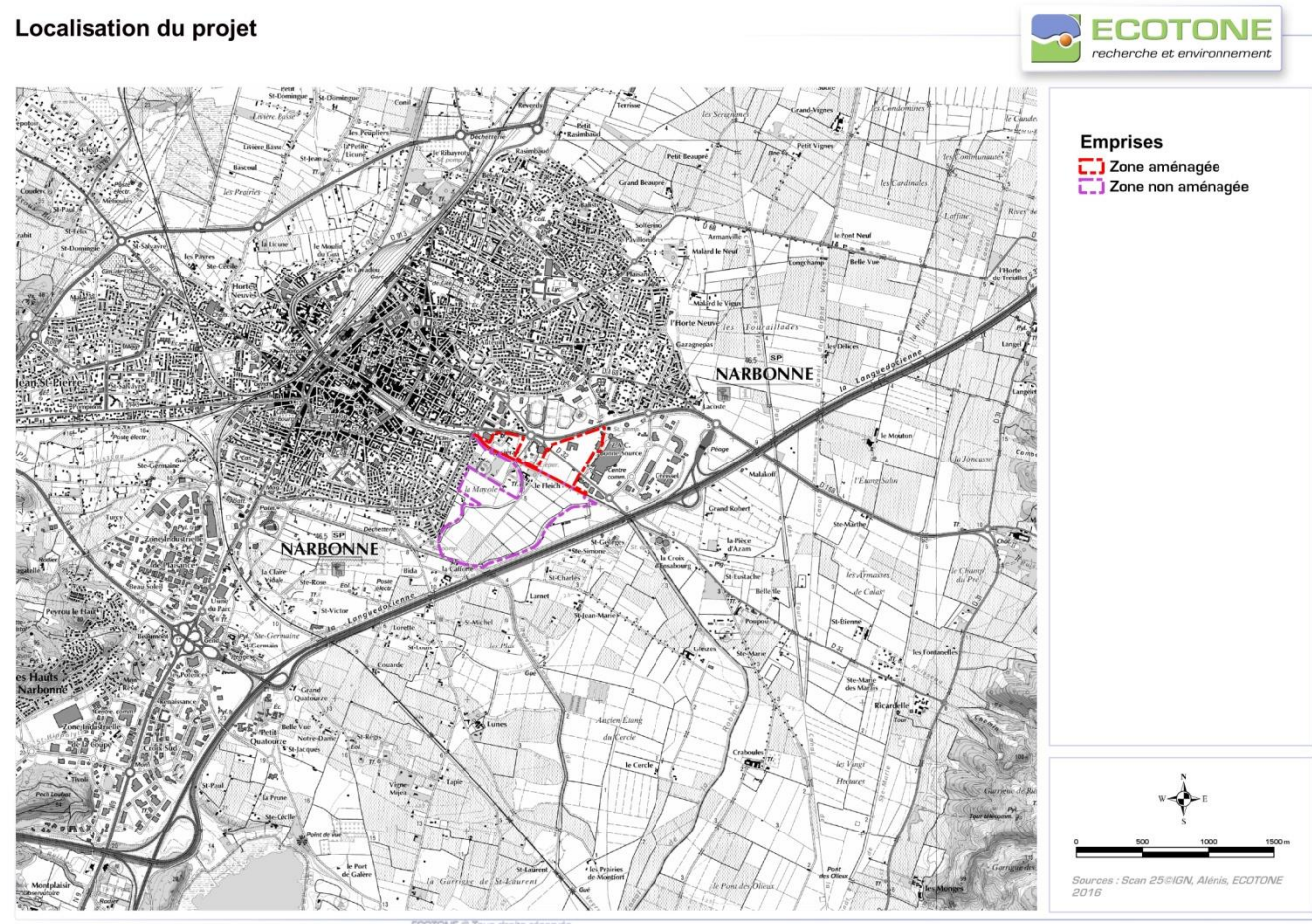
I.1. Le contexte de la ZAC des Berges de la Robine

Le projet de la ZAC des Berges de la Robine est situé au sud-est de la ville de Narbonne, à l'est du département de l'Aude, dans la région Occitanie (anciennement Languedoc-Roussillon).

Ce projet s'inscrit dans le prolongement direct de l'urbanisation de l'agglomération de Narbonne. Deux autoroutes sont également présentes : l'A9 qui passe en périphérie sud de la zone de projet, et l'A61 plus éloignée au sud-ouest (Carte 1).

Le projet s'insère en continuité de l'urbanisation existante et dans un contexte d'aménagements (zones d'activité, autoroutes) importants.

Localisation du projet



Carte 1 : Localisation du projet de ZAC de la Robine dans le contexte local

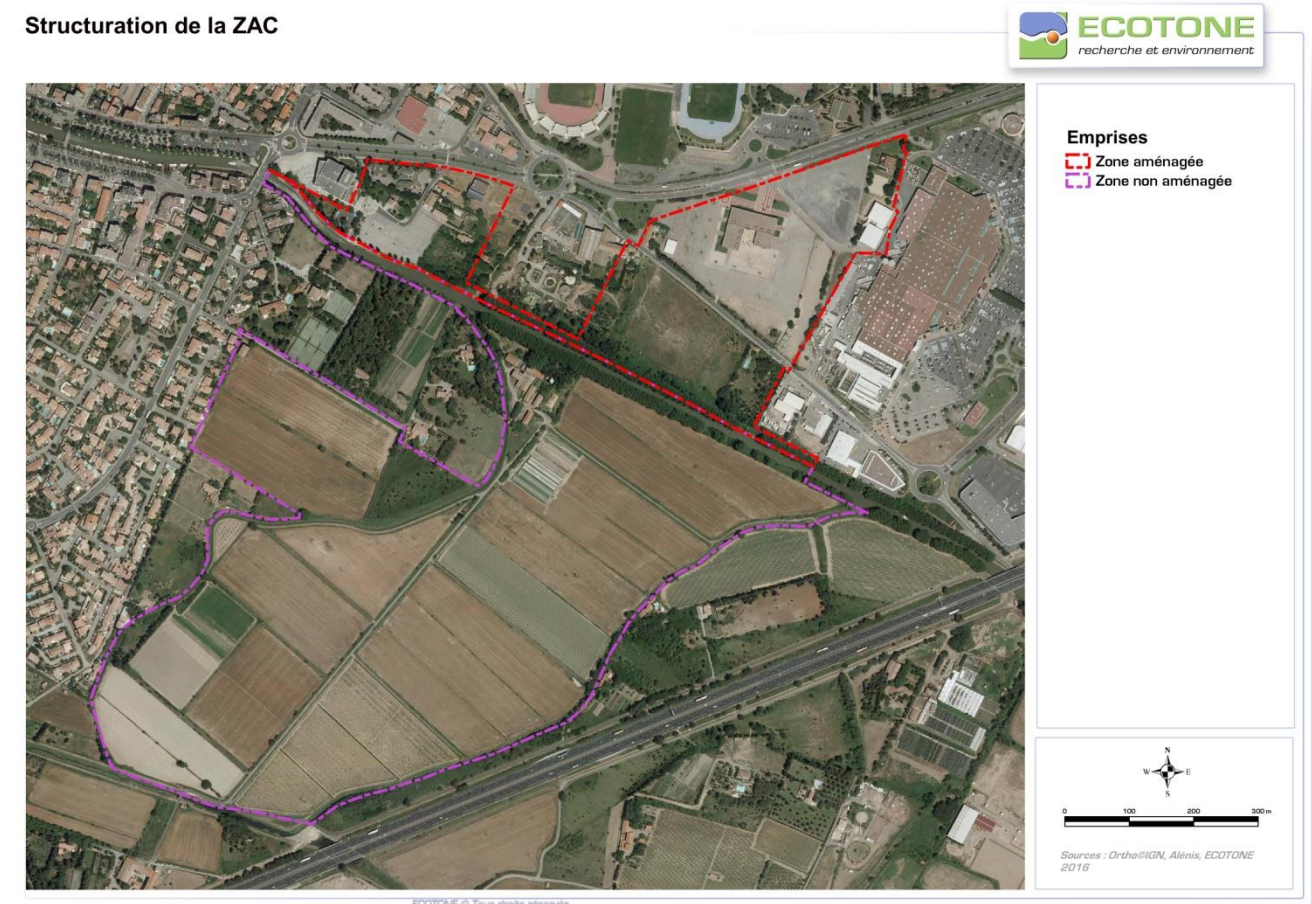
Ce projet est porté par la Société Alenis (Société d'aménagement du Grand Narbonne).

Le périmètre de la ZAC des Berges de la Robine, d'une superficie totale de 66 hectares, se compose de deux parties, séparées par le canal de la Robine :

- La partie au sud du Canal (50 ha) est délimitée par la Boucle de la Reculade et du Rec du Veyret ; elle comprend également les terrains menant au Boulevard de la Mayolle à l'Ouest de la Reculade ; **cette zone prévue pour des mesures de compensation hydraulique ne fera finalement pas l'objet d'aménagements (cf. § 1.5.1) ;**
- **La partie au nord du Canal (16 ha, ne comprenant pas l'emplacement du futur Musée de la Romanité) est délimitée :**
 - o Par l'avenue Hubert Mouly au nord ;
 - o Par le centre commercial à l'est ;
 - o Par le théâtre à l'ouest.

Le présent Dossier concerne exclusivement cette partie nord du site, soit 16 ha (Carte 2, cf. § 1.6 pour la description du projet). Elle n'intègre pas les berges et les platanes de bord de canal.

Structuration de la ZAC



Carte 2 : Structuration de la ZAC des Berges de la Robine

I.2. Le porteur de projet

Le Maître d'Ouvrage du projet est la Société Alenis, représentée par son directeur Monsieur Emmanuel TEIXEIRA, dont le siège a pour adresse : 1 avenue du Forum, 11 100 NARBONNE.

Alenis, Société d'aménagement du Grand Narbonne, est une société d'économie mixte qui a pour vocation d'accompagner les collectivités territoriales dans la réalisation de projets au service de l'intérêt général, et notamment de projets d'aménagement durables.

Les missions d'Alenis, en tant qu'aménageur public au service de la collectivité, portent sur la réalisation et la coordination des études préalables et études de conception, la réalisation des futurs ouvrages publics, la commercialisation des terrains en collaboration avec les services de la collectivité, et la réception des ouvrages en vue de leur remise à la collectivité.

De par le dialogue quasi-permanent entre l'aménageur public et les services, la ville de Narbonne garde une réelle maîtrise de son projet d'aménagement.

I.3. Historique du dossier

En 2011, la Société Alenis a mandaté le bureau d'études Azur Environnement afin de réaliser l'étude d'impact du projet de ZAC des Berges de la Robine. Cette étude a permis de définir des premiers enjeux biologiques sur la base d'inventaires naturalistes réalisés en novembre 2010. Les inventaires n'ayant pas couvert un cycle biologique annuel complet, le volet faune, flore et habitat de l'étude d'impact est apparu insuffisant.

En 2013, le Cabinet Barbanson Environnement (CBE) SARL a été missionné par la société Alenis pour une actualisation du volet « milieu naturel » de cette étude d'impact, intégrant des compléments sur les inventaires naturalistes. Le diagnostic sur les habitats naturels, la flore et la faune a permis de révéler les enjeux biologiques complets de la zone du projet et d'identifier les impacts que celui-ci pourra engendrer sur l'environnement. Alenis et CBE ont travaillé en concertation sur la mise en œuvre de mesures qui limitent ces impacts et qui les compensent. **Le dossier complet d'étude d'impact intégrant ces mesures a été présenté à l'autorité environnementale lors d'une réunion finale de présentation et a obtenu une validation de principe.**

La société Alenis a missionné ECOTONE pour réaliser le dossier de demande de dérogation de destruction d'espèce protégée à l'article L.411-1 du code de l'environnement, ceci pour la seule zone d'emprise du projet nord de 16 ha. Ce document, après reprise du diagnostic, est basé sur la définition des enjeux, l'analyse des impacts bruts, la définition des mesures d'évitement et l'analyse des impacts résiduels définis par CBE (sur une zone plus élargie), l'ensemble apparaissant complet et validé par l'autorité environnementale.

Les mesures compensatoires définies par CBE ont été reprises, affinées et complétées par ECOTONE. **Les mesures finalisées résultent d'un travail collaboratif entre ECOTONE, le Maître d'Ouvrage et la DREAL Languedoc-Roussillon.**

I.4. Objet de la demande de dérogation

Les inventaires naturalistes ont mis en évidence la présence d'espèces protégées sur le site du projet, pour lesquelles le Maître d'Ouvrage ne peut pas éviter toute destruction d'individu et/ou d'habitat.

Ce constat induit la présente demande de dérogation à la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées et/ou la destruction d'espèces protégées, au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement, pour vingt espèces faunistiques (avérées ou potentielles) inféodées aux friches :

- **Invertébré : Diane ;**
- **Amphibiens : Rainette méridionale, Grenouille rieuse (potentielle), Crapaud commun (potentiel) ;**
- **Reptiles : Couleuvre de Montpellier, Seps strié (potentiel), Lézard vert occidental, Orvet fragile ;**
- **Mammifères : Hérisson d'Europe (potentiel), Ecureuil roux ;**
- **Oiseaux : Fauvette à tête noire, Fauvette mélanocéphale, Hypolaïs polyglotte, Pouillot véloce, Roitelet à triple bandeau, Rossignol philomèle, Chardonneret élégant, Cisticole des joncs, Cochevis huppé, Linotte mélodieuse.**

I.5. Justification de l'intérêt public majeur et de l'absence de solution alternative

Le projet porte sur l'aménagement d'un quartier d'habitation formant l'écrin du Musée de la Romanité de part et d'autre du canal de la Robine ; il constituera le trait d'union entre le centre-ville, le théâtre, le Parc des sports et le pôle commercial Bonne Source.

Le projet d'urbanisation de ce secteur se justifie dans un premier temps au regard du contexte démographique qui nécessite l'augmentation des capacités résidentielles à l'échelle du territoire de la commune. Ce point est notamment souligné dans les orientations du PADD du PLU de Narbonne.

Le projet se justifie aussi par la nécessité de restructurer un secteur en manque d'identité, qui pourtant soulève des enjeux propres aux entrées de villes en termes de qualité des formes et des fonctions urbaines.

Enfin, il s'agit de poursuivre un développement cohérent du territoire en maintenant une logique d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine naturel, dans un secteur urbanisable bien équipé, situé à proximité du centre-ville.

Une étude préalable d'urbanisme (intitulée « Etude d'Urbanisme - Secteur Théâtre - Polyclinique - Stade ») a été réalisée par le cabinet SCE en 2009 ; elle confirme la cohérence du positionnement du projet dans ce secteur, au regard de l'évolution urbaine de la ville.

I.5.1. *Justification de l'intérêt public majeur*

La ville de Narbonne se donne comme priorité d'accompagner la croissance démographique et économique locale en privilégiant les aménagements et la construction sur les zones urbaines existantes.

Cette démarche n'a que des effets positifs :

- **Répondre rapidement aux besoins en logement de la population locale et nouvelle ;**
- **Réorganiser la ville avec plus de pragmatisme en rapprochant les habitations des lieux de travail pour supprimer progressivement l'automobile au profit des modes doux et des transports en commun ;**
- **Conforter les dynamiques économiques locales par l'émergence de projets majeurs ;**
- **Mettre en valeur le patrimoine bâti, paysager et culturel de la ville et préserver sa morphologie urbaine historique ;**
- **Restructurer les quartiers de manière à ce qu'ils apportent les services de proximité et affirment leurs propres identités ;**
- **Développer la cohésion sociale avec notamment un renforcement des espaces verts et des lieux publics et de rencontres ;**
- **Préserver les zones naturelles de Narbonne.**

L'aménagement du secteur Est de la ville s'inscrit totalement dans cette démarche.

Il relève d'un caractère prioritaire par rapport aux autres sites de la ville car c'est un secteur qui soulève des enjeux primordiaux liés à sa position d'entrée de ville.

Par ailleurs, il est d'intérêt public d'urbaniser et densifier les friches de ce type de manière à limiter un étalement urbain. Ce secteur constitue une de ces friches, une dent creuse, dans un site fortement équipé et à proximité immédiate du centre-ville.

Aussi, ce secteur dispose d'atouts exceptionnels pour créer un quartier et qui pour l'instant n'ont jamais été mis en avant :

- **Une proximité à l'échelle du piéton aux différents endroits emblématiques d'un territoire aménagé que sont le centre-ville de Narbonne, le pôle commercial, l'accès au grand paysage et à la zone naturelle par le canal ;**
- **La concentration sur ce quartier des grands équipements publics qui affirment Narbonne comme pôle urbain majeur de l'Aude entre le parc des sports, le théâtre, le parc des expositions et l'antenne universitaire, le Musée de la Romanité.**

Le développement urbain du secteur de l'entrée Est par la réalisation de la ZAC les Berges de la Robine se justifie à plusieurs titres, d'une part pour répondre aux enjeux démographiques que connaît le territoire du Grand Narbonne, et d'autre part pour poursuivre un développement cohérent de celui-ci en maintenant une logique d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine naturel et historique, dans un secteur urbanisable actuellement en friche à proximité d'équipements culturels et sportifs de qualité.

La conception de cette zone s'inscrit dans les orientations de la politique locale de développement durable de la Ville de Narbonne. Elle traduit sa préoccupation de programmer un aménagement urbain soucieux du développement durable. L'aménagement prévoit de densifier les bâtiments afin de contribuer à réduire l'étalement urbain tout en contribuant à la requalification d'un quartier d'entrée de Ville, à l'Est, situé le long du canal de la Robine entre le pôle commercial représenté par la ZAC Bonne Source, le Parc des Sports et le Théâtre.

Conformément aux prévisions démographiques du PLU, le besoin en logements sur la commune de Narbonne est effectif. En effet, les objectifs annuels opérationnels indiqués dans le PLH révisé 2011-2013 annoncent la réalisation de 525 résidences principales par an dont 500 logements en résidences principales neuves par an (25 logements étant prévu dans de la mobilisation de l'existant).

De plus, alors que la population légale de Narbonne recensée était de 48 020 habitants en 1999, de 51 996 habitants en 2006, en 2013 étaient recensés 54 369 habitants. Narbonne a ainsi gagné environ 300 habitants par an entre 2006 et 2013 et sa population devrait atteindre les 55 000 habitants en 2015. Cette croissance démographique permet à Narbonne de confirmer sa place de capitale locale.

Les découpages des macro-lots de la ZAC visent à être compatibles avec la capacité d'écoulement du marché immobilier local. Le rythme de production de logements sur la ZAC est prévisionnellement établi à 100 logements par an.

La diversification des formes d'habitat vers des formes plus compactes générant plus de densité permet d'offrir une palette de logements plus variée. La diversité de l'offre consistera à prévoir des logements de tailles et de gammes différentes pour accueillir des populations diverses et favoriser la mixité intergénérationnelle : familles, personnes seules, personnes âgées, étudiants, jeunes ménages...

Comme à l'échelle nationale, la taille des ménages du Grand Narbonne a diminué entre 1999 et 2006. En 2006, la taille des ménages de l'agglomération était de 2,17 personnes, soit une taille relativement petite. Elle révèle le poids de la Ville Centre Narbonne où les ménages sont particulièrement petits (2,08 personnes par ménage). Entre 1999 et 2006, Narbonne a accueilli 47% des nouveaux arrivants mais une nouvelle population composée de petits ménages. La diminution de la taille des ménages a ainsi été supérieure dans la ville-centre que sur le reste du Grand Narbonne. En 2006, 73% de ménages narbonnais sont composés d'une ou 2 personnes.

En raison du taux de logements sociaux important sur la commune, de l'ordre de 22,60%, la nouvelle municipalité a décidé de supprimer les logements sociaux du programme des constructions. A noter que dans la perspective d'une durée de réalisation de 15 à 20 ans, la programmation pourra être en mesure d'évoluer le cas échéant selon les besoins en logements sociaux de la commune.

La ZAC se situe sur plusieurs zones réglementaires du PLU : la partie à urbaniser est en zone UB2, la partie préservée en parc agricole est en zone 2AU et A.

Dès les premières études de réflexions sur la programmation de la ZAC, la municipalité avait comme intention de lier cette étendue agricole à la ville. Les raisons de ce parti pris sont multiples :

- Eviter la déprise agricole en impulsant une dynamique de maraîchage au pied de la Ville,
- Améliorer le cadre de vie des quartiers environnants,
- Offrir une qualité de vie aux nouveaux habitants en privilégiant les vues sur ces espaces non bâtis,
- Conforter les liens et rapprocher la Ville et le monde agricole.

Ce lieu de production agricole pourra être fréquenté par les piétons grâce aux cheminements existants. De ce fait, les habitants pourront directement se rendre sur le lieu de production pour y acheter leurs fruits et légumes, c'est le principe d'un circuit court « du producteur au consommateur ».

Les études préliminaires à la création de la ZAC avaient ciblé la zone agricole située sur la rive droite de la Robine comme un territoire pouvant être utile au développement de mesures compensatoires et à la gestion de la problématique hydraulique induite par le projet urbain de la rive gauche. L'ambition recherchée consistait dès lors à accompagner les aménagements projetés d'une réflexion sur la création d'un parc public paysager préservant le caractère agricole du site.

La zone agricole a ainsi été intégrée au périmètre de ZAC par délibération du Conseil municipal de la Mairie de Narbonne approuvant le dossier de création de ZAC.

Les mesures compensatoires et la problématique hydraulique générées par le projet sont finalement traitées sans lien avec la zone agricole. Le périmètre de ZAC qui encadre ce secteur permet à la collectivité de figer le développement de ce secteur avec l'objectif de conserver les forts caractères naturelles et agricoles qui lui sont attachés, et de placer le canal de la Robine au cœur d'un vaste projet.

La 5^{ème} modification du PLU approuvée le 22 septembre 2016 ne modifie pas le classement de la ZAC.

Le PLU de 2006 avait classé une partie de la zone au sud-ouest du canal en 2AU. Néanmoins, suite à l'approbation du PPRI en 2008, les terrains situés de ce côté du canal sont devenus inconstructibles. De ce fait, ce secteur sera exclusivement réservé aux exploitations agricoles et maraîchage comme c'est le cas actuellement.

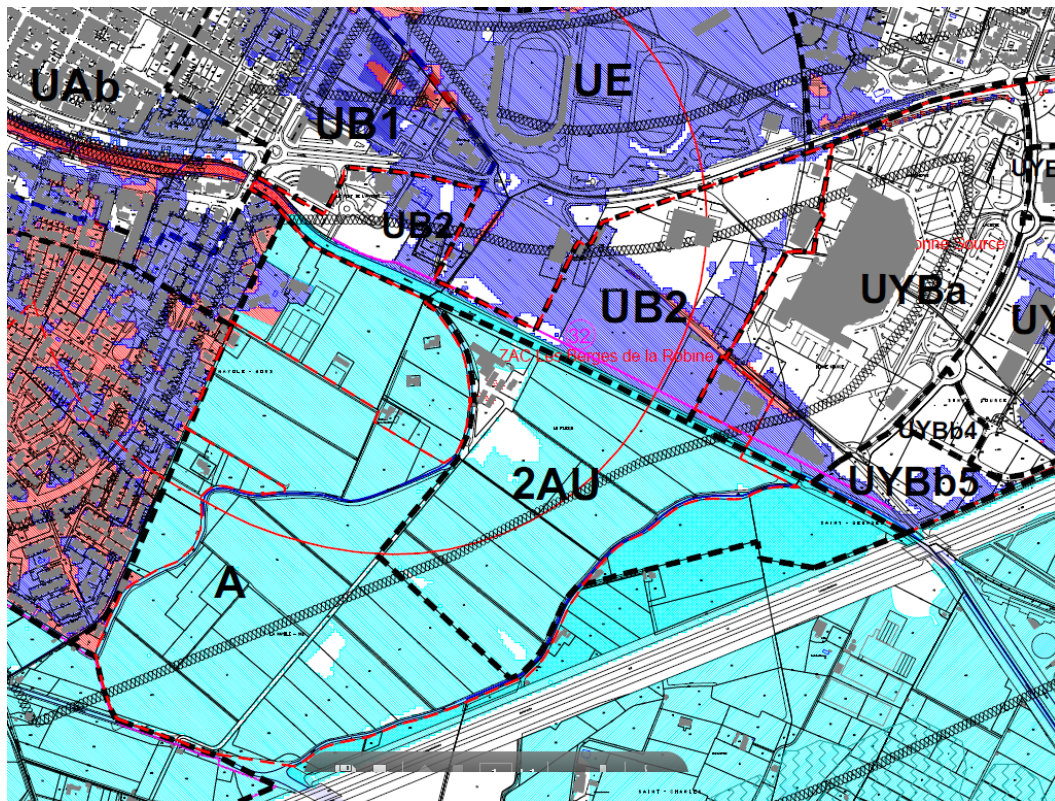


Figure 1 : Règlement graphique du PLU avec superposition du PPRI

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) incluse dans la 5^{ème} modification du PLU vient confirmer l'intention de préserver cet espace agricole et de ne pas le dénaturer ou le modifier.

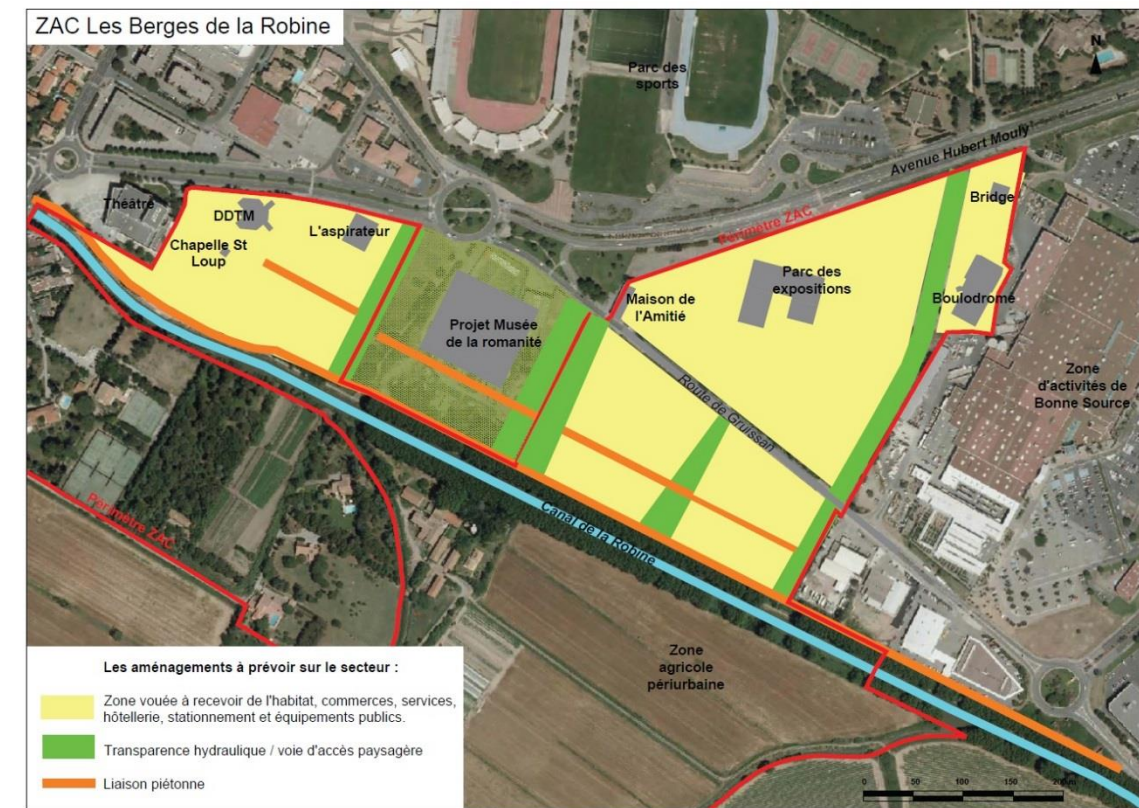


Figure 2 : OAP de la ZAC dans le PLU

Contexte socio-démographique

La Région Languedoc-Roussillon connaît une forte croissance démographique. Narbonne est concernée par cette évolution et est confrontée à une forte demande de logements :

- Croissance démographique de 1,1% par an jusqu'à 2030, soit 550 à 650 habitants/an ;
- Croissance principalement exogène ;
- Vieillesse de la population endogène et exogène ;
- Dé-cohabitation et baisse de la taille moyenne des ménages (2,3 hab/logement) ;
- Une population active en augmentation mais avec des revenus et des CSP modestes (< moyenne régionale).

La ville souhaite accompagner cette croissance et répond à cette demande notamment en densifiant les secteurs urbanisés et non en étendant sa superficie constructible, s'inscrivant ainsi dans une démarche économe du territoire. Ce souhait de densification a conduit à considérer les différents quartiers en prolongement du cœur de ville.

Dans ce contexte, la ville de Narbonne mène aujourd'hui une réflexion sur le développement urbain du secteur de l'entrée Est de la commune. Les aménagements ont pour vocation la création d'une zone d'habitat, de commerces et services cohérente, tout en laissant une place importante aux espaces publics et naturels et permettant d'assurer une mixité fonctionnelle et sociale.

Les études préalables menées ont permis de définir les lignes de force d'un projet de qualité respectueux du patrimoine et garant d'une continuité urbaine avec les quartiers existants, le Canal de la Robine et les espaces naturels contigus.

Contexte urbain en entrée de ville

Le site du projet comprend pour moitié des espaces urbanisés et urbanisables (partie nord du Canal) situés à la fois en entrée Est de la ville de Narbonne et à proximité du centre-ville, mais aussi des espaces en zone agricole (au Sud).

Il est situé entre deux pôles d'activités majeurs de la ville que sont la zone commerciale Bonne Source et le centre-ville, importants pôles générateurs d'emplois, de commerces et par conséquent de déplacements.

Il s'inscrit en continuité directe de l'urbanisation existante, composée principalement de quartiers mixtes habitat/équipements de proximité (écoles, commerces...).

Il se démarque des autres quartiers limitrophes par une rupture de densité bâtie et une vocation principale aujourd'hui d'accueil d'équipements structurants (sportif, santé, culturel, économique...).

En outre, le secteur de prospection est traversé par le canal de la Robine, classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité, qui représente une véritable armature paysagère sur laquelle s'est construite la ville depuis ses origines. La valorisation des espaces naturels agricoles en proximité directe des berges du canal est importante, de manière à offrir aux habitants des espaces naturels dans la ville.

La situation géographique en entrée de ville confère au site de très bonnes dessertes viaires.

Cette entrée de ville fait aujourd'hui état d'un très faible développement urbain le long du boulevard Hubert Mouly.

Pour une urbanisation maîtrisée

Le secteur de la ZAC des Berges de la Robine offre de grandes opportunités pour urbaniser sans pour autant étendre la ville. En effet, sa situation au sein du contexte urbain est propice au développement et à la densification.

Les éléments naturels (topographie et hydrologie) et les infrastructures routières ont guidé l'évolution de l'urbanisation de Narbonne. La logique de cette organisation urbaine et son rapport privilégié avec les espaces naturels sont perceptibles sur l'ensemble du territoire.

Au regard des préoccupations environnementales, la commune ne souhaite plus se développer sur les mêmes formes que dans les décennies précédentes. La ville est donc amenée à réfléchir à une forme d'urbanisme différente : requalification des friches, restructuration urbaine, conquête des espaces épargnés par les risques naturels...

La zone dispose déjà de nombreux équipements de qualité pour la pratique du sport, des loisirs, des activités culturelles, ou même des activités commerciales :

- Le théâtre, scène nationale ;
- Les abords du canal de la Robine ;
- Le Parc des Sports et de l'Amitié ;

- Le Parc des Expositions ;
- Le pôle universitaire ;
- La ZAC Bonne Source et ses nombreux commerces ;
- L'école primaire et maternelle Léon Blum.

En outre, un équipement culturel majeur va s'implanter sur ce secteur, le Musée de la Romanité, porté par la Région Languedoc-Roussillon.

L'ensemble de la zone, comme tout secteur urbain, est très bien desservi par les réseaux.

L'importance des réserves foncières constructibles de la ville dans cette zone permet d'envisager une densification des espaces urbains de ce secteur pour de l'habitat collectif.

L'urbanisation du secteur de l'entrée Est apparaît comme une solution durable pour la commune de par sa position stratégique et ses nombreux équipements présents sur la zone.

Faire de ce quartier de Narbonne un enjeu du bien vivre ensemble

Le projet du quartier des Berges de la Robine doit s'inscrire dans une dynamique à la fois culturelle, sociale et contemporaine et trouver son impulsion dans un urbanisme du lien qui entremêle le projet social et le projet sociétal.

Avec une population vieillissante et des jeunes actifs qui choisissent l'habitat individuel à la périphérie de l'agglomération, Narbonne trouve dans la démographie un défi intéressant et doit se renouveler pour maintenir une mixité sociale et intergénérationnelle. Au-delà de cette considération, le projet appelle à un savoir-vivre qui lui est propre et doit dans sa conception et son organisation fonctionnelle faire de la densité une des clés de sa réussite :

- Générer une urbanité intégrée (transports, architecture bioclimatique...) et faire de la densification urbaine un facteur de rencontre et de dynamisme collectif (jardins collectifs, aires de jeu et mobilier urbain, maison de quartier, crèche...);
- Assurer une mixité sociale et intergénérationnelle en offrant des typologies de logement et de services adaptées et diversifiées ;
- Limiter les nuisances de chantier pour les premiers habitants et les riverains (mais également pour conserver une bonne image d'entrée de ville).

La Ville de Narbonne s'est également engagée dans un processus de projet durable, qui s'appuie sur les quatre dimensions suivantes :

- Démarche et processus ;
- Cadre de vie et usages ;
- Développement territorial ;
- Préservation des ressources et adaptation au changement climatique.

La préservation des ressources et l'adaptation au changement climatique seront traitées au service de l'efficacité et du confort d'usage.

Plusieurs pistes d'évolution du projet seront à étudier pour la mise en place du projet :

- Offrir une vision globale du développement du territoire sud-est de Narbonne : sportif, actif, touristique, commercial et notamment étudier l'évolution du Parc des Expositions ;

- Permettre l'appropriation du quartier par les narbonnais par une concentration ciblée sur deux thématiques : le cadre de vie et les modes d'habiter ;
- Associer largement la population riveraine et les acteurs en place sur territoire : concertation avec les riverains, les commerçants, les entreprises, autres acteurs à proximité,
- Adapter les logements aux jeunes familles et favoriser les propriétaires occupants.

Contexte réglementaire du projet

La Loi SRU du 13 décembre 2000 est l'aboutissement d'un débat national lancé en 1999 ayant pour thème « Habiter, se déplacer... vivre la Ville », qui a fait ressortir la nécessité d'assurer une plus grande cohérence entre les politiques d'urbanisme et les politiques de déplacements dans une perspective de développement durable.

Dans le cadre de cette loi, la ville de Narbonne s'est dotée d'un Plan Local d'urbanisme approuvé le 12 juillet 2006.

Les objectifs du PLU retranscrits dans le PADD sont les suivants :

- Affirmer un projet d'aménagement urbain et cohérent ;
- Accompagner la densification de certains quartiers des premières et secondes couronnes ;
- Préserver et valoriser l'identité paysagère ;
- Diversifier le potentiel économique ;
- Conforter la mixité urbaine et sociale ;
- Faciliter les déplacements et limiter la pollution.

La ZAC des Berges de la Robine est définie comme un quartier à développer prioritairement dans le PADD et prend en compte ses grands objectifs.

La majorité du projet est référencée dans le règlement du PLU :

- En zone UB1 pour les constructions nouvelles : zone vouée à être densifiée autour du centre ancien comprenant de l'habitat collectif et individuel, des commerces et activités où les constructions pour une bonne part sont en ordre continu voire à l'alignement ;
- En zone UB2 pour les constructions nouvelles : zone vouée à être densifiée autour du théâtre comprenant de l'habitat collectif et individuel, des commerces et activités où les constructions pour une bonne part sont en ordre continu voire à l'alignement ;
- En zone UE : il s'agit d'une zone principalement réservée à l'implantation d'équipements publics ;
- En zone IIAU pour les zones naturelles : c'est une zone d'urbanisation future, dont l'ouverture est contrainte par le PPRI, et dont la vocation et le schéma d'aménagement ne sont pas définis. Cette zone ne pourra être ouverte que par voie de révision du Plan Local d'Urbanisme. Certains secteurs peuvent faire l'objet de prescriptions particulières dans le cadre des Plans de Prévention des Risques Inondation du Rec de Veyret et des Basses Plaines de l'Aude ;
- En zone A1 : Zone agricole.

Le SCOT de la Narbonnaise a été approuvé le 30 novembre 2006.

La mise en place d'un SCOT sur le territoire permet la création d'une véritable planification urbaine stratégique.

Le PADD fixe les objectifs stratégiques suivants :

- Valoriser un territoire pluriel en s'appuyant sur la géographie et l'histoire comme éléments structurants du projet ;
- Pérenniser l'armature des espaces naturels et agricoles en préservant les espaces naturels à forte valeur patrimoniale, et en facilitant le fonctionnement naturel des zones inondables ;
- Impulser un nouveau souffle dans l'économie de la Narbonnaise ;
- Favoriser l'accès pour tous aux logements et aux fonctions urbaines en développant une offre de logements diversifiée et équilibrée socialement ;
- Structurer durablement le système de déplacement : sous-tendre le développement urbain par des axes structurants, vecteurs privilégiés de transports en communs ;
- Privilégier les modes « doux » et l'articulation entre les modes de déplacement ;
- Favoriser un développement urbain assurant une gestion économe du territoire :
 - Maîtriser la croissance démographique,
 - Maîtriser la consommation foncière,
 - Un projet qui se module selon les spécificités et les potentialités du territoire.

Le DOG (Document d'Orientations Générales) rappelle l'importance pour les projets d'aménagements de prendre en compte le potentiel de renouvellement et de réinvestissement des tissus urbains. Il précise également que, l'espace disponible étant de plus en plus rare, des potentialités doivent systématiquement être recherchées dans les tissus urbains existants.

Le projet de ZAC permet, entre autres :

- De valoriser un secteur en manque d'identité, en s'appuyant sur le canal de la Robine qui constitue un élément structurant du projet ;
- De préserver des espaces naturels et agricoles avec l'aménagement d'un parc paysager ;
- De proposer une offre de logements diversifiée grâce à la mixité de l'habitat envisagé sur la zone ;
- De maîtriser la consommation foncière en favorisant la densité urbaine ;
- D'exploiter la potentialité d'une zone qui se situe dans un secteur urbanisable bien équipé, à proximité du tissu urbain existant ;
- De privilégier les modes de déplacement doux, en particulier grâce au canal de la Robine, véritable axe central des mobilités douces ;
- D'impulser un souffle dans l'économie, d'une part en générant de l'activité lors des travaux de construction, et d'autre part en créant des commerces et des bureaux.

En ce sens, le projet d'aménagement présenté dans ce dossier de création répond bien aux objectifs stratégiques du SCOT.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Narbonnaise a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire en octobre 2007.

Le PLH (2007-2012) est dès lors devenu le document pivot de la définition intercommunale de l'habitat en proposant une réponse à l'ensemble des besoins en logements constatés sur le territoire.

Les trois priorités du Programme Local de l'Habitat sont les suivantes :

- Rééquilibrer l'offre de logements sur l'ensemble du territoire ;
- Développer et diversifier l'offre afin de répondre à l'ensemble des besoins des habitants ;
- Mobiliser et valoriser le parc de logements existants.

Le projet est en conformité avec les objectifs du PLH :

- Orientation 1 : Engager une urbanisation durable capable de répondre à la diversité des besoins en logement et de préserver les qualités et l'attractivité du territoire ;
- Orientation 2 : Diversifier la production de logements en lien avec les besoins en logements de la population actuelle et de celle à venir ;
- Orientation 3 : Agir sur l'existant ;
- Orientation 4 : Répondre aux besoins non ou mal satisfaits des populations spécifiques ;
- Orientation 5 : Préparer le prochain PLH.

Le projet d'urbanisation se justifie au regard de la poursuite d'un développement cohérent du territoire

De plus, le PLH de la Narbonnaise prévoit actuellement une production de 650 logements par an sur le territoire communautaire (NB : ce document est en cours d'actualisation avec une révision à la hausse des objectifs de production).

Le programme de ZAC permettra d'offrir une diversité des logements à l'échelle de la commune, pour une population diversifiée qui souhaite se sédentariser. En répondant ainsi aux différents segments du marché de l'habitat, la ZAC est compatible avec deux des principales priorités du PLH.

Avec la création de 1 000 logements environ, la ZAC de la Robine permettra de répondre en partie à la production nécessaire de logements sur le territoire communautaire.

Enfin, le Plan de Déplacement Urbain en cours d'élaboration par le Grand Narbonne intègre une desserte (infrastructures, cheminement doux...) sur la zone.

Mise en valeur, gestion et protection du patrimoine humain et naturel.

Le canal de la Robine est une véritable armature paysagère et historique, élément structurant qui traverse la commune du Nord au Sud et notamment le périmètre de la ZAC.

La ville a toujours pris appui sur ce canal dans son évolution urbaine ; encore aujourd'hui la logique de cette organisation et de son rapport privilégié avec le cadre naturel est perceptible sur l'ensemble du territoire.

L'urbanisation du secteur implique de prendre en considération les relations du bâti avec le Canal de la Robine et les espaces naturels existants.

I.5.2. *Absence de solutions alternatives*

Comme explicité précédemment, l'objectif en termes de nombre de logements est d'atteindre 1 000 logements sur un espace assez restreint, induisant de ce fait une certaine densité et compacité dans l'opération afin de limiter l'étalement urbain.

Deux sites potentiels ont été étudiés pour accueillir le programme de la ZAC :

- **Quartier de Sainte-Louise : disponibilité foncière possible, néanmoins la zone a été fortement impactée par le Plan de Prévention des Risques Inondation rendant impossible la faisabilité du projet ;**
- **Quartier Saint-Germain : l'emprise foncière disponible et l'éloignement par rapport au centre-ville n'étaient pas compatibles avec les enjeux du projet.**

Par ailleurs, une des dernière zones du PLU ouvertes à l'urbanisation pour du logement se situe en périphérie de la commune et sa localisation et sa topographie ne permettent pas d'implanter un habitat dense. Ainsi, son règlement n'autorise des bâtiments que de faible hauteur ou du pavillonnaire.

En matière d'habitat et d'aménagement, le SCOT de la Narbonnaise précise les objectifs suivants, également repris dans le PLH :

- Assurer une gestion économe de l'espace en se concentrant sur des secteurs de développement privilégié, en ayant recours au renouvellement et au réinvestissement urbain et en développant des formes urbaines moins consommatrices d'espaces,
- Intégrer la préservation des zones inondables dans le développement de l'espace urbain,
- Intégrer la dimension économique et touristique de l'agriculture-viticulture dans le développement des espaces urbanisés.

Le site d'implantation du projet de la ZAC a été retenu, en raison de sa localisation proche du centre historique pour s'inscrire dans la continuité urbaine et architecturale des immeubles actuellement présents le long des quais du Canal de La Robine. (cf. photo ci-dessous). Le projet prévoit un habitat de « ville » et non de lotissement pavillonnaire.



De ce fait, il s'agissait de la seule entité foncière suffisamment proche du centre ancien pour assurer un nombre de logements conséquents par une typologie de logements collectifs répondant à la croissance démographique tout en luttant contre l'étalement urbain.

Comme l'illustre le plan ci-dessous, la zone de projet est localisée dans la continuité de centre historique proche à environ 600 mètres de la zone d'études.

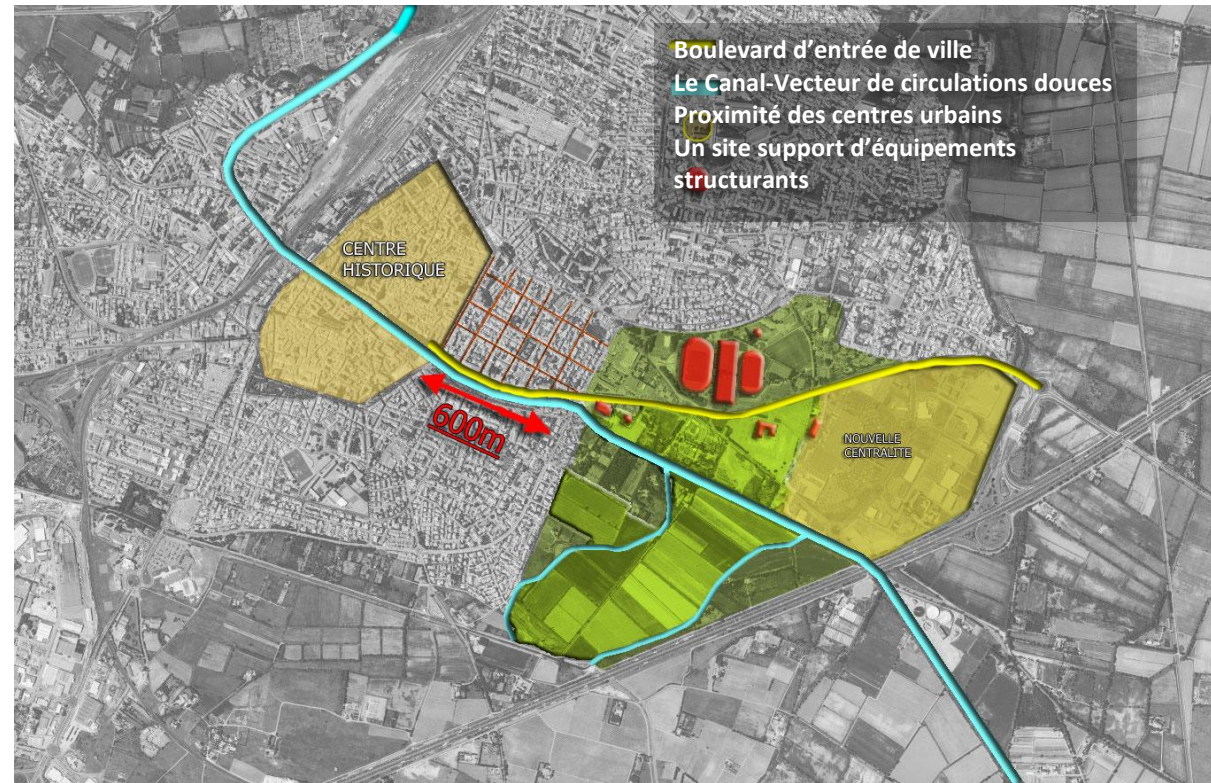


Figure 3 : Localisation de la zone d'étude par rapport au centre historique

Par ailleurs, ce projet vise à reconvertir une friche urbaine en restructurant un quartier existant marqué par la présence de grands équipements publics « posés » sans véritable organisation spatiale dirigée.

Et enfin, la ZAC des Berges de la Robine permettra de recoudre la ville et de conforter des liens vers le pôle commercial et vers l'espace agricole notamment via le fil conducteur du canal de la Robine.

En résumé, le choix du site d'implantation du projet a été motivé par :

- **La planification urbaine :** le site du projet est classé en zone UB 2. Il s'agit donc de l'unique zone ouverte à l'urbanisation du PLU de Narbonne pour développer un programme urbain de cette envergure et permettant cette densité ;
- **Un lien de continuité urbaine :** le projet s'implante sur une friche urbaine dans la continuité du centre ancien et sa première couronne et du pôle commercial ;
- **Des infrastructures correctement dimensionnées :** les voiries et réseaux de desserte disponibles aux environs directs du site vont permettre de supporter le développement urbain et les activités des futurs habitants et usagers ;
- **Une maîtrise foncière :** le site se développe sur la dernière réserve foncière de la commune de Narbonne en site urbanisable.

Les orientations spatiales et urbaines s'inscrivent dans la volonté de développer le secteur Est de la ville telle que définie dans le PADD du PLU.

En plus de son positionnement stratégique en entrée de ville qui en fait un secteur à développement prioritaire, le projet a été retenu car il implique :

- Une volonté de préciser la vocation et de restructurer l'organisation de la zone d'étude ;
- La possibilité de développer le maillage viaire et des modes doux ;
- La volonté de hiérarchiser les équipements et les espaces publics existants pour optimiser l'occupation du site ;
- La possibilité de transition entre le secteur d'étude et les quartiers limitrophes (zone commerciale, quartiers résidentiels...) ;
- L'intention de favoriser les déplacements doux nord-sud vers la Robine, le centre-ville, les équipements sportifs, les autres quartiers alentours... ;
- La mise en valeur du canal de la Robine classé au patrimoine de l'Humanité ;
- La nécessité de préserver des espaces naturels du site et de les valoriser.

Le site d'implantation de la ZAC se situe sur l'unique secteur actuellement urbanisable proche du centre-ville. La majeure partie vouée à l'urbanisation est actuellement une friche sur laquelle des déchets ont été déposés. Ce « no mans land » doit aujourd'hui être reconquis pour y accueillir des logements de qualité, et permettre la liaison entre le centre-ville et la zone commerciale.

Le projet apporte une réponse aux besoins sociaux- économiques

Ce secteur de la ville a fait l'objet d'une étude préalable assurée par le cabinet SCE. Cette étude a mis en évidence d'importantes potentialités de ce secteur pour organiser un développement de la ville, avec comme objectifs prioritaires :

- Créer un quartier de ville dense, structuré selon un principe de composition urbaine tourné vers le canal ;
- Imaginer un mode de vie de qualité, à la fois novateur, durable et identitaire, qui réponde aux enjeux de la croissance démographique de la Narbonnaise.

Le projet apporte une réponse aux besoins en logements, avec une offre diversifiée en adéquation avec les priorités définies dans le PLH de la Narbonnaise.

De plus, le projet prévoit la création de commerces et de services, impulsant ainsi un souffle dans l'économie locale. Enfin, cette impulsion est renforcée par la création d'un hôtel sur la zone qui permet de pallier la carence en hôtellerie de qualité sur la ville.

La ZAC des Berges de la Robine constitue un projet d'envergure porté par un double enjeu culturel et sociétal : construire un nouveau quartier le long du canal de la Robine, entourant le musée de la Romanité, pour une population diversifiée privilégiant la vie urbaine.

Avec environ 2 000 habitants à terme, la ZAC des Berges de la Robine représentera à terme 6% de la population narbonnaise, et près de 3% des habitants du Grand Narbonne. L'enjeu du projet est donc de taille puisqu'il s'agit d'une part significative de la population sur un territoire en pleine mutation à fort enjeu patrimonial.

Le projet permet la requalification d'une entrée de ville

Le projet d'aménagement du quartier de la Robine est l'occasion d'une réorganisation des espaces publics et de l'entrée Est de la ville de Narbonne.

C'est à partir des structures viaires existantes que sont construites de nouvelles relations qui équilibrent d'une part les besoins de déplacements individuels et collectifs de développement urbain et d'espaces de loisirs et, d'autre part, la nécessité de réconcilier les développements urbains et les différents modes de déplacement.

Le projet s'appuie sur des équipements existants

Le projet vient s'insérer dans un secteur riche en équipements de qualité (entre autres : le théâtre, les abords du Canal de la Robine, le Parc des Sports et de l'Amitié, le Parc des Expositions, la zone commerciale Bonne Source, le pôle universitaire, le projet du Musée de la Romanité).

De par sa conception, il assure la création de liens entre le futur quartier et ces équipements. Par ailleurs, sa situation centrale lui confère un rôle fédérateur de ces équipements, assurant ainsi un lien entre les équipements eux-mêmes.

Le projet permet la mise en valeur des infrastructures existantes

La volonté est de conserver au maximum les infrastructures et les équipements existants sur le site. L'objectif est de les requalifier en leur apportant de la valeur ajoutée plutôt que de les dévoyer, démolir ou reconstruire :

- Requalification de l'avenue Hubert Mouly en boulevard urbain ;
- Requalification de l'ancienne route de Gruissan en voie de desserte inter-quartiers.

Le projet permet d'assurer les continuités paysagères

Le projet s'appuie sur un tracé d'espaces publics au dessin rigoureux perpendiculaires au canal de la Robine.

Des transparences hydrauliques nécessaires à la préservation des quartiers périphériques en cas de crue exceptionnelle du Rec de Veyret ont inspiré le projet. Ces espaces, ouverts aux piétons, assurent les continuités paysagères.

Le canal est un élément paysager fort qui compose l'axe central des mobilités douces et permet en complément du transport fluvial de relier le projet de ZAC à l'ensemble des quais, des cours et des Barques.

Par conséquent, la demande de dérogation formulée s'inscrit dans le cas suivant : « intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour d'autres motifs comportant des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ».

I.6. Description du projet

Comme présenté ci-dessus, les objectifs poursuivis par la ZAC des Berges de la Robine sont multiples :

- Répondre aux enjeux démographiques de la ville,
- Requalifier des îlots existants autour d'équipements publics,
- Requalifier une entrée de ville par l'avenue Hubert Mouly,
- Organiser des modes de déplacements doux,
- Valoriser des espaces naturels et agricoles de qualité.

Pour y répondre, il est prévu d'accueillir sur l'opération : de l'habitat, des activités tertiaires, des équipements, des commerces dans des formes architecturales diverses et des espaces verts permettant d'assurer le lien entre la ville et les espaces naturels.

Le programme prévisionnel des constructions de la ZAC prévoit la réalisation de **71 630 m² environ de surface constructible** répartie comme suit :

- 64 630 m² de logements,
- 6 000 m² de commerces, hôtellerie et bureaux,
- 1 000 m² d'équipements de quartier.

La conception de l'aménagement a suivi les orientations suivantes :

- Créer un quartier de ville dense structuré selon un principe de composition urbaine tournée vers le canal,
- Assurer un quartier mixte avec une mixité fonctionnelle et mixité intergénérationnelle.
- Imaginer un mode de vie de qualité, à la fois novateur, durable et identitaire, qui réponde aux enjeux de la croissance démographique de la Narbonnaise.

Conformément au plan masse ci-dessous, les constructions (îlots orange) se développeront sur la partie partiellement urbanisée de la ZAC entre les équipements existants suivants : le Théâtre, l'« Aspirateur » (lieu d'exposition d'art contemporain), le Parc des Expositions, le Club de Bridge, le Boulodrome et le site du futur Musée de la Romanité dénommé le MURENA.



Figure 4 : Plan de masse du projet de ZAC (source : ALENIS)

Ainsi, le projet de ZAC a été conçu pour répondre aux objectifs fixés et permet :

- De proposer une offre de logements diversifiée,
- De valoriser un secteur en manque d'identité en s'appuyant sur la Canal de la Robine qui constitue un élément structurant du projet,
- De préserver des espaces naturels et agricoles,
- De maîtriser la consommation foncière en favorisant la densité urbaine (960 logements sur 16 ha soit 60 logements à l'hectare),
- D'exploiter la potentialité d'une zone qui se situe dans un secteur urbanisable bien équipé à proximité du tissu urbain,
- De privilégier les modes de déplacement doux,
- D'impulser un souffle nouveau dans l'économie.

Ci-après sur des photographies aériennes la localisation du périmètre administratif de la ZAC les Berges de la Robine puis, le périmètre d'intervention sur lequel sera réalisé le programme des constructions de la ZAC en partie déjà partiellement urbanisée et imperméabilisée.



Figure 5 : Périmètre administratif de la ZAC (source : ALENIS)



Figure 6 : Périmètre d'intervention (source : ALENIS)

Ci-après un plan de l'état existant et un plan de l'état projeté. L'état projeté illustre la réalisation des constructions entre d'une part les parties urbanisées et d'autre part, les équipements publics existants et en cours de constructions, tel que le Musée.



Figure 7 : Etat existant sur la partie à urbaniser située au nord du Canal (source : ALENIS)

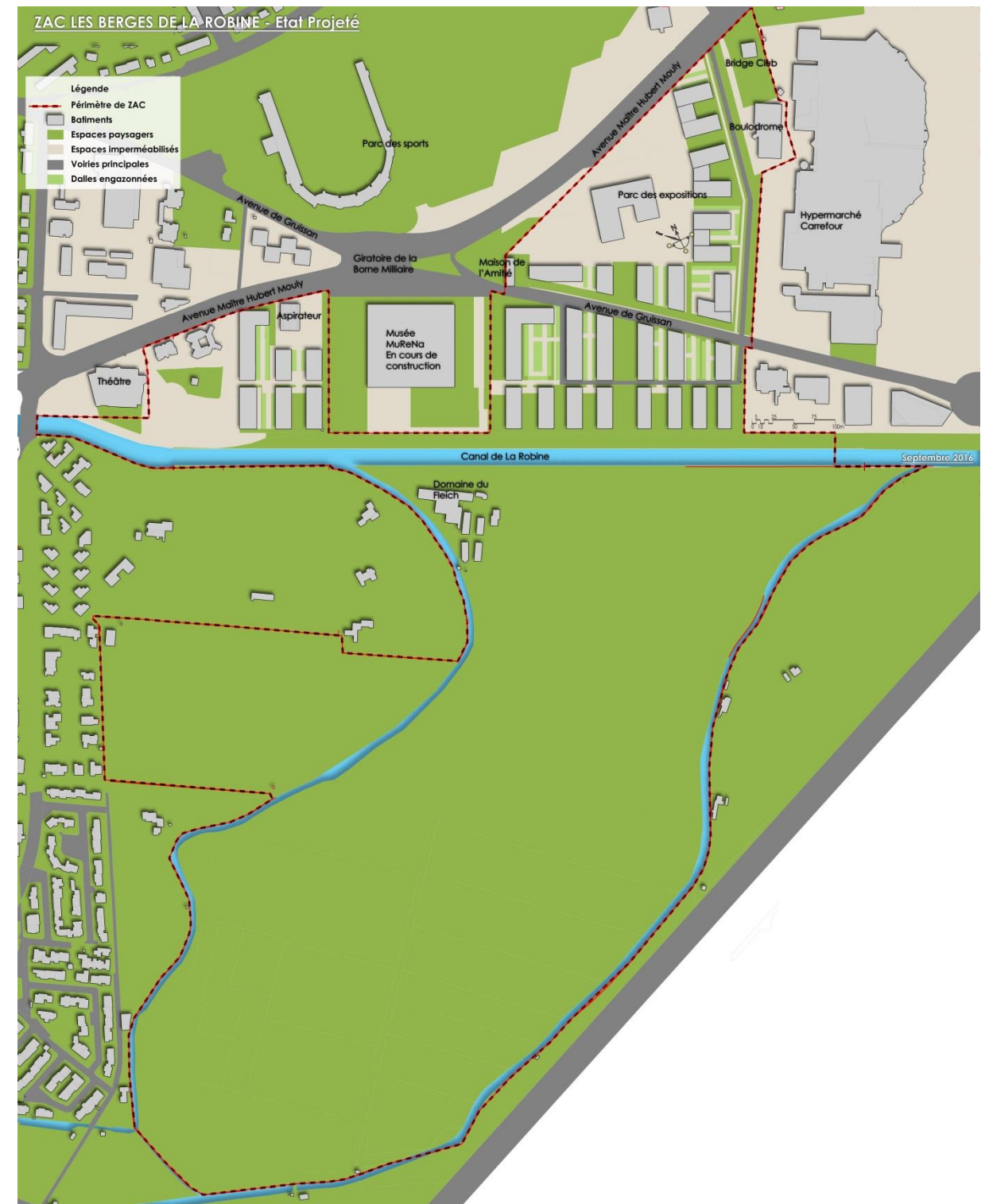


Figure 8 : Etat projeté (source : ALENIS)

Comme indiqué ci-dessus, l'aménagement de la ZAC des « Berges de la Robine » est réalisé sur une zone partiellement bâtie située au sud est de Narbonne, entre des éléments majeurs de ce secteur, que sont le théâtre, le parc des expositions, le complexe sportif, le futur Musée de la Romanité et le Canal de la Robine. Les parcelles encore non bâties sont des friches situées en bordures du Canal de la Robine.

La ZAC projetée sera viabilisée en îlots.

La surface globale se décomposera ainsi en :

- Une surface dédiée au logement qui approchera les 65 000 m² et constituée de :
 - Immeubles de hauteur jusqu'à R+5 ;
 - Zones de stationnement de véhicules constituées de dispositifs drainants ;
 - Espaces verts internes aux îlots et cheminements piétons ;
 - Environ 6 000 m² d'équipements de qualité, en particuliers hôteliers et commerces de proximité ;
 - Environ 1 000 m² d'équipements publics de quartier de proximité.

Les îlots auront été libérés par l'aménageur de la ZAC après conception des espaces publics de la ZAC.

Les espaces publics (voiries d'accès, espaces verts, cheminements) délimiteront les futurs îlots bâtis et permettront la circulation urbaine entre ces îlots et vers les autres quartiers de Narbonne.

Le plan de masse du projet est présenté en page précédente.

Concernant les logements, le projet s'appuie sur un tracé d'espaces publics au dessin rigoureux perpendiculaire au canal ; des continuités paysagères piétonnes ont été prévues entre chaque îlot.

Le schéma d'un îlot type est présenté en Figure 9.

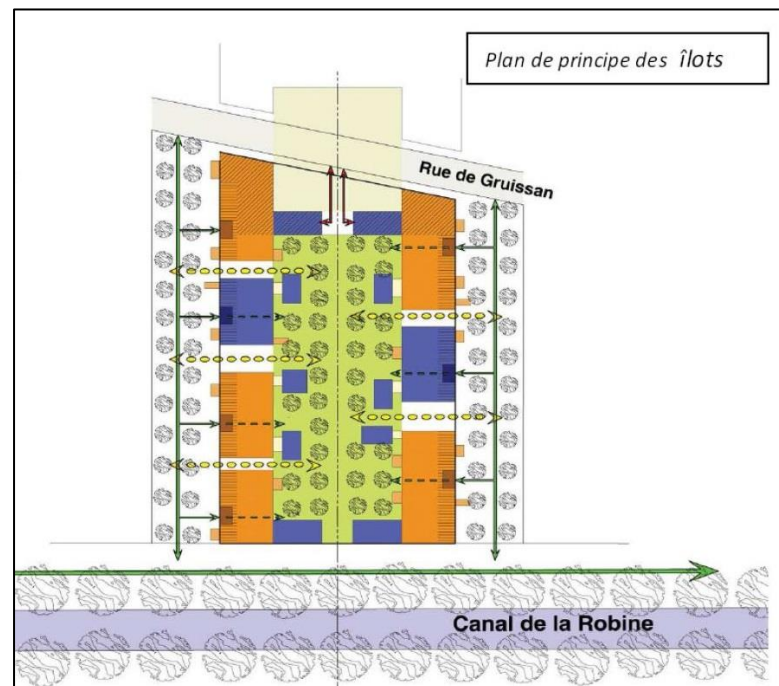


Figure 9 : Présentation d'un îlot type prévu (Etude d'impact Azur environnement, janvier 2011, sous réserve de modification)

I.7. Description des travaux

Comme indiqué ci-dessus, l'aménagement de la ZAC des Berges de la Robine est réalisé sur une zone partiellement bâtie située au Sud Est de Narbonne, entre des éléments majeurs de ce secteur que sont le théâtre, le parc des expositions, le complexe sportif, le futur Musée de la Romanité et le Canal de la Robine.

Les parcelles encore non bâties sont des friches situées en bordures du Canal de la Robine.

La ZAC projetée sera viabilisée en îlots.

La surface globale se décomposera ainsi en :

- Une surface dédiée au logement qui approchera les 65 000 m² et constituée de :
 - Immeubles de hauteur jusqu'à R+5,
 - Zones de stationnement de véhicules constituées de dispositifs drainants,
 - Espaces verts internes aux îlots et cheminements piétons,
- Environ 6 000 m² d'équipements de qualité, en particuliers hôteliers et commerces de proximité ;
- Environ 1 000 m² d'équipements publics de quartier de proximité.

Les îlots auront été libérés par l'aménageur de la ZAC après conception des espaces publics de la ZAC.

Les espaces publics (voiries d'accès, espaces verts, cheminements) délimiteront les futurs îlots bâtis et permettront la circulation urbaine entre ces îlots et vers les autres quartiers de Narbonne.

Les travaux consisteront en :

- **La démolition des bâtiments existants le cas échéant,**
- **Les travaux de défrichage et de dessouchage préparatoires aux terrassements,**
- **Les travaux de terrassements :**
 - **En partie Nord du canal de la Robine, déblais et remblais pour la création des plateformes des espaces publics et des futurs îlots,**
 - **En partie Sud du canal de la Robine, aménagement d'une dépression pour la compensation aux remblais réalisés sur la zone Nord (zone Ri2 PPRi Rec du Veyret), avec mise en œuvre de fossés pour création d'un habitat propice à la Diane.**
- **La réalisation des voiries publiques, constituées de trottoirs adaptés aux PMR, des voiries de circulation en enrobé, et de noues paysagères de transit des eaux pluviales (selon profils ci-contre) :**
 - **Une voie interne à l'opération parallèle à la Robine et à la route de Gruissan,**
 - **Des jonctions avec la route de Gruissan depuis cette voie,**
 - **Une voie reliant la route de Gruissan à l'avenue Mouly, située à l'Est du parc des expositions.**
- **La requalification de la route de Gruissan**

- Les travaux en fouilles nécessaires à la mise en place des réseaux propres à la viabilisation des futurs îlots à savoir :

- Eaux usées : réseau de type séparatif en grès, mis en place sous les voiries créées et sous la route de Gruissan, avec raccordement sur réseau existant,

- Eau potable : réseau en fonte, mis en place sous les voiries créées et sous la route de Gruissan, avec maillage sur réseau existant route de Gruissan et avenue Mouly, avec mise en place de poteaux incendie assurant la défense incendie sur la zone,

- Eclairage public de l'ensemble des espaces publics (voies créées et requalifiées)

- Ensemble des réseaux secs (réseaux fibre optique et télécommunications, réseaux HTA, réseaux éclairage public) mis en œuvre sous trottoir des voiries publiques créées.

- La gestion des eaux pluviales des espaces publics et des îlots projetés (transit, stockage et évacuation, conformément au Dossier Loi sur l'Eau en cours de réalisation),

- La viabilisation des îlots en elle-même, à savoir la réalisation de la distribution interne en eau potable, d'un réseau séparatif d'évacuation des eaux usées, de la mise en place des réseaux secs nécessaires aux aménagements (Electricité HTA et BT, Fibre optique, réseaux de télécommunication, d'éclairage public, gaz...),

- La création d'espaces paysagers dits de transparence hydraulique perpendiculairement à la Robine constituant des corridors écologiques potentiels. A noter que le projet permettra de désimperméabiliser une partie des terrains situés autour du Parc des Expositions puisque ceux-ci sont exclusivement en enrobé.

La palette végétale adaptée aux conditions locales a été intégrée au Cahier des Prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales du secteur de logements de la ZAC.

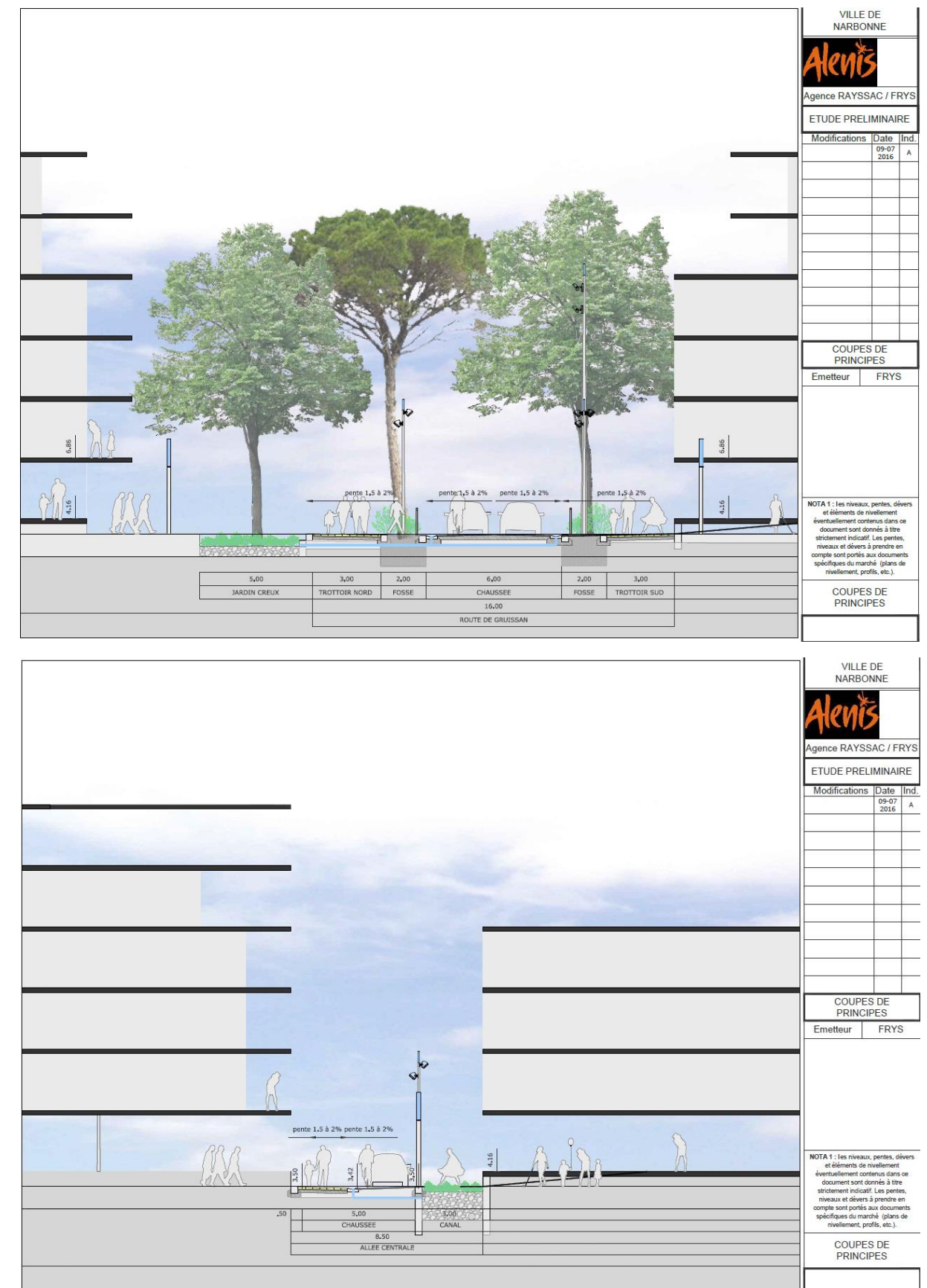


Figure 10 : Coupes de principe des aménagements (source : ALENIS)

I.8. Calendrier prévisionnel de réalisation

Le calendrier prévisionnel ci-après présente les principales étapes de la première tranche opérationnelle de l'opération (Phase 1).

Les phases suivantes seront dépendantes du rythme de commercialisation de la phase 1.

L'intervention d'ALENIS se limite pour l'instant aux seules phases 1 et 2 puisque la phase 3 n'est pas maîtrisée sur le plan foncier. La phase 4 est un parking.

Le délai entre le démarrage des phases 1 (terrassement) et la fin de phase 2 est trop restreint pour que des espèces animales s'installent sur le site : les milieux ne seront pas favorables et l'activité du chantier sera continue. Aucun stockage de matériaux pouvant constituer des habitats favorables ne sera réalisé sur site.

Toutefois, la mesure « adaptation de la période des travaux » est aussi valable en Phase 3.

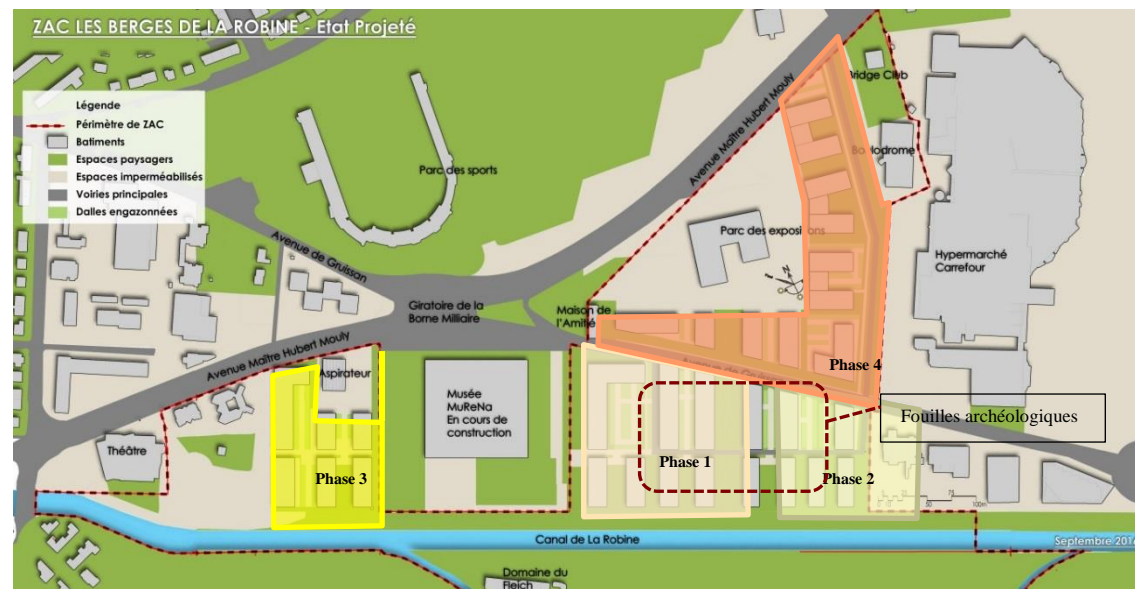


Figure 11 : Phasage des interventions (source : Alenis)

Le diagnostic archéologique qui a été conduit sur la parcelle a permis d'identifier un périmètre à l'intérieur duquel certaines zones devraient être fouillées. La définition précise de ces zones de fouille, qui dépend de l'altimétrie du projet urbain et de son impact sur les vestiges en place, fera l'objet d'un arrêté préfectoral. A l'intérieur du périmètre général des fouilles, le fossé longeant la route de Gruissan constitue un habitat favorable à la Diane, ainsi que la partie est de la zone de fouille. Ce point de vigilance a été transmis à la DRAC et les mesures d'évitement seront mises en œuvre avant l'intervention du prestataire en charge des fouilles archéologiques.

Un écologue supprimera l'intégralité des gîtes à reptiles avant l'intervention des archéologues à partir de fin août. De plus, l'écologue assistera le chantier de fouilles afin d'encadrer et de suivre le chantier.

Périmètre des fouilles préventives



Figure 12 : Localisation de la zone de fouille archéologique et des stations d'Aristoloches (source : Alenis)

Concernant l'Aristoloches, les modalités de fouille sont définies de la façon suivante : dans un premier temps, les fouilles elles-mêmes seront restreintes à la partie Sud de la zone de fouille (hors stations d'Aristoloches, cf. figure ci-après). Les autres zones liées au chantier de fouilles (lieux de vie, stockage de la terre...) sont également prévues en dehors des stations d'aristoloches. Les pieds (ou l'ensemble des pieds) d'aristoloches seront piquetés et une clôture sera implantée un peu à distance pour délimiter la zone à éviter (cf. figure ci-après). Selon la date d'obtention de l'autorisation, le déplacement des aristoloches pourra donc s'effectuer en parallèle aux fouilles à l'automne 2017 (positionnement d'une zone de passage entre la clôture et la route permettant leur extraction en même temps que les fouilles) ; le piquetage préalable permettra d'intervenir même en l'absence de feuilles visibles. Les dianes seront sous forme de chrysalides (leur déplacement est détaillé dans la mesure correspondante).

Dans un second temps, les fouilles se poursuivront sur la partie au nord, elles ne se dérouleront qu'une fois les aristoloches déplacées.

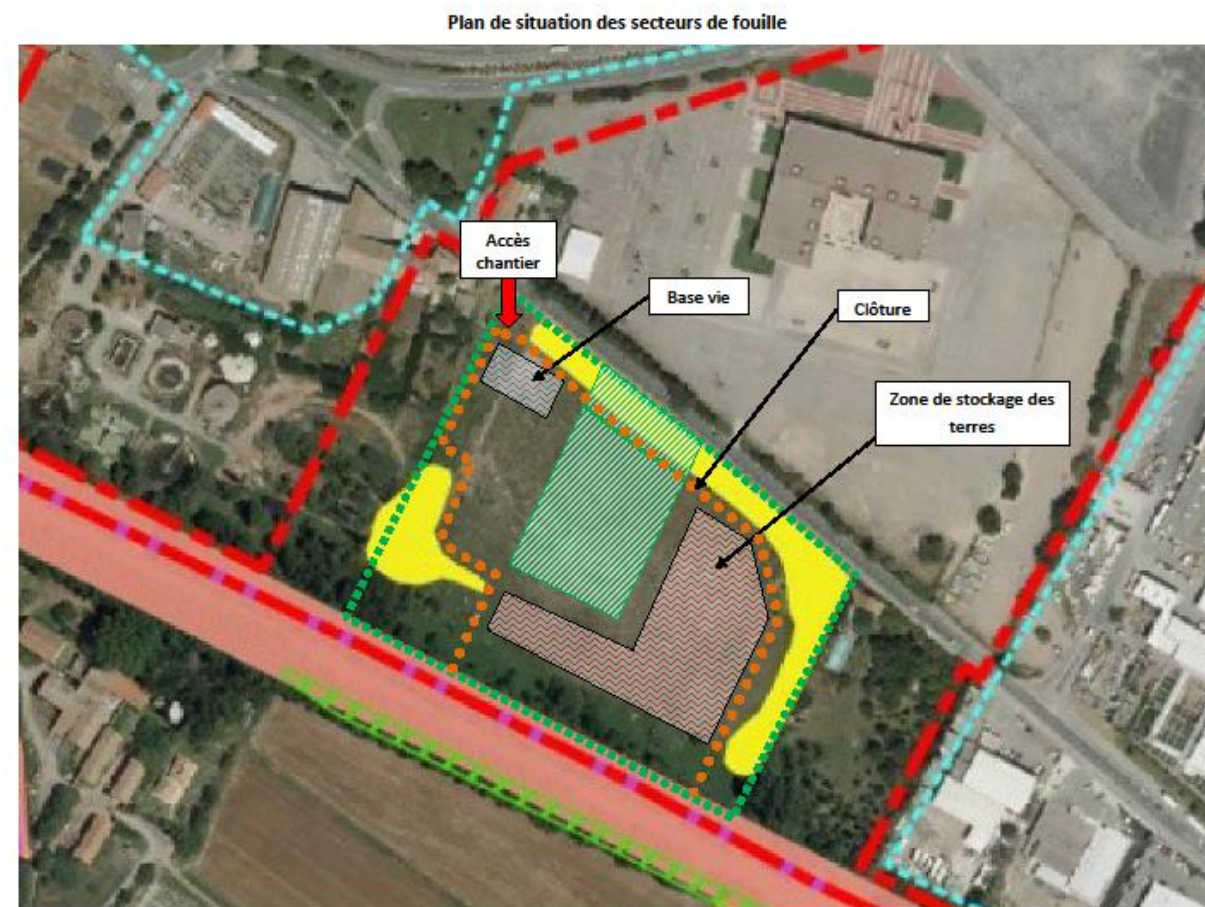


Figure 13 : Modalités de fouille archéologique (source : Alenis)

Le calendrier de la Phase 1 intègre les contraintes archéologiques et les mesures d'évitement-réduction avec une demande de dérogation obtenue en septembre 2017 au plus tard est présenté ci-après.

Le calendrier prévisionnel de la phase 2 intègre également les mesures d'évitement-réduction.

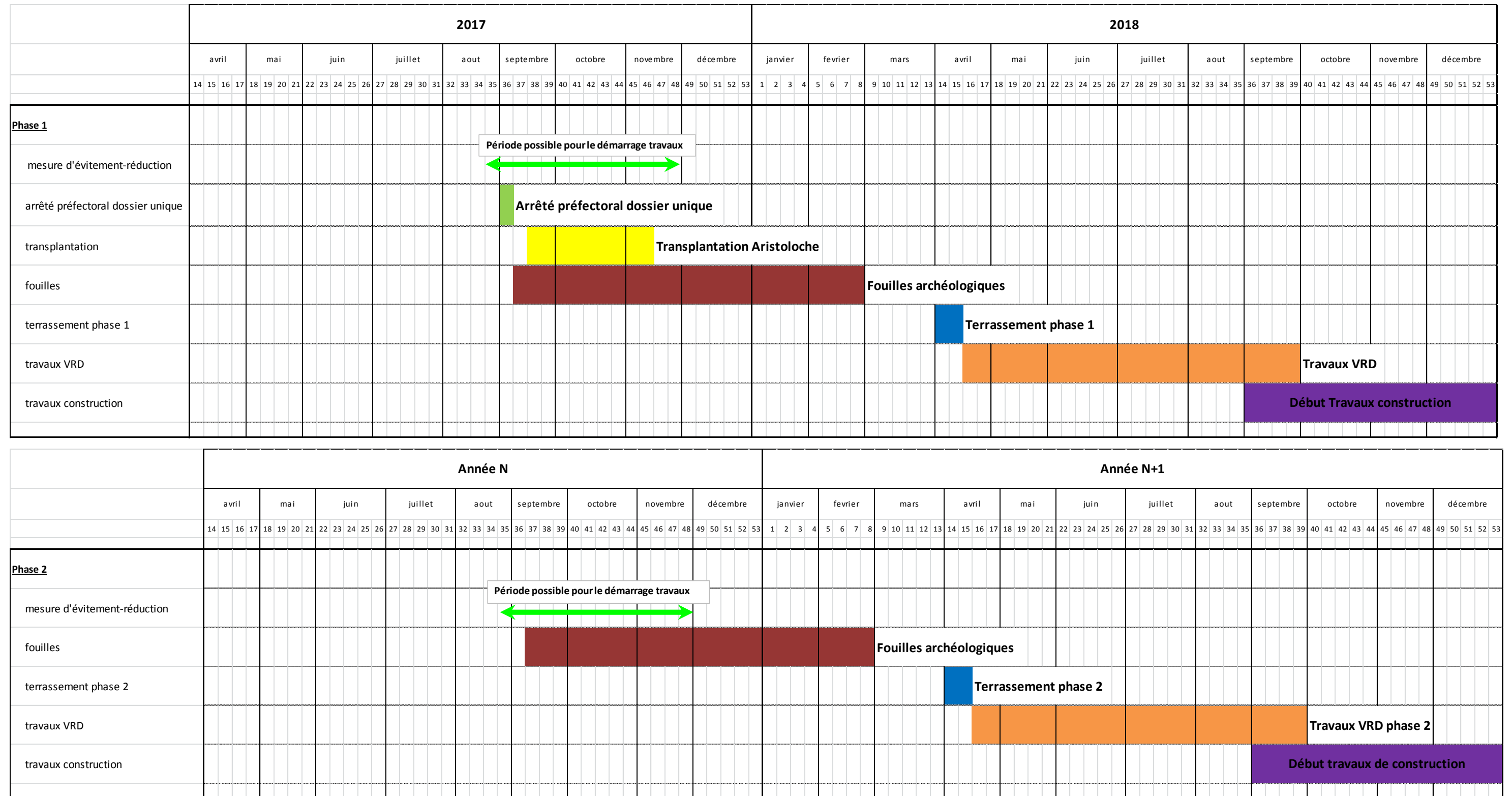


Figure 14 : Calendrier de réalisation (source : ALENIS)

I.9. Autres procédures d'autorisation

Le dossier de création de ZAC a été approuvé par le Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2011. La concertation publique s'est donc déroulée dans la cadre de cette procédure. Une délibération du Conseil Municipal du 14 mai 2009 a décidé d'ouvrir la concertation avec le public et en a défini les modalités.

Une réunion publique présentant le projet et ses objectifs s'est déroulée le 24 février 2011. Un dossier complet du projet a été mis à la disposition du public durant toute la période de concertation aux services techniques de la mairie, ce dossier étant régulièrement actualisé.

Le dossier du projet de ZAC a été mis à disposition sur le site Internet de la Ville au mois de mai 2009 et régulièrement mis à jour au gré de l'avancement des études.

Dans ce cadre, le dossier de création de la ZAC a été adressé à l'avis de l'autorité environnementale qui a émis un avis le 24 mars 2011 indiquant que l'étude d'impact apparaissait globalement suffisante pour conclure sur la faisabilité de la ZAC et en particulier sur l'urbanisation prévue au nord.

La cinquième modification du PLU est en cours d'approbation par la Ville de Narbonne et au sein duquel la partie urbanisable de la ZAC est classée en zone UB2.

Le dossier de réalisation de la ZAC doit être approuvé par le Conseil Municipal de Narbonne en décembre 2016.

Une prescription de fouilles archéologiques doit être prise par Arrêté préfectoral.

Enfin, un dossier de Déclaration d'Utilité Publique ainsi qu'un dossier d'enquête parcellaire seront élaborés en vue d'achever l'acquisition des terrains de la ZAC.

II. METHODE

II.1. Equipe en charge du dossier

Le présent dossier est réalisé par le bureau d'études ECOTONE. L'équipe qui a travaillé sur ce dossier est constituée de :

- Sylvie COUSSE, chef de projets, pour le contrôle-qualité ;
- François LOIRET, naturaliste expert, pour les prospections naturalistes sur la parcelle de compensation ;
- Ophélie ROBERT et Juliana IENCIU, chargées d'études, pour les analyses et la rédaction ;
- Anthony JAMMES, technicien SIGiste, en charge des cartographies.

Le diagnostic écologique, l'analyse des impacts bruts puis résiduels après mesures d'atténuation ainsi qu'un avant-projet des mesures compensatoires ont été réalisés par CBE dans le cadre du volet milieux naturels de l'étude d'impact ; les personnes suivantes ont travaillé sur ce dossier :

- Inventaire de terrain et/ou rédaction :

- Stéphane BERTHELOT, stagiaire - entomofaune ;
- Marion BONACORSI, chargée d'étude - avifaune/chiroptères ;
- Oriane CHABANIER, chargée d'étude - herpétologue ;
- Jérémie FEVRIER, chargé d'étude - entomofaune/herpétofaune ;
- Hugo FONTES, chargé d'étude - botaniste ;
- Karine JACQUET, chef de projet - ornithologue ;
- Coralie MEUNIER, chargée d'étude - chiroptères ;
- Emeline OULES, chef de projet - botaniste.

- Relecture : Emeline OULES, chef de projet – botaniste.

- Sous la responsabilité de : Bruno BARBANSON, directeur et Gérant de CBE SARL.

II.2. Périmètre d'étude

Les zones d'étude doivent intégrer trois paramètres majeurs de l'expertise des milieux naturels :

- Les ensembles d'unités fonctionnelles (sites de reproduction, zones de chasse et de repos, corridors de déplacements, voies migratoires, etc.) ;
- Le fonctionnement et les sensibilités des espèces (rapaces, amphibiens, grands mammifères, etc.) présents dans l'emprise du projet et à proximité immédiate ;
- Les composantes de l'aménagement (emprises, types de travaux, etc.).

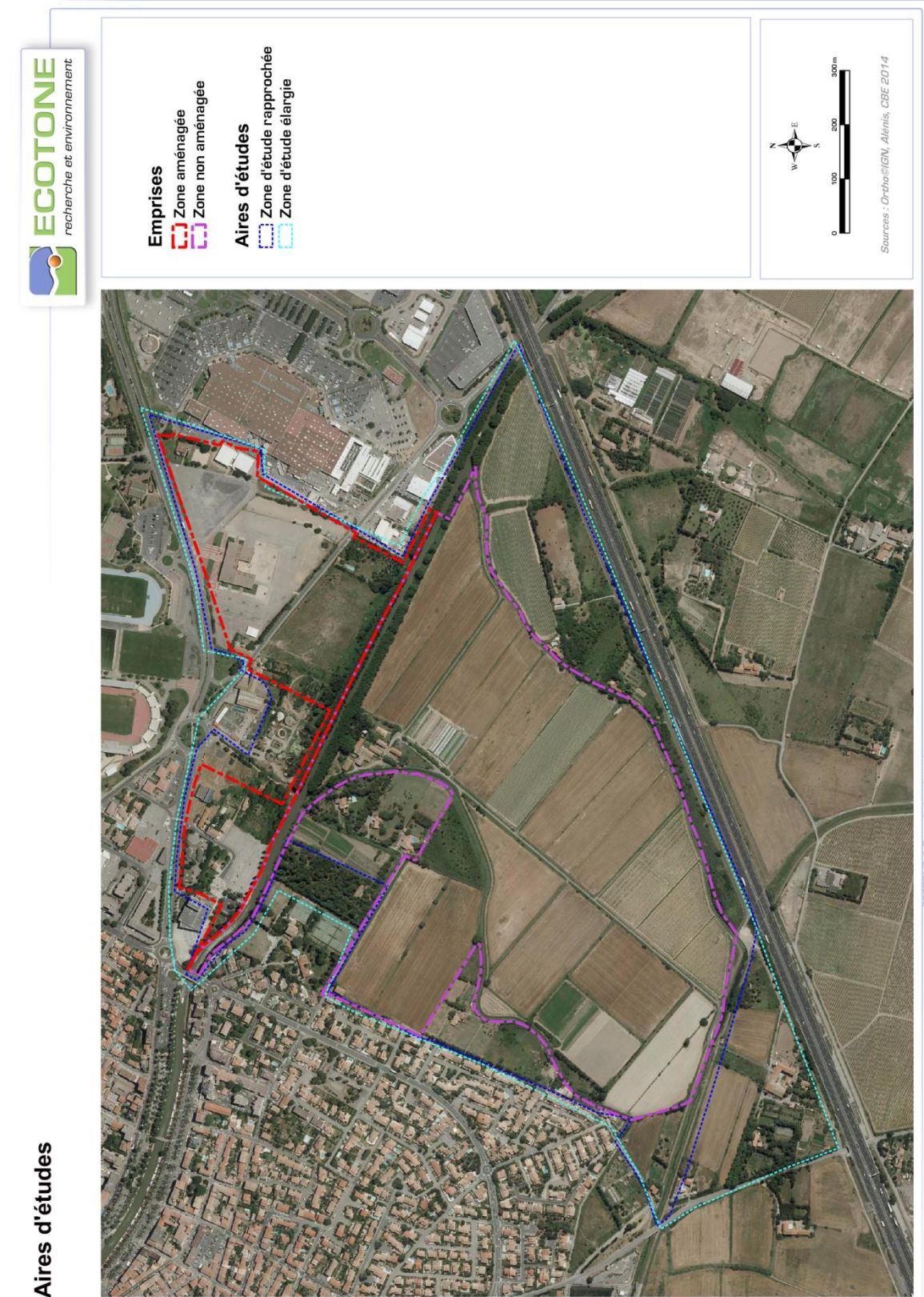
Ainsi, deux principales zones d'études ont été définies pour les prospections de terrain :

- **Une zone d'étude rapprochée qui correspond au projet de ZAC de la Robine (en intégralité) et aux milieux attenants proches.** Cette zone a été définie pour la caractérisation des habitats naturels, l'inventaire de la flore, des insectes, des amphibiens et des reptiles. Ces groupes d'espèces disposent, en effet, de capacités de déplacement et de dispersion souvent assez faibles qui font que l'aire d'influence du projet est potentiellement réduite autour du périmètre de celui-ci ;
- **Une zone d'étude élargie** qui correspond à l'aire d'étude précédente à laquelle s'ajoutent des unités paysagères locales susceptibles d'être utilisées dans le cycle biologique d'espèces d'oiseaux ou de chiroptères et qui pourraient être affectées par le projet.

Ces zones d'études pour les prospections de terrain sont représentées sur la Carte 3.

Nota Bene : Les limites de ces deux zones ont pu varier selon les groupes considérés. En effet, certains secteurs ont pu être ajoutés ou enlevés au regard de l'intérêt des habitats présents pour les espèces des groupes considérés.

Pour l'analyse des impacts, seule la zone d'emprise du projet est retenue (cf. Carte 2, et § 1.6), soit la partie nord de 16 ha.



Carte 3 : Définition des aires d'études des prospections de terrain (CBE, 2013)

Nota Bene : Les termes « zone d'étude » et « zone prospectée » sont utilisés indifféremment dans la suite du document.

II.3. Recueil préliminaire d'information

Une recherche bibliographique a été effectuée afin de collecter des informations sur les habitats naturels, la flore et la faune, présents ou potentiels, ainsi que sur leur dynamique, leurs écologies et leurs sensibilités vis-à-vis de l'aménagement projeté. **La bibliographie a été complétée par une phase de consultation, auprès des associations locales et de personnes/structures ressources.**

Cette recherche a été effectuée soit à proximité directe du projet, soit de manière plus large à l'échelle communale voire intercommunale.

Des données issues de la base de données interne de CBE SARL ont été utilisées. Cette base de données provient des différents inventaires réalisés par CBE dans le cadre de son activité.

Les ouvrages consultés sont listés en annexe à la fin du présent document. Les organismes ou personnes contactés sont listés dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Organismes et structures contactés pour l'étude

Structure	Personne contactée	Données demandées	Résultat de la demande
DREAL-LR	Site Internet	Périmètres des zonages écologiques + données faune-flore	Données récupérées
Conservatoire des Espaces Naturels en Languedoc-Roussillon (CEN-LR)	Matthieu Bossaert (SIGiste)	Données faune-flore	Données récupérées
Conservatoire Botanique National-méditerranéen de Porquerolles	Site Internet Silene	Données flore	Données récupérées
Site Faune-LR	Site Internet	Données communales sur la faune	Données récupérées
Observatoire Naturaliste des Ecosystèmes Méditerranéens	Site Internet	Données insectes + Lézard ocellé	Données récupérées
Atlas des papillons de jour et des libellules de Languedoc-Roussillon	Site Internet	Données insectes	Données récupérées
OPIE	Stéphane Jaulin	Données insectes	Données récupérées
Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE) - Equipe Biogéographie et Ecologie des Vertébrés (BEV)	Philippe Geniez	Données herpétofaune	Données récupérées
Bureau de Recherches Géologiques Minières (BRGM)	Site Internet	Présence de cavités aux alentours de la zone d'étude	Données récupérées
GCLR (Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon) et ONEM	Site Internet	Données chiroptères	Données récupérées

II.4. Inventaires de terrain

II.4.1. Justification des groupes recensés et pression d'observation

Habitats naturels et flore

L'ensemble de la zone d'étude a fait l'objet d'un inventaire des habitats naturels et de la flore lors de trois journées au printemps 2013. Ces passages ont permis d'avoir une bonne évaluation de la valeur phyto-écologique globale de la zone prospectée. Le risque de non détection d'une espèce patrimoniale et/ou protégée est ainsi jugé faible (cf. § II.4.4. « Limite de la méthode »).

Invertébrés

Les inventaires entomologiques ont été ciblés sur les ordres les mieux connus actuellement, c'est-à-dire ceux qui comportent des espèces bénéficiant d'un statut réglementaire :

- Orthoptères (criquets et sauterelles) ;
- Lépidoptères Rhopalocères (papillons de jour) ;
- Odonates (Libellules).

L'étude de ces trois groupes est d'autant plus justifiée que des espèces patrimoniales (Diane, Criquet migrateur, *Edipode occitane*) et un Plan National d'Action odonate sont recensés dans le secteur.

Au total, trois sorties ont été réalisées pour les insectes : une au début du printemps plus spécifiquement pour les rhopalocères, une en fin de printemps pour les odonates, et une en été pour les orthoptères. Pour les autres ordres d'insectes, tout individu contacté a tout de même été noté, si l'identification était possible.

Les sorties ont été réalisées dans de bonnes conditions météorologiques et ont permis d'avoir une bonne image de l'entomofaune présente et potentielle sur le secteur étudié. Les espèces patrimoniales potentielles ont bien été appréhendées.

Amphibiens

Les quatre passages pour l'observation des amphibiens ont permis d'observer la faible potentialité d'accueil des milieux de la zone d'étude pour ces espèces. La pression d'inventaire diurne semble donc suffisante.

La méthode de comptage auditif nocturne est limitée aux anoues chanteurs et son efficacité dépend nettement des conditions météorologiques (hygrométrie, vent, température) et de la saison. Or, le vent soutenu et la présence de l'autoroute à proximité ont nettement limité l'écoute nocturne des chants d'amphibiens. Ces deux facteurs ont été récurrents pendant toute la durée de l'étude. **Au vu de ces difficultés, les enjeux relatifs aux espèces potentielles, à la qualité des milieux et à leur fonctionnement, ont été aussi considérés.**

Reptiles

Les sept passages déroulés sous des conditions météorologiques favorables ont permis d'avoir un bon aperçu du peuplement reptilien sur la zone d'étude.

Les espèces patrimoniales du secteur (Psammodrome algire, Psammodrome d'Edwards et Lézard ocellé) ont été particulièrement recherchées.

Chiroptères

La zone d'étude est comprise au sein du territoire du Plan National d'Actions chiroptères. Une attention particulière a donc été attribuée à ce groupe.

La sortie diurne réalisée est apparue suffisante pour le repérage des potentialités liées à la présence de gîtes, d'habitats de chasse et de corridors écologiques.

Durant deux nuits de prospection, trois points d'écoute manuels et six points d'écoute fixes ont été réalisés. Leur positionnement a été fonction des milieux favorables de la zone d'étude repérés lors de la sortie diurne (arbres à cavités, bâtiments favorables, linéaires arborés) et de la bibliographie (colonies). Ces neuf enregistrements effectués dans des conditions mitigées à favorables apparaissent suffisants pour l'évaluation de l'utilisation de la zone d'étude par les chiroptères.

Mammifères

Toutes les sorties ont fait l'objet de prospections sur les mammifères (hors chiroptères), toutes les saisons étant favorables à l'observation d'indices de ce groupe. Avec plus de dix passages, la pression de prospection est suffisante pour ce groupe.

Avifaune

Les sorties se sont globalement déroulées lors de conditions météorologiques favorables, permettant la bonne détection des espèces d'oiseaux. La multiplication des sorties au printemps a permis d'appréhender correctement l'avifaune nicheuse et notamment les éventuelles espèces patrimoniales.

En effet, une grande diversité d'oiseaux nicheurs est présente sur la zone d'étude. Beaucoup sont associés aux milieux aquatiques et humides du secteur et n'apparaissent pas concernés par la zone d'emprise (Butor étoilé, Bonglios nain, etc.). Plusieurs rapaces sont également mentionnés dans la bibliographie mais la zone d'étude semble peu favorable à leur reproduction. Certaines espèces en revanche pourraient utiliser la zone d'étude (Pie grièche méridionale, Bruant ortolan, etc.) pour nicher. Ces espèces ont été largement prospectées.

L'avifaune hivernante n'a pas fait l'objet de recherches spécifiques. Les espèces concernées ont néanmoins été prises en compte dans l'étude comme étant potentiellement présentes. Les zones de présence potentielle de ces espèces concernent la partie Sud de la ZAC (qui, pour rappel, ne sera pas aménagée).

Aucune recherche active n'a été réalisée sur l'Edicnème, pour lequel les secteurs Sud de la ZAC sont favorables. L'espèce a donc été prise en compte comme espèce potentielle.

Parcelles de compensation

Les parcelles pressenties pour la compensation ont fait l'objet d'une visite de terrain le 20 janvier 2016.

Bilan

La multiplication des prospections de terrain sur l'ensemble des saisons favorables aux inventaires a permis une prise en compte correcte des espèces floristiques et faunistiques présentes sur la zone. Seuls les inventaires des amphibiens ont présenté des difficultés et de ce fait l'appréciation des potentialités a été particulièrement prise en compte pour ce groupe.

II.4.2. Dates et objectifs des relevés de terrain

La Figure 15 et le Tableau 2 présentent le nombre de passages de terrain pour chaque groupe inventorié ainsi que les conditions météorologiques des prospections.

Groupes taxonomiques	Mois											
	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Habitats naturels												
Flore												
Invertébrés												
Amphibiens												
Reptiles												
Mammifères (hors chiroptères)												
Chiroptères												
Avifaune												

Figure 15 : Calendrier des prospections

Tableau 2 : Chronologie et objectifs des relevés naturalistes

Date	Expert	Principaux groupes prospectés	Autres groupes	Période	Conditions météorologiques
27/03/2013	Hugo Fontès	Flore précoce, habitats naturels	/	Diurne	Favorables
28/03/2013	Oriane Chabanier	Amphibiens	/	Diurne	Favorables (sortie après des pluies)
				Nocturne	Mitigées (vent soutenu en début de soirée limitant l'écoute des chants)
03/04/2013	Marion Bonacorsi	Avifaune	Reptiles, mammifères	Diurne	Favorables (grand beau, vent faible)
		Avifaune nocturne	/	Nocturne	
15/04/2013	Marion Bonacorsi	Avifaune	Reptiles, mammifères	Diurne	Mitigées (brumeux, vent modéré (15 km/h))
22/04/2013	Emeline Oulès	Flore, habitats naturels		Diurne	Favorables
06/05/2013	Jérémy Février	Invertébrés	Amphibiens, reptiles, mammifères	Diurne	Favorables
22/05/2013	Hugo Fontès	Flore, habitats naturels	/	Diurne	Favorables
05/06/2013	Oriane Chabanier	Reptiles	Amphibiens, mammifères	Diurne	Favorables (températures élevées, vent faible)

Date	Expert	Principaux groupes prospectés	Autres groupes	Période	Conditions météorologiques
11/06/2013	Karine Jacquet	Avifaune	Reptiles, mammifères	Diurne	Favorables (grand beau, vent faible parfois marqué)
20/06/2013	Jérémy Février	Invertébrés	Amphibiens, reptiles, mammifères	Diurne	Favorables
21/06/2013	Marion Bonacorsi	Avifaune	Reptiles, mammifères	Diurne	Favorables (ciel dégagé, vent nul à faible)
03/07/2013	Coralie Meunier	Chiroptères	/	Diurne	Mitigées (grand beau mais vent modéré (30km/h))
				Nocturne	
06/08/2013	Jérémy Février et Stéphane Berthelot	Invertébrés	Mammifères	Diurne	Favorables
06/08/2013	Coralie Meunier	Chiroptères	/	Nocturne	Favorables (grand beau, pas de vent ou vent très faible)
20/01/2016	François Loiret	Site du projet et Parcelles compensatoires	/	Diurne	Favorables

Les dates répertoriées ici correspondent aux passages spécifiquement dédiés à la recherche d'espèces à enjeu pour les groupes ou espèces concernés ; certains passages ont été mutualisés sur une même journée ; au cours des passages spécifiques, toutes les autres observations d'espèces patrimoniales et/ou protégées, tous groupes confondus, ont été notées systématiquement et ont permis d'alimenter l'état initial écologique du site.

II.4.3. Protocoles d'inventaire

Habitats naturels et flore

Dans un premier temps, les grandes unités écologiques sont définies pour comprendre l'agencement général des milieux naturels et semi-naturels au sein de la zone d'étude. Ces unités écologiques sont définies selon des critères stationnels (topographie, orientation, altitude) et la physiologie de la végétation. Ce découpage s'opère grâce à l'observation des ortho-photographies préalablement à la phase de terrain.

Dans un second temps, des relevés de terrain sont effectués par habitat homogène, afin de découper des sous-unités de végétation au sein des grands ensembles préalablement identifiés. Il s'agit de relevés systématiques de l'ensemble de la flore et des grandes unités écologiques présentes, en recherchant plus spécifiquement sur la zone d'étude la flore patrimoniale et/ou protégée. Les espèces sont pointées au GPS sur site pour être intégrées sous SIG. Pour les plus remarquables, l'état de conservation des stations (nombre d'individus, nombre de germination, nombre de pieds en fleurs, nombre de graines par fruits, etc.) est également estimé.

L'identification des plantes est réalisée sur le terrain par reconnaissance visuelle ou par l'utilisation d'une flore ; en cas de taxons complexes (certaines graminées par exemple), certains individus peuvent être prélevés pour une détermination plus approfondie au bureau.

Grâce à ces relevés, chaque habitat peut être affilié à un code Corine Biotopes et ce pour une précision d'au moins deux décimales, lorsque la nomenclature Corine le permet. Les habitats patrimoniaux sont également clairement identifiés. Par ailleurs, leur état de conservation est évalué sur le terrain sur la base

de critères propres à chaque habitat, définis à dire d'expert (typicité de la flore, taux de recouvrement de chaque strate, présence ou non d'espèces rudérales ou invasives...). Pour les habitats d'intérêt communautaire, l'état de conservation est défini selon les méthodes développées pour les sites Natura 2000 (méthodes de *Maciejewski, 2012* pour les habitats agropastoraux, *Carnino, 2009* pour les habitats forestiers et *Vertigo-DIREN LR, 2007* pour les habitats littoraux), les méthodes étant toutefois adaptées à l'échelle du site.

L'analyse par photo-interprétation et les observations de terrain permettent la réalisation d'une cartographie des habitats sous SIG (logiciel QGIS v.1.8) à une échelle de 1 : 10 000.

La liste des espèces contactées est présentée en annexe.

Invertébrés

Les insectes sont échantillonnés selon un itinéraire permettant d'embrasser les différents milieux présents sur le site, en insistant sur les biotopes à fort potentiel pour le groupe, notamment pour les espèces patrimoniales attendues. Le bois mort au sol et les grosses pierres, gîtes privilégiés pour de nombreux insectes, sont notamment attentivement prospectés et retournés.

Les méthodes utilisées pour chacun des ordres susmentionnés sont expliquées ci-après.

Odonates et lépidoptères rhopalocères

La méthodologie est principalement axée sur l'observation à vue. La relative facilité d'identification des anisoptères (libellules de grande taille dont les deux paires d'ailes sont différentes, contrairement aux zygoptères) et d'une bonne part des rhopalocères (papillons de jour) permet d'identifier l'espèce à faible distance, à l'aide de jumelles. Pour les espèces dont la détermination est délicate (zygoptères, anisoptères du genre *Sympetrum* sp. Lycaenidés), la capture au filet est préférée.

Pour les libellules, un examen attentif des sites de développement larvaire potentiels permet la collecte d'exuvies (peau laissée par la larve au moment de la métamorphose imaginale). Elles permettent, dans bien des cas, une identification à l'espèce et ont pour avantage de témoigner de l'autochtonie des taxons sur un site (reproduction).

La période d'observation optimale des lépidoptères rhopalocères est avril/mai et celle des odonates juin/juillet.

Orthoptères

La méthode de détection des espèces consiste, dans un premier temps, à rechercher et identifier les espèces par l'écoute des stridulations. Ces dernières permettent dans bien des cas d'identifier les criquets chanteurs (*Acrididae*) ainsi que certaines sauterelles et grillons difficilement détectables à vue. Cette méthode est d'autant plus intéressante qu'elle permet de distinguer des espèces proches difficilement séparables par les caractères morphologiques. Dans un second temps, l'observation à vue permet d'identifier de nombreuses espèces. Enfin, un fauchage de la végétation herbacée et un battage des arbres et arbustes permettent de compléter l'inventaire en ciblant les espèces plus petites et/ou plus discrètes (sauterelles arboricoles nocturnes).

La période d'observation optimale pour ce groupe est juillet-août (les individus matures sont aisément déterminables).

Coléoptères

Les recherches effectuées pour cette étude sont ciblées sur les coléoptères saproxyliques et notamment sur deux espèces patrimoniales : le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*). Ces espèces sont associées aux vieux arbres à cavités (principalement les chênes). Les prospections sont donc orientées sur la recherche des vieux arbres. Tous les arbres favorables aux coléoptères sont ainsi soigneusement examinés (observation d'éventuelles sorties de galeries larvaires, examen du terreau, observation de restes d'animaux morts : élytres, mandibules). Les recherches d'indices pour ce groupe peuvent s'effectuer en toutes saisons, mais la recherche d'individus (imagos ou larves) n'est possible qu'au printemps et en été.

Dans ces différents ordres, certaines espèces nécessitent un examen approfondi à la loupe binoculaire (antennes, poils, génitalia...). Des exemplaires (hors espèces protégées) sont donc collectés si besoin au moyen d'un bocal de chasse muni d'une capsule de cyanure de potassium pour reconnaissance ultérieure.

Amphibiens

L'échantillonnage spécifique des amphibiens s'est déroulé en deux phases :

- Phase 1 - diurne : réalisée en fin de journée, juste avant le crépuscule, cette prospection a permis de repérer les milieux potentiellement favorables aux amphibiens (points d'eau, milieux boisés et frais, murets de pierres et zones ouvertes à sol meuble), mais également les zones pouvant être favorables à l'écoute des chants nuptiaux.
- Phase 2 - nocturne : réalisée à la tombée de la nuit sur les secteurs ciblés lors de la phase diurne, cette phase correspond aux inventaires sensu stricto.

Un comptage auditif a été effectué par points d'écoute positionnés dans les secteurs de reproduction jugés les plus favorables. Chaque point d'écoute est repéré sur cartographie à l'aide des coordonnées géographiques relevées par GPS. L'écoute des chants nuptiaux dure entre 5 et 15 minutes en fonction du nombre d'espèces repérées : plus les individus sont nombreux, plus l'identification des chants est complexe ; il est donc préférable de passer plus de temps à l'écoute. Par cette méthode, nous déterminons les espèces entendues (adultes) mais également si possible le nombre d'individus. Cela permet de caractériser les tailles de populations et les sites de reproduction avérés pour ce groupe. Pour cette étude, quatre points d'écoute ont été réalisés (Carte 4, notés P1 à P4), chaque point d'écoute étant localisé à proximité d'un canal, aux quatre points cardinaux.

En parallèle de cette méthode de comptage, les milieux jugés favorables (points d'eau et milieux terrestres d'intérêt) ont également été parcourus de manière aléatoire, à pas lent, afin de comptabiliser les espèces et, si possible, le nombre d'individus de chaque espèce. Les contacts sont aussi bien visuels (espèces en déplacement notamment ; identification à l'aide de jumelles à mise au point rapprochée) qu'auditifs (chants nuptiaux) ; les données recueillies permettent de compléter l'inventaire par point d'écoute.

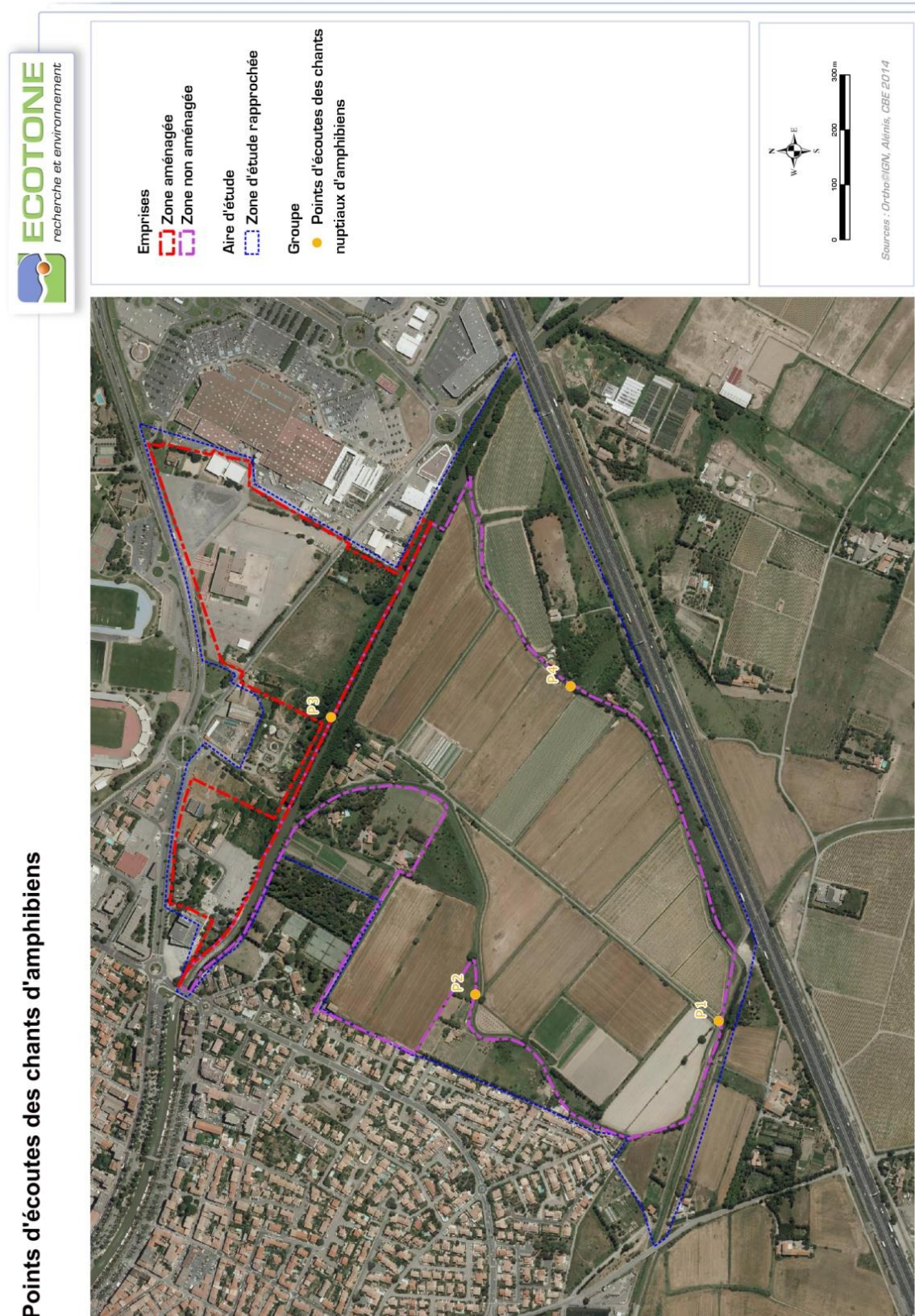
Pour l'étude de ce groupe, une attention particulière a été portée aux connexions possibles entre différents habitats (entre deux sites de reproduction, entre un site de reproduction et un habitat terrestre)

afin d'évaluer les perturbations éventuelles qu'entraînerait le projet en phase travaux ou une fois les aménagements réalisés sur les axes de déplacements d'amphibiens, notamment lors des migrations pré- et postnuptiales.

Reptiles

La recherche ciblée des reptiles nécessiterait la mise en place de protocoles lourds (pose préalable de plaques chauffant au soleil dans le but de les attirer puis relevés des plaques). C'est pourquoi l'observation directe a été choisie. Les habitats potentiellement favorables aux reptiles ont donc fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, les chemins et talus ensoleillés, les haies plus ou moins embroussaillées et bien exposées mais aussi les canaux avec enrochements ont été prospectés dans cette optique. Par ailleurs, nous avons soulevé la plupart des pierres et bois morts présents pouvant abriter des individus. Enfin, les rares indices de présence laissés par ces espèces (mues, traces dans le sable ou la terre nue meuble) ont également été relevés pour être intégrés à l'inventaire.

Les prospections se sont déroulées sur la matinée, permettant d'optimiser les chances d'observation d'individus en insolation (se réchauffant au soleil) ou en déplacement. Ceux-ci sont identifiés directement à vue (ou à l'aide jumelles à mise au point rapprochée) ou suite à une capture temporaire.



Carte 4 : Localisation des points d'écoute de chants d'amphibiens réalisés sur la zone d'étude (CBE, 2013)

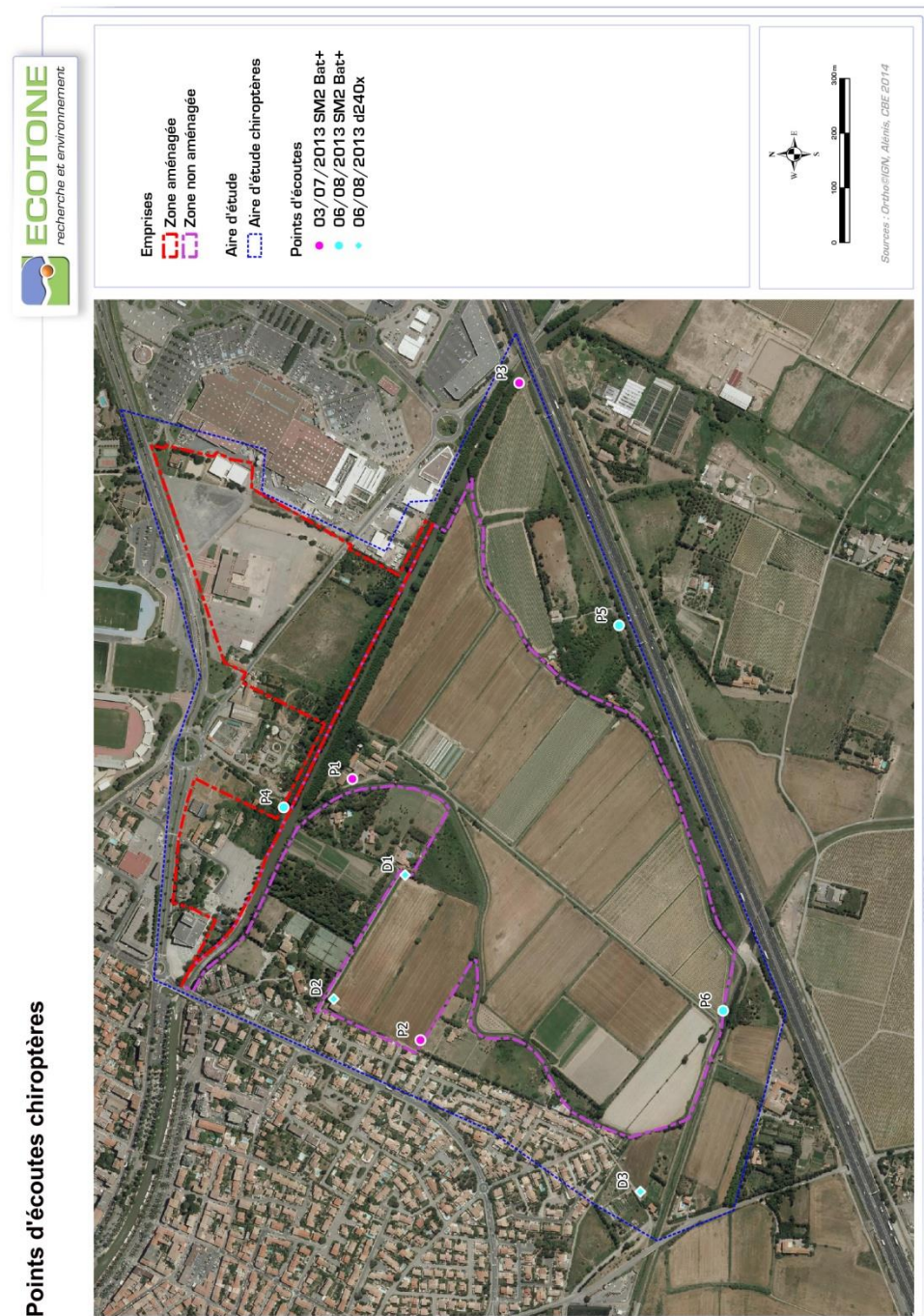
Chiroptères

Les sorties diurnes (réalisées en première partie des sorties nocturnes) et nocturnes imparties à ce groupe ont des objectifs que nous pouvons distinguer comme suit :

- La sortie diurne doit permettre de repérer les potentialités de la zone d'étude en termes de gîtes, habitats de chasse et corridors écologiques pour les chiroptères. Dans le cadre de cette étude, nous avons plus particulièrement recherché les arbres intéressants pouvant accueillir des chiroptères en gîtes et les bâtiments favorables. Le Domaine du Fleisch, situé dans le périmètre d'étude, connu par le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon (GCLR), a été visité. Les arbres du canal et les linéaires arborés situés au sud-est de la zone d'étude ont été prospectés également.
- Le reste de la nuit permet d'identifier le peuplement chiroptérologique du secteur grâce aux enregistrements réalisés sur zone.

De nuit, la distinction des différentes espèces de chiroptères est possible grâce aux cris qu'elles émettent pour appréhender leur environnement. Ce système d'écholocation utilise essentiellement des ultrasons dont la fréquence, la structure, l'intensité et la durée dans un contexte donné sont relativement caractéristiques de l'espèce qui les a émis. Les ultrasons étant inaudibles pour l'Homme, il est nécessaire d'utiliser un matériel adéquat pour les percevoir. Deux méthodes complémentaires ont été utilisées dans le cadre de cette étude :

- La méthode manuelle, qui consiste à utiliser un détecteur d'ultrasons à expansion de temps « Pettersson D240x ». Cet appareil retranscrit en sons audibles les cris d'écholocation des chiroptères. Il est ainsi possible d'identifier à distance et directement sur le terrain de nombreuses espèces avec un dérangement quasi nul. Dans certains cas difficiles, il est nécessaire d'enregistrer un son en expansion de temps pour l'étudier ultérieurement. L'enregistrement se fait alors grâce à un enregistreur EDIROL R-09HR ou R-05 et l'analyse des sons est réalisée grâce au logiciel informatique Batsound. Trois points d'écoute manuels de 15 minutes ont ainsi été réalisés proche de linéaires arborés et d'habitations (Carte 5, point D1, D2 et D3).
- La méthode automatique, qui consiste à utiliser un détecteur d'ultrason « Song Meter SM2BAT+ ». Cet appareil à déclenchement automatique utilise la division de fréquence qui permet d'enregistrer en direct tous les sons dans une gamme de fréquences comprise entre 0 et 192 kHz, les chiroptères ne dépassant pas les 150 kHz. L'appareil stocke les enregistrements sur une ou plusieurs cartes mémoires en précisant pour chacun la date et l'heure. Ils sont ensuite analysés sur ordinateur grâce aux logiciels Sonochiro et Batsound. Cette méthode s'utilise uniquement sur des points d'écoute fixes. Il est alors possible de comptabiliser les contacts et de donner une fréquentation par espèce et par heure. Six points d'écoute automatiques ont été réalisés ici (Carte 5). Les détecteurs ont enregistré l'ensemble des contacts de chauves-souris détectées dans la nuit (enregistrement de 30 minutes avant le coucher du soleil jusqu'à 30 minutes après le lever du soleil), soit 9h et 10 h d'enregistrement et approximativement les périodes (21h30→6h30 et 21h→7h).



Points d'écoutes chiroptères

Carte 5 : Localisation des points d'écoutes chiroptères (CBE, 2013)

Le point P1 a été placé au niveau du Domaine du Fleisch, où la présence d'une colonie de Murin à oreilles échanquées et de Grand Rhinolophe était connue (GCLR). Ce point se trouve dans une zone particulièrement riche en arbres à cavités et en bâtiments favorables et dans une mosaïque de milieux très intéressants de par la proximité du canal.

Le point P2 a été placé dans un contexte de milieu ouvert et assez urbain ; il s'agissait de déterminer le peuplement chiroptérologique habituel de la zone d'étude sans chercher les espèces rares se trouvant dans des milieux plus exigeants.

Les points P3 et P4 ont été placés au bord du canal pour contacter les chauves-souris utilisant ce corridor comme axe de déplacement majeur. Ces deux points ont été placés à des dates différentes afin d'avoir une vue d'ensemble du peuplement chiroptérologique.

Les points P5 et P6 ont été placés aux abords de lisières et d'un canal que les chauves-souris peuvent exploiter en transit comme en chasse, et où elles peuvent utiliser certains arbres ou habitations comme gîtes.

Avec les données récoltées lors des nuits d'enregistrement, nous avons, pour chaque espèce détectée, calculé le nombre de contacts par heure enregistrés par l'appareil afin d'obtenir une mesure quantitative de la fréquentation du site (cf. Tableau 3).

Tableau 3 : Méthode d'estimation de la fréquentation par les chiroptères

Classes de contacts/heure	Niveau d'activité correspondant ou indice de fréquentation
0-6 contacts/heure	Très faible (quelques rares animaux en transit)
7-20 contacts/heure	Faible (transit faible ou quelques zones de chasse peu fréquentées)
21-80 contacts/heure	Moyen (transit important ou zone de chasse fréquentée)
81-250 contacts/heure	Élevé (transit très important ou zone de chasse très fréquentée)
251-500 contacts/heure	Très élevé (zone de chasse ou de transit remarquable)
> 500 contacts/heure	Permanent (zone de chasse ou de transit vitale)

Mammifères hors chiroptères

Lors de l'ensemble des sorties de terrain imparties aux autres groupes biologiques, nous avons recherché des indices de présence (crottes, grattées, empreintes, coulées, terriers) ou noté d'éventuelles observations d'individus de mammifères. Par ailleurs, l'intérêt des habitats présents sur zone pour ce groupe a été évalué au regard des connaissances dont nous disposons actuellement sur les espèces.

Les observations peuvent se faire en toute saison mais le printemps et l'été sont des périodes privilégiées pour la majorité des espèces, surtout celles qui hibernent ou mènent une vie ralentie pendant l'hiver.

Avifaune

L'avifaune de la zone d'étude a été caractérisée lors d'un passage nocturne et de trois passages diurnes au printemps. L'objectif était de qualifier l'avifaune nicheuse présente sur l'aire d'étude définie et, dans la mesure du possible, d'identifier la manière dont l'avifaune utilise cette zone (alimentation, reproduction).

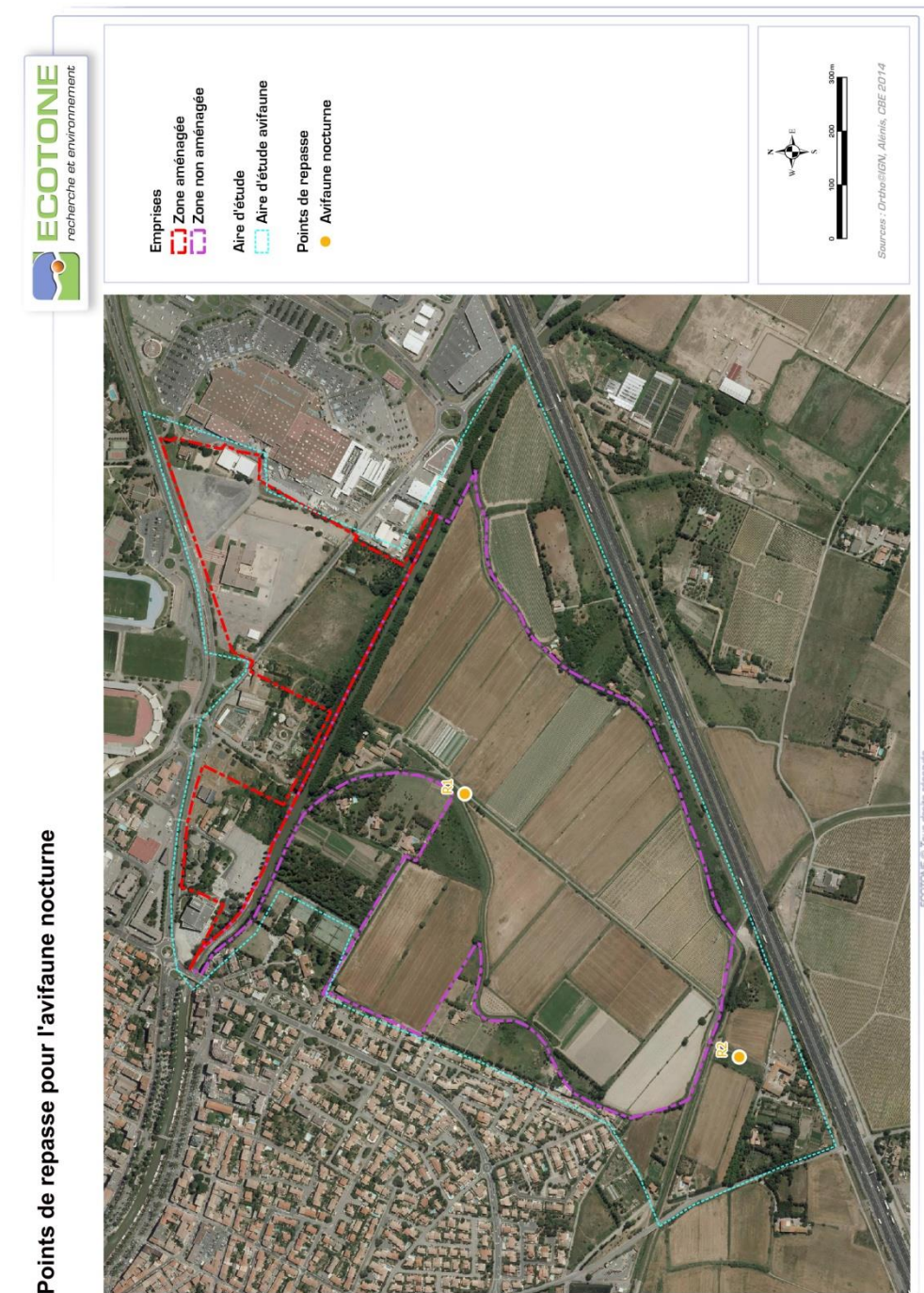
Lors des prospections printanières diurnes, les différents habitats de la zone d'étude ont été parcourus de manière semi-aléatoire, en marchant lentement, pour détecter tout contact auditif ou visuel avec les espèces. Les observations d'individus ou de traces (plumes, pelotes de réjection, nids, cavités de pics, etc.) sont relevées. Les espèces patrimoniales ont fait l'objet d'une attention particulière, toutes les éventuelles observations étant notées et localisées sur photo aérienne.

Les sorties ont été réalisées le matin, ce qui correspond au moment de la journée où les oiseaux sont les plus actifs (avec la fin de journée), notamment au printemps avec les mâles chanteurs (prospections depuis le lever du soleil jusqu'en milieu de journée). Nous avons, par ailleurs, recherché des conditions météorologiques permettant la meilleure détection des oiseaux (temps calme, avec pas ou peu de vent, sans pluie...).

Pour l'inventaire des rapaces nocturnes, nous avons effectué des écoutes nocturnes en stimulant les oiseaux par la méthode de la « repasse » (Carte 6), méthode qui consiste à reproduire le chant de l'oiseau visé à l'aide d'un magnétophone afin d'inciter les mâles à se manifester. Dans le cadre de cette étude, nous avons utilisé cette méthode afin de détecter la Chouette chevêche et le Petit-duc scops. La diffusion des chants préenregistrés est assurée par un magnétophone tenu à bout de bras et en hauteur par l'observateur lors de l'émission. Une rotation complète de 360° est généralement réalisée pour une meilleure propagation multidirectionnelle du signal. La technique doit cesser lors du premier signe de présence de l'espèce, qu'il soit auditif ou visuel. Chaque contact auditif avec un oiseau est reporté sur un fond de carte de la zone d'étude.

Le protocole utilisé est le suivant (LPO Missions rapaces) :

- Ecoute d'une à deux minutes avant la mise en route du magnétophone ;
- Diffusion du chant 30 s ;
- Ecoute 1 mn ;
- Diffusion du chant 60 s ;
- Ecoute 1 mn ;
- Diffusion du chant 90 s ;
- Ecoute 90 s.



Carte 6 : Localisation des points de repasse réalisés pour l'avifaune nocturne sur la zone d'étude (CBE, 2013)

Avec ces méthodes, la richesse spécifique et l'abondance des différentes espèces observées sur zone (nombre d'espèces) ont pu être caractérisées. Même si l'accent a été mis sur les espèces patrimoniales, nous avons également essayé d'avoir une estimation d'abondance pour les espèces plus communes.

Enfin, lors des prospections, nous avons cherché à identifier, pour chaque espèce, comment le ou les individus utilisent la zone d'étude, c'est-à-dire à définir le statut biologique sur la zone d'étude. Lors des inventaires, l'activité du ou des individus contactés peut, en effet, donner un renseignement sur son statut sur zone.

Ces statuts sont définis comme suit :

- Nicheur certain : espèce dont la nidification est avérée sur la zone ;
- Nicheur probable : espèce dont la nidification est jugée probable sur zone au regard de la multiplication des contacts et/ou de comportements particuliers (défense de territoire...);
- Nicheur possible : espèce dont la nidification est possible mais qui ne peut être confirmée au regard du manque de contact avec l'espèce (par exemple seul un contact sur trois sorties avec un mâle chanteur) ;
- Hivernant : espèce uniquement présente sur zone en hiver ;
- En recherche alimentaire : espèce observée en recherche alimentaire sur zone (chasse, affût, prélèvement de graines...);
- En transit : espèce uniquement observée transitant au-dessus de la zone d'étude, sans s'y arrêter ;
- En halte migratoire : statut souvent attribué aux espèces uniquement présentes dans le secteur géographique étudié lors des périodes migratoires (printemps et automne). Notons qu'en début de saison (mars-avril) d'autres espèces communes et nicheuses dans la région peuvent être présentes en halte migratoire mais cela reste particulièrement difficile à démontrer (difficulté de distinguer un individu chantant en halte d'un individu défendant un territoire). La multiplication des sorties sur l'ensemble de la saison de reproduction permet, alors, de limiter ce biais et de définir quelles espèces étaient uniquement présentes en halte migratoire de celles présentes en nidification ;
- En migration : observation d'un ou plusieurs individus en migration active. Pour ce statut, nous prenons particulièrement en compte les périodes connues de migration des espèces.

La qualification des espèces nicheuses sur zone (nicheur certain, probable ou possible) s'est inspirée du Code atlas en vigueur dans les atlas nationaux et régionaux d'oiseaux (www.atlas-ornitho.fr).

Deux autres statuts ont également été attribués aux espèces nicheuses ou en alimentation sur zone, en fonction de leur durée de présence sur le territoire :

- Sédentaire : espèce présente sur le territoire toute l'année ;
- Estivant : espèce uniquement présente en période de reproduction sur le territoire.

Il existe un intermédiaire entre ces deux statuts. Il s'agit des migrateurs partiels qui restent sur le territoire régional, ou national, durant la mauvaise saison mais se déplacent sur des zones plus au sud, ou en plaine (par rapport aux zones collinéennes ou montagnardes) au climat hivernal plus doux. Dans cette étude, ces espèces ont soit été assimilées à des espèces sédentaires si elles restaient observables dans le secteur en hiver, soit à des espèces estivantes si elles n'étaient plus présentes en hiver (sur la base des données de répartition connues des espèces).

II.4.4. Limite des méthodes d'inventaires

Habitats et flore

Les inventaires réalisés permettent d'avoir un bon résumé des grands types de milieux présents sur le site et de leur intérêt, notamment en termes de fonctionnalité. A noter toutefois qu'en raison d'un printemps particulièrement pluvieux et frais, la phénologie de certaines espèces a été modifiée. Globalement, un retard a pu être constaté. Ce retard semble, cependant, n'avoir eu que peu d'impact, certaines espèces ayant même connu une année particulièrement propice à leur développement. Certains espaces privés clôturés (jardins) n'ont pas pu être prospectés, mais ils ne présentaient pas de potentialités particulières en ce qui concerne la flore patrimoniale. Mis à part cela, aucune limite particulière n'est à noter à l'exception des limites habituelles inhérentes à ce type d'étude, à savoir le risque de non détection d'une espèce patrimoniale. Ce risque est ici jugé faible en raison des trois journées de prospections réalisées en bonne période.

Invertébrés

Le printemps particulièrement pluvieux et frais de l'année de prospection, suivi d'un été chaud et sec, a été défavorable à de nombreuses espèces. Les papillons de jour ont, notamment, souffert de ces conditions, générant un décalage dans leur phénologie et surtout une sous-représentation probable de nombreux taxons cette année. Quant aux libellules, orthoptères et coléoptères, ces conditions semblent n'avoir entraîné qu'un simple retard de phénologie, peu préjudiciable.

Amphibiens

Malgré un printemps particulièrement pluvieux, les conditions n'étaient pas optimales pour l'écoute nocturne des amphibiens. En effet, le vent soutenu et la présence de l'autoroute à proximité ont nettement limité l'écoute des chants d'amphibiens. Aucune espèce d'amphibien n'a pu être entendue lors des points d'écoute. De plus, les canaux semblent peu attractifs à ce groupe (cet aspect sera développé dans le chapitre III.4.). En l'absence d'écoute de chants d'amphibiens (et donc d'identification de points de rassemblement), et avec des milieux aquatiques peu favorables, il est particulièrement difficile d'observer des amphibiens en milieu terrestre. Comme mentionné précédemment, l'analyse des potentialités évaluée en fonction de la qualité des habitats et de leur fonctionnement a été largement considérée.

Reptiles

Les conditions météorologiques de la sortie étaient favorables à l'observation des reptiles (beau temps, températures élevées et vent faible), permettant d'avoir un bon aperçu du peuplement reptilien sur zone. Notons toutefois qu'il existe des limites à l'inventaire qui découlent de la difficulté de détection des espèces de reptiles. Les espèces sont souvent très mimétiques et discrètes, et fuient au moindre danger. Leur observation est donc délicate et se résume souvent à de brèves entrevues. La richesse spécifique constatée ne témoigne donc pas toujours du réel potentiel que représente un site donné et il est alors essentiel de mettre en évidence les potentialités que représente ce dernier pour les reptiles.

Chiroptères

Lors de la première sortie nocturne, le vent était modéré (environ 30 km/h) mais cela n'a pas fortement affecté les chiroptères. Étant donné la taille du site, tous les arbres favorables n'ont pu être prospectés. De même, seule une partie des bâtiments du Domaine du Fleisch a pu être prospectée, l'autre partie étant inaccessible. Notons également que la méthode de prospection chiroptérologique possède, en elle-même, des limites méthodologiques. Ainsi, si la méthode de détection ultrasonore est très efficace pour dresser un état des lieux en termes de diversité spécifique et de fréquentation d'une zone donnée, certains biais techniques et scientifiques apparaissent (détectabilité et analyse). Plusieurs espèces de chiroptères ne sont détectables qu'à quelques mètres, ce qui est à l'origine d'une sous-évaluation de leur présence (3-4 mètres pour le Petit rhinolophe, 5-10 m pour le Grand rhinolophe et les oreillards par exemple). D'autre part, tous les signaux ne sont pas identifiables et certains enregistrements restent indéterminés (recouvrement de fréquences d'espèces, mauvais enregistrement, etc.).

Mammifères

Les mammifères, hors chiroptères, sont souvent difficiles à détecter car de comportement assez discret. Les observations directes sont, alors, fortuites et se réduisent à de brèves entrevues. Par ailleurs, l'attribution des traces, fèces et autres indices de présence à une espèce donnée s'avère relativement complexe malgré la documentation existante à ce sujet. Ainsi, certaines espèces laissent des indices similaires ne permettant pas de les distinguer aisément (notamment chez les micromammifères). La qualité des indices n'est pas toujours optimale pour permettre une identification. Idéalement, les traces doivent être bien dessinées et sur un sol meuble mais pas trop, afin de garder des proportions réelles pour pouvoir déterminer l'espèce (sur un sol boueux par exemple, les traces vont avoir tendance à s'étaler avec le poids de l'animal et l'identification devient plus complexe). En ce qui concerne les fèces, plus ils sont frais, plus ils sont faciles à identifier.

Avifaune.

Ce type d'inventaire ne peut prétendre à l'exhaustivité. En effet, il s'agit d'un échantillonnage qui doit toujours tenir compte de la taille de la surface prospectée et de la difficulté de détection des espèces (espèces plus ou moins détectables, plus ou moins actives selon la saison et, même, entre différentes journées, etc.). Pour pallier à ces éventuels biais, les sorties de terrain ont été multipliées sur une courte période (trois sorties au printemps). Ainsi, l'avifaune nicheuse, et notamment les éventuelles espèces patrimoniales, ont été correctement appréhendées au travers des trois sorties spécifiques réalisées sur zone.

Concernant la méthode de la repasse, la prédisposition au chant d'une espèce d'oiseaux étant variable, certains individus répondent immédiatement et chantent inlassablement jusqu'aux cris d'excitation. En revanche, certains individus sont beaucoup plus timides et ne répondent que par de brefs cris. De plus, les individus peuvent ne pas répondre de la même façon au cours des différentes soirées d'écoutes.

L'avifaune hivernante n'a pas fait l'objet de recherches spécifiques. Les espèces concernées ont néanmoins été prises en compte dans l'étude comme étant potentiellement présentes, surtout sur la partie Sud de la ZAC (qui, pour rappel, ne sera pas aménagée). L'Édicnème, pour lequel les secteurs Sud de la ZAC sont favorables, n'a fait l'objet d'aucune recherche active ; l'espèce a néanmoins été prise en compte comme espèce potentielle sur ce secteur.

II.5. Définition des enjeux

Différents niveaux d'enjeux sont attribués aux espèces identifiées lors des prospections. En premier lieu, un travail général est réalisé pour définir un niveau d'enjeu régional.

La liste de hiérarchisation des enjeux de conservation régionaux émise par le Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature de Languedoc-Roussillon (CSRPN LR) est prise en compte, lorsque cela est possible (critères non renseignés pour les lépidoptères par exemple).

Le cas échéant, la méthode repose sur différents critères qui permettent de définir le statut de rareté des espèces et le niveau d'enjeu régional associé :

- Le degré de rareté aux différentes échelles géographiques (espèces endémiques, stations en aire disjointe, limite d'aire, etc.) ;
- Les statuts de conservation des espèces et des habitats naturels aux différentes échelles : Listes Rouges et/ou Livres Rouges au niveau mondial, européen, national, régional voire départemental ;
- Les espèces ou habitats d'intérêt communautaire (annexes 1 et 2 de la Directive « Faune-Flore-Habitats » et annexe 1 de la Directive « Oiseaux ») ;
- Le statut de protection à l'échelle nationale, régionale ou départementale, notamment pour la flore ;
- L'éligibilité à un Plan National d'Actions ;
- Le niveau de menace pesant sur les populations, le rôle clé dans le fonctionnement des écosystèmes, la dynamique des populations, etc. ;
- L'appartenance à la liste des espèces déterminantes pour la désignation des ZNIEFF en Languedoc-Roussillon ;
- Le statut de rareté à l'échelle de la région (ou éco-région) concernée par l'étude. Ce critère est évalué à partir des données de répartition présentées notamment dans les différents atlas régionaux, des avis d'experts, etc.

Ce niveau d'enjeu régional est ensuite adapté à dire d'experts au contexte local de la zone d'étude. Ainsi, il est pondéré par différents facteurs, notamment la présence de l'espèce dans le secteur d'étude, l'utilisation de la zone d'étude par l'espèce, l'intérêt de la zone d'étude pour la conservation de l'espèce, etc.

Tableau 4 : Echelle du niveau d'enjeu écologique

Niveau d'enjeu écologique	
NTR	Introduit
FAIB	Faible
MODE	Modéré
FORT	Fort
TRFO	Très fort
Rédhibitoire	

III. CONTEXTE ECOLOGIQUE

III.1. Zonages patrimoniaux

III.1.1. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Sept ZNIEFF de type I et quatre ZNIEFF de type II se situent dans un rayon de quatre kilomètres autour de la zone d'étude (Carte 7). La zone d'étude n'est cependant pas incluse dans un de ces zonages. Le Tableau 5 précise les caractéristiques de ces zonages ainsi que les espèces qui y sont affiliées.

III.1.2. Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les ZICO sont des inventaires scientifiques dressés en application du programme *Birdlife International* visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages.

La zone d'étude est située à environ 2,4 km de la ZICO « Etang du Narbonnais » LR06 et de la ZICO « Montagne de la Clape » LR02 (Carte 8). L

Le premier zonage présente un intérêt pour diverses espèces liées aux zones humides littorales de la région, comme l'Aigrette garzette, le Flamant rose, l'Echasse blanche, le Gravelot à collier interrompu, Etc. L'intérêt est repris par la ZPS « Etangs du Narbonnais ».

Pour les deux ZICO, se référer aux zonages de même nom (ZNIEFF et site Natura 2000) pour les espèces présentes (Tableau 5 et Tableau 6).

III.1.3. Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Des ENS ont été définis sur l'ensemble de la France, pour permettre aux Départements de protéger les secteurs les plus sensibles de leur territoire, de les gérer et de les ouvrir au public.

Six zones d'inventaires ENS sont présentes dans un rayon de cinq kilomètres autour du projet. Au sein de ces zonages, on retrouve les mêmes espèces de faune et de flore que celles recensés dans les ZNIEFF du même nom.

III.1. Périmètres de protection réglementaire

Les espaces protégés au sein desquels la protection des habitats et des espèces est la plus forte sont les périmètres dits de protection, qui visent un objectif de préservation.

III.1.1. Le réseau Natura 2000

Un site Natura 2000 est présent en marge de la zone d'étude, mais de l'autre côté de l'autoroute, la ZPS « Etangs du Narbonnais » (FR9112007).

Cinq sites sont également présents dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. Ces sites concernent aussi bien la directive « Faune-Flore-Habitats » que la directive « Oiseaux ». Ils sont localisés sur la Carte 9 et brièvement décrits dans le Tableau 6.

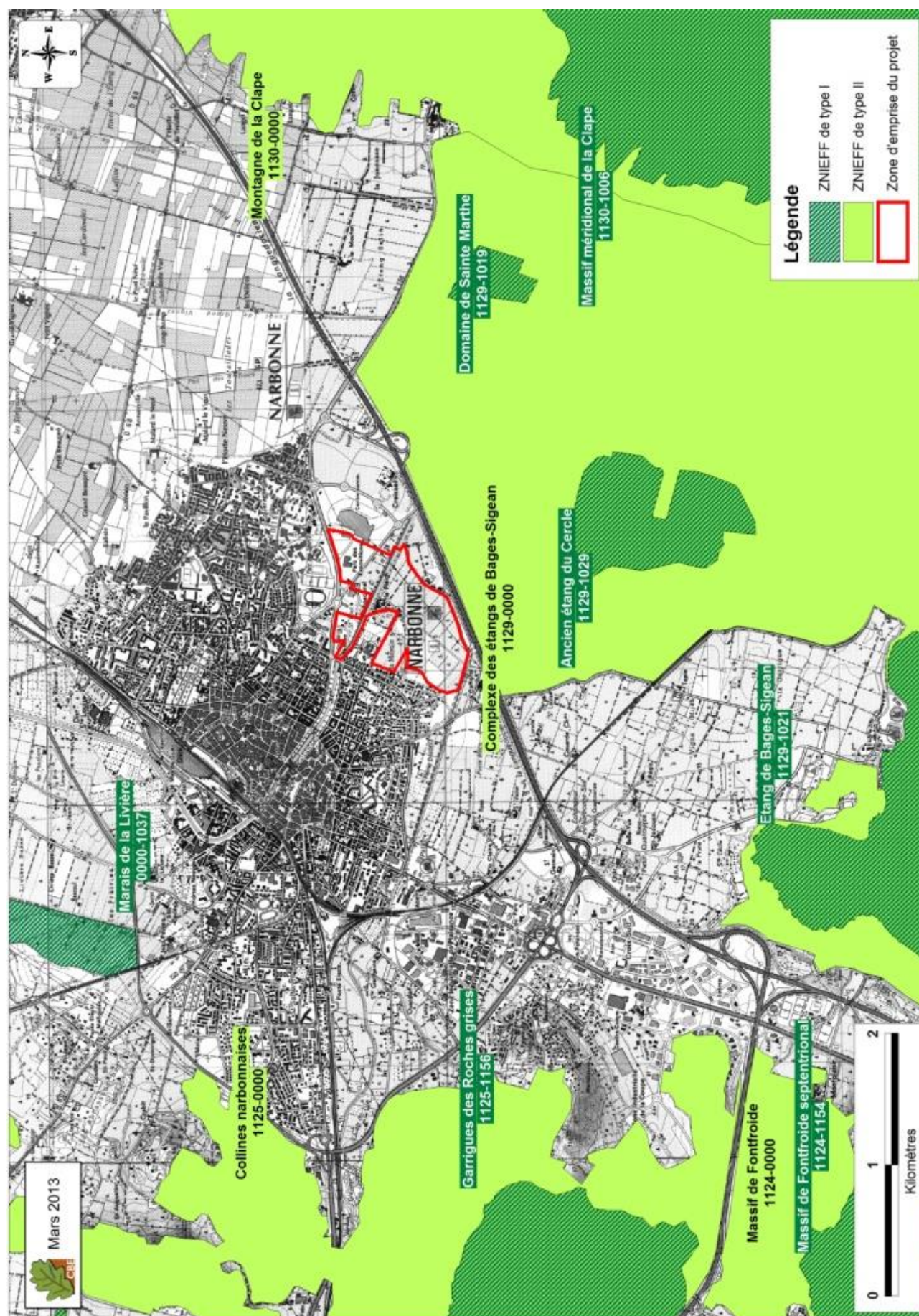
III.1.2. Les sites inscrits et classés

Les sites inscrits et classés correspondent à des espaces naturels ou bâtis de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, qui nécessitent d'être conservés.

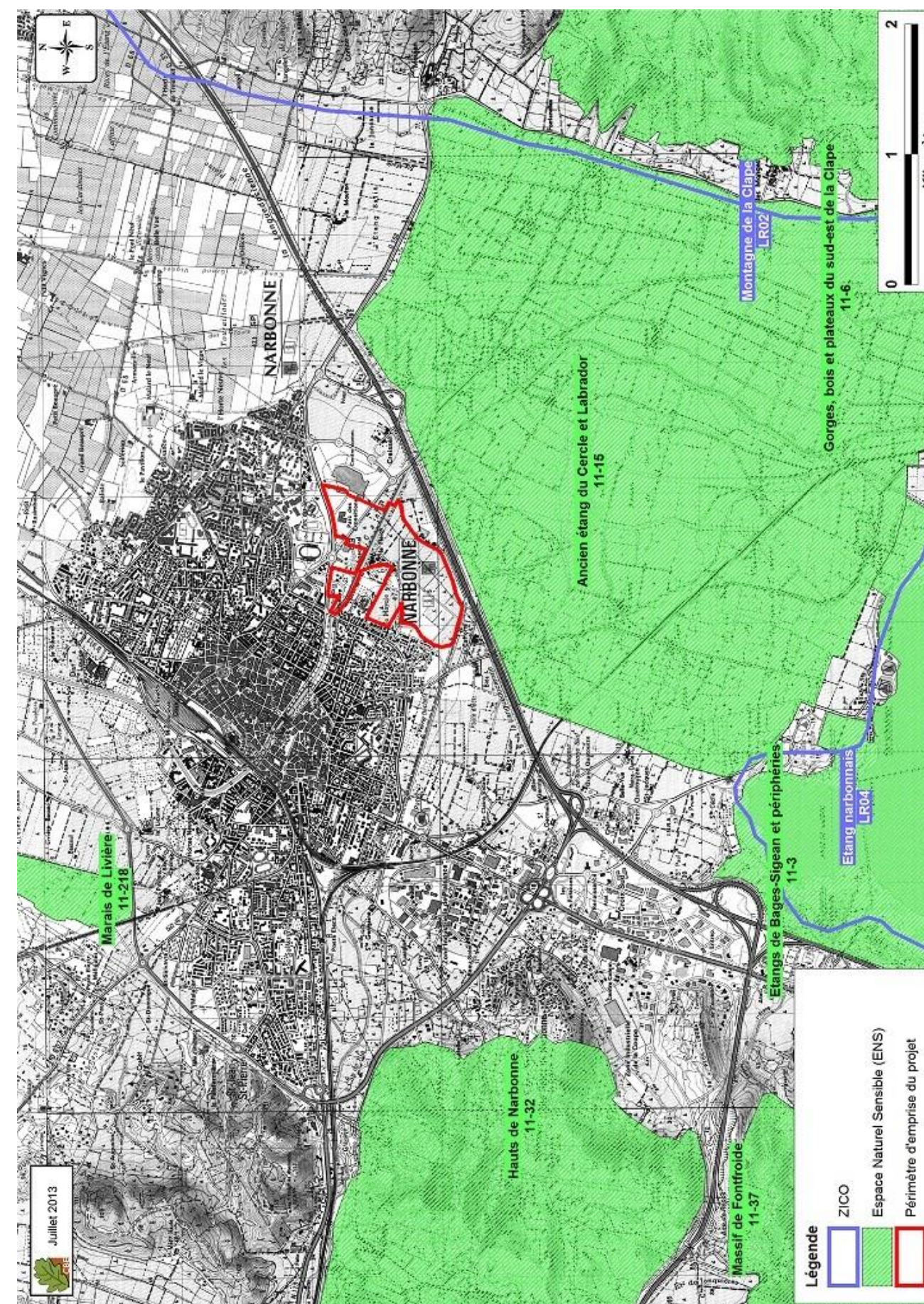
Un Site Inscrit (SI) et deux Sites Classés (SC) sont présents aux alentours de la zone d'étude (Carte 10) :

- Site Inscrit : « Agglomération et bordures de l'étang de Bages » (SI1974050601) ;
- Site Classé : « Canal du Midi » (SC197040401) ;
- Site Classé : « Le Massif de la Clape » (SC1973030901).

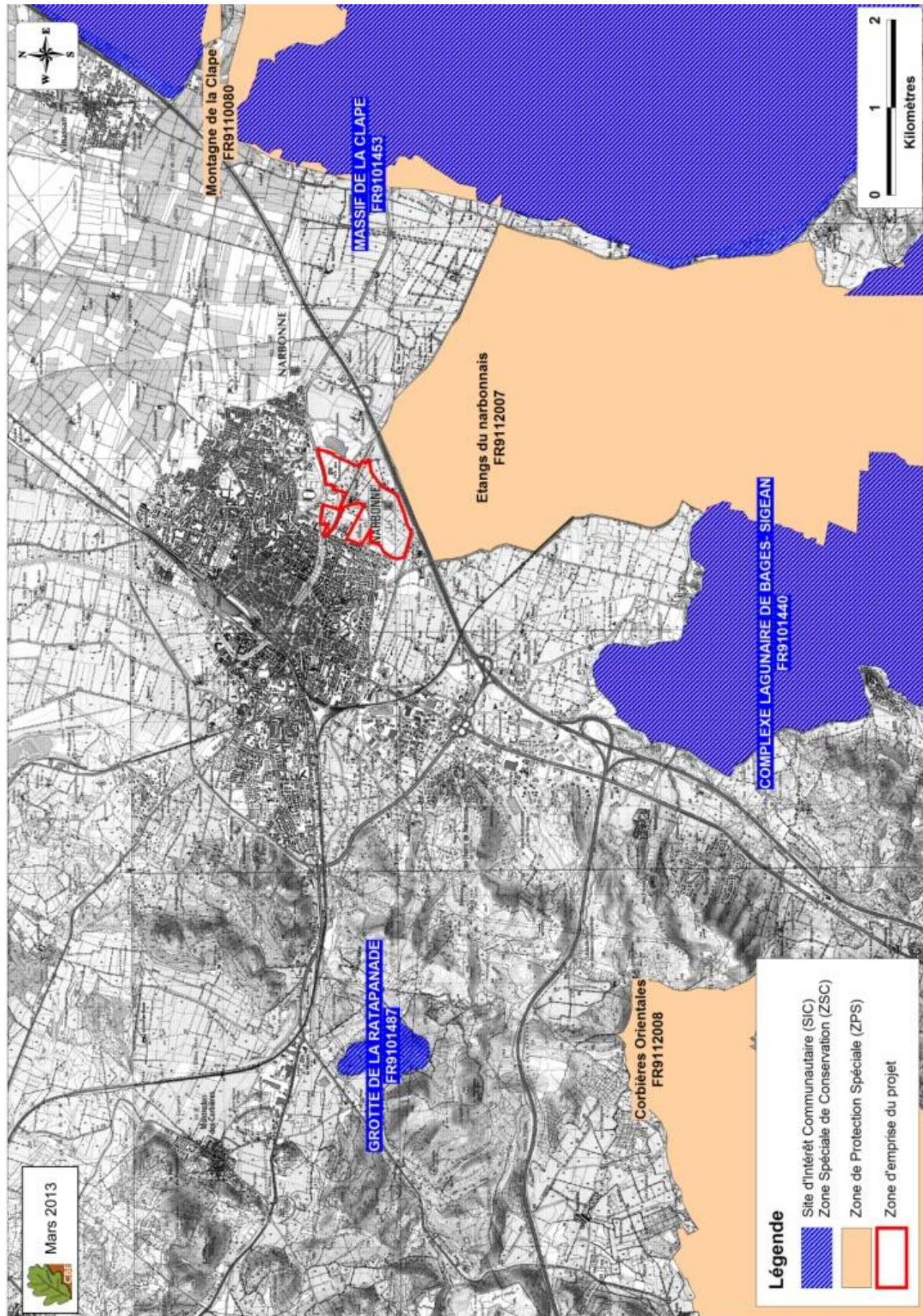
Le site Classé « Canal du Midi » traverse le périmètre de la ZAC. Il en constitue la délimitation Nord-Sud ; ses allées de platanes ne sont pas concernées par l'aménagement. Le Canal du Midi a été classé, par Arrêté préfectoral du 04 avril 1997, d'intérêt général au regard de son caractère pittoresque, historique et scientifique.



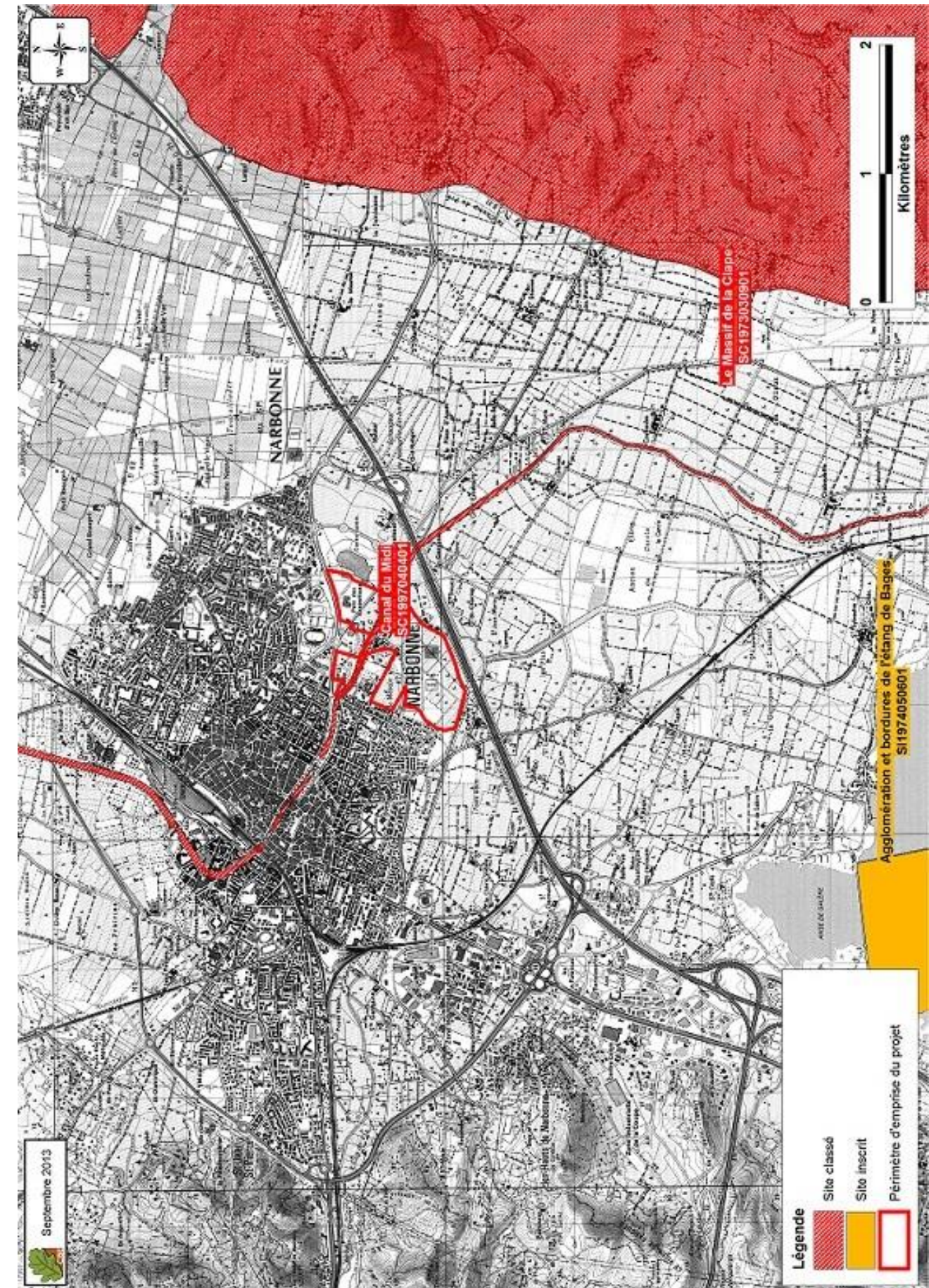
Carte 7 : Localisation des ZNIEFF à proximité de la zone d'étude (CBE, 2013)



Carte 8 : Localisation des ENS et des ZICO à proximité de la zone d'étude (CBE, 2013)



Carte 9 : Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la zone d'étude (CBE, 2013)



Carte 10 : Localisation des sites inscrits et classés à proximités de la zone d'étude (CBE, 2013)

Tableau 5 : Description des ZNIEFF de type I et II à proximité de la zone d'étude (classées selon la distance au site d'étude)

Nom	Type	Code régional	Description	Distance	Habitats et espèces caractéristiques
Complexe des étangs de Bages-Sigean	II	1129-0000	Située à l'est du département de l'Aude et abritant de nombreuses espèces liées aux milieux humides.	limitrophe	Flore : Aristoloche à nervures peu nombreuses, [...]
					Faune : insectes (Diane), oiseaux (Pipit rousseline, Héron pourpré, Chevêche d'Athéna, Butor étoilé, Aigrette garzette, Rollier d'Europe,...), reptiles (Psammodrome algire, Lézard ocellé).
Ancien étang du Cercle	I	1129-1029	Connectée au réseau humide périphérique des lagunes du Narbonnais.	1 km	Flore : Vulpin bulbeux, Râpette, Arroche de tartarie, [...].
					Faune : oiseau (Rousserolle turdoïde, Pipit rousseline, héron pourpré, Butor étoilé, Coucou geai, Huppe fasciée, Echasse blanche, Vanneau huppé).
Domaine de Sainte-Marthe	I	1129-1019	20 ha - Située dans la plaine bocagère du Narbonnais, entourée à l'est par la montagne de la Clape et à l'ouest par l'agglomération de Narbonne. Correspond à un ancien domaine agricole, reconverti aujourd'hui en zone humide.	2 km	Flore : pas d'intérêt particulier.
					Faune : oiseau (Rousserolle turdoïde, Rollier d'Europe et Blongios nain).
Etang de Bages-Sigean	I	1129-1021	3 781 ha - Pièce majeure du complexe lagunaire des étangs du Narbonnais. Elle correspond à une dépression datant du Quaternaire, en partie entourée de collines calcaires peu élevées.	2,5 km	Flore : Zostère marine, Zostère naine.
					Faune : oiseaux (Flamand rose).
Marais de la Livière	I	0000-1037	58 ha - Située dans la vaste plaine alluviale du fleuve Aude, au sud de la plaine du Languedoc. Elle constitue aujourd'hui un marais réhabilité entouré d'une plaine agricole à l'est et d'une zone résidentielle à l'ouest.	2,7 km	Flore : pas d'intérêt particulier.
					Faune : Rousserolle turdoïde, Lusciniole à moustaches, Héron pourpré, Chevêche d'Athéna, Butor étoilé, Coucou geai, Rollier d'Europe, Foulque macroule, Echasse blanche, Blongios nain, Talève sultane, Huppe fasciée,
Montagne de la Clape	II	1130-0000	9 656 ha - Au sud-est de l'agglomération de Narbonne	3 km	Flore : Anémone couronnée, Atractyle humble, Buplèvre glauque, Caroubier, Palmier nain, [...].
					Faune : amphibiens (Pélobate cultripède, Grenouille de Perez), chiroptères (Minioptère de Schreibers, Murin de Capaccini, Murin à oreilles échanquées, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe), Insectes (Cordulie à corps fin, Criquet migrateur, (Edipode occitane), oiseaux (Pipit rousseline, Chevêche d'Athéna, Grand-duc d'Europe, Busard cendré, Coucou geai, Rollier d'Europe, Bruant ortolan, [...]), reptiles (Cistude d'Europe, Psammodrome algire, Psammodrome d'Edwards, Lézard ocellé).
Collines narbonnaises	II	1125-0000	3 817 ha - Nombreuses espèces liées aux milieux de garrigues.	3 km	Flore : Adonis annuelle, Astragale queue de renard, [...].
					Faune : mammifères (Minioptère de Schreibers, Petit Murin, Muron de Capaccini, Rhinolophe Euryale), oiseaux (Pipit rousseline, Circaète Jean-le-Blanc, Busard cendré, Coucou geai, Rollier d'Europe, Bruant ortolan, [...]).
Massif méridional de la Clape	I	1130-1006	3 340 ha - Correspond à la partie sud de la Montagne de la Clape. Il s'agit d'une succession de vallons encaissés, de falaises, de plateaux et de cultures.	3,5 km	Flore : Atractyle humble, Caroubier, Gagée de Granatelli, Gagée des champs, Lotier de Delort, Ophrys bombyx, Ophrys funèbre, [...].
					Faune : amphibiens (Pélobate cultripède, Grenouille de Perez), chiroptères (Minioptère de Schreibers, Murin de Capaccini, Murin à oreilles échanquées, Petit Rhinolophe), oiseaux (Pipit rousseline, Grand-duc d'Europe, Circaète Jean-le-Blanc, Busard cendré, Aigle de Bonelli, Huppe fasciée), insectes (Criquet migrateur, (Edipode occitane), reptiles (Psammodrome algire, Lézard ocellé).
Massif de Fontfroide	II	1124-0000	7 729 ha - Située à l'est du département de l'Aude.	3,5 km	Flore : Ail petit Moly, Ciste à feuilles de peuplier, Gagée de Granatelli [...].
					Faune : oiseaux (Busard cendré, Pie-grièche méridionale), reptiles (Psammodrome algire).
Garrigues des Roches grises	I	1125-1156	185 ha - Collines et de vallons boisés qui surplombent les zones industrielles et résidentielles au sud de Narbonne.	3,7 km	Flore : pas d'intérêt particulier.
					Faune : oiseaux (Cochevis de Thékla, Traquet oreillard).
Massif de Fontfroide septentrional	I	1124-1154	3340 ha - Constituée de calcaire dur et compact. En plein cœur de ce massif d'une altitude moyenne de 150 mètres s'élève le Puech redon, un relief de forme circulaire et couronné d'imposantes falaises.	4,8 km	Flore : Ail petit moly, Petite amourette, Erodium fétide, Gagée de granatelli, Gesse des rochers, Luzerne sous-ligneuse, [...].
					Faune : oiseaux (Aigle royal, Busard cendré, Pie-grièche méridionale), insectes (Ephippigère du Vallespir), reptiles (Psammodrome algire, Psammodrome d'Edwards).

Tableau 6 : Description des sites Natura 2000 situés à proximité de la zone d'étude (CBE, 2013) (classés selon la distance au site d'étude)

Nom	Description	Distance	Habitats et espèces caractéristiques
ZPS - Etangs du Narbonnais (FR9112007)	Le site de 12 314 ha englobe un ensemble de lagunes et d'étangs en communication avec la mer par le dernier grau naturel de la côte languedocienne.	limite sud, juste après l'autoroute A9	Avifaune : Butor étoilé, Blongios nain, Aigrette garzette, Flamant rose, Porphyron bleu, Echasse blanche, Avocette élégante, Gravelot à collier interrompu, Sterne pierregarin, Sterne naine, Alouette calandrelle, Lusciniole à moustaches.
ZSC - Complexe lagunaire de Bages-Sigean (FR9101440)	Ce site de 9 555 ha est constitué de steppes salées très riches en espèces de Limonium. Il s'agit d'un ensemble de lagunes et d'étangs en communication avec la mer.	2,5 km au sud	Habitat # : Lagunes côtières *, Steppes salées méditerranéennes (Limonietalia) * + autres habitats.
			Flore : pas de flore d'intérêt communautaire.
			Faune : Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échanquées, Grand Murin, Petit Murin, Minioptère de Schreibers.
ZPT - Montagne de la Clape (FR9110080)	L'intérêt majeur de ce site de 9 082 ha est lié à l'avifaune rupestre de ces collines calcaires séparées par des vallons parfois encaissés.	3 km à l'est	Avifaune : Aigle de Bonelli, Faucon crécerellette, Faucon d'Eléonore, Circaète Jean-le-Blanc, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe, Rollier d'Europe, Alouette lulu, Pipit rousseline, Fauvette pitchou, Bruant ortolan + autres espèces non visées à l'Annexe I.
SIC - Massif de la Clape (FR9101453)	L'intérêt majeur de ce site de 8 358 ha tient dans les milieux rupestres avec des associations végétales caractéristiques et riches. D'autres habitats présentent également un grand intérêt, les milieux ouverts (garrigues à romarin et pelouse) d'une manière générale, mais aussi les pinèdes claires en arête dans les zones de climat semi arides qui sont certainement climaciques dans ces expositions. C'est également un site important pour les chiroptères en période de migration pré et post-nuptiale (une grotte est particulièrement fréquentée).	3 km à l'est	Habitat # : Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea * + autres habitats.
			Flore : Centaurée de la Clape.
			Faune : chiroptères (Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Grand Murin, Petit Murin, Murin de Capaccini, Minioptère de Schreibers).
ZSC - Grotte de la Ratapanade (FR9101487)	Ce site de 44,86 ha est constitué d'une cavité en piémont du massif des Corbières, ouvrant sur un vallon cultivé, notamment en vignes. Elle joue un rôle de première importance dans le réseau de cavités du département de l'Aude.	5,6 km à l'ouest	Habitats # : Grottes non exploitées par le tourisme.
			Flore : aucune espèce mentionnée.
			Faune : chiroptères (Grand Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Grand Murin, Petit Murin, Murin de Capaccini, Minioptère de Schreibers).
ZPS - Corbières orientales (FR9112008)	Ce site de 25 371 ha permet une intéressante diversité des espèces de passereaux méditerranéens et la présence de barres calcaires procure des sites de nidification potentiels pour les espèces rupicoles. Ce site est également fréquenté en halte migratoire.	5,7 km au sud-ouest	Avifaune : Aigle royal, Aigle botté, Faucon d'Eléonore, Bondrée apivore, Milan noir, Vautour fauve, Circaète Jean-le-Blanc, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe, Cochevis de Thékla, Alouette lulu, Pipit rousseline, Pie-grièche écorcheur, Fauvette pitchou, Bruant ortolan.

III.2. Périmètres de gestion concertée (ou protection par voie contractuelle)

III.2.1. *Parc naturel régional*

Le Parc naturel régional (Pnr) de la Narbonnaise en Méditerranée est présent en limite sud de la zone d'étude (Carte 11), de l'autre côté des infrastructures.

Il est composé d'espaces naturels (étangs littoraux, cordon dunaire, massifs forestiers...) ou ruraux (vignobles, garrigues...) habités (les villages sont dans le Pnr). Du fait de la proximité de ce zonage avec la zone de projet, certaines espèces présentes dans le Pnr pourraient être observées lors des prospections.

III.3. Périmètres d'engagement international

III.3.1. *Zone humide sous convention Ramsar*

Une zone humide sous convention Ramsar et un espace désigné en application de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, dont le traité a été signé en 1971. Son entrée en vigueur date de 1975, la ratification par la France de 1986. La Convention Ramsar vise la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. La désignation de sites au titre de la convention de Ramsar constitue un label international.

La zone d'étude se trouve à 2,5 km au nord d'une zone humide sous convention Ramsar : « Etangs littoraux de la Narbonnaise » RAM91002. **De par sa nature et son éloignement, ce zonage n'est pas en lien direct avec la zone de projet.**

Les espèces caractéristiques sont les mêmes que pour les zonages de même nom (ZNIEFF et site Natura 2000, Tableau 5 et Tableau 6).

III.4. Autre zonage : les Plans Nationaux d'Actions (PNA)

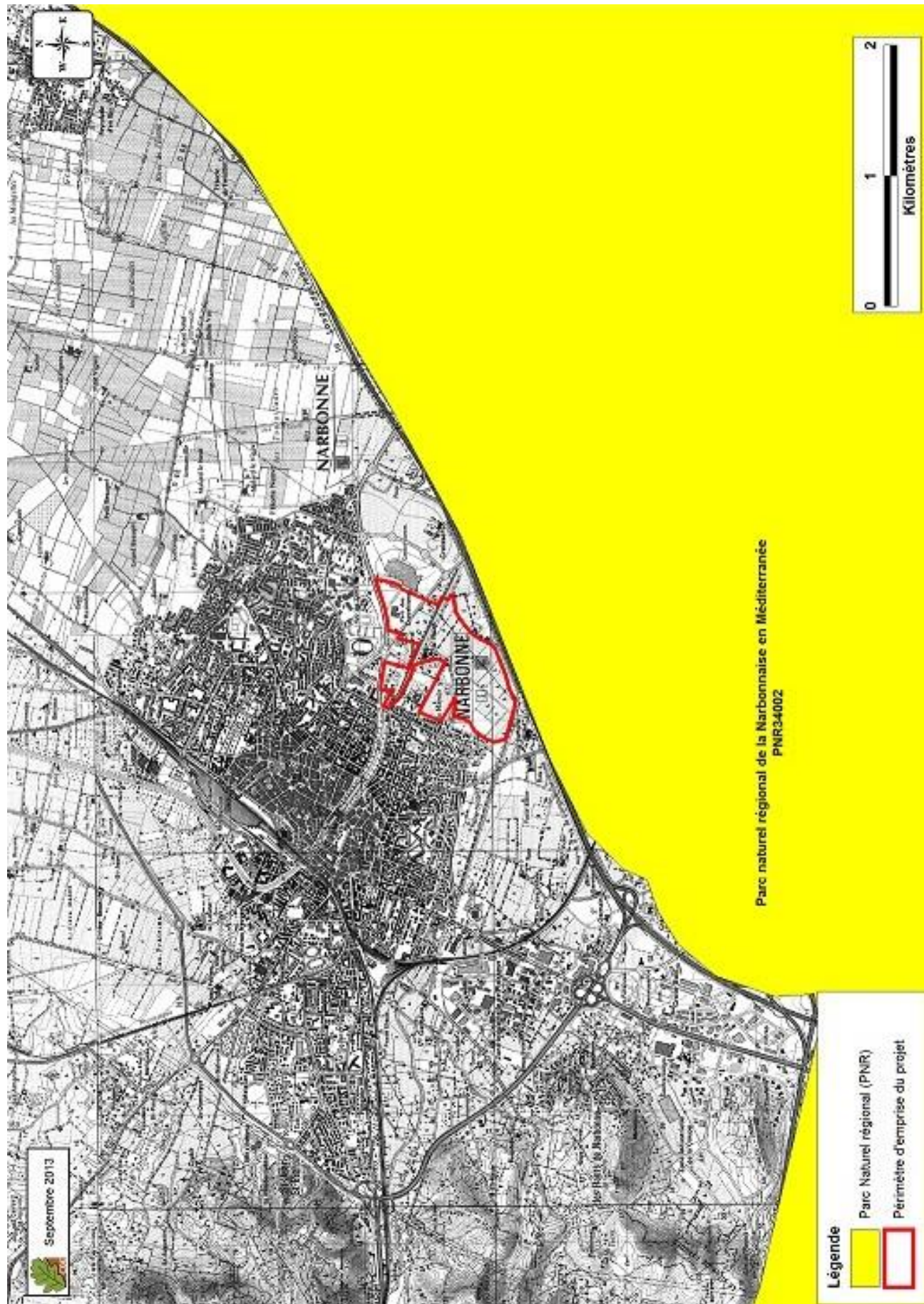
Les Plans Nationaux d'Actions (PNA) sont la formulation de la politique de l'Etat en ce qui concerne la conservation d'espèces animales et végétales, mise en œuvre par le Ministère de l'Écologie du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) en 2007. Il s'agit d'une initiative nationale qui s'inscrit dans une approche globale cadrée par la « Stratégie Nationale pour la Biodiversité » (conférence de Rio de 1992).

Chaque plan concerne une espèce, ou un groupe d'espèces proches, dont le statut de conservation est jugé défavorable. Ces espèces sont choisies à partir de critères de rareté, de menace (Liste Rouge UICN) et de responsabilité nationale en termes de conservation.

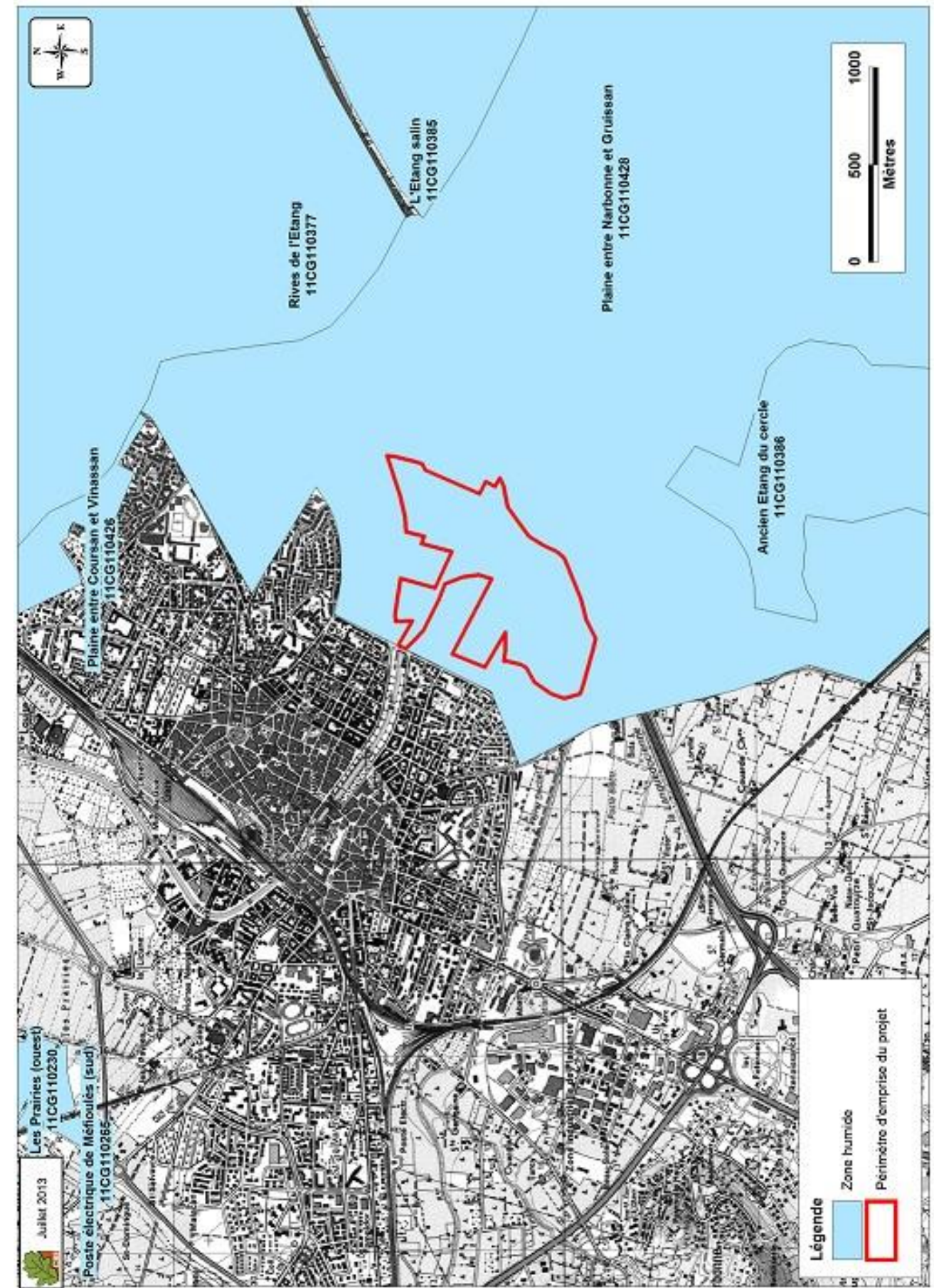
Ces plans visent à mettre en œuvre des actions ciblées dont le but est de restaurer les populations et les habitats de ces espèces menacées. Ces actions concernent trois axes principaux :

- Amélioration des connaissances (biologie et écologie des espèces) par des suivis ;
- Actions de conservation et de restauration ;
- Actions d'information et de communication (sensibilisation).

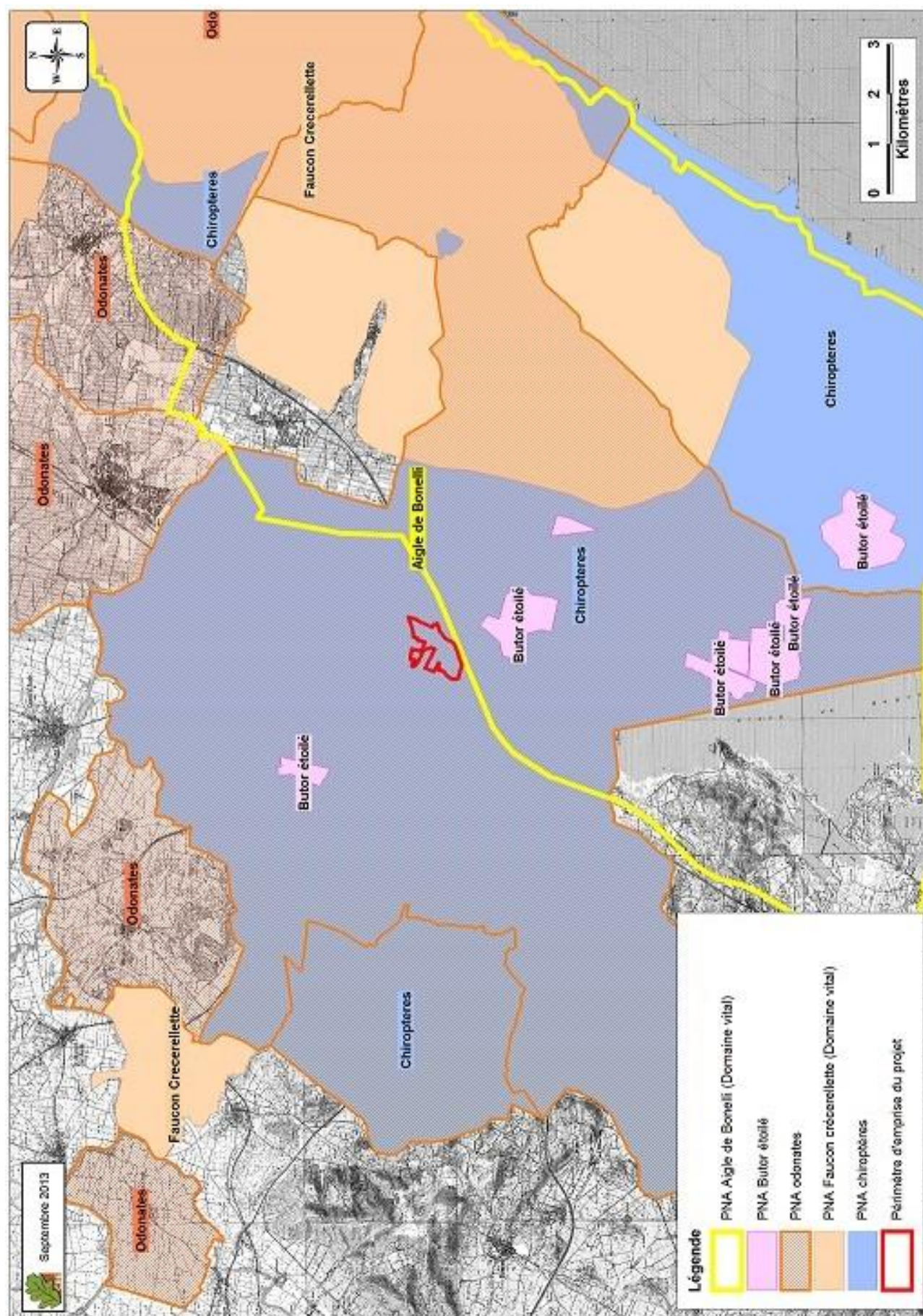
Le projet se trouve dans les PNA chiroptères et odonates. Trois autres zonages de PNA sont présents en marge : Aigle de Bonelli (domaine vital), Butor étoilé et Faucon crécerellette (domaine vital) (Carte 13).



Carte 11 : Localisation des Parcs naturels régionaux à proximité de la zone d'étude (CBE, 2013)



Carte 12 : Localisation des zones humides RAMSAR à proximité de la zone d'étude (CBE, 2013)



Carte 13 : Localisation des PNA à proximité de la zone d'étude (CBE, 2013)

III.5. Conclusion

La zone de projet est située au sein d'un secteur riche en zonages environnementaux.

Néanmoins, la zone d'étude est située en périphérie urbaine et les milieux présents ne sont pas comparables à ceux de la plupart des zonages situés à proximité, notamment les zones lagunaires, les massifs de la Clape et des Corbières.

Une attention particulière a cependant été portée lors des prospections de terrain aux espèces présentes dans les quelques milieux communs à ces zonages et à ceux de la zone d'étude.

IV. ETAT INITIAL

Ce chapitre présente l'ensemble des espèces et habitats de la zone d'étude avec une mise en avant des espèces présentant un intérêt patrimonial et/ou un enjeu de conservation, et des espèces protégées. Les enjeux écologiques - ou enjeu de conservation de l'espèce ou de l'habitat - les plus prégnants sont résumés par groupe pour comprendre l'intérêt écologique global de la zone d'étude.

Au préalable à cette analyse spécifique de la zone d'étude, une approche fonctionnelle du territoire est proposée afin d'identifier le fonctionnement des écosystèmes en lien avec celle-ci. Cette approche dynamique des milieux naturels permet de présenter les éléments clefs du paysage nécessaires au bon déroulement du cycle de vie des espèces locales.

IV.1. Fonctionnalité écologique liée à la zone d'étude

IV.1.1. Contexte régional

La zone d'étude fait partie d'une grande entité de milieux ouverts à dominance agricole, l'unité paysagère de Narbonne et sa plaine bocagère, définie dans l'Atlas des paysages de la DREAL LR. D'autres grandes entités surfaciques peuvent être mentionnées à cette échelle (Carte 14). Il s'agit des zones naturelles et boisées à proximité est et ouest de la zone d'étude, des zones urbaines et industrielles représentées majoritairement par la ville de Narbonne, et du début du réseau de milieux aquatiques et humides émergeant au sud.

Ces entités correspondent aux différentes sous-trames mises en évidence par le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)** du Languedoc-Roussillon. Il s'agit des :

- Sous-trame des milieux agricoles ;
- Sous-trame des milieux ouverts à semi-ouverts ;
- Sous-trame des milieux aquatiques et humides ;
- Sous-trame des milieux urbanisés et artificiels.

Sous-trame des milieux de cultures pérennes et annuelles

Au niveau régional, la sous-trame des cultures (annuelles et pérennes) regroupe essentiellement des espaces d'élevage en Lozère et de culture céréalière dans l'Aude. Elle contribue néanmoins, outre à la production agricole, à la régulation des interactions biologiques (parasites et agents pathogènes), à la protection contre les inondations (terres agricoles dans les zones d'expansion de crue) et aux loisirs (notamment la chasse).

Sous-trame des milieux ouverts à semi-ouverts

Parmi les entités fonctionnelles (ou réservoirs de biodiversité) des milieux ouverts à semi-ouverts identifiés dans le SRCE, les territoires des Corbières et du Massif de la Clape sont situés à proximité de la zone d'étude.

En plus de constituer des réservoirs de biodiversité, ces milieux assurent de nombreux services. Ils contribuent notamment à l'approvisionnement alimentaire, fourrage, combustible, plantes médicinales, à la richesse faunistique et floristique des pelouses et milieux ouverts intermédiaires (par exemple, la présence de milieux ouverts au sein de milieux forestiers est indispensable pour l'alimentation et la reproduction des oiseaux), à la lutte contre les incendies (par l'entretien des prairies), à la diversité paysagère et aux loisirs (chasse notamment).

Sous-trame des milieux aquatiques et humides

A proximité de la zone d'étude, l'entité fonctionnelle (ou réservoir de biodiversité) des étangs et lagunes du littoral est soumise à une forte empreinte humaine. Cela est lié à la fois à la forte fréquentation des sites, à la proximité des milieux urbains (Sète, Agde), des grandes agglomérations (Montpellier, Narbonne, Port-la-Nouvelle) et des infrastructures routières et ferroviaires. La continuité géographique entre les lagunes et les étangs du littoral est menacée par ces différents éléments. La préservation de cette entité constitue donc un enjeu fort.

Les zones humides littorales sont composées de mosaïques de milieux à usages variés. Ces milieux apportent de nombreuses ressources (sel, par exemple). Elles constituent des lieux de nourrissage (artificiel ou naturel) d'espèces à forte valeur commerciale (daurade) et des sites privilégiés pour l'élevage, la pêche de poissons et la pratique de la conchyliculture. L'exploitation par pêche en lagune de l'anguille constitue une ressource économique non négligeable. Les lagunes contribuent à limiter les risques d'érosion du trait de côte par les espèces végétales qui les accompagnent et jouent un rôle de régulation des flux hydriques. Leur capacité de stockage est largement reconnue. Les étangs littoraux, marais et zones humides, constituent des milieux favorables à la reproduction et à l'hivernage des limicoles et canards. Ces espaces fournissent un véritable service écosystémique aux populations locales et aux chasseurs. En outre, les zones humides contribuent à l'épuration de l'eau et à la régulation du risque d'inondation, très présent dans les plaines languedociennes. Les milieux rivulaires (ripisylves, champ d'expansion de crues, milieux humides) participent également à la limitation des risques de crue.

Sous-trame des milieux urbanisés et artificiels

Les espaces artificialisés en Languedoc-Roussillon sont principalement situés sur les plaines et le littoral. Ils concernent près de 6 % du territoire (soit 1 736 km²). Ils regroupent les tissus urbains, les zones industrielles et commerciales, les zones portuaires, les aéroports et les espaces dits « artificialisés » : carrières, chantiers, espaces verts artificialisés et équipements sportifs. Le taux d'artificialisation du littoral, de 25 %, est l'un des plus élevés en France et près du double de la moyenne nationale.

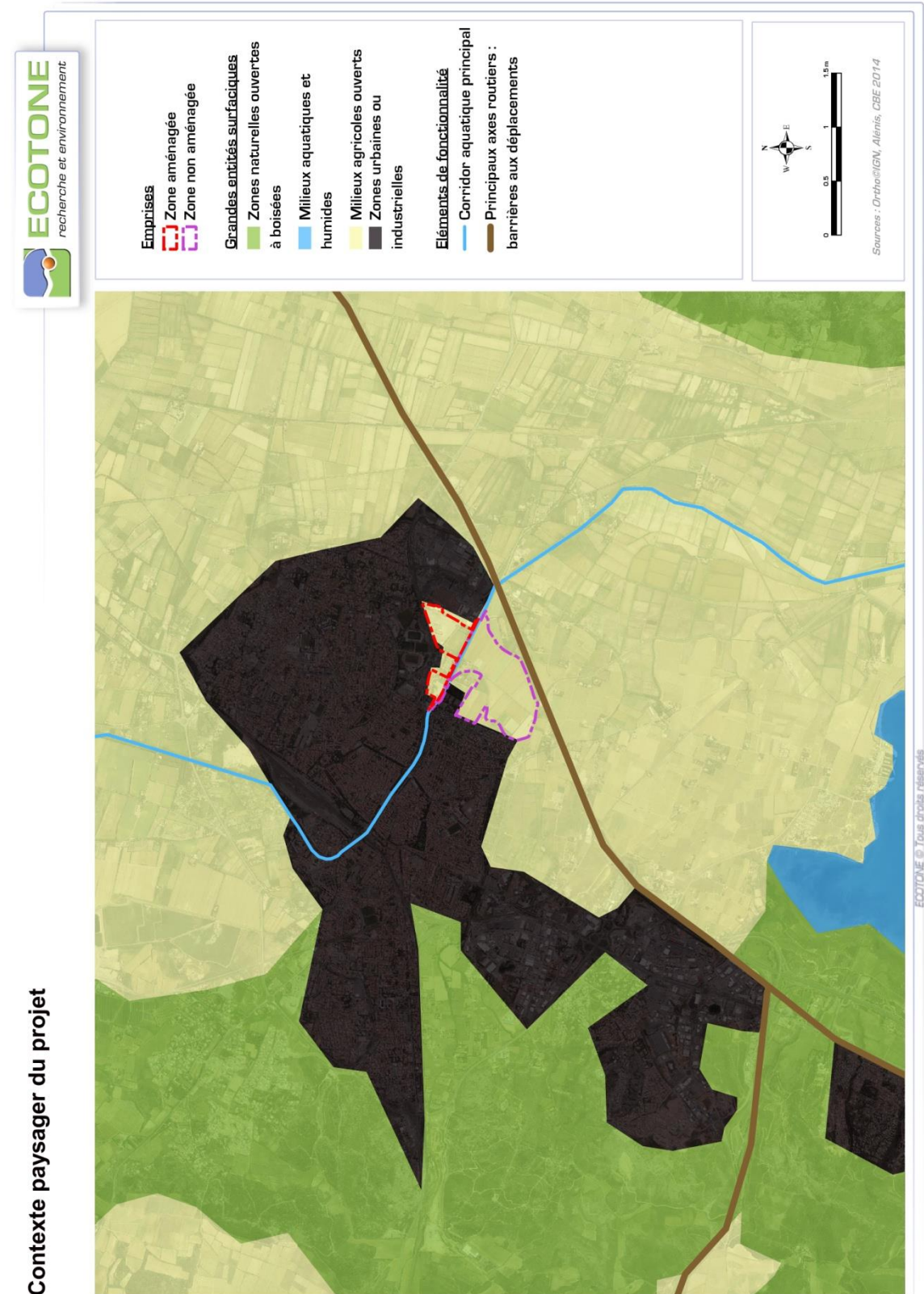
L'ensemble des espaces artificialisés présente une faible voire très faible importance écologique et une très forte empreinte humaine. Les espaces urbanisés peuvent constituer des lieux attractifs pour certaines espèces de par la présence de nourriture ou de chaleur. Mais, globalement, ils restent pauvres en biodiversité. Ils peuvent représenter des sources de pollution pour les cours d'eau.

Au niveau régional, le site d'étude est inclus dans un réservoir de biodiversité de la sous-trame des milieux cultivés.

Toutefois, l'analyse à plus grande échelle (cf. Carte 14) montre que ces milieux agricoles sont réellement présents uniquement au niveau de la partie non aménagée (friches sur la zone d'emprise du projet).

De plus, la continuité de milieux ouverts et agricoles hétérogènes au sud de la zone d'étude est compromise par l'A9 constituant un barrage à un corridor écologique éventuel.

L'unique corridor fonctionnel est aquatique et correspond au canal de la Robine.



Carte 14 : Contexte paysager local dans lequel s'insère le projet d'aménagement (CBE, 2013)

IV.1.2. *Fonctionnalité écologique de la zone d'étude*

L'analyse fine des écosystèmes concernés par la zone d'étude et les milieux environnants a permis d'identifier quatre grands ensembles écologiques ou sous-trame (Carte 15) :

- La sous-trame de milieux arborés (intégrant tous les linéaires et secteurs arborés ou boisés) ;
- La sous-trame des milieux aquatiques (canaux) ;
- La sous-trame des milieux ouverts à semi-ouverts (correspondant aux milieux agricoles et aux secteurs de friches ouvertes à semi-ouvertes) ;
- La sous-trame des milieux urbains.

Continuités écologiques

La sous-trame des milieux aquatiques correspond au canal de la Robine au nord et aux autres canaux de plus faible envergure au sud ; son caractère anthropique et sa fréquentation ne permettent pas de la considérer comme étant une zone de refuge très intéressante. Ces canaux sont cependant utilisés comme zones de transits.

D'autres flux écologiques ont lieu localement, à savoir l'ensemble des échanges au sein de la sous-trame des milieux ouverts à semi-ouverts. Ces échanges se concentrent uniquement au nord de l'autoroute A9.

Barrières aux déplacements

La principale barrière identifiée concerne l'autoroute A9. Ce secteur est difficilement franchissable pour les espèces à faible capacité de dispersion ; l'avifaune et les chiroptères apparaissent comme les deux groupes faunistiques susceptibles de franchir cette barrière physique. Cette autoroute constitue d'ailleurs la limite nord de différents zonages connus, comme la ZNIEFF de type II « Complexe des Etangs de Bages et de Sigean », l'ENS « Ancien Etang du Cercle et Labrador » ou encore la ZPS « Etang du Narbonnais ».

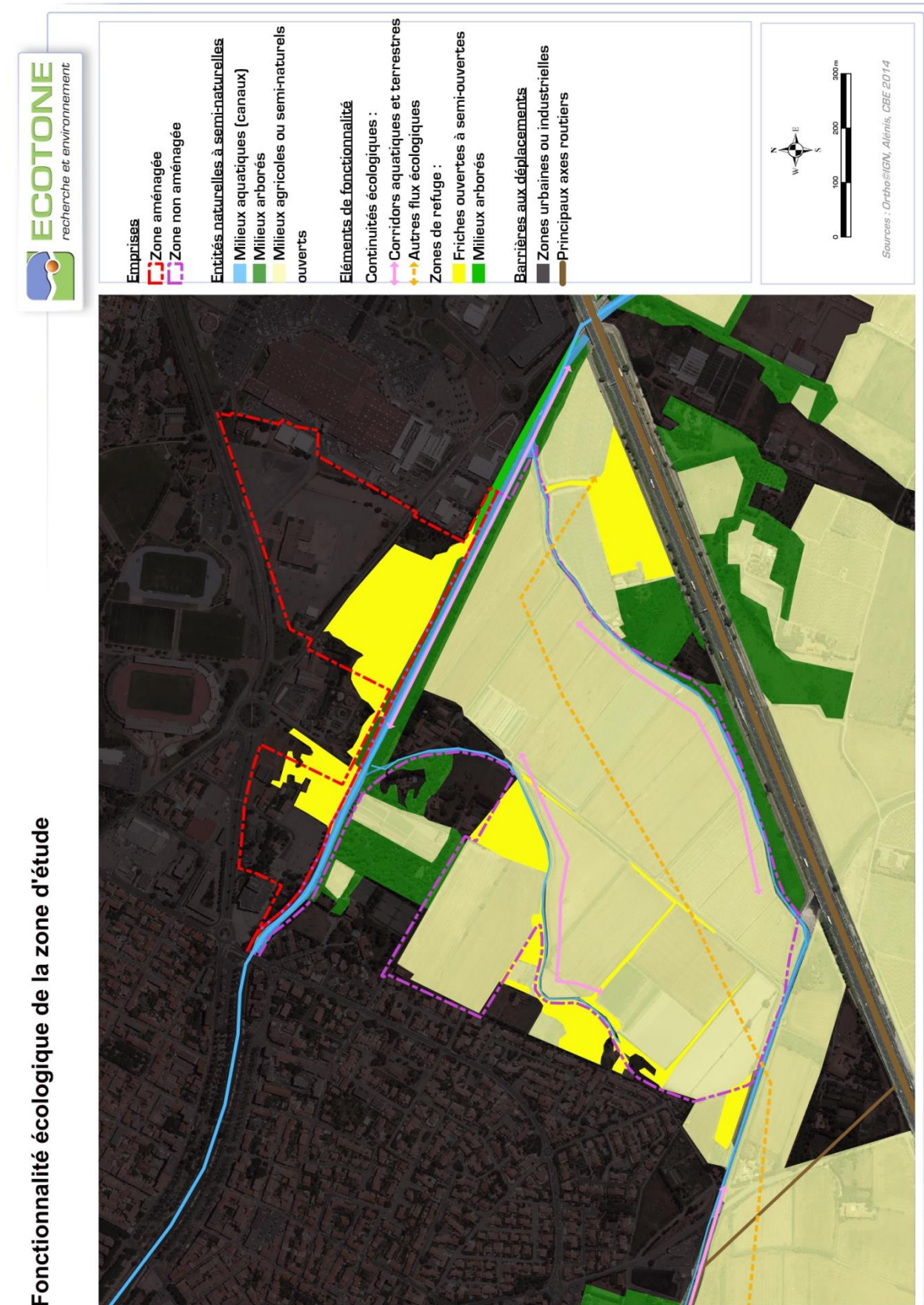
Les milieux urbains et industriels de la ville de Narbonne représentent également de fortes barrières qui, avec l'autoroute A9, créent un enclavement quasi-total de la zone étudiée.

Bien que de moindre impact sur les déplacements, le canal de la Robine peut constituer également une barrière pour certaines espèces terrestres, surtout pour les espèces à faibles capacités de déplacements, comme les amphibiens, les reptiles, les mammifères terrestres hors chiroptères ou les insectes.

Bilan sur la fonctionnalité écologique locale

La zone d'étude est située en périphérie urbaine et se trouve d'ailleurs enclavée entre deux barrières écologiques majeures : les milieux urbains de la commune de Narbonne au nord et l'autoroute A9 au sud. Les principaux échanges ont lieu au niveau des corridors aquatiques et terrestres (canaux et végétation rivulaire associée), et au sein des milieux ouverts à semi-ouverts présents sur la zone d'étude.

Au regard de ces informations, la zone d'étude ne présente pas un intérêt majeur pour la fonctionnalité écologique locale.



Carte 15 : Fonctionnalité écologique de la zone d'étude (CBE, 2013)

IV.2. Habitats naturels et flore

IV.2.1. Habitats naturels

Habitats recensés

La zone d'étude se caractérise par une dominance des milieux ouverts (majoritairement agricoles) structurés par des linéaires arborés et des canaux.

Les milieux se déclinent en douze habitats naturels au sens de la typologie CORINE Biotopes (CB). Ces habitats sont cartographiés sur la carte 16 et décrits dans les pages qui suivent.

Aucune zone humide n'est présente sur la zone d'emprise.

Milieux ouverts et semi ouverts

Ce cortège domine largement la zone d'étude avec une majorité de milieux agricoles constitués de cultures et de maraîchage. Des formations herbacées essentiellement post-culturelles sont également présentes, dans une moindre mesure, ainsi que quelques fourrés, eux aussi probablement post-culturels. **Les milieux ouverts et semi ouverts sont donc globalement artificiels et liés à l'activité agricole locale.** Cinq habitats ont été distingués et sont décrits ci-après.

Culture annuelle (CB : 82.2)



Ces cultures de blés, relativement courantes dans la plaine de Narbonne, sont bien représentées au sein de la zone d'étude. Il s'agit ici d'un habitat occupé par une flore rudérale classique et relativement pauvre, avec par exemple la Fausse Roquette (*Diploaxis erucoides*), la Stramoine commune (*Datura stramonium*), ou encore le Fumeterre officinale (*Fumaria officinalis*). Quelques espèces messicoles sont également présentes, comme le Pavot hybride (*Papaver hybridum*). Cette pauvreté floristique à laquelle s'ajoute l'absence d'un cortège d'espèces messicoles important entraîne la désignation d'un **mauvais état de conservation** pour ces cultures.

Enjeux habitat naturel & semi-naturel

Un enjeu de conservation faible est attribué à cet habitat artificiel, rudéral et en mauvais état de conservation.

Maraîchage (CB : 82.12)



Ces cultures sous tunnel sont intensives et laissent peu de place pour le développement d'une végétation naturelle. On rencontre quelques espèces qui occupent un faible recouvrement végétal au printemps, comme la Fausse roquette (*Diploaxis erucoides*). Un **mauvais état de conservation** est attribué à cet habitat artificiel et très dégradé.

Enjeux habitat naturel & semi-naturel

Un enjeu de conservation faible est attribué à cet habitat artificiel, rudéral et en mauvais état de conservation.

Serres (CB : 84.5)



Ces serres sont présentes sur une seule parcelle dans le centre de la zone d'étude. Elles abritent des cultures maraîchères et une flore rudérale classique. Un **mauvais état de conservation** est attribué à cet habitat artificiel et rudéral.

Enjeux habitat naturel & semi-naturel

Un enjeu de conservation faible est attribué à cet habitat artificiel, rudéral et en mauvais état de conservation.

Vignoble (CB : 83.21)



Quelques vignobles sont présents dans le sud de la zone d'étude. Au début du printemps, seule une rangée sur deux était désherbée, signe d'un entretien assez « respectueux » sur le plan environnemental. Néanmoins, une végétation rudérale et classique est présente, avec par exemple la Fausse roquette (*Diploaxis erucoides*), le Pâturin annuel (*Poa annua*,) ou encore la Mauve sylvestre (*Malva sylvestris*). Un **état de conservation moyen** est attribué à cet habitat rudéral ne présentant pas une flore messicole remarquable mais soumis à un traitement peu intensif.

Enjeux habitat naturel & semi-naturel	Un enjeu de conservation faible est attribué à cet habitat artificiel et rudéral.
--	---

Friche et zone rudérale (CB : 87.1)



Les friches de la zone d'étude se trouvent dans différents contextes.

Les friches post-culturelles occupent plusieurs parcelles. Une flore diversifiée y a été observée, essentiellement composée d'espèces rudérales : Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), Picride fausse épervière (*Picris hieracioides*), Brome stérile (*Bromus sterilis*), Scabieuse maritime (*Sixalix atropurpurea subsp. Maritima*), etc. Quelques graminées

vivaces sont présentes, comme le Brachypode de Phénicie (*Brachypodium phoenicoides*) ou le Chiendent des champs (*Elytrigia campestris*). Ces espaces présentent un état de conservation moyen.

Des zones rudérales post-industrielles, où une flore pauvre et très rudérale se développe suite aux travaux de démolition, sont également présentes. Un mauvais état de conservation est attribué à ces milieux pionniers rudéraux.

Des bandes enherbées occupent les bords des cultures et des routes. Ces linéaires participent à la structuration et à l'hétérogénéité du paysage majoritairement agricole.

Une flore rudérale typique des milieux agricoles précédemment décrits s'y développe, auxquelles viennent s'ajouter quelques espèces pérennes et mésophiles comme le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*). Ces bandes enherbées sont généralement bordées de petits fossés où la végétation se dote de quelques espèces liés aux milieux humides avec la Salicaire commune (*Lythrum salicaria*) et le Roseau commun (*Phragmites australis*). Un état de conservation moyen est attribué à cet habitat.

Enjeux habitat naturel & semi-naturel	Cet habitat, bien que jouant un rôle important dans ce paysage agricole intensif, se présente sous un aspect rudéral et appartient à un ensemble d'habitats de faible intérêt. Un enjeu de conservation faible lui est donc attribué.
--	---

Fourrés (CB : 31.881)



Il s'agit de formations buissonnantes et arbustives essentiellement constituées d'espèces décidues. Elles profitent d'un sol profond et donc plus humide et frais pour se développer. Il s'agit probablement de formations post-culturelles relativement anciennes qui ont évolué vers les fourrés. On y retrouve l'aubépine (*Crataegus monogyna*), l'Ormeau (*Ulmus minor*), le Viorne tin (*Viburnum tinus*) ou encore le Prunellier (*Prunus spinosa*). Certains

secteurs plus humides sont envahis par la Canne de Provence (*Arundo donax*). Ces formations préfigurent les stades forestiers plus matures qui se développeraient sans intervention humaine. Un **état de conservation globalement moyen** est attribué à ces formations parfois dégradées par girobroyage ou colonisées par la Canne de Provence.

L'absence de végétation hygrophile (hormis la Canne de Provence sous une forme envahissante) permet de conclure à l'absence de zone humide.

Enjeux habitat naturel & semi-naturel	Un enjeu modéré est attribué à cet habitat courant régionalement, mais présentant un intérêt dans ce contexte agricole. Il s'agit en effet d'un des rares espaces dont le développement est naturel sur la zone d'étude
--	---

Les milieux arborés

Les milieux arborés se présentent sous la forme de linéaires qui viennent structurer le paysage essentiellement agricole. Ils se caractérisent par deux habitats décrits ci-après.

Linéaire arboré (CB : 84.1 x 83.311)



Deux grandes catégories de haies sont présentes :

- Les haies de Cyprès vert (*Cupressus sempervirens*), pauvres floristiquement et entraînant une acidification des sols sous les arbres. Un mauvais état de conservation est attribué à ces linéaires résineux horticoles entièrement artificiels.
- Les haies de feuillus essentiellement composées de peupliers noirs (*Populus nigra*), parfois de peupliers d'Italie (*Populus nigra var italica*). Ces linéaires sont souvent discontinus et accompagnés d'arbustes décidus comme l'Aubépine (*Crataegus monogyna*). Un état de conservation moyen est attribué à cette formation multistratée dont une partie est spontanée.

Enjeux habitat naturel & semi-naturel	Un enjeu de conservation faible est attribué aux linéaires résineux horticoles. Un enjeu de conservation modéré est attribué aux linéaires feuillus dont une partie est spontanée. Ces linéaires présentent toutefois ici un intérêt de par le contexte agricole dans lesquels ils se placent (plaine bocagère).
--	--

Linéaire de Platane (CB : 84.1 x 83.325)



Ce vieux linéaire de Platane (*Platanus x hispanica*), emblématique du canal du Midi, borde le canal de la Robine. Une végétation spontanée s'y développe avec des espèces typiques des ripisylves méditerranéennes comme le Peuplier noir (*Populus nigra*), le Frêne à feuilles étroites (*Fraxinus angustifolia*), l'Ormeau (*Ulmus minor*), les saules (*Salix alba* et *S. babylonica*), etc. Ces espèces se développent essentiellement en rive gauche du canal où une friche offre l'espace nécessaire à son épanouissement. Un **état de conservation moyen** est attribué à ce linéaire constitué de vieux arbres et qui laisse se développer en partie une végétation spontanée et naturelle.

Enjeux habitat naturel & semi-naturel	Ce linéaire planté ne peut être considéré comme un habitat naturel, un enjeu faible lui est donc attribué. L'enjeu est modéré sur les marges de ce linéaire d'allure plus naturelle de jeune ripisylve méditerranéenne.
--	---

Les milieux humides et aquatiques

Les milieux humides et aquatiques se présentent sous la forme de linéaires et viennent structurer le paysage essentiellement agricole. Un seul habitat représente cette catégorie.

Canal (CB : 89.21)



Cette catégorie regroupe le canal de la Robine lui-même ainsi que les autres canaux navigables de la zone d'étude. Aucun herbier aquatique n'y a été identifié, mis à part quelques taches de Jussie (*Ludwigia peploides*), espèce exotique envahissante. Les berges présentent un mélange d'espèces mésophiles avec la Garance des teinturiers (*Rubia tinctoria*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), des hélophytes avec l'Iris

faux Acore (*Iris pseudacorus*), la Salicaire commune (*Lythrum salicaria*) ou encore la Laîche des rives (*Carex riparia*). Un **état de conservation moyen** est attribué aux canaux et à leurs berges, qui présentent une végétation spontanée mais dont le profil des berges abruptes est artificiel et entretenu mécaniquement.

Enjeux habitat naturel & semi-naturel	Un enjeu de conservation modéré est attribué à cet habitat aquatique d'intérêt fonctionnel et témoignant du caractère humide passé de la plaine de Narbonne.
--	--

Les milieux urbains

Les milieux urbains sont bien présents sur la zone d'étude. Ils se caractérisent par deux sous catégories décrites ci-après.

Zone industrielle et route (CB : 86.3 x 85.31)

Il s'agit des secteurs déjà construits. Ils se caractérisent par une imperméabilisation et une destruction durable et irréversible des sols (goudron, béton), et sont accompagnés de quelques espaces verts agrémentés d'espèces horticoles et de pelouses semées de Ray gras (*Lolium perene*).

Enjeux habitat naturel & semi-naturel

Enjeu de conservation très faible pour ces espaces qui n'ont plus rien de naturel.

Habitation et jardin (CB : 86.1 x 85.31)

Il s'agit ici des habitations à proprement parler et de leurs jardins, parfois de grande taille. Ces jardins présentent souvent de beaux arbres généralement d'origine horticole.

Enjeux habitat naturel & semi-naturel

Un enjeu de conservation très faible est attribué à ces espaces non naturels.

Enjeux de conservation

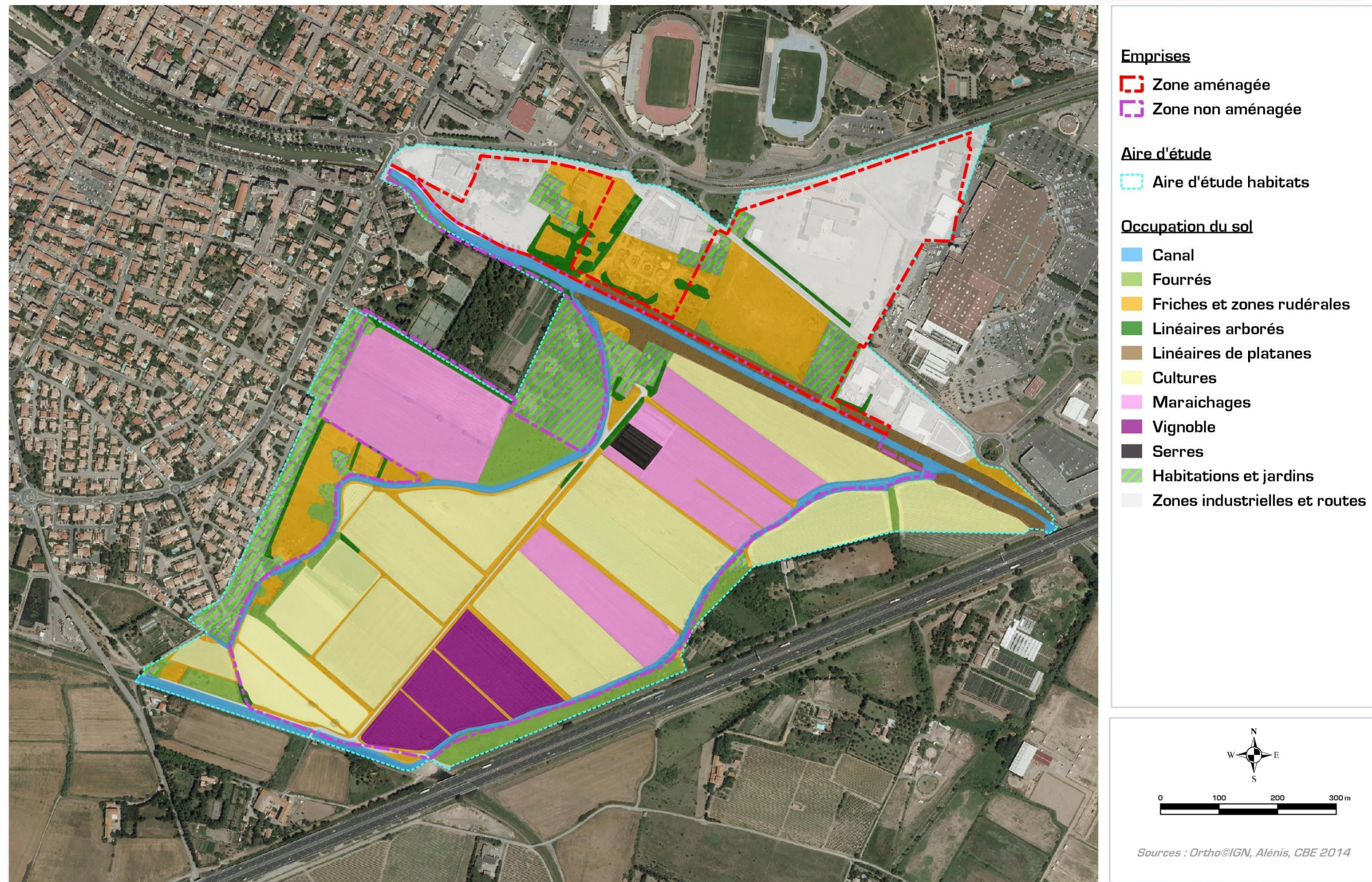
La quasi-totalité des habitats naturels et artificiels de la zone d'étude présentent des enjeux de conservation très faibles à faibles. La zone d'étude est en effet très artificialisée, notamment par l'agriculture, mais aussi par l'urbanisation déjà existante. Seuls les quelques habitats présentant un intérêt fonctionnel important au sein de cette matrice agricole se voient attribuer un enjeu de conservation modéré. Il s'agit des canaux, des linéaires arborés feuillus et des fourrés.

Tableau 7 : Synthèse de l'intérêt des habitats identifiés sur la zone d'étude et à proximité directe, et sur l'emprise de projet selon les grands ensembles écologiques présents

Habitat	Code CORINE Biotopes	Code N2000	Det. ZNIEFF	Etat de conservation ¹	Enjeu local de conservation	Présence sur emprise projet
Milieux ouverts et semi ouverts						
Culture annuelle	82.2	-	-	Mauvais	FAIB	
Maraîchage	82.12	-	-	Mauvais	FAIB	
Serres	84.5	-	-	Mauvais	FAIB	
Vignoble	83.21	-	-	Moyen	FAIB	
Verger	83.152	-	-	Moyen	FAIB	
Friche et zone rudérale	87.1	-	-	Moyen à mauvais	FAIB	X
Fourré	31.881	-	-	Moyen	MODE	X
Milieux arborés						
Linéaire arboré	84.1 x 83.311	-	-	Mauvais	FAIB à MODE	X
Linéaire de Platane	84.1 x 83.325	-	-	Moyen	FAIB à MODE	
Milieux aquatiques et humides						
Canal	89.21	-	-	Moyen	MODE	
Milieux urbains						
Zone industrielle et route	86.3 x 85.31	-	-	-	Très faible	
Habitation et jardin	86.1 x 85.31	-	-	-	Très faible	X

¹ Celui-ci est évalué à dire d'expert selon quatre degrés (mauvais, moyen, bon, très bon). Les critères pris en compte dans cette analyse sont : la typicité de l'habitat, sa dynamique au niveau local, la composition observée des biocénoses par rapport à une composition idéale attendue...

Occupation du sol et groupements végétaux



ECOTONE © Tous droits réservés

Carte 16 : Occupation du sol (CBE, 2013)

IV.2.2. Flore

Données bibliographiques

Les recherches bibliographiques effectuées dans le cadre de cette étude ont permis de récolter diverses données floristiques auprès du CBNMP (base de données SILENE), du CEN-LR et des zonages écologiques alentours. Le CEN ne dispose pas de données d'espèces patrimoniales sur le secteur et les autres sources de données ne sont pas précises (échelle communale, périmètre de ZNIEFF).

Aucune espèce patrimoniale n'est mentionnée au sein de la zone d'étude.

Au total, 143 espèces patrimoniales dont 43 protégées sont connues sur la commune de Narbonne et ses alentours (données ZNIEFF). Etant donné le nombre imposant d'espèces patrimoniales mentionnées dans la bibliographie, seules celles écologiquement compatibles avec la zone d'étude, c'est-à-dire celles des milieux rudéraux, des cultures et des milieux humides d'eau douce permanents, et inventoriées récemment, sont attendues sur la zone d'étude. Il s'agit de 11 espèces patrimoniales, dont une est protégée.

Tableau 8 : Liste des espèces patrimoniales d'insectes connus localement et récemment

Nom scientifique	Non commun	Date de dernière observation	Statut, patrimonialité
Espèces rudérales et messicoles			
<i>Elatine triandra</i> Schkuhr, 1791	Élatine à trois étamines	23/09/2012	Lr, EN, Znc
<i>Glaucium corniculatum</i> (L.) Rudolph, 1781	Glaucienne à fruit en forme de corne, Pavot cornu	00/09/1994	NT, Znc
<i>Scolymus grandiflorus</i> Desf., 1799	Scolyme à grandes fleurs	10/04/2011	VU, Znc
Espèces des milieux humides			
<i>Alopecurus bulbosus</i> Gouan, 1762	Vulpin bulbeux	04/05/2012	Zns
<i>Bellevalia romana</i> (L.) Rchb., 1830	Bellevalia de Rome, Jacinthe romaine	18/05/2007	PN, Lr, NT, Zns
<i>Blackstonia imperfoliata</i> (L.f.) Samp., 1913	Centauree jaune, Chlore non perfoliée	16/05/2012	Zns
<i>Imperata cylindrica</i> (L.) Rausch., 1797	Impérate cylindrique, Paille de dys, Paillotte, Impérata cylindrique	16/05/2012	Zns
<i>Juncus striatus</i> Schousb. ex E.Mey., 1822	Jonc strié	10/09/2007	Znr
<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Sw., 1788	Léersie faux Riz	12/08/2012	Znr
<i>Schoenoplectus supinus</i> (L.) Palla, 1888	Scirpe couché	00/10/2011	Zns
<i>Vitex agnus-castus</i> L., 1753	Gattilier, Poivre sauvage	19/05/1999	PN, Lr, LC, Zns

Légende : PN : protection nationale ; PR : protection régionale ; Znr : déterminante ZNIEFF espèce remarquable

Zns : déterminante ZNIEFF stricte ; VU : vulnérable ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacée ; EN : en danger.

Le nombre important d'espèces patrimoniales mentionnées est essentiellement lié à la très grande taille de la commune de Narbonne et à la diversité des milieux qui la compose. **En réalité, peu d'espèces patrimoniales sont véritablement attendues sur la zone d'étude.**

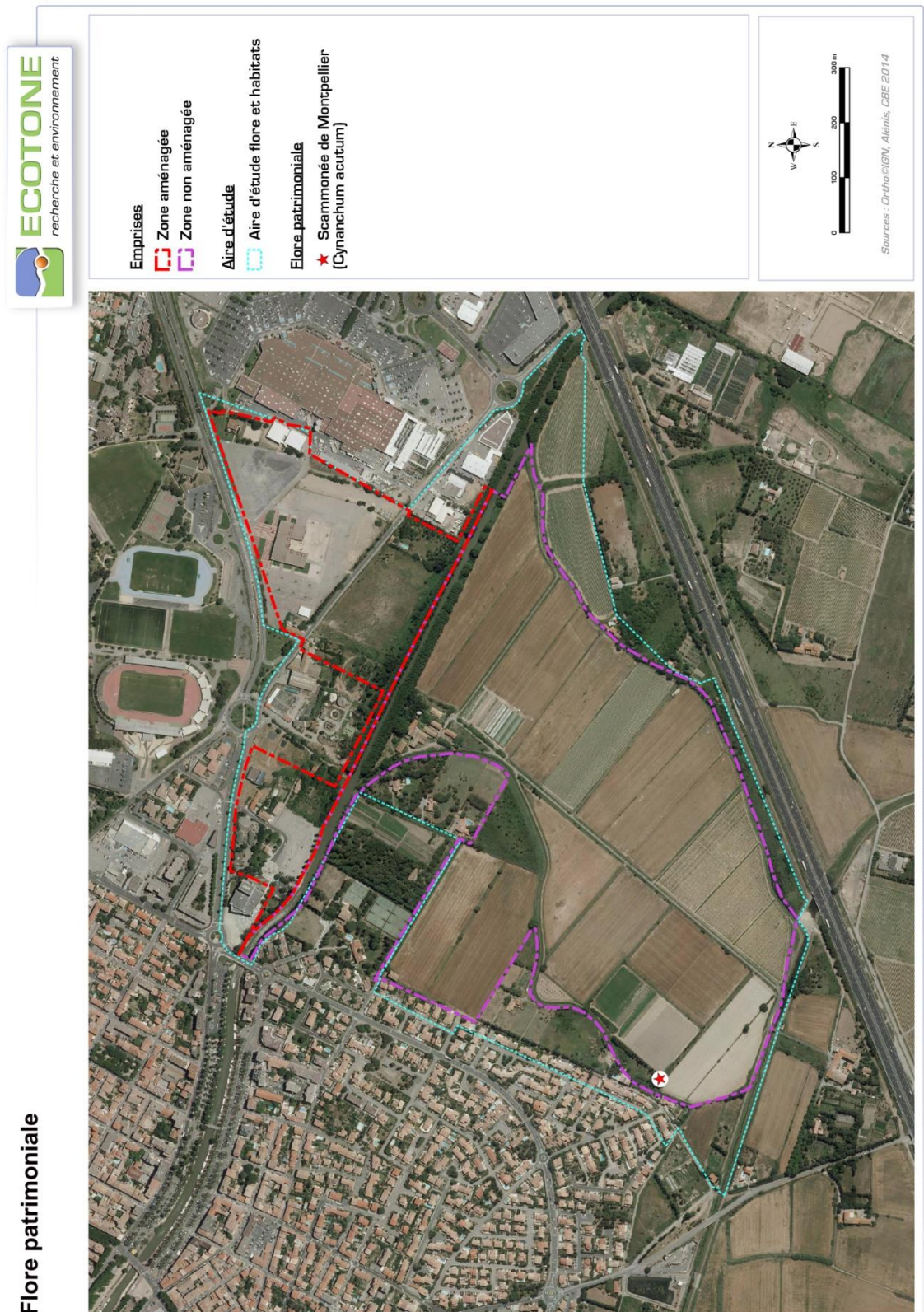
Espèces recensées

Les trois journées de terrain ont permis de mettre en évidence la présence de 223 taxons (espèces et sous espèces) au sein de la zone d'étude. Ce chiffre relativement important s'explique par la forte présence de friches et de bandes de végétation spontanée qui accueillent une grande diversité d'espèces rudérales. Les espèces de milieux ouverts sont en effet largement dominantes avec une majorité d'espèces rudérales. Les espèces liées aux milieux humides ont également une présence non négligeable sur la zone d'étude.

Parmi ces espèces, une présente un intérêt patrimonial de par sa rareté et la responsabilité que possède la région méditerranéenne quant à sa conservation. Cette espèce appartient aux milieux ouverts et semi ouverts.



Une seule station de la **Scammonée de Montpellier (*Cynanchum acutum*)** à été recensée en lisière d'un fourré dans la partie sud-ouest de la zone d'étude (Carte 17). Une population relativement abondante (plusieurs dizaines de pieds) se développe et semble en bon état de conservation. L'espèce présente une répartition nationale strictement méditerranéenne et seules quelques localités sont connues en dehors de la région Languedoc Roussillon (présence dans l'est de la Camargue). La région possède donc une responsabilité importante quant à la conservation de cette espèce. Cet enjeu se traduit notamment par la désignation de l'espèce en tant qu'espèce déterminante pour les ZNIEFF. **Un enjeu de conservation modéré lui est donc attribué.**



Carte 17 : Localisation de la flore patrimoniale (CBE, 2013)

Enjeux de conservation

Les enjeux liés à la flore sont jugés modérés pour une espèce patrimoniale, la Scammonée de Montpellier (*Cynanchum acutum*), espèce déterminante pour la constitution des ZNIEFF en Languedoc Roussillon.

Tableau 9 : Synthèse des enjeux floristiques sur la zone d'étude

Protection	Espèce	Population sur zone	Enjeu local de conservation	Présence sur emprise projet
	Scammonée de Montpellier <i>Cynanchum acutum</i>	Plusieurs dizaines de pieds au sein d'une station	MODE	NON

Toutes les espèces messicoles et rudérales mentionnées dans la bibliographie seraient possiblement présentes au sein de la zone d'étude, celles liées aux milieux humides ne correspondent pas aux types de milieux présents (canaux). Au vu des trois journées de prospection (une précoce et deux printanières) et du caractère très dégradé de ces milieux, aucune des espèces patrimoniales mentionnées dans la bibliographie n'est particulièrement attendue au sein de la zone d'étude.

Obligations réglementaires

L'article 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 fixe la liste des espèces protégées au niveau national et l'arrêté du 29 octobre 1997 celle des espèces protégées en Languedoc-Roussillon. Ces espèces sont susceptibles d'impliquer des obligations réglementaires pour le Maître d'Ouvrage.

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude.

IV.3. Faune

IV.3.1. Invertébrés

Données bibliographiques

Afin d'orienter les prospections terrain et de définir les potentialités pour les espèces patrimoniales sur la zone d'étude, une analyse des données bibliographiques a été réalisée : données issues des zones réglementaires (Natura 2000) et d'inventaires (ZNIEFF), des associations naturalistes locales (CEN-LR) ainsi que des observatoires naturalistes régionaux (ONEM).

Aucune donnée n'est disponible sur la zone d'étude et les observations entomologiques locales ont peu nombreuses.

Le Tableau 10 dresse un récapitulatif des espèces patrimoniales connues à proximité de la zone d'étude. L'enjeu que représente chaque espèce au niveau local et les potentialités offertes par le secteur à l'étude y sont mentionnés (croisement de la biologie des espèces et des grands types de milieux présents).

Tableau 10 : Espèces d'insectes patrimoniaux connus autour de la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Source(s)	Potentialités sur la zone d'étude
<i>Aeshna affinis</i>	Aeshne affine	Zn	Modérées
<i>Amedegnatiana vicheti</i>	Decticelle languedocienne	Zn	Très faibles
<i>Ceragrion tenellum</i>	Agrion délicat	Zn	Modérées
<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert	Zn	Modérées
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	Zn	Modérées
<i>Locusta migratoria migratoria</i>	Criquet migrateur de Palavas	Zn	Très faibles
<i>Lycosa narbonensis</i>	Lycose de Narbonne	Zn	Faibles
<i>Macromia splendens</i>	Cordulie splendide	SIC	Faibles
<i>Oedipoda charpentieri</i>	Oedipode occitane	Zn	Faibles
<i>Onychogomphus uncatulus</i>	Gomphe à crochets	Zn	Modérées
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Zn, SIC	Modérées
<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée	Zn, ONEM	Faibles
<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrumméridionale	Zn	Modérées
<i>Zerynthia polyxena</i>	Diane	Zn, ONEM	Fortes

Zn : espèce signalée dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique proche.

ONEM : donnée disponible à proximité de la zone d'étude sur l'Observatoire Naturaliste des Ecosystème Méditerranéen

SIC : espèce signalée dans un Site d'Intérêt Communautaire proche.

Cette première analyse permet de conclure que les potentialités de rencontre d'insectes patrimoniaux sur la zone d'étude sont importantes. Huit insectes patrimoniaux connus à proximité évoluent en effet dans des biotopes proches de ceux présents sur le secteur étudié. Il s'agit majoritairement d'insectes des milieux humides, et plus spécifiquement des odonates parmi lesquels la Cordulie à corps fin (enjeu local fort) est citée. La Diane, papillon de jour protégé en France, est également bien connue autour de Narbonne et se développe dans les biotopes frais ou humides en particulier le long des cours d'eau et fossés.

Des potentialités importantes existent donc en matière d'entomofaune patrimoniale le long des canaux ainsi que le long des fossés qui délimitent les parcelles.

Espèces recensées

Au total, 97 espèces d'invertébrés ont été comptabilisées lors des trois sorties dédiées aux insectes. Cela correspond à une diversité spécifique assez élevée car, bien que l'étude porte sur une surface importante (plus de 60 ha), une grande partie du périmètre inventorié est assez homogène et constituée de parcelles agricoles intensives de moindre intérêt pour l'entomofaune (partie sud). Le tableau en annexe liste ces espèces et leur statut de protection et de vulnérabilité. La plupart des espèces rencontrées sont communes en région méditerranéenne, certaines sont néanmoins plus localisées. Six espèces présentent un statut particulier au niveau local. Elles sont brièvement décrites ci-après et leur enjeu de conservation sur la zone d'étude est précisé.

Les invertébrés observés ont été classés par cortèges correspondant aux grands types d'habitats naturels présents. Une grande majorité des espèces appartient au cortège des milieux ouverts à semi-ouverts de garrigues.

Milieux arborés

Les habitats favorables aux espèces de ce cortège sont assez peu représentés sur la zone d'étude. Ils correspondent aux linéaires de platanes le long du canal de la Robine, à un secteur de fourrés abritant quelques jeunes arbres au centre de la zone d'étude, ainsi qu'aux quelques linéaires arborés inter-parcellaires dans la partie sud de la zone d'étude, majoritairement constitués de cyprès. Ceci explique que peu d'espèces liées aux boisements aient été identifiées sur la zone d'étude. Les espèces dépendantes des arbres sur la zone d'étude sont les cigales telles que la Cigale plébeienne et la Cigale grise, la Fourmi (*Crematogaster scutellaris*) ainsi que quelques espèces de coléoptères phytophages (Chrysomèle de l'Orme) ou xylophages (Rhinocéros). Une espèce de ce cortège est considérée comme patrimoniale : *Saperda punctata*.



Un adulte de *Saperda punctata* a été observé au niveau du canal de la Robine. Une zone de fourrés abritant de nombreux ormes accompagne, sur la rive sud, le linéaire de platanes âgés qui longe le canal. Ce coléoptère vit justement aux dépens des vieux ormes (*Ulmus minor*), essence privilégiée des larves saproxylophages de l'espèce. *Saperda punctata* a pâti des deux épidémies de graphiose en Europe (1918 & 1970) qui ont détruit une grande partie des ormes âgés. L'espèce, qui est encore assez fréquente en France, est considérée comme « Quasi-menacée » en Europe. **Le linéaire boisé et arbustif qui accompagne le canal de la Robine présente de ce fait un enjeu de conservation jugé modéré pour l'espèce sur la zone d'étude.**

Aucune autre espèce d'insecte patrimoniale appartenant à ce cortège n'est considérée comme potentielle sur la zone d'étude. Les potentialités d'accueil pour le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant, coléoptères protégés assez communs dans le sud de la France, sont considérées comme faibles.

Milieux aquatiques et humides

Seules des libellules font partie de ce cortège sur la zone d'étude. Seize espèces de ce groupe ont été identifiées. La grande majorité de ces libellules ont été observées le long du canal de la Robine ainsi que dans la partie nord des deux canaux qui forment les limites est et ouest de la zone d'étude. Il s'agit d'un cortège d'odonates assez diversifié qui comprend trois espèces considérées comme patrimoniales localement : l'Agrion orangé, la Cordulie à corps fin et la Libellule fauve.

L'Agrion orangé (*Platynemis acutipennis*) a été observé en abondance au bord du canal de la Robine, au niveau de la parcelle en friche de la partie nord de la zone d'étude. Cette espèce, que l'on rencontre aussi bien dans les eaux peu courantes que dans les eaux stagnantes des rivières et des ruisseaux, se reproduit très probablement au sein du canal de la Robine. En tant que taxon endémique du sud-ouest de l'Europe, la Société Française d'Odonatologie a classé cette demoiselle comme « Quasi-menacée » dans notre pays. Or, cette espèce est très fréquente dans le sud de la France et profite des nombreux points d'eau d'origine anthropique pour se multiplier. Elle est présente sur la presque totalité des départements métropolitains et ne semble pas menacée. **Elle ne présente ainsi qu'un enjeu faible de conservation dans notre région et sur la zone d'étude.**



Plusieurs adultes de Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) ont été observés sur le canal de la Robine ainsi que le long du canal qui borde la zone d'étude dans sa partie est. Les lieux d'observations correspondent typiquement aux habitats utilisés par l'espèce pour se reproduire : secteurs calmes et ombragés de cours d'eau à profondeur d'eau importante. On constate dans ces secteurs la présence d'arbres d'assez grande taille offrant l'ombrage, la matière organique ainsi que souvent des racines surplombantes utilisées par les larves lors de l'émergence. Les

secteurs d'observation de l'espèce représentent donc sur la zone d'étude des biotopes de reproduction très probables. Cette espèce, encore assez commune sur le pourtour méditerranéen ainsi que dans certains secteurs de la façade atlantique, présente localement un enjeu fort (enjeu régional DREAL LR, 2013). Elle est en effet protégée en France et en Europe, classée Vulnérable sur la liste rouge française (SFO, 2009) et déterminante dans la constitution des ZNIEFF régionales. Il est vrai qu'elle est présente le plus souvent au niveau de cours d'eau préservés pourvus d'une ripisylve mature.

Les secteurs favorables à la Cordulie à corps fin présentent sur la zone d'étude un enjeu de conservation fort.

Quelques individus de Libellule fauve (*Libellula fulva*) ont été observés à la jonction entre le canal de la Robine et le canal qui fait la limite ouest de la zone d'étude. Comme la précédente espèce, elle se reproduit dans les zones faiblement courantes ou stagnantes bordées de grands héliophytes et/ou de boisements. Elle se trouve dans une gamme d'habitats assez variés (fossés, étangs, bras-morts, rivières...). La Libellule fauve a une large aire de répartition et est assez fréquente en zone méditerranéenne. Elle est plus sporadique dans le nord de la France mais a tendance à y être de plus en plus commune à la faveur du changement climatique. **Elle est néanmoins considérée comme déterminante stricte lors de la constitution des ZNIEFF régionales et présente localement un enjeu modéré (DREAL LR, 2013).**



Parmi les autres odonates patrimoniaux à enjeu de conservation local important, connus à proximité et non observés durant l'étude, aucun n'est jugé potentiel ici.

Milieux ouverts et semi-ouverts (friches et fourrés)

La grande majorité des invertébrés identifiés lors des inventaires appartient à ce cortège des milieux ouverts et semi-ouverts. Les espèces font majoritairement partie de l'entomofaune classique des friches sèches du sud de la France, bien que nous pouvons distinguer dans ce cortège des espèces plutôt mésophiles (Azuré des Nerpruns, *Leptidea* sp., Sylvaine, Conocéphale gracieux...). C'est le cas d'un des deux insectes patrimoniaux identifiés lors de nos prospections : la Diane.



Diane, chenille sur site – CBE 2013

La présence de la Diane (*Zerynthia polyxena*) a été mise en évidence sur la zone d'étude par l'observation de nombreux œufs et de nombreuses chenilles. L'essentiel de la population mise en évidence se concentre au niveau de la friche mésophile localisée au nord du canal de la Robine. L'Aristolochie ronde, plante-hôte quasi-exclusive des chenilles dans la région, est très abondante dans ce secteur. On la retrouve principalement en bordure de la friche, le long des linéaires boisés et des fossés qui maintiennent des conditions fraîches une bonne partie du printemps. La reproduction de l'espèce est également avérée en rive sud du canal de la Robine, dans la partie est de la portion

qui traverse la zone d'étude, ainsi que le long d'un fossé inter-parcellaire au centre. L'espèce est protégée en France et en Europe, et déterminante dans la constitution des ZNIEFF régionales. Elle est en réalité assez fréquente dans la région et sa plante-hôte se développe dans des biotopes frais assez divers. **En raison du statut de protection de l'espèce et des pressions anthropiques importantes exercées sur ses populations dans la région, un enjeu de conservation modéré est attribué aux stations de reproduction mises en évidence.**

Une autre espèce appartenant au cortège des milieux ouverts est considérée comme patrimoniale localement. Il s'agit de la Decticelle des sables.

La Decticelle des sables (*Platycleis sabulosa*) a été rencontrée de façon assez fréquente au sein de la friche située dans la partie nord de la zone d'étude, ainsi que plus sporadiquement dans sa partie sud. Il s'agit de la Decticelle méditerranéenne du genre *Platycleis*, la moins fréquente dans notre région. Son nom dévoile ses exigences particulières. Il s'agit en effet d'une sauterelle particulièrement inféodée à la côte méditerranéenne, et notamment aux dunes littorales, qui pénètre assez rarement à l'intérieur des terres. Pour ces raisons, l'espèce est classée « Menacée, à surveiller » en France et dans le domaine méditerranéen (Sardet E. & Defaut B., 2004). L'espèce semble néanmoins fréquente dans les environs de Narbonne et s'y développe dans des friches post-culturelles assez communes.



Decticelle des sables – CBE 2012

Seul un enjeu faible est donc attribué à l'espèce sur la zone d'étude.

Enjeux de conservation

Les enjeux de conservation entomologiques sur la zone d'étude sont jugés modérés à forts et concernent les secteurs suivants :

- Le canal de la Robine ainsi que la partie nord des canaux présents en bordure est et ouest de la zone d'étude : reproduction d'un cortège intéressant d'odonates dont fait partie la Cordulie à corps fin (enjeu fort) ;
- Les bordures de la friche mésophile au nord de la zone d'étude, ainsi que certaines bordures de parcelles de la partie agricole sud : reproduction avérée ou potentielle de la Diane (enjeu modéré) ;
- La zone de fourrés en rive sud du Canal de la Robine : reproduction de *Saperda punctata* (enjeu modéré).

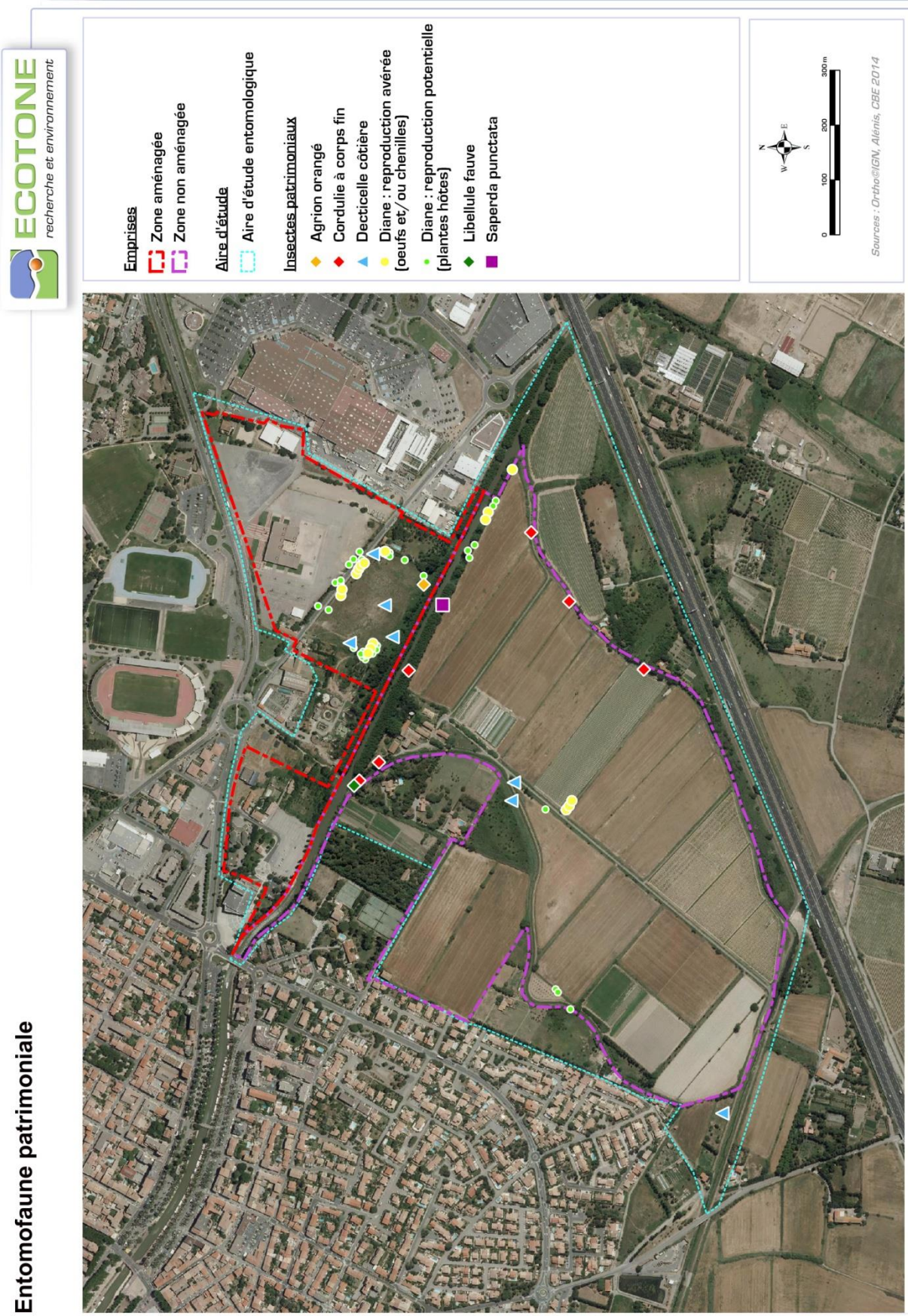
Obligations réglementaires

La Cordulie à corps fin et la Diane sont inscrites à l'article 2 de l'Arrêté ministériel du 23 avril 2007 modifiant l'arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national. Elles bénéficient d'une protection relative aux individus et à leurs habitats de reproduction et de repos (Tableau 11), ce qui correspond au canal de la Robine ainsi qu'aux milieux ouverts et semi ouverts.

Tableau 11 : Synthèse des enjeux entomologiques sur la zone d'étude par cortège

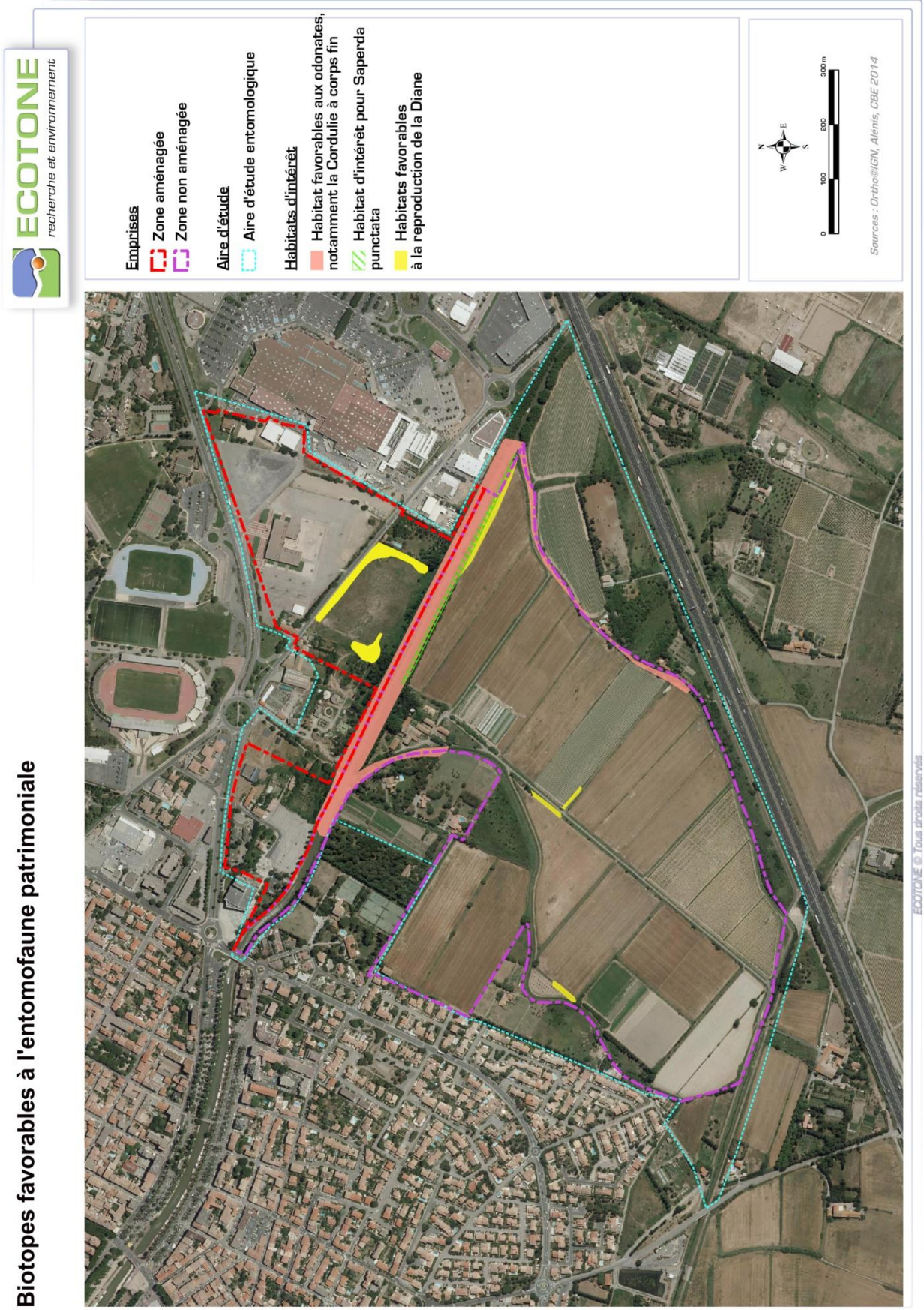
Protection		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Niveau d'enjeu sur la zone d'étude	Présence sur emprise projet
Ind.	Hab.				
		Milieux aquatiques et humides		FORT	
X	X	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	FORT	
		Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	MODE	en limite du canal
		Agrion orangé	<i>Platynemesis acutipennis</i>	FAIB	en limite du canal
		Milieux arborés		MODE	
			<i>Saperda punctata</i>	MODE	
		Milieux ouverts et semi ouverts		MODE	
X	X	Diane	<i>Zerynthia polyxena</i>	MODE	X
		Decticelle des sables	<i>Platycleis sabulosa</i>	FAIB	X

Entomofaune patrimoniale



Carte 18 : Localisation des observations de l'entomofaune patrimoniale (CBE, 2013)

Biotopes favorables à l'entomofaune patrimoniale



Carte 19 : Localisation des biotopes d'intérêt pour l'entomofaune patrimoniale (CBE, 2013)

IV.3.2. Amphibiens

Données bibliographiques

Les données bibliographiques proviennent de la consultation des bases de données de l'EPHE, du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR) mais également de différentes études réalisées par CBE aux alentours de ce projet. Les espèces connues localement et récemment, en particulier au niveau de la zone d'étude ou à proximité, sont listées ci-après avec une évaluation de leur potentialité de présence sur la zone d'étude (croisement des exigences écologiques des espèces, de leur répartition et des habitats présents).

Tableau 12 : Espèces d'amphibiens mentionnés dans la bibliographie à proximité de la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Source(s)	Date de dernière observation	Potentialité sur la zone d'étude
<i>Pelophylax perezi</i>	Grenouille de Perez	ZNIEFF	Non renseignée	Faible
<i>Pelobates cultripipes</i>	Pélobate cultripède	ZNIEFF	Non renseignée	Faible
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	EPHE, CBE	2013	Forte
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	EPHE, CBE	2013	Modérée

La Rainette méridionale est l'espèce qui est la plus attendue sur la zone d'étude.

Espèces recensées et potentielles

Seule une espèce, la Rainette méridionale, a été observée sur la zone d'étude lors de la sortie spécifique et des sorties imparties aux autres groupes biologiques. Quelques autres espèces d'amphibiens sont potentielles, mais aucune d'entre elle ne présente une forte valeur patrimoniale. Celles mentionnées dans la bibliographie (en particulier le Pélobate cultripède et la grenouille de Perez) ne sont pas attendues sur la zone d'étude en raison de l'absence d'habitats leur étant favorables. Parmi les grands ensembles définis précédemment, les amphibiens peuvent être rattachés à deux unités écologiques : les milieux aquatiques et les milieux terrestres, qui regroupent en fait les milieux de friches semi-ouvertes et les milieux arborés. Ces deux types de milieux (aquatiques et terrestres) sont interconnectés et ne peuvent pas être dissociés dans l'utilisation spatiale de la zone d'étude par les amphibiens.

Milieux aquatiques

Les canaux présents tout autour de la zone d'étude sont souvent de profondeur conséquente et les berges en pente abrupte. Ces canaux artificialisés comptent également dans leurs eaux une forte population de poissons, mais aussi probablement de nombreux reptiles comme les couleuvres aquatiques et tortues d'eau douce, qui sont autant de prédateurs pour les amphibiens, en particulier pour les larves. Pour toutes ces raisons, ces canaux sont globalement défavorables à la présence d'amphibiens, notamment pour la phase aquatique de reproduction. Aucune espèce n'a d'ailleurs été entendue lors de la sortie nocturne.

Seule une espèce, la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), a été observée sur la zone d'étude dans un secteur de broussailles denses, en phase terrestre, ce qui confirme l'intérêt, même très faible, de ce secteur pour la reproduction des amphibiens. Sa reproduction dans les canaux de la zone d'étude est donc considérée comme peu probable notamment au regard de l'abondance de poissons et autres prédateurs.



Certaines espèces d'amphibiens, pour les plus ubiquistes et opportunistes, pourraient tout de même utiliser ces canaux pour leurs reproductions, à condition qu'elles y trouvent des zones calmes, accessibles au niveau des berges et présentant une végétation aquatique suffisante à l'alimentation des larves. Espèces supportant la présence de poissons, le Crapaud commun et la Grenouille rieuse apparaissent potentiellement présents bien que cela reste peu probable au vu de la forte pente des berges. Il est à noter que l'enclavement de la zone d'étude entre les zones urbanisées de Narbonne au nord et l'autoroute A9 au sud renforce la faible potentialité de présence des amphibiens sur la zone d'étude.

Milieux terrestres

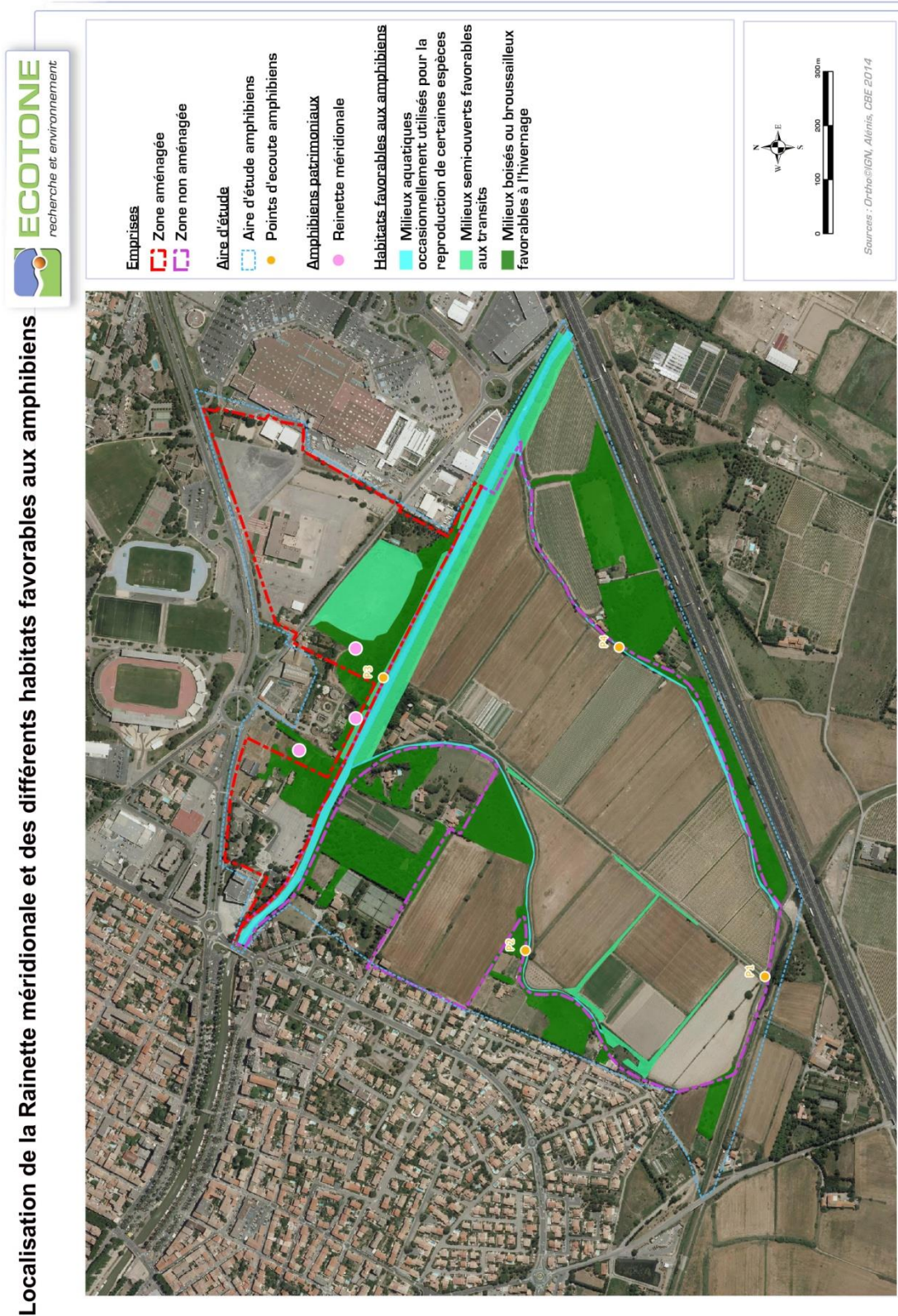
Bien que les milieux aquatiques soient peu favorables à la reproduction des amphibiens, les autres milieux présents aux alentours ont tout de même été considérés pour leur intérêt en ce qui concerne la phase terrestre des amphibiens. Cette phase correspond surtout aux transits pré- et postnuptiaux et à l'hivernage, phases durant lesquelles les amphibiens peuvent se réfugier dans des milieux boisés et frais, sous une pierre, ou encore dans un buisson dense. Durant les fortes chaleurs estivales, un repos terrestre peut également être effectué par certaines espèces.

Sur la zone d'étude, les milieux de boisements, ou de broussailles denses, serviront davantage pour l'hivernage, alors que les milieux de friches, les linéaires de platanes le long du canal, ainsi que les linéaires étroits de haies peu broussailleuses, pourront servir d'axe de transit.

Ces milieux terrestres ne sont pas utilisés de la même façon par les amphibiens :

- Les crapauds (ici le Crapaud commun potentiel) ont tendance à occuper l'ensemble des milieux terrestres d'intérêt lors des transits ou de l'hivernage, ces espèces possédant en général un plus large rayon de dispersion ;
- Les grenouilles (ici la Rainette méridionale avérée et la Grenouille rieuse potentielle) utilisent surtout les milieux terrestres situés à proximité des milieux aquatiques ;
- Les urodèles restent la plupart du temps cantonnés à proximité immédiate du milieu aquatique.

La Carte 20 permet de visualiser la localisation de la Rainette méridionale observée et les milieux utilisés pour la reproduction ou l'hivernage des amphibiens.



Carte 20 : Localisation de la Rainette méridionale et des différents habitats favorables aux amphibiens (CBE, 2013)

Enjeux de conservation

Malgré la présence de canaux sur la zone d'étude et en bordure immédiate, aucun milieu aquatique n'a été identifié en tant que zone d'intérêt pour la reproduction des amphibiens. Par conséquent, les canaux, dans lesquels des espèces considérées communes et globalement peu menacées pourraient occasionnellement se reproduire, ainsi que les milieux terrestres de types boisements et broussailles, pouvant servir de zones refuges lors de l'hivernage ou des transits, présentent des enjeux faibles de conservation sur la zone d'étude.

Parmi les espèces avérées et potentielles, la Rainette méridionale et le Crapaud commun, en tant qu'espèces considérées comme communes et globalement peu menacées, présentent de faibles enjeux de conservation. La Grenouille rieuse est une espèce introduite et considérée comme invasive.

Obligations réglementaires

Deux espèces concernées par la zone d'étude sont protégées sur le territoire national au titre de l'Arrêté du 19 novembre 2007 modifiant l'arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire. Les individus du Crapaud commun bénéficient d'une protection ainsi que les individus et les habitats de reproduction et de repos de la Rainette méridionale (Tableau 13). Il s'agit ici des milieux terrestres, les milieux aquatiques étant peu favorables.

Tableau 13 : Enjeux de conservation liés aux amphibiens

Protection		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Populations	Enjeux sur la zone d'étude	Présence sur emprise projet
Ind.	Hab.					
Milieux aquatiques					FAIB	
X		Grenouille rieuse - potentielle	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Abondante	INTR	
X		Crapaud commun - potentiel	<i>Bufo bufo</i>	Estimée peu abondante	FAIB	
Milieux terrestres					FAIB	
X	X	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Peu abondante	FAIB	Phase terrestre

IV.3.3. Reptiles

Données bibliographiques

Les données bibliographiques proviennent de différentes sources, la plupart étant issues des bases de données de l'EPHE et du CEN LR. L'Observatoire Naturaliste des Ecosystèmes Méditerranéen (ONEM) a également été consulté, ainsi que quelques études réalisées par CBE à proximité. De nombreuses données ont ainsi pu être récoltées concernant les reptiles à proximité de la zone d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau ci-dessous avec une évaluation de leur potentialité de présence sur la zone d'étude (croisement des exigences écologiques des espèces, de leur répartition et des habitats présents).

Tableau 14 : Espèces de reptiles mentionnées récemment à proximité de la zone d'étude

Nom scientifique	Nom commun	Source(s)	Date de dernière observation	Potentialité sur la zone d'étude
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	ZNIEFF	Non renseignée	Modérée
<i>Rhinechis scalaris</i>	Couleuvre à échelons	EPHE	1993	Modérée
<i>Malpolon monspessulanus</i>	Couleuvre de Montpellier	EPHE	2007	Forte
<i>Podarcis liolepis</i>	Lézard catalan	EPHE, CEN LR, CBE	2013	Forte
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental	EPHE, CBE	2013	Forte
<i>Psammotromus algirus</i>	Psammotrome algire	ZNIEFF	Non renseignée	Faible
<i>Psammotromus edwardsianus</i>	Psammotrom d'Edwards	ZNIEFF	Non renseignée	Faible
<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente de Maurétanie	EPHE, CBE	2013	Forte

Plusieurs espèces de reptiles sont mentionnées plus anciennement à proximité, notamment le Lézard ocellé qui présente une forte valeur patrimoniale. Cependant, même si cette espèce est bien présente au niveau de la commune de Narbonne (donnée de l'ONEM), la dernière observation de cette espèce à proximité immédiate de la zone d'étude date de 1977, ce qui en fait à l'heure actuelle une donnée non fiable. Les milieux présents dans la zone d'étude sont peu favorables à la Cistude d'Europe, le Psammotrome algire et le Psammotrome d'Edwards.

Les autres espèces citées sont potentiellement présentes.

Espèces recensées et potentielles

Six espèces de reptiles (la Couleuvre de Montpellier, le Lézard catalan, le Lézard vert occidental, l'Orvet fragile, la Tarente de Maurétanie et la Tortue à tempes rouges) ont été observées sur la zone d'étude. D'autres espèces de reptiles non observées apparaissent potentielles sur ce secteur. Toutes peuvent être rattachées à des cortèges ou grands ensembles de milieux. Pour les reptiles, trois grands cortèges d'intérêts sont décrits ci-après.

Milieux aquatiques

Ce cortège rassemble tous les canaux présents sur la zone d'étude ou en périphérie immédiate. Ces milieux aquatiques peuvent être utilisés par les reptiles aquatiques comme certaines couleuvres et les tortues d'eau douce. Quelques individus de Tortue à tempes rouges, ou Tortue de Floride, ont été observés en insolation directement dans l'eau ou sur les berges, présentant des enrochements, du canal au sud de la zone d'étude. Cette espèce introduite et considérée comme invasive, présente des enjeux très faibles de conservation sur la zone d'étude.



La présence de la Couleuvre vipérine, consommatrice de poissons, est fortement potentielle. Les milieux, présentant de nombreux gîtes sur les berges comme les enrochements, servant également de sites indispensables à la thermorégulation, fournissent à cette espèce un lieu de vie particulièrement favorable. En tant qu'espèce considérée comme commune et globalement peu menacée, cette espèce présente des enjeux faibles de conservation sur la zone d'étude.

En revanche, la Cistude d'Europe, espèce à forte valeur patrimoniale mentionnée dans la bibliographie, n'est pas attendue sur la zone d'étude. En effet, les canaux ne constituent pas un milieu favorable à l'espèce du fait de l'absence de berge en pente douce présentant un substrat meuble nécessaire à l'enfouissement des pontes.

Milieux ouverts à semi-ouverts (friches et fourrés)

Ce cortège correspond à l'ensemble des milieux ouverts à semi-ouverts d'intérêt pour les reptiles, à savoir les friches herbacées à arbustives, les linéaires embroussaillés de types haies, talus ou fossés, ainsi que les secteurs en cours de fermeture caractérisés par une forte présence de ronciers ou autres buissons denses (Carte 22).

Deux espèces de ce cortège ont été recensées. Il s'agit de la Couleuvre de Montpellier et du Lézard vert occidental (Carte 21). Le Seps strié apparaît fortement potentiel.

Deux individus de Couleuvre de Montpellier (*Malpolon monspessulanus*) ont été observés respectivement dans une friche au nord présentant un fossé avec des broussailles et des grosses pierres, et en bordure d'un talus embroussaillé au sud.

Il est à noter que la Couleuvre de Montpellier présente un enjeu régional modéré en raison de sa mortalité liée au trafic routier (comme tous les grands serpents). A l'échelle de la zone d'étude, son enjeu est abaissé à faible, étant donné qu'il s'agit d'une espèce ubiquiste encore bien représentée localement, qui pourra ainsi utiliser de nombreux gîtes sur la zone d'étude.



Quelques individus de Lézard vert (*Lacerta bilineata*) ont également été observés à l'interface de broussailles denses et de milieux plus ouverts, conformément à ses exigences écologiques. L'espèce est considérée comme commune et présente un enjeu local faible.

Le Seps strié (*Chalcides striatus*) est attendu dans les milieux de friches herbacées. En effet, les biotopes préférentiels de cette espèce sont précisément les milieux herbeux denses et secs, comme c'est le cas sur quelques parcelles dans la zone d'étude. Au niveau régional, cette espèce est considérée à enjeu modéré, en raison de sa vulnérabilité à la déprise agricole et plus globalement à la fermeture des milieux. En raison de la faible abondance de milieux lui étant favorable dans la zone d'étude, son enjeu local est également considéré modéré.

Le Lézard ocellé n'est pas attendu en l'absence de milieux très ouverts présentant des gîtes de types « tas de pierres » ou terriers de lapins. Il en est de même pour le Psammodrome algire et le Psammodrome d'Edwards qui affectionnent plutôt les garrigues ou les milieux très ouverts herbacés et rocailloux.

Milieux arborés



Milieux arborés sur zone favorable à l'Orvet fragile – CBE, 2013

Ce cortège correspond à l'ensemble des linéaires arborés (en bordure du canal de la Robine) ainsi qu'à tous les secteurs boisés, notamment au nord et au sud de la zone d'étude. Ces milieux sont globalement peu favorables aux reptiles puisque assez denses et peu lumineux en règle générale. De plus, ces milieux sont assez enclavés entre les milieux agricoles ouverts et l'urbanisation, aucun lien à l'extérieur de cette zone d'étude ne peut exister avec les autres milieux arborés similaires.

Cependant, l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) peut profiter de ces milieux plus frais. En effet, ce lézard terrestre fouisseur a une prédilection pour les milieux de lisières, les milieux bocagers et les haies denses. D'ailleurs, un individu a été observé à l'ouest de la zone d'étude. En tant qu'espèce considérée comme commune et globalement peu menacée, son enjeu de conservation est jugé faible sur la zone d'étude.

Milieux urbains

Ces milieux correspondent à l'ensemble des bâtiments, trottoirs et berges artificielles de canaux observés sur la zone d'étude.

Deux espèces observées y ont été recensées : le Lézard catalan (*Podarcis liolepis*) et la Tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*). Les deux espèces ont été observées en grand nombre au niveau des murets, des murs des bâtiments et des enrochements ou berges artificialisées des canaux. Ces espèces s'accrochent parfaitement de l'habitat urbain, mais peuvent aussi se retrouver dans les milieux naturels de rocailloux. En tant qu'espèces communes et globalement peu menacées, leur enjeu de conservation est jugé faible sur la zone d'étude.



Lézard catalan vu sur zone- CBE, 2013

Enjeux de conservation

Aucune espèce à forte valeur patrimoniale n'a été observée ou n'est attendue sur la zone d'étude. Les milieux peuvent présenter un intérêt pour les reptiles, avec des friches et des lisières embroussaillées notamment, mais seules des espèces communes sont représentées et l'enclavement de la zone ne rend pas ce secteur particulièrement favorable aux reptiles. Les enjeux sont donc globalement jugés faibles pour ce groupe.

Tableau 15 : Synthèse des enjeux concernant les reptiles sur la zone d'étude

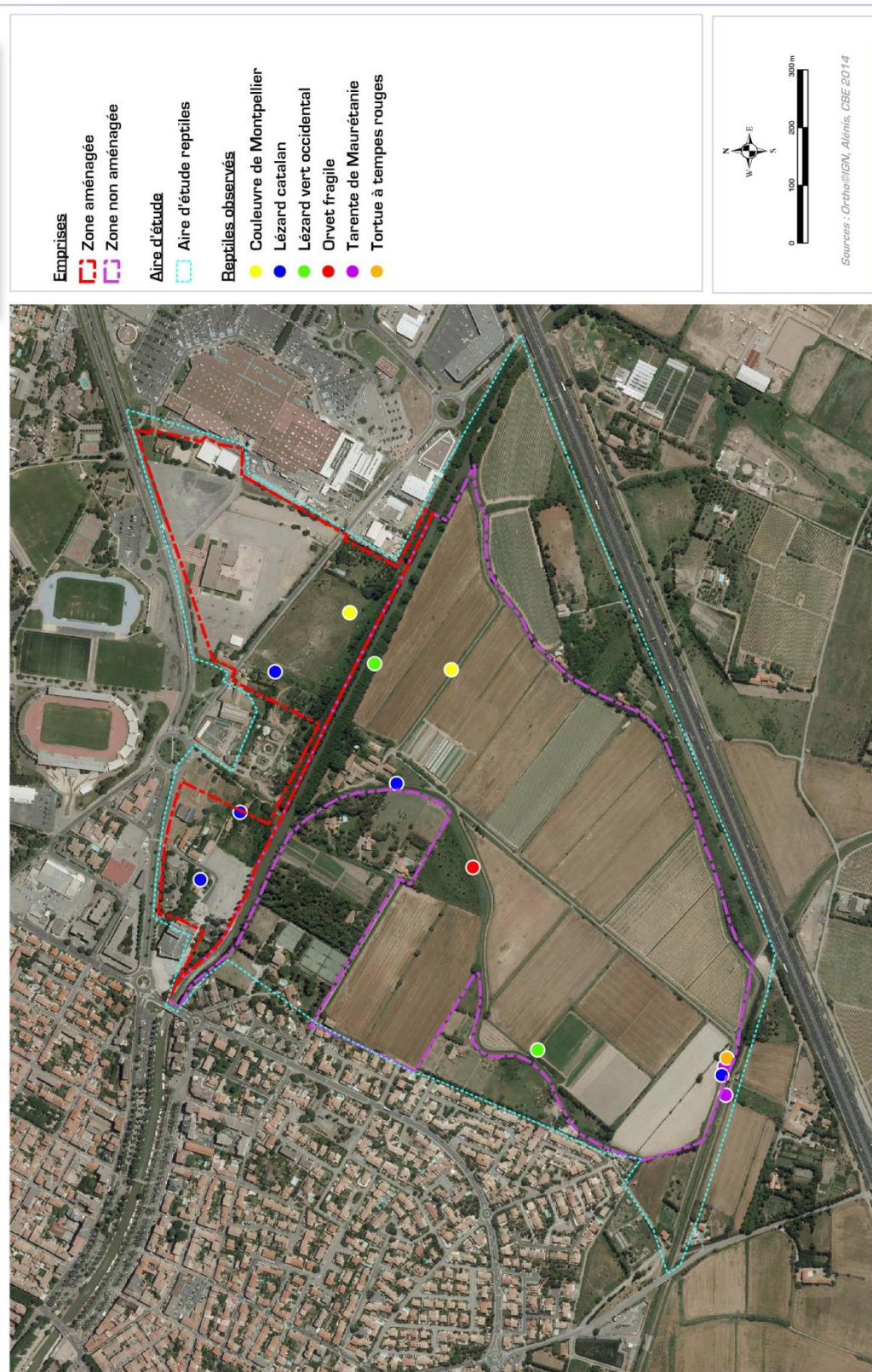
Protection		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population	Enjeux sur la zone d'étude	Présence sur emprise projet
Ind.	Hab.					
Milieux aquatiques						
X		Couleuvre vipérine - potentielle	<i>Natrix maura</i>	Environ 6 individus	FAIB	
		Trachémyde à tempes rouges	<i>Trachemys scripta elegans</i>	Environ 10 individus	Très faible	
Milieux ouverts à semi-ouverts						
X		Seps strié - potentiel	<i>Chalcides striatus</i>	6 individus au maximum	MODE	X
X		Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	3 à 4 individus	FAIB	X
X	X	Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	10 individus au minimum	FAIB	X
Milieux arborés						
X		Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Environ 10 individus	FAIB	
Milieux urbains						
X		Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	Abondante	FAIB	
X	X	Lézard catalan	<i>Podarcis liolepis</i>	Abondante	FAIB	X

Obligation réglementaires

Parmi les espèces recensées et potentielles, cinq sont inscrites à l'article 3 de l'Arrêté du 19 novembre 2007 modifiant l'arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de la Couleuvre vipérine, du Seps strié, de la Couleuvre de Montpellier, de l'Orvet fragile, et de la Tarente de Maurétanie.

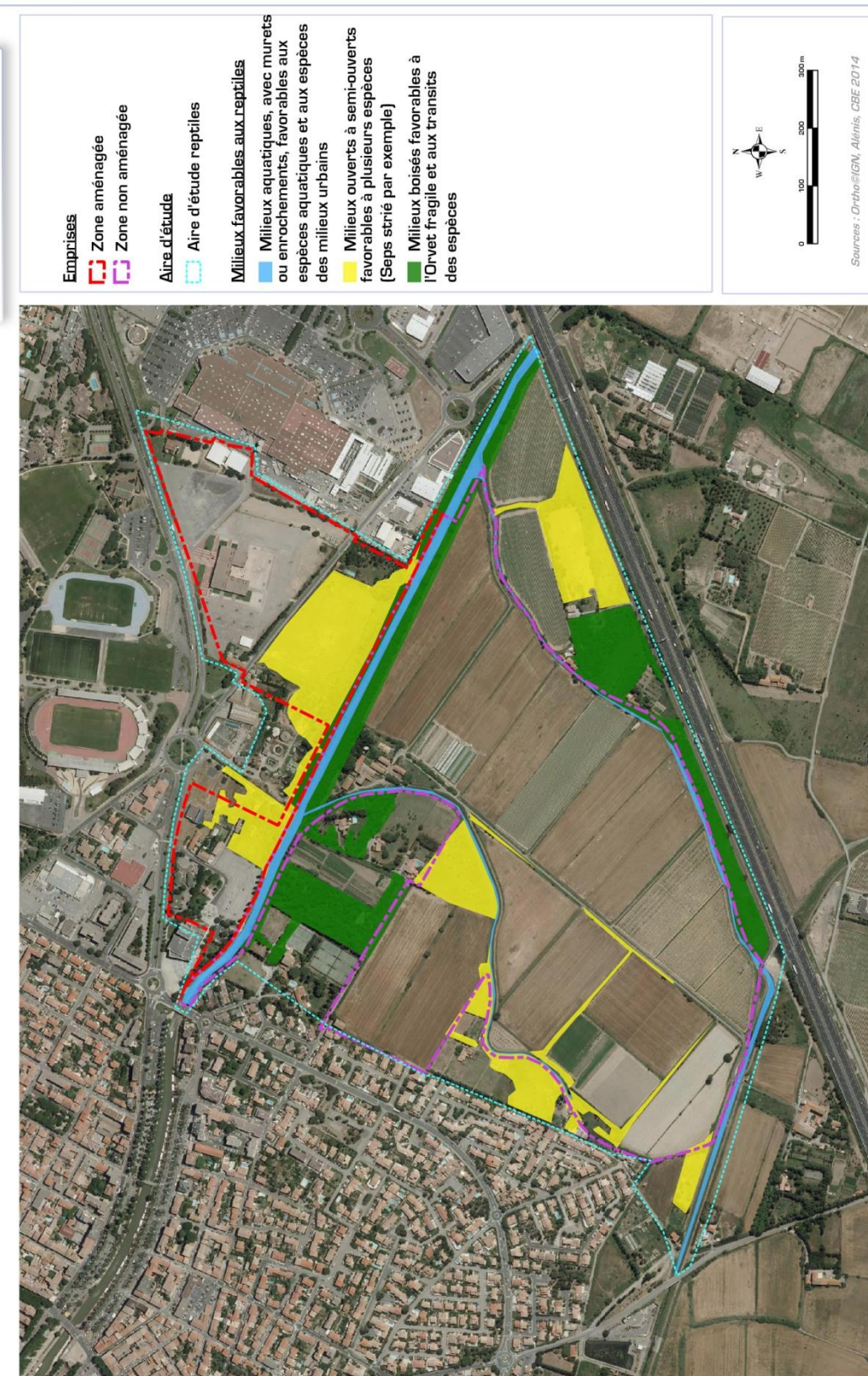
Les individus et les habitats de refuge et de reproduction du Lézard vert et du Lézard catalan bénéficient également d'une protection due à leur inscription à l'article 2 de l'Arrêté du 19 novembre 2007 modifiant l'arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire. Cela correspond aux milieux urbains ainsi qu'aux milieux ouverts à semi-ouverts.

Reptiles observés



Carte 21 : Localisation des reptiles observés sur la zone d'étude (CBE, 2013)

Milieux favorables aux reptiles



Carte 22 : Localisation des différents habitats d'intérêts pour les reptiles (CBE, 2013)

IV.3.4. Chiroptères

Données bibliographiques

Localement, de nombreuses données sont disponibles, de par les périmètres de protections et d'inventaires (trois ZNIEFF et trois sites Natura 2000) aux alentours et les nombreuses prospections effectués en zone méditerranéenne (ONEM, GCLR). Les espèces potentielles (espèces mentionnées dans la bibliographie dans un rayon d'environ 10 km sur les dix dernières années) sont listées dans le tableau ci-après avec une évaluation de leur potentialité de présence sur la zone d'étude (croisement des exigences écologiques des espèces, de leur répartition et des habitats présents).

Tableau 16 : Espèces de chiroptères mentionnées à proximité de la zone d'étude dans la bibliographie

Nom scientifique	Nom commun	Sources des données	Date de dernière observation	Potentialités sur la zone d'étude
<i>Rhinolophus ferrumequinu</i>	Grand Rhinolophe *	N2000, ZNIEFF ONEM	2006	Forte (gîte, chasse)
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe *	N2000, ZNIEFF ONEM	2010	Forte (gîte, chasse)
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe Euryale *	N2000, ZNIEFF ONEM	2010	Faible (espèce très rare)
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers *	N2000, ZNIEFF ONEM	2010	Forte (chasse)
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées *	N2000, ZNIEFF ONEM	2010	Forte (gîte, chasse)
<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin *	N2000, ZNIEFF ONEM	2005	Forte (chasse)
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin *	N2000	-	Très faible
<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini *	N2000, ZNIEFF ONEM	2010	Forte (chasse, transit)
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	ONEM	2005	Forte (Gîte, chasse, transit)
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	ONEM	2010	Forte (Gîte, chasse, transit)
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	ONEM	2010	Forte (Gîte, chasse, transit)
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	ONEM	2010	Forte (Gîte, chasse, transit)
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	ONEM	2010	Forte (Gîte, chasse, transit)
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	ONEM	2006	Forte (Gîte, chasse, transit)
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	ONEM	2010	Modéré (chasse, transit)
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	ONEM	2005	Modéré (chasse, transit)

* Espèces visées en Annexe II de la Directive Faune-Flore-Habitats.

Remarque : Le Grand murin est mentionné dans le SIC « Complexe lagunaire de Bages-Sigean » probablement de manière erronée du fait de sa différenciation difficile avec le Petit murin.

Données BRGM

Une cavité, appelée « grotte de Cristal », est mentionnée par le BRGM à proximité de la zone d'étude. Aucune information concernant les chauves-souris n'est disponible sur cette cavité et celle-ci n'a pas été prospectée.

Données GCLR

On note la présence de plusieurs gîtes jugés d'intérêt pour la conservation des chiroptères par le GCLR :

- Domaine de Fleisch dans la zone d'étude, où étaient connus 250 murins à oreilles échancrées et 18 grands rhinolophes en reproduction en 2008 ;
- Grotte de la Ratapanade, à environ 6 km à l'ouest de la zone d'étude, où l'on note la présence de 2 000 minioptères et de 900 petits murins en reproduction (2008 et 2007) ;
- Grotte de Notre Dame des Auzils, à environ 7 km au sud-est de la zone d'étude, où sont présents en transit 1 000 minioptères de Schreibers et 5 murins de Capaccini (2005), ainsi que 7 grands rhinolophes en hibernation (2006).

Les données bibliographiques attestent des grandes potentialités d'accueil de la zone d'étude pour beaucoup d'espèces de chiroptères, avec notamment une colonie de chiroptères connue et la présence potentielle de 16 espèces.

Espèces recensées et potentielles

Au total, 17 espèces de Chiroptères ont été identifiées sur la zone d'étude, ce qui représente une très forte richesse spécifique dans un contexte assez urbain.

Gîtes : Domaine du Fleisch

Ce domaine est connu par le GCLR pour abriter des colonies de reproduction de Murin à oreilles échancrées et de Grand rhinolophe, et cela depuis quinze ans. Début 2013, certaines toitures de bâtiments se sont effondrées, nécessitant une reconstruction rapide. Il était alors possible que ces colonies désertent le site vers d'autres gîtes plus favorables. Cependant, il a été découvert, pendant les prospections, qu'une colonie de Murin à oreilles échancrées d'environ 60 individus était revenue, et il n'est pas impossible que les grands rhinolophes reviennent à leur tour. Ce mas représente donc un gîte très intéressant pour les chauves-souris qui disposent de tranquillité et de milieux favorables aux alentours (milieux humides et milieux arborés).



Inventaires acoustiques

La fréquentation et la richesse spécifique des points d'enregistrement sont présentées au sein des figures ci-après.

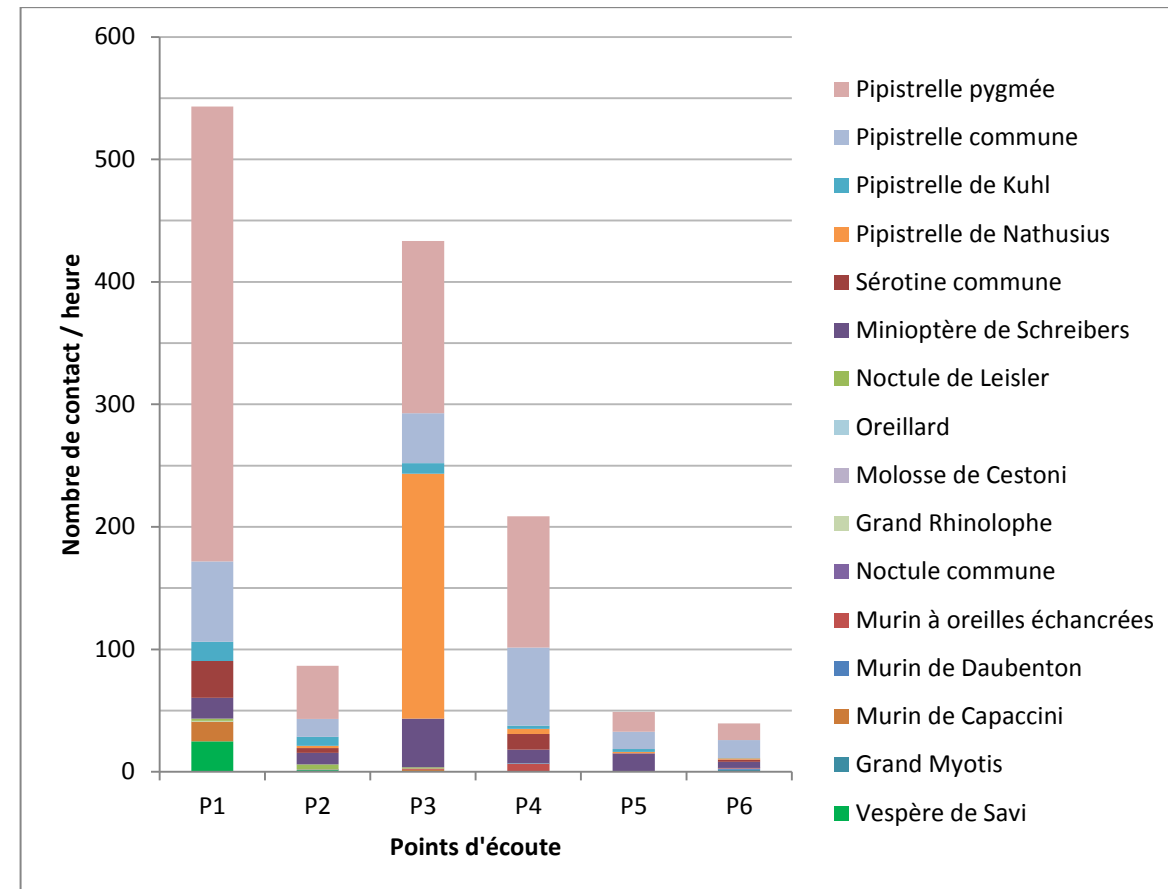


Figure 16 : Représentation de la fréquentation par point d'écoute (CBE, 2013)

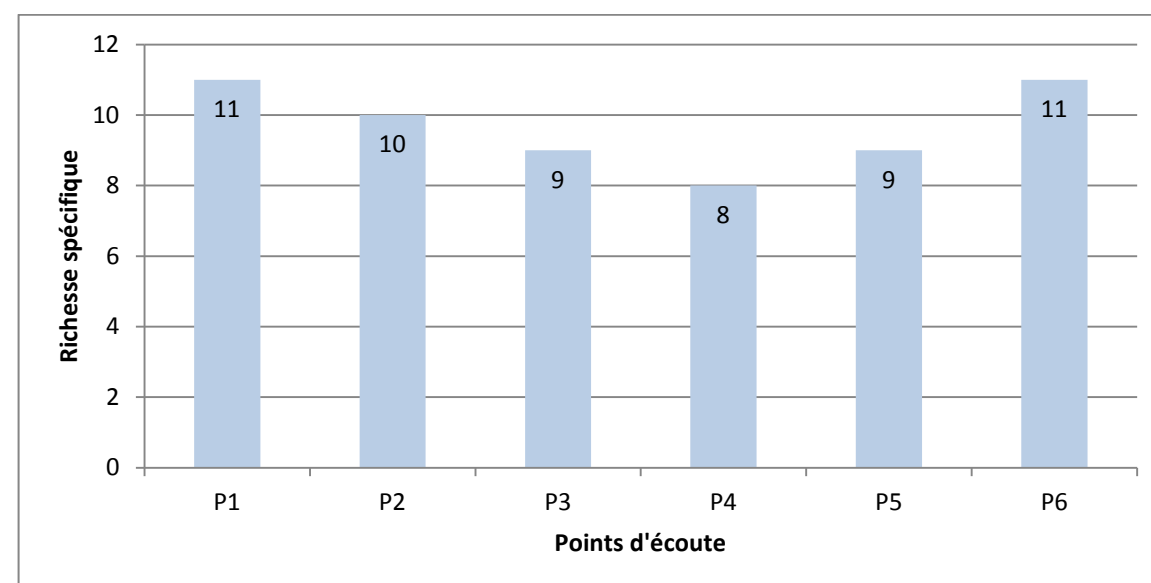


Figure 17 : Richesse spécifique en fonction des points d'écoute (CBE, 2013)

La fréquentation aux différents points d'écoute est qualifiée de permanente sur P1, le boisement du Domaine du Fleisch étant très favorable aux chiroptères. La fréquentation est élevée au niveau de P2 à P4. Elle apparaît moyenne sur P5 et P6 qui correspondent plus à des zones de transit qu'à des zones de chasse.

La richesse spécifique est assez similaire sur tous les points d'écoute, variant de huit à onze espèces contactées. P1 et P6 montrent une richesse maximale. Il s'agit de zones très intéressantes pour le transit ou la chasse d'un grand nombre d'espèces.

Remarque : Les espèces de Petit murin et Grand murin et d'Oreillard gris et roux sont indifférenciables par les analyses ultrasonores. Ainsi, les individus de Grand myotis seront attribués au Petit murin, espèce beaucoup plus répandue et probable sur la zone d'étude ; il en est de même pour les contacts d'Oreillard sp. qui seront attribués dans la suite de ce rapport à l'Oreillard gris, plus probable dans les milieux présent que l'Oreillard roux.

Milieux humides

Les milieux humides de la zone d'étude concernent le canal de la Robine et le ruisseau du Veyret qui se rejoignent à l'est de la zone d'étude. Ces deux linéaires forment des axes de déplacements favorables aux chiroptères et constituent une zone d'alimentation pour les espèces de milieux humides.

Le Murin de Capaccini, le Minioptère de Schreibers, le Murin de Daubenton et la Pipistrelle de Nathusius sont inclus dans ce cortège.

Le **Murin de Capaccini** (*Myotis capaccinii*) est jugé vulnérable au niveau national et peu commun en Languedoc-Roussillon. Strictement cavernicole, il trouve refuge dans les cavités naturelles ou artificielles, été comme hiver.

L'espèce est inféodée au milieu aquatique et spécialisée dans la chasse à la surface de l'eau où elle capture de petits insectes. Ses territoires de chasse sont donc constitués par les lacs et les rivières mais également les lagunes et bassins de rétention, du moment que les eaux sont calmes. Il peut parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour rejoindre ses territoires de chasse.

Sur la zone d'étude, il a été contacté au niveau de P1 et P3. Il suit le canal de la Robine comme axe de transit et de chasse principal. La grotte Notre-Dame des Auzils, à 7 km, étant connue pour abriter cinq murins de Capaccini en transit, les individus contactés peuvent venir de cet endroit ou d'une autre cavité plus éloignée. **Cette espèce possède un enjeu régional très fort ; néanmoins, son enjeu local est jugé modéré car aucun gîte n'est présent sur la zone d'étude.**





Le **Minioptère de Schreibers** (*Miniopterus schreibersii*) est jugé vulnérable au niveau national. Il est cependant assez commun au niveau régional.

En Languedoc-Roussillon, il est présent dans tous les secteurs méditerranéens et en particulier les secteurs karstiques où il est le plus abondant. C'est une espèce qui est en déclin en Europe et en France, avec une bonne part des effectifs situés en Languedoc-Roussillon et en PACA, d'où une responsabilité forte de la région

pour la conservation de cette espèce.

Cette espèce strictement cavernicole vit tout au long de l'année en milieu souterrain (grottes, anciennes mines, aqueducs et autres cavités artificielles). Bien que spécialisé dans ses proies (microlépidoptères nocturnes), il peut chasser dans des milieux très diversifiés du moment qu'ils ne sont pas fermés (lisières forestières, éclairages nocturnes, arbres isolés, etc.). Il dispose, par ailleurs, d'un très large rayon d'action puisqu'il peut aller chasser à plusieurs dizaines de kilomètres et survoler de grandes zones ouvertes.

Sur la zone d'étude, il apparaît bien présent au niveau de tous les points d'écoute. Deux grottes, situées à six et sept kilomètres, la grotte de la Ratapanade et celle de Notre-Dame des Auzils, abritent des colonies de Minioptères où 1 000 à 2 000 individus sont en transit ou en reproduction. Il n'est donc pas étonnant de trouver cette espèce assez opportuniste sur la zone d'étude.

L'espèce a été placée dans ce cortège car les canaux de la zone d'étude représentent des axes de transit majoritaires pouvant amener les animaux à chasser sur toute la zone d'étude. **Son enjeu local de conservation est jugé modéré du fait de son caractère opportuniste et de l'absence de gîte sur la zone d'étude.**

Le **Murin de Daubenton** (*Myotis daubentonii*) présente une préoccupation mineure au niveau national et est jugé commun au niveau régional.

En hiver, il est principalement cavernicole mais il peut également occuper les ouvrages d'art et les gîtes arboricoles, particulièrement en l'absence de gîtes souterrains. En été, il préfère ces deux derniers types de gîtes.

Cette espèce est spécialisée dans la chasse au-dessus de l'eau, principalement les eaux calmes et étalées, que ce soit de petits ruisseaux ou de grands lacs. Il chasse également dans les ripisylves ou les boisements proches. Il capture ses proies à la surface de l'eau, principalement des diptères typiques des eaux calmes, mais se montre assez opportuniste notamment en transit. Il s'éloigne peu de son gîte pour chasser, souvent de quelques centaines de mètres, et dépasse rarement les quatre kilomètres.

Sur la zone d'étude, il a été contacté au niveau de P1, P5 et P6. Il utilise le ruisseau du Veyret et le boisement humide du Domaine du Fleisch. Il est très fortement potentiel en chasse sur le canal de la Robine et peut également gîter dans les linéaires arborés. **Son enjeu local de conservation est jugé faible.**



La **Pipistrelle de Nathusius** (*Pipistrellus nathusii*) est jugée quasi-menacée au niveau national et est considérée comme rare au niveau régional. Il s'agit d'une espèce migratrice qui se reproduit dans le nord-est de l'Europe et hiverne sur les côtes méditerranéennes et atlantiques. Son statut et ses mouvements migratoires sont encore mal connus, en raison du recouvrement des critères acoustiques de son sonar avec ceux de la Pipistrelle de Kuhl.

Elle est principalement arboricole (loge de pic, fissure, décollement d'écorce, etc.) mais colonise régulièrement les gîtes fissuricoles artificiels (cabane forestière, nichoirs et même empilement de planches) du moment qu'elle se trouve au contact du bois. On la trouve parfois aussi dans les combles des maisons.

La Pipistrelle de Nathusius montre une forte attirance pour les habitats forestiers et les milieux humides qui vont conditionner son régime alimentaire en grande partie constitué de chironomes. S'agissant d'une espèce migratrice, elle s'avère plus mobile que les autres pipistrelles lors de ses sorties nocturnes et peut s'éloigner à plus de cinq kilomètres de son gîte.

Sur la zone d'étude, elle est présente sur tous les points d'écoute excepté P1. Elle est particulièrement abondante au niveau de P3 qui constitue une zone de chasse primordiale. Un gîte arboricole est donc proche.

Cette espèce bénéficie d'un enjeu régional modéré, sûrement du fait de sa préférence pour les massifs boisés, proches de zones humides ; l'enjeu local est également jugé modéré sur la zone d'étude.

Le **Petit murin** (*Myotis blythii*) est jugé quasi-menacé sur la Liste rouge nationale. Il reste assez commun dans la région Languedoc-Roussillon. En Europe, il est présent de la Péninsule Ibérique à la Turquie. En France, l'espèce n'est recensée que dans le tiers sud du pays.

Il fréquente des paysages ouverts soumis à un climat chaud comme les pâtures, les prairies, les steppes, les paysages agricoles extensifs, les milieux légèrement boisés et les garrigues. Il s'agit d'une espèce cavernicole en période hivernale (sites souterrains anthropiques ou karstiques). En été, il fréquente plus volontiers les grottes et cavités naturelles diverses, les falaises, les tunnels, les aqueducs ou les ouvrages d'art.

Il chasse au-dessus des steppes herbacées. Dans le Sud de la France, les vignobles enherbés et les bordures de parcelles sont fréquemment utilisées. Il s'éloigne en moyenne de quatre à sept kilomètres de son gîte.

Cette espèce n'est pas intimement liée aux milieux humides mais, comme mentionné précédemment, les milieux humides de la zone d'étude peuvent représenter des axes de transit importants, drainant des espèces vers leurs zones de chasse plus favorables.

Sur la zone d'étude, des individus de Grand myotis attribuables au Petit murin ont été contactés au niveau de P4 et P6. La grotte de la Ratapanade, à 6 km de la zone d'étude, abrite jusqu'à 900 petits murins en reproduction. Il est donc possible que ces individus viennent chasser sur les zones d'étude. **Cependant, son enjeu local est jugé faible du fait de l'absence de gîte sur la zone d'étude.**



Milieux arborés

Ce cortège comprend tous les linéaires et milieux arborés présents dans la zone d'étude ou à proximité comme les linéaires arborés du canal de la Robine. Les espèces liées à ce cortège utilisent le milieu comme axe de déplacement, territoire de chasse, et en tant que gîte arboricole.

Les espèces que l'on peut trouver dans ce cortège sont la Barbastelle d'Europe, le Grand rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, la Noctule de Leisler, la Noctule commune, la Pipistrelle de Nathusius et l'Oreillard gris.



Murin à oreilles échancrées –

Le **Murin à oreilles échancrées** (*Myotis emarginatus*) est considéré comme assez commun en Languedoc-Roussillon et son enjeu de conservation est jugé modéré à l'échelle régionale.

En France, l'espèce occupe tous les départements. En Languedoc-Roussillon, elle semble cantonnée aux ripisylves puisque la plupart des données proviennent des abords immédiats de la Têt, de l'Aude, de l'Orb, de l'Hérault ou du Gardon. Elle est beaucoup plus rare dans les zones des garrigues montpelliéraines, du moins en été.

Strictement cavernicole en hiver, le Murin à oreilles échancrées se montre très éclectique en période estivale. En effet, il apparaît peu sensible au dérangement et à la lumière et il pourra trouver refuge dans toute sorte de gîtes (cavités arboricoles et souterraines, combles, etc.).

Il chasse principalement en milieu boisé, qu'il s'agisse d'une forêt ou d'un grand arbre isolé, mais apprécie également le bâti accessible (grenier, étable, etc.). La présence de milieux humides proches est une constante pour cette espèce. Il capture ses proies par glanage ou bien lorsqu'elles s'envolent à son approche. Pour rejoindre ses habitats de chasse, il parcourt jusqu'à une quinzaine de kilomètres et est capable de traverser de grandes zones ouvertes.

Sur la zone d'étude, une colonie d'environ 60 individus, incluant des jeunes, a été trouvée dans le Mas du Fleisch. Elle était accrochée au niveau d'une panne de la toiture nouvellement refaite d'un des bâtiments du mas.

Au niveau des détections ultrasonores, il a été trouvé sur P3, P4, P5 et P6 et est étonnamment absent en P1 qui est le point d'écoute le plus proche du Domaine. Cela peut s'expliquer par le fait que les individus n'ont pas utilisé la sortie du bâtiment supposée et sont peut-être sortis de l'autre côté.

Cependant, les données provenant de P3, P4, P5, et P6, montrent bien qu'ils utilisent la zone d'étude et particulièrement les milieux proches des zones humides comme au niveau du canal de la Robine et du Ruisseau de Veyret. **Son enjeu local de conservation est jugé fort.**



Colonie de Murin à oreilles échancrées, sur zone - CBE 2013



Grand Rhinolophe, Coralie Meunier, 2013

Le **Grand rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*) est peu commun au niveau régional. En Région Languedoc-Roussillon, l'espèce semble se maintenir mais les sites connus de reproduction sont rares. Elle trouve refuge en cavité ou dans le bâti en période estivale, mais préfère les sites souterrains pour hiberner (caves, grottes, etc.).

Le Grand rhinolophe chasse en vol ou à l'affût, souvent le long de zones de lisières (haies, boisements, ripisylves, etc.) et n'hésite pas à pénétrer au sein de la végétation pour capturer ses proies. Assez opportuniste dans le choix de celles-ci, il préfère tout de même les insectes de grande taille. Il ne s'éloigne que de quelques kilomètres de son gîte, rarement au-delà de cinq, et évite les éclairages urbains.

Sur la zone d'étude, un individu a été contacté au niveau de P1 (Domaine du Fleisch). Il pourrait y avoir quelques individus ou même une colonie présente en gîte au niveau du mas, comme en 2008 où 18 grands rhinolophes étaient présents en reproduction. De plus, le mas peut aussi être utilisé en hiver. En effet, un individu avait été aperçu en février 2013 avant la reconstruction de la toiture. Les lisières de la zone d'étude et les milieux humides associés sont particulièrement favorables à cette espèce pour la chasse et les déplacements.

Malgré le fait qu'un seul individu ait été contacté, cela ne remet pas en cause la forte attractivité de la zone autour du Mas du Fleisch ; **de plus, l'enjeu régional de cette espèce étant jugé fort, nous avons estimé l'enjeu local de conservation du Grand Rhinolophe fort.**

La **Barbastelle d'Europe** (*Barbastella barbastellus*) constitue une préoccupation mineure au niveau national mais est jugée rare en Languedoc-Roussillon.

Ses populations subissent une régression importante dans plusieurs régions d'Europe et dans le nord de la France. Cependant, elle est peut-être moins rare qu'on ne le pense, notamment dans la moitié Sud de la France.



Barbastelle d'Europe

Elle va hiberner en gîte fissuricole (falaises, entrée de cavités, ouvrages d'arts, etc.) et parfois aussi en gîte arboricole. En été, elle occupe le même type de gîte mais a tendance à rechercher le contact du bois, que ce soit en gîte arboricole ou anthropophile. Elle peut également trouver refuge dans les fissures en entrée de cavités. Ses territoires de chasse sont nettement liés au milieu forestier et plus particulièrement les boisements de feuillus ou mixtes structurés et matures. Elle affectionne les écotones forestiers (lisières de boisements, chemins forestiers, sous-bois clairs) et survole également la canopée. Extrêmement spécialisé, son régime alimentaire se compose presque exclusivement de lépidoptères qu'elle capture près de la végétation. Elle chasse dans un rayon ne dépassant pas cinq kilomètres dans la plupart des cas.

Sur la zone d'étude, elle a été contactée au niveau de P1 et P3, ce qui révèle son utilisation des linéaires arborés du canal de la Robine et du boisement du Mas du Fleisch. Des gîtes arboricoles peuvent se trouver dans cette zone. Le chemin aménagé au bord du canal peut lui être favorable. **Son enjeu local de conservation est jugé modéré.**



La **Noctule commune** (*Nyctalus noctula*) est considérée comme très rare au niveau régional, tandis que la **Noctule de Leisler** (*Nyctalus leisleri*) est assez commune. Ce sont des espèces migratrices mais des mâles peuvent rester dans nos régions en été.

Elles sont principalement arboricoles mais elles s'adaptent aux milieux urbains. Ce sont des espèces de haut vol qui sont assez éclectiques dans le choix de leurs terrains de chasse, même si les zones boisées et les milieux humides ont leur préférence. Elles sont capables de s'affranchir des éléments du paysage pour chasser et s'éloignent d'environ dix kilomètres de leurs gîtes, allant jusqu'à 15 km voire 25 km pour la Noctule commune.

Sur la zone d'étude, la Noctule commune a été contactée au niveau de P2 et P6, s'affranchissant des éléments du paysage pour chasser. Cependant, malgré le peu de contacts, cette espèce est présente et les milieux ouverts lui sont favorables dans ce contexte très urbanisé. **Les contacts de cette espèce sont rares, son enjeu local est donc jugé modéré.**

La **Noctule de Leisler** a été contactée au niveau de P1, P2 et P3, lors de la première prospection et sur D1 et D3 lors de la deuxième sortie. Cette espèce est donc présente même si son abondance est relativement faible. Elle utilise le canal de la Robine et les milieux plus dégagés de la zone d'étude. Des gîtes arboricoles peuvent se trouver dans les arbres au bord du canal et dans le boisement du domaine du Fleisch. **Son enjeu local est également jugé modéré.**

L'**Oreillard gris** (*Plecotus austriacus*) est jugé commun au niveau régional. Très anthropophile, il apprécie les gîtes en bâti tout au long de l'année. Dans le Sud de la France, il préfère les gîtes hypogés (caves, grottes, etc.) pour hiberner.

Lié à la présence de milieux ouverts, il chasse le plus souvent près de la végétation (lisière, arbres isolés, etc.) mais peut également chasser près du sol ou des éclairages nocturnes. Il ne s'éloigne pas à plus de six kilomètres de son gîte pour chasser.

Sur la zone d'étude, il a été contacté au niveau de P4 ; mais, étant une espèce discrète, il est probable que certains individus soit passés inaperçus lors des prospections (distance d'émission des ultrasons faible). **Son enjeu local de conservation est cependant jugé faible, en raison de sa présence localement commune.**



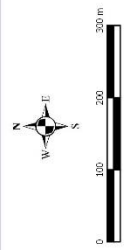
Milieux urbains

Ce cortège comprend les milieux ouverts à semi-ouverts proches des habitations. Il concerne les espèces de chauves-souris dites communes, c'est-à-dire la Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle pygmée, le Vespère de Savi, et le Molosse de Cestoni.

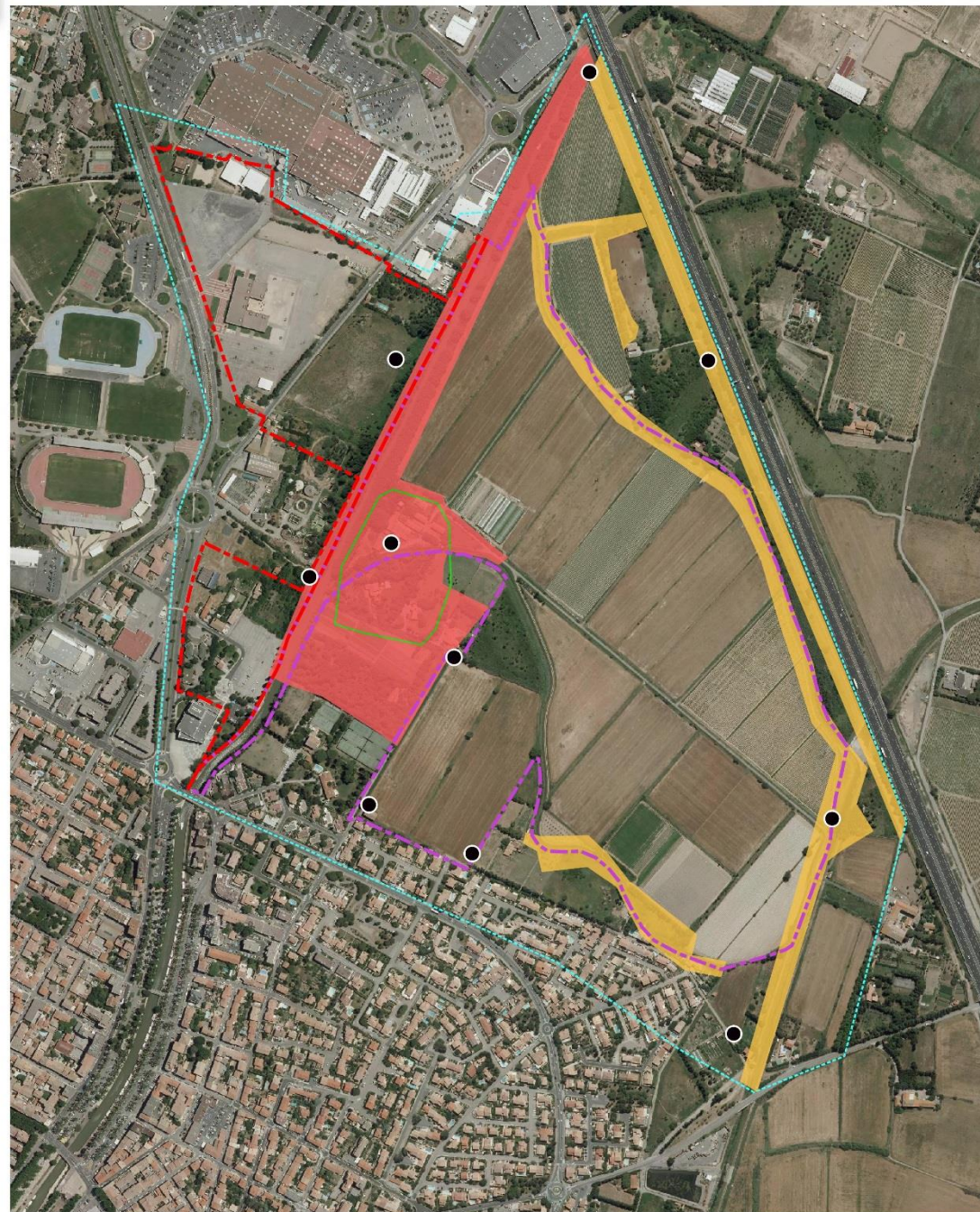
Les pipistrelles de Kuhl, commune et pygmée, ainsi que la Sérotine commune, sont considérées comme communes à très communes au niveau régional. Ces sont des espèces très anthropophiles que l'on retrouve le plus souvent en bâti, été comme hiver. Opportunistes, elles chassent là où se trouvent les insectes avec une préférence marquée pour les milieux humides pour la Pipistrelle pygmée. Elles ne s'éloignent pas à plus de quelques kilomètres de leur gîte pour chasser, souvent moins de 2 km pour les pipistrelles et moins de 3 km pour la Sérotine commune. **Ces espèces communes présentent un enjeu local de conservation faible.**

Le **Vespère de Savi** et le **Molosse de Cestoni** sont des espèces rupestres de haut vol. Elles sont présentes en transit et en chasse sur la zone d'étude sur tous les types de milieux. Leur caractère assez opportuniste leur permet de s'affranchir des éléments linéaires du paysage. **Ainsi, leurs enjeux respectifs sont jugés faibles.**

- Emprises**
- Zone aménagée
 - Zone non aménagée
 - Aire d'étude chiroptères
 - Points d'écoutes
 - Domaine du Fleisch
 - Niveaux d'enjeux
 - Fort
 - Modéré



Sources : Ortho@IGN, Alénils, CBE 2014



Enjeux de conservation relatifs aux chiroptères

Carte 23 : Localisation des enjeux de conservation pour les chiroptères (CBE, 2013)

Enjeux de conservation

Un intérêt tout particulier est porté au Domaine du Fleisch (Carte 23), avec la présence d'une colonie de reproduction de 60 murins à oreilles échancrées et la possibilité d'installation d'une colonie de Grand rhinolophe. Cette zone présente un intérêt majeur pour toutes les espèces de Chiroptères présentes, tout comme les linéaires arborés du canal de la Robine.

Un enjeu modéré est attribué au ruisseau de Veyret et des linéaires associés, ainsi qu'aux autres linéaires non associés aux milieux humides.

Les zones plus ouvertes (friches) présentent un enjeu faible. Très utilisées par des espèces communes, elles sont à distinguer des zones agricoles présentant un intérêt très faible.

Obligations réglementaires

Les dix-sept espèces de chauves-souris recensées sont inscrites à l'article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés et bénéficient donc d'une protection relative à leurs individus mais également aux habitats de reproduction et de repos. Ainsi, les ripisylves de milieux humides, les milieux boisés et arborés et les milieux urbains, en particulier le Domaine de Fleisch, apparaissent protégés.

Tableau 17 : Synthèse des enjeux chiroptérologiques sur la zone d'étude

Protection		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Enjeux sur la zone d'étude	Présence sur emprise projet
Ind.	Hab.					
Milieux humides					MODE à FORT	
X	X	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Chasse, transit	MODE	Chasse, transit
X	X	Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	Chasse, transit	MODE	NON
X	X	Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	Chasse, transit	FAIB	Chasse, transit
X	X	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Chasse, transit, gîte	MODE	Chasse, transit, gîte
X	X	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Chasse, transit, gîte	FAIB	NON
Milieux arborés					FORT	
X	X	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Gîte, chasse, transit	FORT	Chasse, transit
X	X	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Gîte, chasse, transit	FORT	Chasse, transit
X	X	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Chasse, transit, gîte	MODE	Chasse, transit, gîte
X	X	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Chasse, transit, gîte	MODE	Chasse, transit, gîte
X	X	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Chasse, transit, gîte	MODE	Chasse, transit
X	X	Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Chasse, transit, gîte	FAIB	Chasse, transit
Milieux urbains					FAIB	
X	X	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Chasse, transit, gîte	FAIB	Chasse, transit, gîte
X	X	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Chasse, transit, gîte	FAIB	Chasse, transit, gîte
X	X	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Chasse, transit, gîte	FAIB	Chasse, transit, gîte
X	X	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Chasse, transit, gîte	FAIB	Chasse, transit, gîte
X	X	Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	Chasse, transit	FAIB	Chasse, transit,
X	X	Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	Chasse, transit	FAIB	Chasse, transit

IV.3.5. Mammifères (hors Chiroptères)

Données bibliographiques

Très peu de données ont pu être récoltées pour ce groupe biologique. Seules celles issues d'une étude réalisée par CBE à proximité de la zone d'étude sont listées dans le tableau ci-après, avec une évaluation de la potentialité de présence des espèces sur la zone d'étude (croisement des exigences écologiques des espèces, de leur répartition et des habitats présents).

Tableau 18 : Espèces mentionnées dans la bibliographie à proximité de la zone d'étude

Nom scientifique	Nom commun	Source	Date de dernière observation	Potentialités sur la zone d'étude
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	CBE	2013	Forte
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	CBE	2013	Forte
<i>Crocidura russula</i>	Musaraigne musette	CBE	2013	Forte
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	CBE	2013	Forte

Aucune espèce patrimoniale n'est mentionnée. Il est à noter que le faible nombre de données récupérées ne montre pas nécessairement que la zone d'étude ou les environs sont inintéressants pour les mammifères hors chiroptères, mais plutôt que ce groupe est généralement sous-prospecté par rapport aux autres groupes biologiques.

Espèces recensées et potentielles

Seules les espèces protégées avérées et potentielles sont détaillées ci-dessous. Ces espèces peuvent être rattachées à des grands ensembles de milieux, appelés cortèges. Pour ce groupe, trois cortèges d'intérêts ont été définis

Milieux ouverts à semi-ouverts (incluant les parcelles cultivées)

Il s'agit des friches herbacées à broussailleuses, des talus et des haies buissonnantes, mais aussi de l'ensemble des parcelles agricoles.

Trois des espèces observées peuvent être rattachées à ce cortège. Il s'agit du Blaireau d'Europe, du Lapin de garenne et du Lièvre d'Europe. Ces deux dernières espèces ont d'ailleurs été observées en grand nombre sur la zone d'étude. Ces trois espèces présentent de faibles enjeux de conservation en tant qu'espèces communes et globalement peu menacées. Il est à noter que le Lapin de garenne est toutefois considéré comme « quasi-menacé » dans la Liste rouge nationale, en raison du fort déclin de ses populations ces dernières années, en lien notamment avec la fragmentation de ses habitats. Sur la zone d'étude, l'abondance de milieux ouverts à semi-ouverts lui est favorable, ce qui justifie son enjeu jugé faible.



Une espèce potentielle, le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), est attendue au niveau des jardins des particuliers, des haies et des friches herbacées à buissonnantes de la zone d'étude. L'espèce peut en effet se retrouver dans une variété de milieux, avec une préférence pour les milieux bocagers, à l'exception des grands massifs forestiers. **En tant qu'espèce considérée comme commune et au regard de la disponibilité d'habitats lui étant favorables sur la zone d'étude, son enjeu de conservation est jugé faible.** Il est à noter que cette espèce mériterait plus d'attention, sa faible capacité de fuite et de mobilité le rendant très vulnérable à tout projet d'aménagements, comme en démontre par exemple le fort taux de mortalité par collision routière.

Milieux arborés

Il s'agit de l'ensemble des linéaires ou autres surfaces boisées et arborées. **Parmi les espèces observées, seule une espèce pourrait être rattachée à ce cortège : l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*).**

Il n'est pas rare d'observer cette espèce, qui fréquente toutes les variétés de milieux arborés (bois et forêts de feuillus ou de résineux, parcs et grands jardins boisés).



En tant qu'espèce considérée commune et peu menacée, son enjeu de conservation est considéré comme faible sur la zone d'étude.

Milieux aquatiques et humides

Ce cortège correspond à l'ensemble des canaux présents sur la zone d'étude. Ils peuvent accueillir des espèces assez ubiquistes, pouvant tolérer des habitats peu naturels, comme c'est le cas pour ces canaux artificiels ne présentant qu'une végétation rase et entretenue sur les berges.

Une espèce observée, jugée très commune et invasive, peut être rattachée à ce cortège, le Ragondin. De nombreux individus ont été observés dans tous les canaux présents sur la zone d'étude. Son enjeu est jugé très faible.

Enjeux de conservation

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée ou n'est potentielle. La zone d'étude peut présenter un certain intérêt en termes d'habitats pour la mammofaune locale, avec une alternance de milieux ouverts, semi-ouverts et arborés pouvant accueillir une diversité d'espèces, mais les enjeux restent globalement faibles au regard des habitats majoritairement agricoles et donc moins favorables.

Obligations réglementaires

Le Hérisson d'Europe et l'Ecureuil roux sont inscrits à l'article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés et bénéficient donc d'une protection relative à leurs individus mais également aux habitats de reproduction et de repos (Tableau 19). Ainsi, les milieux boisés et arborés et les milieux ouverts et semi-ouverts sont protégés.

Tableau 19 : Synthèse des enjeux concernant les mammifères sur la zone d'étude

Protection		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population	Enjeux sur la zone d'étude	Présence sur emprise projet
Ind.	Hab.					
Milieux ouverts à semi-ouverts						
X	X	Hérisson d'Europe - potentiel	<i>Erinaceus europaeus</i>	Estimée peu abondante	FAIB	X
		Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>		FAIB	
		Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>		FAIB	X
		Blaireau	<i>Meles meles</i>		FAIB	
Milieux arborés						
X	X	Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Peu abondante	FAIB	X
Milieux aquatiques et humides						
		Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	Abondante	Très faible	

IV.3.6. *Avifaune**Données bibliographiques*

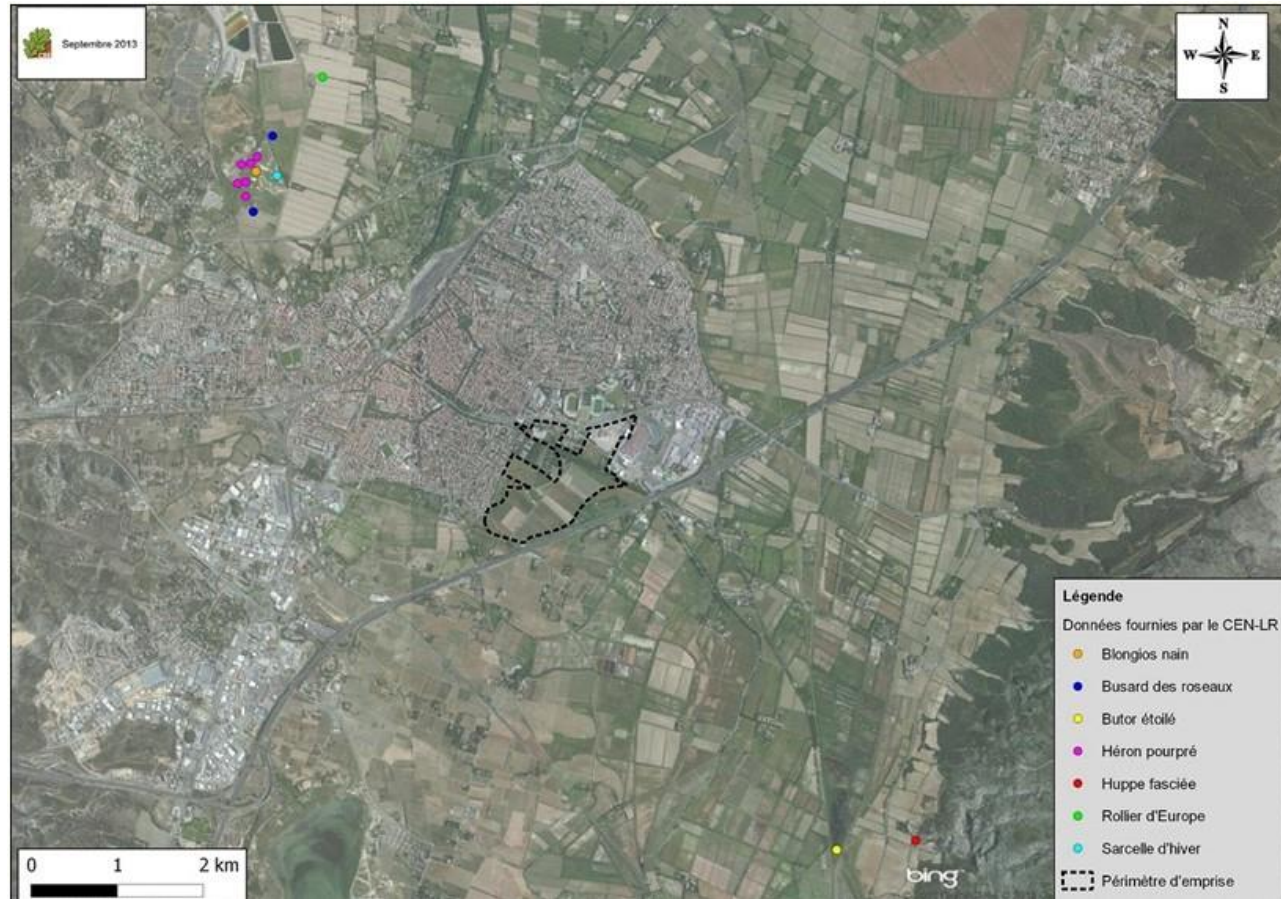
De nombreuses données ont pu être récoltées localement concernant les oiseaux (Faune-LR, CEN-LR, inventaires ZNIEF et Natura 2000). Les données fournies par le CEN-LR et le DOCOB de la ZPS « Complexe des étangs de Bages-Sigean » sont localisées de manière précise (Carte 24 et Carte 25). Les espèces patrimoniales sont listées dans le Tableau 20 avec une évaluation de leur potentialité de présence sur la zone d'étude (croisement des exigences écologiques des espèces, de leur répartition et des habitats présents). Au regard de la grande quantité d'espèces présentes sur la commune, les espèces patrimoniales jugées non potentielles n'ont pas été listées ici.

Tableau 20 : Espèces avifaunistiques mentionnées dans la bibliographie

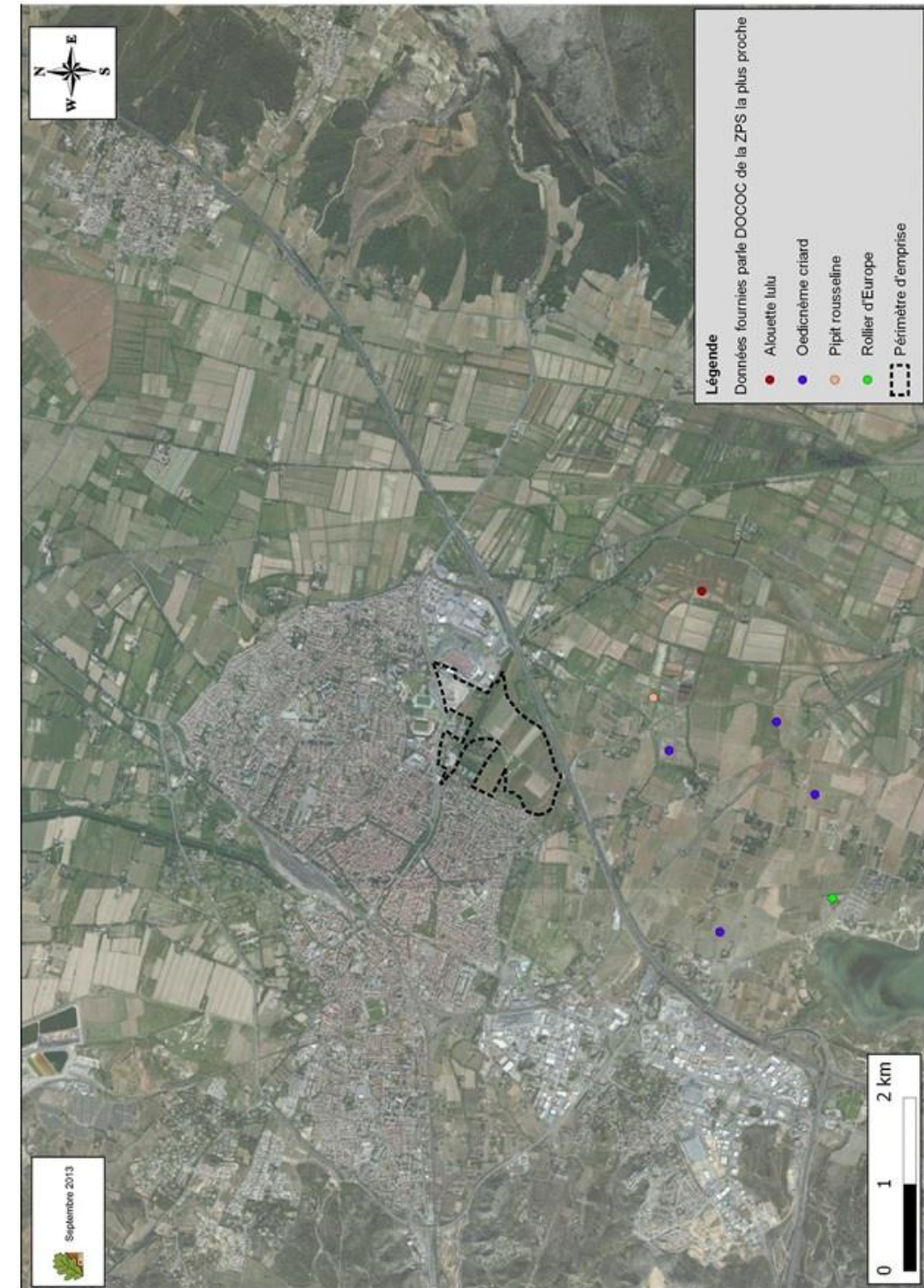
Nom scientifique	Nom commun	Source	Date de dernière observation	Potentialités sur la zone d'étude
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	ZNIEFF	/	Modérées
<i>Burhinus oedipnemos</i>	Édicnème criard	ZNIEFF, ZPS	2010	Faibles
<i>Clamator glandarius</i>	Coucou geai	ZNIEFF, Faune-LR	2013	Modérées
<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	ZNIEFF, ZPS, CEN-LR	2010	Fortes
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	ZPS	2010	Faibles
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	ZPS, Faune-LR	2012	Modérées
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	Faune-LR	2013	Modérées
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	Faune-LR	2013	Modérées
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	Faune-LR, CEN-LR	2013	Modérées

Aucune des données fournies n'est située sur la zone d'étude. **Les espèces mentionnées par le CEN-LR sont plus particulièrement liées aux zones humides et ont donc peu de chances d'être observées sur la zone d'étude, sauf éventuellement en transit.**

Les données attestent de l'intérêt des milieux alentours (milieux humides et peuplement de platanes du canal notamment) pour l'avifaune. La zone de projet pourrait présenter un intérêt pour certaines des espèces citées, dont le Rollier d'Europe, qui sont susceptibles d'être observées en reproduction ou recherche alimentaire sur la zone d'étude.



Carte 24 : Localisation des données avifaune fournies par le CEN-LR (CBE, 2013)



Carte 25 : Localisation des données du DOCOB de la ZPS (CBE, 2013)

Espèces recensées

Au total, 58 espèces ont été recensées sur la zone d'étude lors de l'ensemble des sorties réalisées. Cela représente une bonne diversité spécifique pour une telle surface, relativement enclavée entre l'autoroute A9 et l'urbanisation de la commune de Narbonne. Cela peut s'expliquer par la présence d'une mosaïque de milieux intéressants pour l'avifaune : milieux humides, linéaires arborés et agrosystèmes. Les milieux urbains alentours attirent également certaines espèces plus particulièrement liées à ce genre de milieu.

Parmi les espèces recensées, 44 sont protégées en France et plusieurs sont patrimoniales.

Les différentes espèces inventoriées peuvent être rattachés à des cortèges de milieux. Cinq ont été définis au regard de leur utilisation par les espèces.

Milieux aquatiques et humides

Les milieux aquatiques et humides correspondent aux surfaces en eaux et aux milieux herbacés, arbustifs et arborés associés. A noter que plusieurs espèces de ce cortège utilisent également les milieux boisés et arborés de la zone d'étude.

La présence du canal de la Robine, mais également d'autres canaux de plus faibles envergures, s'avère favorable à un certain nombre d'anatidés et de rallidés comme le Canard colvert, la Foulque macroule ou encore la Gallinule poule d'eau, qui utilisent les berges des petits canaux présents pour nicher.

Le Héron cendré, le Bihoreau gris et l'Aigrette garzette peuvent s'alimenter sur la zone d'étude.

Quatre espèces de ce cortège sont patrimoniales : le Milan noir, le Bihoreau gris, l'Aigrette garzette et le Martin pêcheur. Le Milan noir a été placé dans ce cortège au regard de sa préférence pour les milieux humides concernant ses territoires de chasse. L'espèce nidifie cependant en milieu forestier, généralement proche des cours d'eau.

Le Milan noir, le Bihoreau gris et l'Aigrette garzette sont présents uniquement en recherche alimentaire sur la zone d'étude. Le Martin-pêcheur utilise potentiellement la zone pour se reproduire.



Milan noir - CBE 2012

Le **Milan noir** (*Milvus migrans*) a été observé lors de l'ensemble des sorties printanières, en chasse au-dessus des zones ouvertes de la zone d'étude. Ces milieux ainsi que les différents canaux présents sont favorables à la présence de l'espèce en recherche alimentaire. Il est possible que quelques couples nichent au niveau d'une ripisylve disposant de grands arbres ou au niveau de boisements situés à proximité des étangs de Bages-Sigean, présents plus au sud. **Les zones d'alimentation possibles pour l'espèce étant nombreuses dans ce**

secteur et le Milan noir possédant un large rayon d'action (7 800 à 31 000 ha), son enjeu de conservation a été jugé faible sur la zone d'étude.

L'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) et le **Bihoreau gris** (*Nycticorax nycticorax*) ont été observés lors des deux dernières sorties printanières en alimentation au niveau des canaux de la zone d'étude. Le Bihoreau gris semble plus particulièrement utiliser le secteur du canal s'écoulant à proximité des habitations au nord-ouest. Un jeune individu (probablement de première ou deuxième année) a été observé dans ce canal, puis un adulte lors de la seconde sortie. L'individu observé semblait particulièrement attaché à ce secteur puisqu'il y revenait dès que les observateurs s'éloignaient. Un autre individu de l'espèce a été observé au niveau du ruisseau Veyret, en recherche alimentaire également. Si cette espèce semble particulièrement apprécier le secteur pour sa recherche alimentaire, elle n'est pas jugée nicheuse sur la zone au regard des milieux présents. Il est plus probable qu'un couple soit présent au niveau des milieux humides et boisés situés plus au sud, au sein de la ZPS. Concernant l'Aigrette garzette, aucune héronnière n'est présente sur la zone d'étude, les milieux apparaissant attractifs pour la recherche alimentaire de l'espèce uniquement.



Aigrette garzette sur zone - CBE, 2013

Ces espèces sont menacées de manière générale par la destruction des zones humides et par le caractère localisé de leurs sites de reproduction. Un enjeu modéré leur a été attribué à l'échelle régionale. **Du fait de la présence de ces espèces uniquement en alimentation au niveau de la zone d'étude, nous leur avons attribué un enjeu local faible.**



Aperçu du canal s'écoulant au nord de la zone d'étude - CBE, 11

Le **Martin-pêcheur d'Europe** (*Alcedo atthis*) a été observé au niveau du ruisseau au sud de la zone d'étude. En déclin en Europe, il reste à surveiller en France même s'il y semble stable. **En Languedoc-Roussillon, il occupe une grande partie du territoire régional et son enjeu régional est jugé faible.**

Une autre espèce n'a pas été observée mais est très fortement attendue le long du canal de la Robine. Il s'agit du **Rollier d'Europe** (*Coracias garrulus*). Certains des platanes présents le long du canal de la Robine disposent en effet de cavités favorables à l'établissement d'au moins un couple de l'espèce. Il est cependant possible que la présence d'une colonie de Choucas des tours entraîne une compétition interspécifique empêchant l'établissement de l'espèce dans ce secteur. Comme mentionné dans la bibliographie, l'espèce est connue au sein de la ZNIEFF



Platanes du canal favorables au Rollier d'Europe - CBE, 4 avril 2013

« Complexe des étangs de Bages-Sigean » et de la ZPS « Etangs du Narbonnais ». Elle est également mentionnée par le CEN-LR dans les secteurs agricoles situés au sud du projet. Nous considérons qu'un couple pourrait nicher au niveau du canal de la Robine. La région détient une forte responsabilité concernant la conservation de cette espèce puisqu'elle abrite 25% des effectifs nationaux. L'espèce est menacée par l'intensification des méthodes de cultures et la fermeture des milieux. **Au regard de la présence attendue de l'espèce en nidification, un enjeu de conservation modéré lui est attribué.**

Milieus ouverts à semi-ouverts (friches et fourrés)

La zone d'étude est parsemée de zones buissonnantes et herbacées qui apparaissent favorables à la présence de nombreuses espèces. Il s'agit de milieux de type « friches et fourrés ». La plupart des espèces de ce cortège peuvent également se reproduire au niveau des parcs et jardins, comme le Chardonneret élégant, des boisements et ripisylves, ou encore des milieux cultivés comme le Cochevis huppé (décrit dans le cortège propre aux milieux cultivés).

Seule la Linotte mélodieuse, espèce patrimoniale, utilise spécifiquement ce type de milieux.

Les milieux ouverts de cultures sont globalement favorables à l'alimentation de la **Linotte mélodieuse** (*Carduelis cannabina*) tandis que les friches et fourrés pourraient convenir à sa nidification. Il est difficile d'estimer le nombre de couples présents, l'espèce se déplaçant fréquemment en bande. Ce nombre est estimé à deux.



Les effectifs de l'espèce connaissent un déclin marqué (baisse de 45% des effectifs depuis 2001 en France d'après le programme Vigie Nature STOC-EPS), lié au développement des monocultures et à la diminution des ressources alimentaires de l'espèce. Il s'agit donc d'une espèce sensible qui mérite une attention particulière, notamment dans le contexte d'urbanisation croissante dans la région, et avec l'utilisation toujours importante des pesticides. **Son enjeu de conservation est jugé modéré sur la zone prospectée.**

Milieus cultivés

Les cultures sont très bien représentées sur la zone d'étude. Ce sont des milieux favorables à l'alimentation de beaucoup d'espèces et certaines peuvent y nicher.



Le **Vautour fauve** (*Gyps fulvus*) par exemple a été observé uniquement en transit au-dessus de la zone d'étude qu'il utilise comme habitat de chasse. **L'enjeu de conservation est nul pour cette espèce sur la zone d'étude.**

Deux espèces peuvent utiliser les cultures pour se reproduire. Il s'agit du Cochevis huppé et de l'Édicnème criard.

Le **Cochevis huppé** (*Galerida cristata*) a été observé lors de l'ensemble des sorties imparties à l'avifaune. Les milieux ouverts de cultures sont particulièrement favorables à cette espèce qui y trouve les ressources alimentaires nécessaires. Les couples nidifient au sol, au pied d'un buisson ou d'une touffe d'herbe. Un couple est probablement présent en nidification sur la zone d'étude.



S'il s'agit d'une espèce peu abondante de manière générale à l'échelle nationale, elle est très bien représentée en Languedoc-Roussillon. La région a donc une responsabilité modérée concernant cette espèce. **Au regard de son caractère plutôt commun localement et ubiquiste, son enjeu de conservation est jugé faible sur la zone d'étude.**

L'**Édicnème criard** (*Burhinus oedicephalus*) a été observé une seule fois sur la zone d'étude. L'espèce revient généralement sur ses zones de halte pour se reproduire et les milieux cultivés de la zone d'étude sont favorables à sa reproduction.

En Europe, l'Édicnème criard accuse un déclin prononcé du fait de l'évolution des pratiques agricoles et de la disparition de ses habitats naturels ou semi-naturels. Inscrite en annexe I de la Directive « Oiseaux », cette espèce connaît une forte réduction de son aire de répartition (en particulier au nord) et de ses effectifs depuis les années 1960-1970. Son déclin est très marqué en Angleterre et dans le nord de la France. Elle reste encore bien représentée en Espagne et en France. Dans notre pays, la population est estimée à moins de 10 000 couples et le principal noyau de population (environ 4 000 couples) se situe dans les plaines du centre-ouest. Les effectifs nationaux et la distribution de cette espèce sont en diminution probable de 20 à 50% depuis les années 1970. En Languedoc-Roussillon, les effectifs (quelques centaines de couples) semblent se maintenir voire augmenter (notamment dans la plaine du Roussillon). En période de reproduction, l'Édicnème criard sélectionne les terrains très clairsemés, voire nus, qui lui donnent une visibilité dégagée autour de son site de nidification. De ce fait, il est plus abondant dans les zones où les sols sont les plus pauvres du point de vue agronomique et abandonne les secteurs irrigués. Les nids sont installés dans les zones caillouteuses (vignes et friches). Les principales menaces pour l'espèce sont la destruction de ses habitats (de type steppique), liée à l'homogénéisation des paysages (disparition des friches et des landes rases). S'y ajoute la raréfaction des proies en raison de l'intensification des pratiques agricoles : usage d'insecticides, fauches et moissons précoces.

L'enjeu régional est jugé fort pour l'espèce au vu de la responsabilité importante de la région pour sa conservation. **L'installation de l'espèce sur site n'étant pas complètement avérée, un enjeu modéré lui est attribué sur la zone d'étude.**

Milieux boisés et arborés

De nombreux secteurs arborés sont présents au niveau de la zone d'étude avec notamment des linéaires mais également quelques groupements arborés, au niveau du mas par exemple. Les platanes présents au niveau du canal sont également très favorables à la nidification d'espèces appartenant à ce cortège.

Parmi les espèces liées à ce cortège, il faut distinguer celles qui sont dites « forestières », c'est à dire plus spécifiquement liées aux boisements. C'est le cas du Grimpereau des jardins, du Pinson des arbres, du Geai des chênes, du Merle noir ou encore du Pic épeichette. D'autres ont besoin de milieux ouverts à proximité des milieux arborés pour s'alimenter, comme la Buse variable, le Pigeon ramier ou encore le Pic vert. Les espèces dites « cavernicoles » ont également été placées dans ce cortège. Elles sont soit créatrices, soit utilisatrices de cavités. Ces dernières utilisent également des milieux ouverts environnants pour s'alimenter et ne sont généralement pas observées dans les boisements denses.

Parmi les espèces observées de ce cortège, deux sont jugées patrimoniales. Il s'agit du Coucou geai et de la Huppe fasciée.

Un individu de **Coucou geai** (*Clamator glandarius*) a été observé au niveau d'un groupement arboré situé au sud de la zone d'étude. L'espèce n'ayant été observée qu'à une seule reprise, il est possible qu'il ne s'agisse que d'un individu de passage (un jeune de l'année par exemple). Les linéaires arborés, proches des zones ouvertes, sont cependant favorables à la présence de la Pie bavarde dont le Coucou geai parasite les nids. Des individus de Pie bavarde ont d'ailleurs été observés lors de l'ensemble de sorties sur la zone d'étude, ce qui prouve la nidification probable de cette espèce sur la zone. Nous considérons qu'un couple de Coucou geai pourrait nicher dans le secteur.

La région détient une forte responsabilité concernant la conservation de cette espèce puisqu'elle abrite 25% des effectifs régionaux. **L'enjeu de conservation est donc jugé modéré pour cette espèce sur la zone d'étude.**

La Huppe fasciée (*Upupa epops*) a été observée lors de l'ensemble des sorties printanières en divers points de la zone d'étude. Des jeunes de l'année étaient d'ailleurs présents lors de la dernière sortie. Les linéaires arborés disposant d'arbres matures à cavités sont favorables à la nidification de l'espèce, ainsi que les arbres situés au niveau du mas. Des individus de Huppe fasciée ont d'ailleurs été observés à plusieurs reprises au niveau de ce secteur. Les milieux ouverts de cultures de la zone d'étude servent alors de territoires de chasse à l'espèce. Au moins un couple est présent en nidification.

Jugée en déclin sur la Liste rouge régionale de 2004, la Huppe fasciée semble remonter progressivement ses effectifs, bénéficiant du réchauffement climatique. **L'enjeu intrinsèque régional est tout de même jugé modéré, de même que sur la zone d'étude où les habitats sont particulièrement favorables.**

Milieux urbains

L'urbanisation de la ville de Narbonne, et plus particulièrement les lotissements situés au nord de la zone d'étude, ont permis d'observer de nombreuses espèces appartenant à ce cortège. Il s'agit d'espèces assez communes, souvent observées à proximité des agglomérations. Ces espèces tirent profit des installations humaines (bâti, arbres d'ornements, arbustes plantés...) pour nicher et se contentent de quelques zones ouvertes aux alentours pour s'alimenter.

Une espèce apparaît patrimoniale. Il s'agit du Moineau friquet.

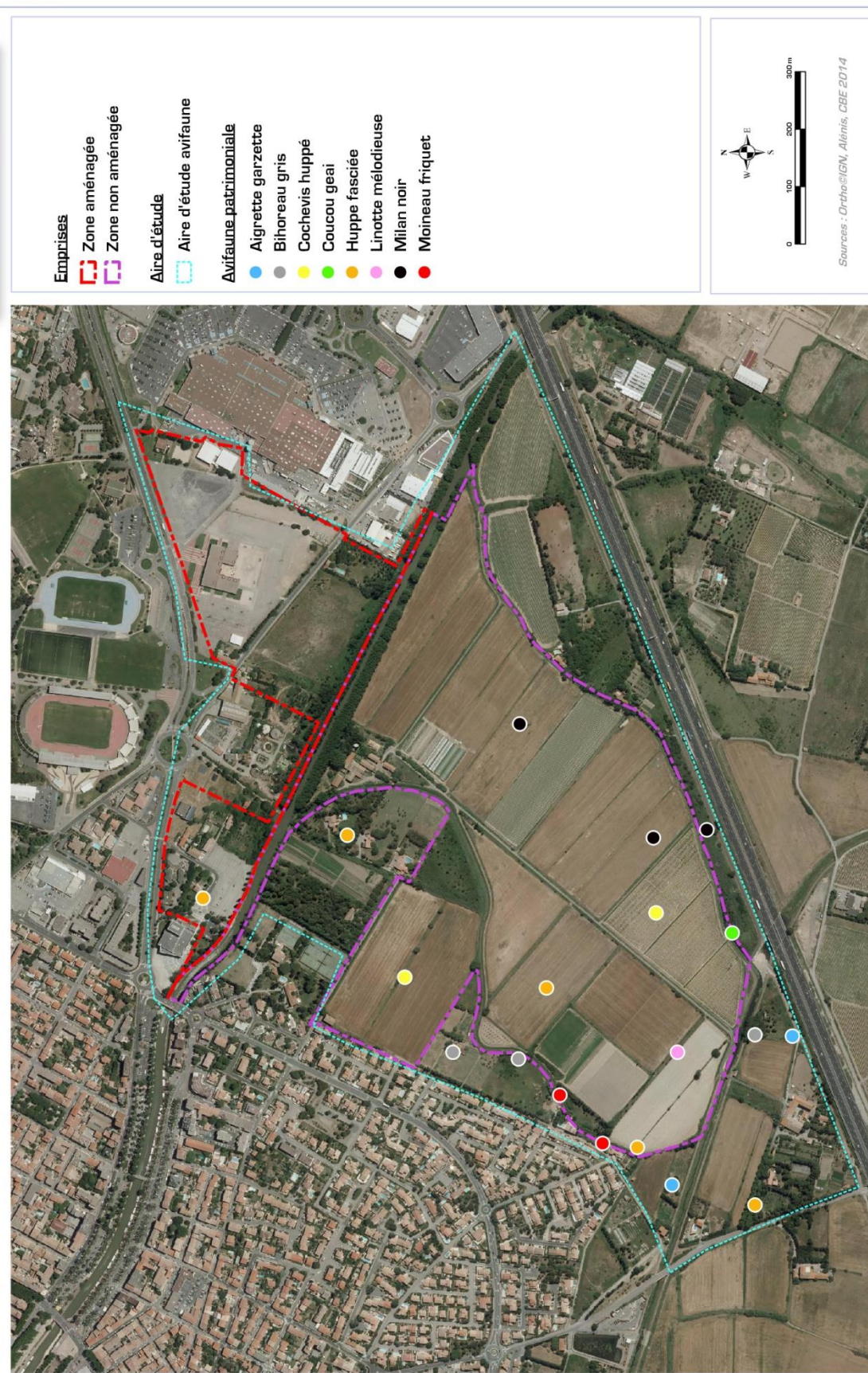


Deux individus de Moineau friquet (*Passer montanus*) ont été observés au niveau des habitations et vergers situés au nord-ouest de la zone d'étude. Il est possible que d'autres individus de l'espèce soient présents au sein des nombreuses colonies de Moineau domestique observées. En effet, l'espèce passe facilement inaperçue au milieu du Moineau domestique, les cris de ces deux espèces étant difficilement dissociables. De manière générale, l'ensemble des habitations proches de zones ouvertes, situées sur la zone d'étude, sont favorables à la nidification de quelques couples de l'espèce.

Cette espèce cavernicole a de plus en plus de mal à trouver des cavités pour nicher, les arbres à cavités devenant rares et la compétition avec le Moineau domestique étant importante. Suite à un déclin notable de ces espèces en France (-66% depuis 1989 et -30% depuis 2001) et probablement dans la région, sans stabilisation apparente des effectifs, cette espèce a été jugée quasi-menacée au niveau national. Dans la région, l'enjeu intrinsèque attribué à cette espèce est tout de même jugé faible. **Nous avons préféré le considérer comme modéré au regard de la sensibilité de l'espèce.**



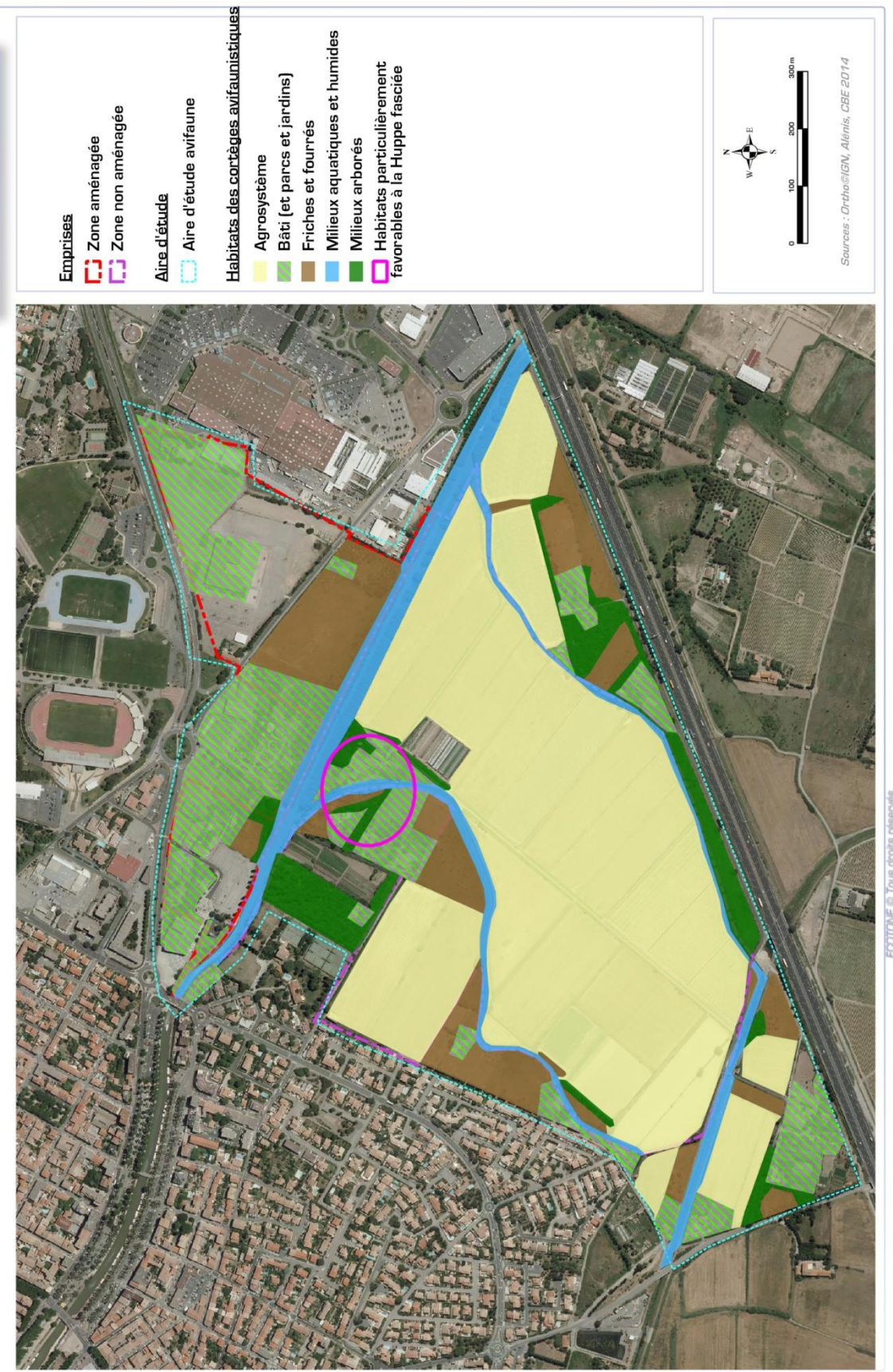
Avifaune patrimoniale



ECOTONE © Tous droits réservés

Carte 26 : Localisation des espèces patrimoniales bénéficiant d'un enjeu de conservation sur la zone d'étude (CBE, 2013)

Cortèges avifaunistiques



ECOTONE © Tous droits réservés

Carte 27 : Localisation des habitats favorables à l'avifaune sur la zone d'étude (CBE, 2013)

Enjeux de conservation

Des enjeux modérés peuvent être attribués aux secteurs arborés, favorables à la nidification d'espèces patrimoniales (Huppe fasciée, Coucou geai) et protégées de l'avifaune. Un enjeu modéré peut également être attribué au secteur plus particulièrement fréquenté par le Bihoreau gris, d'intérêt pour cette espèce patrimoniale et régulièrement utilisé.

Les parcelles de cultures présentent des enjeux modérés au regard de leur utilisation comme zones d'alimentation et de la nidification possible du Cochevis huppé et de l'Édicnème criard.

A proximité, les canaux et leur ripisylve présentent également un enjeu modéré du fait de la présence potentielle du Rollier d'Europe et de la nidification possible du Martin pêcheur.

Obligations réglementaires

Au total, 44 espèces avérées et une potentielle bénéficient d'une protection relative à leurs individus et à leurs habitats de refuge et de reproduction due à leur inscription à l'article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés en France. Parmi elles, 34 sont nicheuses. Leurs habitats apparaissent donc protégés sur la zone d'étude (Carte 26 et Carte 27 et Tableau 21).

Tableau 21 : Enjeux de conservation liés aux oiseaux

Protection		Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Enjeux sur la zone d'étude	Milieux aquatiques et humides	Milieux arborés	Friches et fourrés	Milieux cultivés	Milieux urbains
Ind	Hab									
X	X	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	A-S	FAIB					
X	X	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Npo-S	FAIB					
X	X	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	A-E	FAIB					
X	X	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	(N)-S	FAIB					
X	X	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Npo-S	FAIB					
		Calopsitte élégante	<i>Nymphicus hollandicus</i>	T	/					
		Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Npo-S	NH					
X	X	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Npo-S	FAIB					
X	X	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	N-S	FAIB					
X	X	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	(N)-S	FAIB					
X	X	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	(N)-S	FAIB					
X	X	Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	N-S	FAIB					
		Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	Npo-S						
X	X	Coucou geai	<i>Clamator glandarius</i>	Npo-E	MODE					
X	X	Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Npo-S	FAIB					
		Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	(N)-S	NH					
X	X	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Npo-S	FAIB					
X	X	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	(N)-S	FAIB					
X	X	Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	(N)-S	FAIB					
		Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	(N)-S	NH					
		Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	(N)-S	NH					
		Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Npo-S	NH					
X	X	Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	T	FAIB					
X	X	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	T	FAIB					
X	X	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Npo-S	FAIB					
X	X	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	A-S	FAIB					

Protection	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Enjeux sur la zone	aquat iques et	ux arbor es et	fourr	ux cultiv	ux urbai
X	X	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	A-E	FAIB				
X	X	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	A-E	FAIB				
X	X	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	(N)-E	MODE				
X	X	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	(N)-S	FAIB				
X	X	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	(N)-S	MODE				
X	X	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	(N)-E	FAIB				
X	X	Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	Npo	FAIB				
X	X	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	A-E	FAIB				
		Merle noir	<i>Turdus merula</i>	(N)-S	NH				
X	X	Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	(N)-S	FAIB				
X	X	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	(N)-S	FAIB				
X	X	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A-E	FAIB				
X	X	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	(N)-S	FAIB				
X	X	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	(N)-S	MODE				
X	X	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Npo	MODE				
		Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	(N)-S	NH				
X	X	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	(N)-S	FAIB				
X	X	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	(N)-S	FAIB				
		Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Npo-S	NH				
		Pigeon biset domestique	<i>Columba livia domestica</i>	Npo-S					
		Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Npo-S	NH				
X	X	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Npo-S	FAIB				
X	X	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	(N)-S	FAIB				
X	X	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	(N)-S	FAIB				
X	X	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	(N)-E	FAIB				
X	X	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	(N)-S	FAIB				
X	X	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	(N)-S	FAIB				
X	X	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	N-S	FAIB				
		Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	(N)-E	NH				
		Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Npo-S	NH				
X	X	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	T	FAIB				
X	X	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	N-S	FAIB				
X	X	Rollier d'Europe - potentiel	<i>Coracias garrulus</i>	N Potentiel	MODE				

Légende :

- A-S Alimentation-Sédentaire
- (N)-E Nicheur probable-Estivant
- (N)-S Nicheur probable-Sédentaire
- A-E Alimentation-estivant
- N Potentiel Nicheur potentiel
- Npo Nicheur probable
- Npo-E Nicheur possible-Estivant
- Npo-S Nicheur possible-Sédentaire
- N-S Nicheur certain-Sédentaire
- T Transit

Toutes les espèces peuvent utiliser la zone d'emprise du projet pour s'alimenter, mais seules les espèces nicheuses dans les milieux ouverts et semi-ouverts peuvent l'utiliser pour la reproduction (les canaux et leurs alignement d'arbres ne sont pas inclus dans la zone d'emprise). Ces éléments sont détaillés dans le paragraphe traitant des impacts.

IV.3.7. Synthèse des enjeux

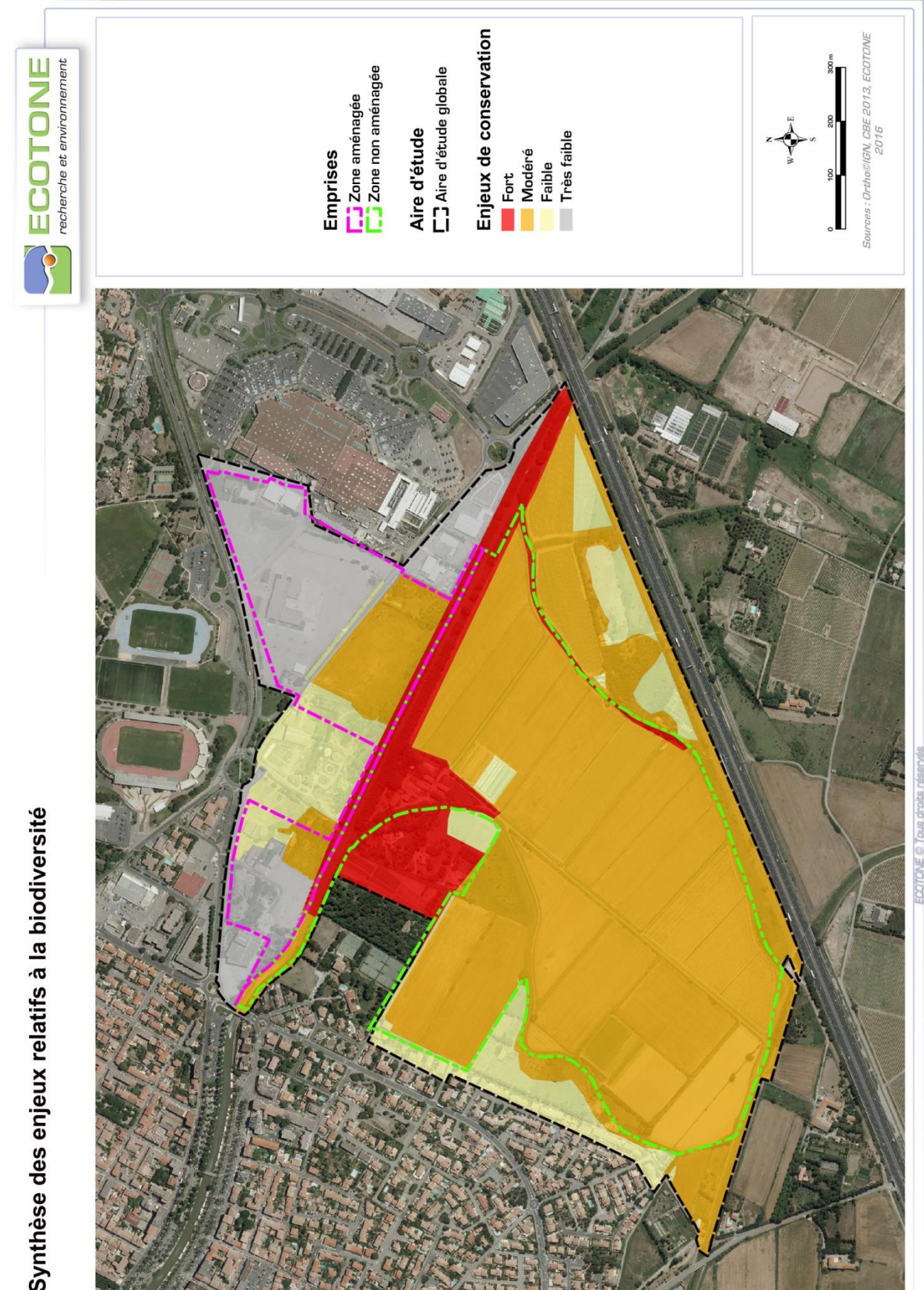
Les milieux arborés du canal de la Robine, non concernés par l'aménagement, présentent des enjeux forts (Carte 28) en raison de leur intérêt majeur en termes de gîtes et d'axe de déplacement pour les chiroptères. Les platanes de ce canal sont également favorables à la nidification d'espèces patrimoniales de l'avifaune (dont le Rollier d'Europe).

Les quelques linéaires et autres zones arborées, ainsi que les fourrés de la zone d'étude, présentent des enjeux modérés puisqu'ils sont utilisés par la majorité des groupes biologiques étudiés, que ce soit comme zones refuges, zones de transit, zones de nidification ou zones de chasse (*Saperda punctata* pour les invertébrés, Coucou geai et Huppe fasciée pour les oiseaux...).

Le canal de la Robine ainsi que la partie nord des canaux présents en bordure est et ouest de la zone d'étude, non concernés par l'aménagement, présentent un enjeu fort pour les insectes du fait de la reproduction d'un cortège intéressant d'odonates (dont la Cordulie à corps fin). L'enjeu de conservation des autres milieux humides représentés par les différents canaux de la zone d'étude a été jugé modéré. Il s'agit en effet d'éléments fonctionnels intéressants mais également d'habitats favorables à l'alimentation d'espèces patrimoniales de l'avifaune (Bihoreau gris et Aigrette garzette notamment) et des chiroptères.

Concernant les milieux urbanisés, le Domaine du Fleisch présente un enjeu fort du fait de la présence d'une colonie de Murin à oreilles échanrées (en reproduction), espèce patrimoniale de chiroptères et de la potentialité d'installation d'une colonie de Grand rhinolophe. Les autres secteurs urbanisés constituent des enjeux jugés très faibles.

Les zones ouvertes à semi-ouvertes (dont celles de l'emprise du projet) présentent des enjeux majoritairement faibles car globalement moins favorables à la présence d'une bonne diversité d'espèces de faune et de flore. Seuls certains de ces secteurs ouverts présentent des enjeux modérés : le secteur abritant la Scammonée de Montpellier, espèce déterminante ZNIEFF, ainsi que les bordures de quelques parcelles agricoles qui sont des zones de reproduction avérées ou potentielles de la Diane (sur l'emprise du projet).



Carte 28 : Bilan des enjeux sur la zone d'étude (données CBE, 2013)

V. EVALUATION DES IMPACTS BRUTS

V.1. Méthode

V.1.1. Intensité de l'impact

Par espèce ou groupe d'espèces (cortège) subissant le même type d'impact, l'intensité de l'impact est définie à différentes échelles (projet, régionale, nationale, européenne, mondiale) sur la base des critères suivants :

- Lorsque l'impact (destruction, fragmentation, dégradation, *etc.*) n'entraîne qu'une modification minimale de son abondance ou de sa répartition au niveau de l'échelle considérée, son intensité est jugée faible (A) ;
- Lorsque l'impact peut entraîner une modification notable de son abondance ou de sa répartition au niveau de l'échelle considérée, son intensité est jugée moyenne (B) ;
- Lorsque l'impact peut entraîner son déclin ou un changement important de sa répartition au niveau de l'échelle considérée, son intensité est jugée forte (C) ;
- Lorsque l'impact peut entraîner la disparition de l'espèce au niveau de l'échelle considérée, son intensité est jugée très forte (D).

V.1.2. Niveau d'impact

Le niveau d'enjeu de l'espèce et l'intensité de l'impact sont combinés pour définir le niveau d'impact sur les espèces. Les tableaux présentés ci-dessous constituent une aide à l'analyse ; un niveau d'impact « théorique » est ainsi attribué, mais celui-ci peut être modulé à dire d'experts en fonction de l'état de conservation des stations ou d'autres paramètres écologiques.

Tableau 22 : Méthode de définition du niveau d'impact du projet

Niveau d'enjeu écologique		x	Intensité de l'impact résiduel	
0	introduit		A	Faible
1	FAIB	B	Moyenne	
2	MODE	C	Forte	
3	FORT	D	Très forte	
4	TRFO			
5	Rédhibitoire			

Tableau 23 : Matrice de pondération du niveau d'impact résiduel du projet selon le niveau d'enjeu et l'intensité de l'impact

Niveau d'enjeu écologique	Niveau d'impact résiduel du projet			
	Intensité de l'impact résiduel			
	A	B	C	D
0	Nul	Nul	Nul	Nul
1	Négligeable	Peu élevé	Modéré	Modéré
2	Peu élevé	Modéré	Assez élevé	Assez élevé
3	Modéré	Assez élevé	Elevé	Très élevé
4	Assez élevé	Elevé	Très élevé	Rédhibitoire
5	Rédhibitoire	Rédhibitoire	Rédhibitoire	Rédhibitoire

V.1.3. Impacts biologiques possibles

Les impacts biologiques liés au projet de ZAC des Berges de la Robine peuvent être de plusieurs ordres :

- La destruction directe d'habitats naturels et/ou d'individus (flore et faune) lors de la phase chantier ; La destruction indirecte d'individus en phase d'exploitation (par exemple par collision avec les véhicules) ;
- La dégradation de la qualité des habitats, conséquence des impacts précédents, ou induite par le projet (pollution en phase chantier, développement d'espèces envahissantes...) ;
- Le dérangement des animaux, en phase de travaux et d'exploitation, qui est problématique lorsqu'il touche une population entière, s'il intervient lors des phases critiques (reproduction, élevage des jeunes, ...) ou s'il touche des espèces déjà fragilisées.

Ces impacts peuvent être permanents ou temporaires, selon le secteur considéré, le type d'habitat détruit... Certaines zones de chantier peuvent se reconstituer, d'autres ne le pourront pas (modification irréversible de la nature du sol, de son hydrographie...). Pour certaines espèces trouvant des habitats de refuge et de reproduction favorables au niveau de zones urbanisées, la destruction d'habitats peut être considérée comme provisoire (à court-moyen terme) puisque, après quelques années, les aménagements pourraient redevenir favorables à l'installation de ces espèces.

Afin de simplifier l'analyse et éviter les répétitions, les impacts bruts sont présentés dans les tableaux synthétiques incluant les mesures d'évitement et de réduction et l'analyse des impacts résiduels : Tableau 27 : Impacts pour les invertébrés ; Tableau 28 : Impacts pour les amphibiens ; Tableau 29 : Impacts pour les reptiles ; Tableau 30 : Impacts pour les mammifères ; Tableau 31 : Impacts pour les chiroptères ; Tableau 32 : Impacts pour l'avifaune des milieux aquatiques et humides ; Tableau 33 : Impacts pour l'avifaune des milieux ouverts et semi-ouverts ; Tableau 34 : Impacts pour l'avifaune des milieux boisés et arborés ; Tableau 35 : Impacts pour l'avifaune des milieux cultivés.

Pour rappel, l'emprise du projet, donc les impacts, ne concernent que le Nord de la zone d'étude. Ils ne concernent pas le canal de la Robine, ses berges et son linéaire de platanes.

V.2. Impact sur la Trame verte et bleue

Les friches et fourrés qui seront détruits au nord du canal de la Robine appartiennent à la sous-trame de milieux ouverts et semi-ouverts. Ces milieux ne sont pas très importants pour cette sous-trame en termes de qualité et de situation géographique. **Ainsi, l'intensité de l'impact liée à la destruction de milieu est jugée moyenne.**

Par ailleurs, la destruction de ces milieux de faible intérêt pour la sous-trame ne renforce pas la fragmentation. En effet, il s'agit de l'urbanisation de friches urbaines, ce qui ne crée pas d'effet barrière supplémentaire pouvant former des isolats. **La ligne urbaine est simplement avancée au sein d'une dent creuse de la ville de Narbonne.**

Les secteurs présentant l'enjeu le plus important se situent au sud du canal de la Robine. Ce sont des milieux appartenant aux sous-frames de milieux boisés, humides, ouverts et semis ouverts et d'agrosystème. Aucun aménagement n'est prévu à ce niveau. L'impact est donc nul.

V.3. Impacts sur les habitats

V.3.1. Milieux ouverts à semi-ouverts

Seul un habitat semi-ouvert à enjeu est concerné par le projet. Il s'agit d'un fourré ne représentant que 5% de la surface totale des fourrés de la zone d'étude. Il borde le linéaire de platanes le long du canal. L'intensité de l'impact est donc faible.

Les autres habitats ouverts à semi-ouverts sont rudéraux voire artificiels. La destruction de 17% de ces milieux à enjeux faibles à très faibles entraîne une qualification de l'intensité de l'impact faible.

En ce qui concerne la propagation des espèces exotiques envahissantes, les milieux présents sont déjà très rudéraux et propices à leur développement. La destruction des friches et fourrés de la zone où sont prévues les constructions ne devrait pas entraîner la création de milieux plus favorables à leur prolifération. Les milieux de friches et fourrés au sud du canal ne sont pas concernés par les aménagements, ce qui ne créera pas de dégradation supplémentaire propice à l'installation d'espèces exotiques envahissantes.

V.3.2. Milieux arborés

Les linéaires arborés ont été dotés d'un enjeu de conservation moyen du fait du contexte urbain ou agricole dans lequel ils se trouvent, leur conférant ainsi un intérêt naturel et fonctionnel particulier. Sur la zone où sont prévus les travaux, ces linéaires sont dégradés et en contexte rudéral, voire urbain. Cette situation réduit l'intérêt de ces formations. L'intensité de l'impact sur ces linéaires dégradés est jugée moyenne.

L'alignement de platanes le long du canal de la Robine n'est pas concerné par les aménagements.

V.3.3. Milieux aquatiques et humides

Les canaux ne sont pas concernés de manière directe par les aménagements.

Toutefois, la présence future d'habitations et la fréquentation associée peuvent entraîner des rejets d'espèces horticoles ou des animaux potentiellement envahissants dans les milieux naturels. La forte proximité de ces canaux avec les habitations actuelles (canaux limitrophes d'habitations en amont) n'a pourtant pas occasionné de développement particulièrement important de plantes exotiques envahissantes. Le présent projet ne devrait donc pas ajouter de risques supplémentaires importants.

Tableau 24 : Surface d'habitats détruits par le projet

Habitats	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	Enjeux de conservation	Surface impactée	Intensité de l'impact
Linéaire arboré	84.1 x 83.311	/	Faible	0,60	Modéré
Fourrés	31.881	/	Modéré	0,25	Faible
Friche	87.1	/	Faible	3,61	Faible
Zone rudérale	87.1	/	Faible	0,35	Faible
Habitation et jardin	86.1 x 85.31	/	Faible	1,47	Faible
Route	86	/	Très faible	0,32	Non évalué
Zone industrielle	86	/	Très faible	8,82	Non évalué

V.3.4. Conclusion

Les impacts bruts sur les habitats naturels sont négligeables à peu élevés. En effet, le projet prévoit la destruction de faibles surfaces d'habitats très dégradés voire déjà artificiels (zones industrielles). En ce qui concerne les espèces exotiques envahissantes, les travaux ne devraient pas entraîner la création de milieux plus favorables à leur prolifération. Des mesures d'accompagnement pour leur prise en compte sont toutefois proposées.

V.4. Impacts sur la flore

Seule une espèce patrimoniale en une seule localité a été identifiée en dehors de la zone d'aménagement. La fréquentation future du site ne devrait pas entraîner de perturbations supplémentaires pour cette liane peu attractive qui présente peu de risques de collecte.

Aucun impact n'est identifié sur la flore locale.

V.5. Impacts sur la faune

A noter que les surfaces calculées ici correspondent à des surfaces de milieux utilisés par la faune. Bien que certaines appellations soient similaires à celles utilisées pour les habitats naturels, il ne s'agit pas forcément des mêmes zones. Les surfaces d'habitats impactées font alors référence à la carte des habitats utilisés par les espèces pour chaque groupe faunistique.

V.5.1. Invertébrés

Milieux ouverts et semi-ouverts

Une grande partie de la population et des habitats favorables à la reproduction de la Diane sur la zone d'étude sera détruite par la mise en place des aménagements dans la partie nord de la zone d'étude. La destruction d'individus ne peut être évitée dans le temps puisque l'espèce se trouve toute l'année au sein des biotopes mis en évidence, sous forme d'œufs, de chenilles et/ou de chrysalides. La friche mésophile située au nord du canal de la Robine, concernée par le projet, constitue le secteur le plus favorable à l'espèce sur la zone d'étude. La conservation des bordures de la friche, où se concentrent les plantes-hôtes du papillon, ne garantirait pas le maintien de l'espèce dans le secteur. La mise en place de bâtiments pourrait en effet changer les conditions particulières du milieu au point de le rendre défavorable à la Diane.

En phase travaux, certains individus seront dérangés. Le niveau d'impact est ainsi jugé modéré. En revanche, la Diane ne sera pas dérangée en phase d'exploitation sur la nouvelle zone urbaine car elle n'y sera plus présente en l'absence de milieu favorable.

Les habitats restant au sud du canal de la Robine ne sont pas concernés par les aménagements. Il n'y aura pas de dérangement de l'espèce à ce niveau.

L'intensité de l'impact est donc qualifiée de forte pour la destruction d'habitats et d'individus de Diane ; au vu de l'enjeu de l'espèce, le niveau d'impact est assez élevé.

Milieux arborés

L'impact sur la population de *Saperta punctata* (habitat et individus) est nul. En effet, son habitat n'est pas concerné par les aménagements.

Milieux humides

Les zones à enjeux pour les deux libellules patrimoniales que sont la Cordulie à corps fin et la Libellule fauve correspondent au canal de la Robine et aux canaux localisés aux extrémités ouest et est de la zone d'étude. Ces habitats ne sont pas concernés par le projet qui impactera essentiellement la friche située au nord du Canal de la Robine. Cette friche peut toutefois être utilisée par les odonates pour la recherche alimentaire ainsi que durant la phase de maturation des mâles. Pour ces phases de leur développement, les adultes sont assez peu exigeants et trouveront des habitats de substitution en périphérie, et notamment dans la partie sud de la zone étudiée.

L'intensité de l'impact de destruction d'individu(s) qui concerne les larves est considérée comme nulle puisque les habitats de reproduction, où se trouvent les stades vulnérables (œufs et larves), ne seront pas affectés par le projet.

L'impact sur les individus adultes lié aux collisions avec les véhicules une fois à la zone urbaine aménagée reste très faible sur ces espèces volantes et non augmenté par rapport à l'existant, d'autant plus que ce type d'aménagement génère des vitesses de circulation réduites. L'impact de la phase travaux entraînant la dégradation des milieux et le dérangement de l'espèce est qualifié de très faible. En effet, cet impact est à considérer en marge de l'habitat.

Le dérangement de l'espèce en phase d'exploitation et le risque de collision ne seront pas augmentés par rapport à l'existant. En effet, les libellules du secteur sont d'ores et déjà concernées par la zone urbaine au nord du canal de la Robine et la densification des aménagements n'accroît pas l'impact.

Conclusion pour les invertébrés

Les impacts bruts notables du projet sur l'entomofaune concernent exclusivement la Diane. Une partie notable des individus et des habitats de l'espèce sera détruite par le projet.

V.5.2. Amphibiens

La destruction d'individus sera surtout liée aux travaux sur les milieux terrestres. Si ces travaux sont réalisés durant la période de reproduction, et particulièrement lors des transits terrestres pré- et postnuptiaux, ainsi que pendant la période d'hivernage durant laquelle les individus entrent en léthargie, une destruction d'individu est possible. Ainsi, l'intensité de l'impact est jugée moyenne, aboutissant à un niveau d'impact peu élevé pour ces espèces communes.

La destruction d'habitats terrestres concerne les habitats terrestres de type friches embroussaillées et boisements favorables à la phase de transit et d'hivernage des amphibiens. Les secteurs impactés, estimés à 3,8 ha, sont localisés au nord du canal de la Robine. Au regard du faible intérêt que présentent les milieux aquatiques pour la reproduction, les milieux terrestres seront également peu utilisés par les amphibiens, ce qui justifie le niveau d'impact peu élevé.

L'impact lié à l'altération d'habitats de reproduction et au dérangement en phase travaux est jugé négligeable. En effet, peu d'individus seraient dérangés et les habitats de ce groupe ne seront pas impactés directement. Seul un impact lié à la dégradation indirecte pourrait survenir, impliquant par exemple le développement d'espèce invasive au niveau des berges.

Les espèces recensées apparaissent assez anthropophiles et pourraient se retrouver au sein des milieux urbains même une fois les aménagements mis en place. Un risque de collision des individus avec les véhicules est donc possible. L'intensité de cet impact est cependant jugé faible car :

- Comme mentionné précédemment, les milieux encore présents sont très peu favorables à la reproduction et les habitats terrestre peu utilisés ;
- Ce type de zone d'activité génère des vitesses de circulation réduites.

Le dérangement en phase d'exploitation concerne la fréquentation humaine de la zone. Ce dérangement est très faiblement augmenté par rapport à l'existant. L'intensité de l'impact est donc jugée faible.

Conclusion pour les amphibiens

Les impacts sont jugés peu élevés pour les amphibiens.

V.5.3. Reptiles

Milieux ouverts à semi-ouverts

Pour ce cortège, un impact lié à la destruction d'habitat a été identifié. Affectant presque 33% des habitats des milieux ouverts et semi-ouverts de l'ensemble de la zone d'étude, l'impact est jugé modéré. **Aucun impact d'altération d'habitats n'a été considéré pour ce cortège, étant donné que les habitats utilisés par ces espèces seront détruits au nord du canal et ne seront pas affectés au sud.**

L'intensité de l'impact lié à la destruction d'individus ainsi qu'au dérangement en phase travaux a été jugée moyenne pour toutes les espèces concernées par ce cortège. En effet, les reptiles sont particulièrement sensibles lors des phases de reproduction (incluant les accouplements, les pontes, l'incubation des œufs et l'éclosion des jeunes) et d'hivernage, durant laquelle les individus entrent en léthargie enfouis sous une grosse pierre, dans un terrier ou dans un buisson dense. **Par conséquent, les impacts de destruction d'individus et de dérangement sont jugés peu élevés (Couleuvre de Montpellier et Lézard vert) à modérés (Seps strié).**

Ces espèces apprécient peu la fréquentation humaine et ne retourneront pas au sein des zones urbanisées au nord du canal de la Robine. **L'impact lié aux collisions avec les véhicules et au dérangement en phase d'exploitation est donc nul.**

Milieux arborés

Seul l'Orvet fragile est concerné par ce cortège sur l'emprise. **Les impacts de destruction d'habitats (0,3 ha au nord du Canal soit 4,5% des milieux de la zone d'étude) et de dérangement d'individus en phase des travaux sont considérés comme faibles.** En effet, peu d'habitats arborés sont impactés par ce projet et cette espèce est commune et peu menacée, justifiant que les impacts soient peu élevés, même en ce qui concerne la destruction d'individus.

Tout comme les espèces des milieux ouverts et semi-ouverts, l'espèce ne reviendra pas dans la zone urbanisée. **L'impact lié au risque de collision et au dérangement des individus en phase d'exploitation est donc nul.**

Milieux aquatiques

Les impacts directs sur les individus ou les habitats d'espèces de ce cortège de milieux aquatiques sont nuls. En effet, l'emprise du projet ne concerne pas ces milieux. Ces espèces sont communes et globalement peu menacées. L'impact d'altération d'habitats en phase travaux est nul également. Aucune destruction d'individu n'a été identifiée car les canaux restent en l'état. Le dérangement des reptiles aquatiques une fois les aménagements mis en place concerne la fréquentation à prévoir dans ce secteur, qui sera très faiblement augmentée par rapport à l'existant.

Milieux urbains

Les habitats utilisés par le Lézard catalan et la Tarente de Maurétanie seront inévitablement modifiés avec ce projet d'aménagement au nord du canal de la Robine. **Cependant, ces espèces s'accommodent parfaitement à l'habitat urbain trouveront après les aménagements de nouveaux habitats favorables à leur installation, ce qui justifie que l'intensité de l'impact lié à la destruction d'habitat soit jugée peu élevée.**

L'intensité de l'impact liée à la destruction et au dérangement d'individus en phase chantier est jugée moyenne, au regard du risque de mortalité et de dérangement important si les travaux se déroulent durant les phases de reproduction et d'hivernage (comme expliqué précédemment).

L'intensité de l'impact liée au risque de dérangement de ces espèces une fois les aménagements mis en place a été jugée faible. En effet, la fréquentation sera juste légèrement plus élevée que l'existant et ces espèces pourront s'en accommoder. De plus, ce type de zone d'activités génère des vitesses de circulation réduites. Aussi, le risque de collisions avec les véhicules affectant les individus n'est que légèrement augmenté. L'impact apparaît peu élevé.

Conclusion pour les reptiles

Les impacts sont jugés peu élevés en ce qui concerne le risque de destruction et de dérangement d'individus en phase chantier pour les espèces de milieux ouverts à semi-ouverts et urbains. Un impact peu élevé lié à la destruction d'habitats de refuge et de reproduction a également été considéré pour les espèces des milieux ouverts et semi-ouverts.

V.5.4. Chiroptères

Milieux humides

Le canal de la Robine et sa ripisylve ainsi que le boisement situé autour du Domaine du Fleich sont des milieux très importants pour les espèces de chauves-souris à enjeux recensées. Ces milieux ne sont pas directement concernés par le projet d'aménagement. Concernant la dégradation de la qualité des habitats, une altération reste possible durant les travaux.

Le dérangement dû à un éventuel éclairage nocturne durant les travaux reste l'impact le plus élevé sur ce groupe d'espèces. Néanmoins, les travaux prévus dans le cadre de ce projet ne prévoient aucune activité nocturne. L'intensité de l'impact est donc qualifiée de négligeable en phase de travaux. **La zone d'emprise se situe en continuité directe de l'urbanisation existante, qui induit un éclairage existant ; en phase d'exploitation, ce front d'éclairage sera décalé, en respectant toutefois un certain nombre de mesures permettant de réduire son impact (mesure M8).**

La mortalité par collision en phase d'exploitation ne sera pas augmentée par rapport à l'existant. Ces espèces utilisent d'ores et déjà un canal proche des habitations. En revanche, l'augmentation de la densité urbaine entraîne inévitablement une augmentation de l'éclairage nocturne qui gêne les chiroptères. **L'impact est cependant considéré comme faible car peu augmenté par rapport à l'existant.**

Milieux arborés

Le boisement situé autour du Domaine du Fleisch sera conservé mais certains vieux arbres présents ponctuellement sur l'emprise peuvent abriter des chiroptères en gîte comme la Noctule de Leisler, la Noctule commune et la Barbastelle d'Europe.

Le gîte présent dans le Domaine de Fleisch, accueillant une colonie de Murin à oreilles échancrées, et éventuellement une colonie de Grand rhinolophe, ne sera pas impacté. Le Grand rhinolophe apprécie fortement la tranquillité mais la fréquentation au niveau du Domaine de Fleisch ne sera pas augmentée.

L'éclairage nocturne supplémentaire durant les travaux pourrait déranger ces espèces. Néanmoins, les travaux prévus dans le cadre de ce projet ne prévoient aucune activité nocturne. L'intensité de l'impact est donc qualifiée de négligeable en phase de travaux. La zone d'emprise se situe en continuité directe de l'urbanisation existante, qui induit un éclairage existant ; en phase d'exploitation, ce front d'éclairage sera décalé, en respectant toutefois un certain nombre de mesures permettant de réduire son impact (mesure M8).

Milieux urbains

Les bâtiments dans lesquels peuvent gîter les espèces concernées ne seront pas détruits. Ainsi, l'impact lié à la destruction d'habitats de refuge et de reproduction est nul. **Les travaux prévus dans le cadre de ce projet ne prévoient aucune activité nocturne. L'intensité de l'impact est donc qualifiée de négligeable en phase de travaux.** La zone d'emprise se situe en continuité directe de l'urbanisation existante, qui induit un éclairage existant ; en phase d'exploitation, ce front d'éclairage sera décalé, en respectant toutefois un certain nombre de mesures permettant de réduire son impact (mesure M8).

La mortalité par collision avec les véhicules en phase d'exploitation ne sera pas augmentée par rapport à l'existant et l'augmentation de la densité urbaine est assez favorable au maintien de ce peuplement chiroptérologique assez opportuniste et adaptable.

Conclusion pour les chiroptères

Les impacts sont jugés modérés pour les espèces à forts enjeux pouvant gîter dans les vieux arbres isolés. Les autres types d'impact sont qualifiés de peu élevés.

V.5.5.Mammifères

Pour le Hérisson, l'intensité de l'impact liée à la destruction d'individus pendant les travaux et pendant la phase d'exploitation et au dérangement en phase travaux a été jugée modérée en raison de la faible capacité de fuite et de mobilité de cette espèce, surtout si les travaux ont lieu durant les phases de reproduction (incluant les accouplements, la gestation, la mise bas et l'élevage des jeunes) et d'hivernage (léthargie des individus dans un nid d'herbe et de feuilles à même le sol, généralement dans des buissons denses). L'intensité de l'impact liée à la destruction de 3,8 ha d'habitats de refuge et de reproduction représentant presque 33% des habitats de l'espèce sur la zone d'étude est jugée modérée. Les milieux urbanisés au nord du canal de la Robine seront moins favorables à l'espèce qu'auparavant.

L'intensité de l'impact liée à la destruction d'habitat de l'Ecureuil roux est jugée faible au vu des faibles surfaces de zones boisées concernées par le projet (0,3 ha soit 4,5 % des surfaces totales de l'habitat sur la zone d'étude). L'intensité de l'impact due à la destruction et au dérangement d'individus est jugée modérée, principalement si les travaux se font durant la période d'hivernage durant laquelle les individus entrent en léthargie, cachés dans un trou d'arbre. L'intensité de l'impact lié à la mortalité d'individus par collision pendant la phase d'exploitation est qualifiée de modérée. En effet, bien que l'Ecureuil roux soit toujours présent au niveau du canal et que la proximité de la nouvelle zone urbaine entraîne une augmentation du trafic, ce type de zone d'activités génère des vitesses de circulation réduites.

Conclusion pour les mammifères

L'intensité de la plupart des différents types d'impact est jugée modérée pour ces mammifères communs, ce qui implique un niveau d'impact peu élevé.

V.5.6.Avifaune

Milieux aquatiques et humides

Les différents cours d'eau ainsi que leurs berges n'étant pas concernés par le projet, ces espèces continueront de nicher dans le secteur. **Les couvées d'individus nicheurs ne seront pas impactées par le projet.**

Le risque de mortalité par collision avec les véhicules reste inchangé par rapport à l'existant pour ces espèces, ainsi que le dérangement. Ces espèces volantes, d'ores et déjà présentes en périphérie urbaine au niveau du canal de la Robine, fréquenteront toujours le canal une fois les aménagements mis en place. Les milieux au sud, très fréquentés par ces espèces, seront préservés.

En phase travaux, quelques individus pourraient être dérangés et les milieux proches du chantier pourraient être légèrement dégradés (développement d'espèces invasives). L'intensité de l'impact est cependant jugée très faible.

Milieux ouverts à semi-ouverts (friches et fourrés)

Pour ce cortège, un impact de destruction d'habitat a été identifié. **Affectant presque 33% des habitats des milieux ouverts et semi-ouverts de l'ensemble de la zone d'étude, l'impact est notable. Cependant, la qualité de la friche détruite est très faible pour ce cortège d'espèces et de ce fait l'intensité de l'impact est abaissée à faible.**

Aucun impact d'altération d'habitats n'a été considéré pour les habitats restants, au sud du canal de la Robine. **L'intensité de l'impact liée au dérangement en phase travaux a été jugée moyenne pour toutes les espèces concernées par ce cortège.**

Ces espèces apprécient peu la fréquentation humaine et ne retourneront pas au sein des zones urbanisées au nord du canal de la Robine. **L'impact lié aux collisions avec les véhicules en phase d'exploitation est donc nul.**

Au sud du canal de la Robine, l'intensité de l'impact lié au dérangement est également nulle. En effet, en l'absence d'aménagement, les espèces ne seront pas affectées.

Milieux cultivés

Les espèces patrimoniales concernées sont l'Édicnème criard et le Cochevis huppé. Aucun aménagement n'est prévu sur les habitats de refuge et de reproduction de ces deux espèces au sud du canal de la Robine. **L'intensité de l'impact liée à la perte directe d'habitat est donc nulle.** Il en est de même pour l'impact lié au dérangement en phase travaux et exploitation, au risque de collision avec les véhicules et à la dégradation des habitats.

Milieux boisés et arborés

Les impacts de destruction d'habitats (0,3 ha au nord du canal soit 4,5% des milieux de la zone d'étude) et de destruction et dérangement d'individus en phase des travaux sont tous considérés comme faibles. En effet, peu d'habitats arborés intéressants sont impactés par ce projet, justifiant que les impacts soient peu élevés, même en ce qui concerne la destruction d'individus.

Le dérangement, que ce soit en phase travaux ou une fois les aménagements mis en place, est jugé très faible pour l'ensemble des espèces de ce cortège. Il s'agit en effet d'espèces peu sensibles à la présence humaine, fréquemment observées à proximité des habitations. La plus forte fréquentation du secteur ne devrait pas obliger les couples présents à se décantonner.

Concernant la mortalité des espèces par collision avec les véhicules, elle reste très faiblement augmentée par rapport à l'existant.

Milieux urbains

Les bâtiments dans lesquels peuvent nicher les espèces concernées ne seront pas détruits. **Ainsi, l'impact lié à la destruction d'habitats de refuge et de reproduction est nul.**

La mortalité par collision avec les véhicules en phase d'exploitation ne sera pas augmentée par rapport à l'existant et l'augmentation de la densité urbaine peut être assez favorable au maintien de ces espèces d'oiseaux assez ubiquistes. Ces espèces tirent en effet bénéfice des installations humaines et sont peu sensibles à la fréquentation. Elles continueront donc à fréquenter les bâtiments et les jardins mis en place. L'impact des aménagements en phase travaux peut cependant déranger quelques individus. Néanmoins, au regard des habitats favorables situés à proximité immédiate du projet, les espèces considérées pourront trouver refuge dans des milieux adjacents pendant la phase travaux.

Compte tenu du faible enjeu de ces espèces et des impacts négligeables les concernant, les espèces de ce cortège ne seront plus traitées dans la suite du dossier.

Conclusion pour l'avifaune

Aucun impact majeur n'a été mis en évidence concernant l'avifaune. Seul un impact peu élevé de destruction d'habitats de refuge et de reproduction et d'individus a été identifié pour les espèces des milieux ouverts et semi-ouverts et arborés. Des mesures d'évitement et de réduction permettront d'éviter ou de réduire considérablement cet impact.

Le dérangement en phase travaux reste un impact notable pour certain cortèges d'oiseaux qui fréquentent le secteur nord du canal de la Robine. **Une mesure d'adaptation de la période des travaux permettra d'éviter ou de réduire considérablement cet impact.**

V.1. Effets cumulatifs

L'article R122-5 du Code de l'environnement, mis à jour par le décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011, mentionne la nécessité que les études d'impact fournissent « une analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus. Ces projets sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public. »

Le Tableau 25 présente les différents aménagements réalisés à proximité du projet, leurs caractéristiques et les effets cumulés.

Les impacts cumulés des autres projets sont considérés de faibles à modérés.

Les Carte 29, Carte 30 et Carte 31 présentent l'expansion de l'urbanisation dans la commune de Narbonne entre 1950 et 2010. L'analyse des taches urbaines permet de visualiser les étalements urbains à l'échelle communale. Ces cartes montrent l'importance de l'étalement urbain à partir du centre-ville vers la périphérie de la ville. Dans le sud du centre-ville par exemple, en l'espace de 60 ans, près de 3,5 km de milieux agricoles et naturels ont été urbanisés. **La zone d'emprise se situe dans une zone d'extension de l'urbanisation en continuité directe de l'existant. L'emprise du projet ne concerne que des espaces agricoles résiduels (actuellement en friches) et de faible surface (3,61 ha). Les impacts sur l'activité agricole sont donc considérés comme faibles.**

Il peut être précisé que la ville de Narbonne a adopté une réflexion en faveur des zones agricoles puisque, dans le cadre de la cinquième modification du PLU, 13,5 ha ont été réaffectés aux zones agricoles péri-urbaines avec le classement en A de la zone Nord de Sainte-Louise.

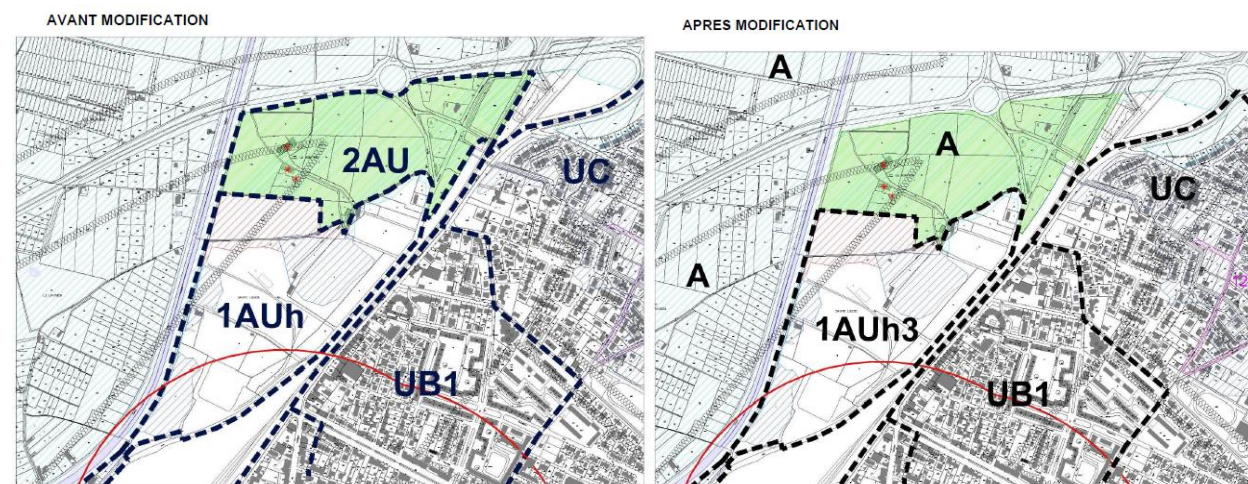


Figure 18 : Réattribution de la zone Nord de Sainte-Louise en espace agricole péri-urbain dans le PLU

Zones du PLU	Avant modification	Après modification	Evolution des emprises des zones
Zones urbaines	1509 ha	1500,4 ha	-8,6 ha
Zones à urbaniser	643 ha	626,8 ha	-16,2 ha
Zones à urbaniser bloquées	957 ha	943,5 ha	-13,5 ha
Zones agricoles	6404 ha	6417,5 ha	+ 13,5 ha
Zones naturelles	7897 ha	7921,8 ha	+ 24,8 ha

Répartition des surfaces par zones du nouveau PLU :

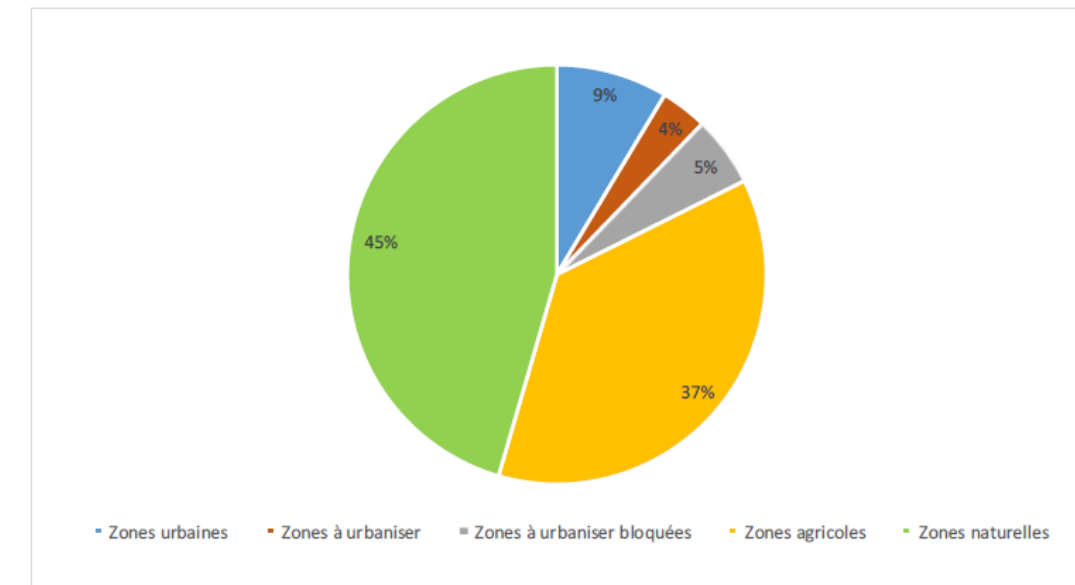


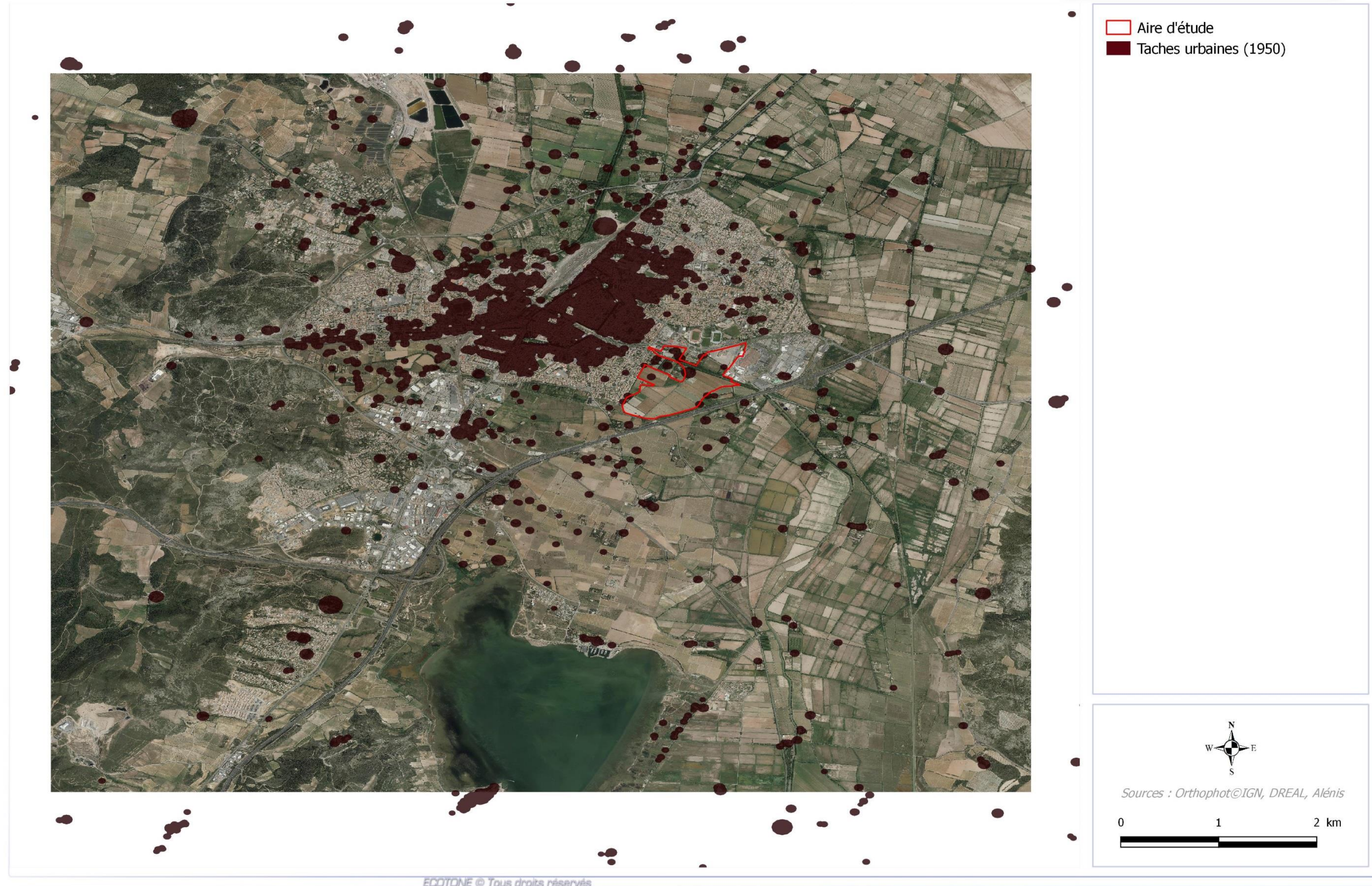
Figure 19 : Evolution des espaces agricoles dans le PLU

Tableau 25 : Impacts cumulés du projet avec les autres projets situés à proximité

Intitulé du projet	Pétitionnaire	Commune	Procédure	Année de la procédure	Résumé	Enjeux identifiés	Impacts cumulés
Aménagement du hameau des Roches Grises à Narbonne	Société immobilière SYPromotion	Narbonne	CNPN	2016	La société immobilière SYPromotion souhaite réaliser un ensemble immobilier dénommé Hameau des Roches Grises (61 logements), sur la commune de Narbonne (11).	Cette réalisation nécessite la destruction de spécimens et la destruction définitive d'un habitat d'espèce de l'Ophrys bombyx, espèce végétale protégée. Cette atteinte à une espèce protégée nécessite par conséquent une dérogation à la protection stricte des espèces, en application du code de l'environnement (L411-2).	L'espèce concernée par le projet n'est pas présente sur le site de la ZAC de la Robine, les impacts cumulés sont jugés faibles
Aménagement du nœud autoroutier entre l'A9 et l'A61 (Narbonne)	ASF	Narbonne	CNPN	2015	Le projet d'aménagement du nœud autoroutier entre l'A9 et l'A61 sur la commune de Narbonne (Aude) vise à réduire les problèmes de congestion de trafic et à diminuer les risques d'accidents.	Ce projet, porté par ASF, nécessite la destruction d'individus et/ou la destruction définitive d'habitats de 2 amphibiens (Rainette méridionale et Triton palmé) et de 6 reptiles (Seps strié, couleuvre à échelons, psammodrome algire, lézard catalan, couleuvre de Montpellier et couleuvre vipérine). Le projet va engendrer la destruction de 1,5 ha d'habitats d'espèces inféodées aux milieux thermophiles et 0,4 ha d'habitats d'espèces inféodées aux zones humides.	Les deux projets cumulent des impacts sur la Rainette méridionale, la couleuvre de Montpellier et le seps strié. Le projet de ZAC de la Robine n'impacte que les habitats terrestres de la Rainette. Les habitats d'espèces des deux reptiles précités dans le projet de ZAC sont des friches et des fourrés. Les impacts cumulés des deux projets apparaissent modérés.
Projet d'aménagement de la rocade Est de Narbonne	Conseil Départemental de l'Aude	Narbonne	CNPN	2016	Le projet concerne la création d'un axe routier sur une longueur de 3 km à l'est du tissu urbain narbonnais, dans l'Aude	Le projet va engendrer la destruction d'espèces ou d'habitats de 29 espèces animales dont cinq sont également présentes dans l'emprise du projet de ZAC de la Robine (Rainette méridionale, Couleuvre de Montpellier, Lézard vert occidental, Cochevis huppé, Linotte mélodieuse)	Les impacts cumulés des deux projets apparaissent modérés.
Aménagement du quartier de Saint Germain à Narbonne	SARL BARINGER	Narbonne	Etude d'impact	2012	Le projet a pour objectif l'implantation de commerces ainsi que d'activités tertiaires et de services mais également la réalisation de logements collectifs et d'un équipement public.	Les principaux enjeux identifiés par l'autorité environnementale concernent le paysage et sont positifs. Les impacts sur la faune et la flore sont jugés nuls car en zone de friche.	Le projet de ZAC de la Robine va également entraîner la destruction de milieux de friches. Les impacts cumulés de deux projets sont jugés faibles.
Stockage de déchets non dangereux SITA Sud	SITA Sud	Narbonne	CNPN	2012	Le projet porté par la Société SITA SUD consiste à aménager et à exploiter un nouveau centre de stockage de déchets non dangereux dit Lambert IV dans le prolongement du site d'exploitation que la Société SITA SUD exploite depuis 1973 sur la commune de Narbonne.	Demande de dérogation pour une espèce de reptile (Psammodrome algire) et cinq espèces d'oiseaux (Tartarin pâle, Fauvette pitchou, Fauvette mélanocéphale, Rossignol philomène et Linotte mélodieuse). Le projet de 20 ha va engendrer la destruction de 15 ha d'habitats d'espèces protégées de type garrigues semi-ouvertes.	Trois espèces d'oiseaux sont également impactées par le projet de ZAC Berges de la Robine (Fauvette mélanocéphale, Rossignol philomène et Linotte mélodieuse). Néanmoins, les milieux concernés par ces deux projets sont différents (garrigues pour l'ISDND ; friches et fourrés pour la ZAC). Les impacts cumulés des deux projets apparaissent modérés.
Création d'une installation de traitement de nitrates (TDN) à Narbonne	AREVA	Narbonne	Etude d'impact	2016	La demande d'autorisation vise la création, sur le site actuel AREVA de Malvés à Narbonne, d'une installation dénommée TDN (Traitement des Nitrates) ayant pour objectifs de traiter les effluents accumulés dans les lagunes d'évaporation ainsi que les effluents qui continueront à être produits par des installations de production via l'étape d'évaporation dans les lagunes.	Rejets gazeux radioactifs Les caractéristiques du projet induisent des impacts « non préoccupants » sur la biodiversité.	Le projet TDN semble avoir des impacts faibles sur la biodiversité, les impacts cumulés des deux projets sont jugés faibles

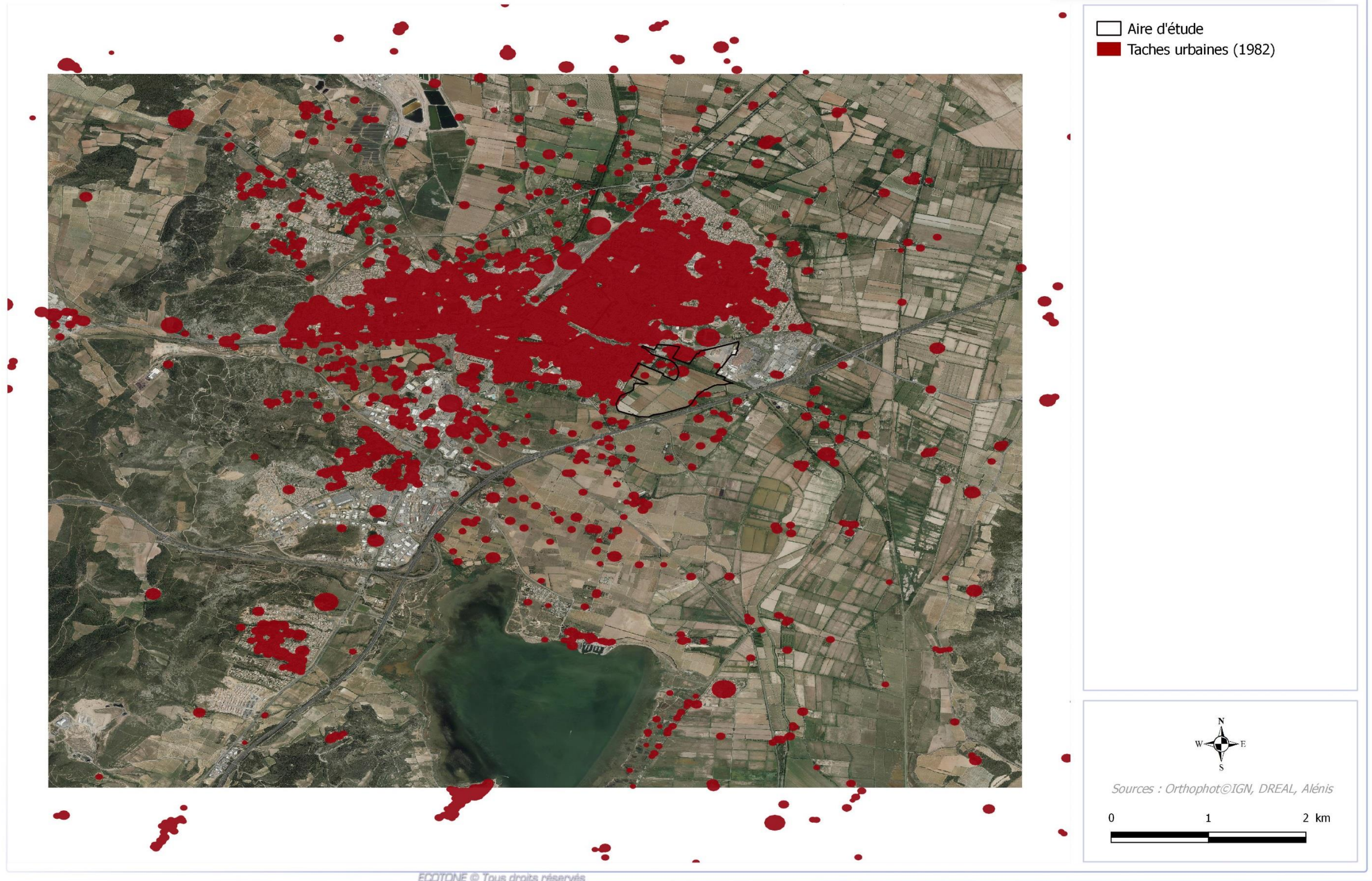
Intitulé du projet	Pétitionnaire	Commune	Procédure	Année de la procédure	Résumé	Enjeux identifiés	Impacts cumulés
Installation de préparation, conditionnement et stockage de vins déposé par SA Les Vignerons de la Méditerranée.	SA Les Vignerons de la Méditerranée	Narbonne	ICPE	2013	Non renseigné	Activité viticole déjà existante dans une zone d'activité : pas d'enjeux naturalistes	Absence d'impacts cumulés entre les deux projets
Cave viticole	SPH Gérard BERTRAND	Narbonne	ICPE	2010	L'augmentation d'activité nécessite une extension qui n'est pas possible sur le site de Malvezy ; cela a conduit l'entreprise à la création d'un nouvel établissement destiné à la vinification et à l'embouteillage.	L'avis de l'AE mentionne que « malgré la présence à proximité de milieux naturels importants, l'étude montre l'absence d'espèces animales ou végétales d'intérêt patrimonial sur le site et l'absence de risques d'incidence significative sur les milieux naturels proches ».	Pas d'impact particuliers sur la faune, la flore et les milieux naturels : pas d'impacts cumulés
Centrale photovoltaïque au sol "Méfioulès" sur la commune de Narbonne	Société Solaire au sol	Narbonne	Etude d'impact	2013	Projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Narbonne.	L'étude d'impact précise que « au regard de l'inventaire avifaunistique et floristique [...] aucune espèce ne peut remettre en cause le projet ». Elle précise également que « La parcelle n'offre que peu d'habitats favorables à la faune ».	Le projet de centrale PV semble avoir des impacts faibles sur la biodiversité, les impacts cumulés des deux projets sont jugés faibles
Centrale photovoltaïque, lieu-dit "Livière"	Société Solaire au sol	Narbonne	Etude d'impact	2012	Projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Narbonne.	Habitats diversifiés, favorables à la faune. Présence de zones humides. Le projet a été réduit, il n'impacte plus que 11% d'habitats d'espèces sensibles.	Les impacts cumulés des deux projets sont jugés faibles.
Projet d'aménagement de l'espace public des Barques et du cours Mirabeau à Narbonne	Commune de Narbonne	Narbonne	Non renseigné	2011	Réaménagement du cours Mirabeau à Narbonne.	Le secteur est essentiellement minéral. Il n'existe aucun terrain vague ou espace naturel. Ne sont présents que les platanes, les arbustes et les pelouses sur sol artificiel constituant la toiture-terrasse végétalisée du parking du Cours Mirabeau.	Les impacts cumulés des deux projets sont jugés faibles.
Projet d'aménagement du "Parc Méditerranéen de l'Innovation" à Narbonne	Alénis	Narbonne	CNPN	Pas encore instruit	Projet de zone d'activité et structures d'entreprises	Forts enjeux naturalistes, avec 11 espèces impactées communes (Rainette méridionale, Couleuvre de Montpellier, Lézard vert occidental, Fauvette à tête noire, Fauvette mélanocéphale, Hypolaïs polyglotte, Pouillot véloce, Rossignol philomèle, Chardonneret élégant, Cochevis huppé, Linotte mélodieuse).	Les impacts cumulés de ces deux projets sur ces espèces sont considérés modérés
Demande de poursuite de l'exploitation de la carrière de Bizanet et Montredon des Corbières	Non renseigné	Montredon des Corbières	Expertise faune, flore	Non renseigné	Projet d'approfondissement en place sans extension de la carrière	Selon l'autorité environnementale, « l'étude conclut à une absence d'impact notable sur les différentes composantes de l'environnement, notamment aux vues des caractéristiques de celui-ci et de l'éloignement des sites, le projet n'aura pas d'incidence significative sur les sites Natura 2000 ».	Ce projet ne devrait donc pas présenter d'effets cumulés avec le projet d'aménagement des Berges de la Robine.
Centrale photovoltaïque au sol « Soleil participatif du Narbonnais »	Projet de parc coopératif des énergies de Narbonne		Etude d'impact	2015	Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol « Soleil participatif du Narbonnais » d'environ 12MWc sur une emprise totalisant 24 ha	L'état initial de l'étude d'impact a mis en exergue des enjeux forts relatifs à la présence de zones humides et d'espèces animales et végétales protégées. En termes d'impact, le projet évite l'ensemble des enjeux écologiques forts identifiés dans l'état initial.	Les impacts cumulés des deux projets apparaissent faibles.

Urbanisation de Narbonne en 1950



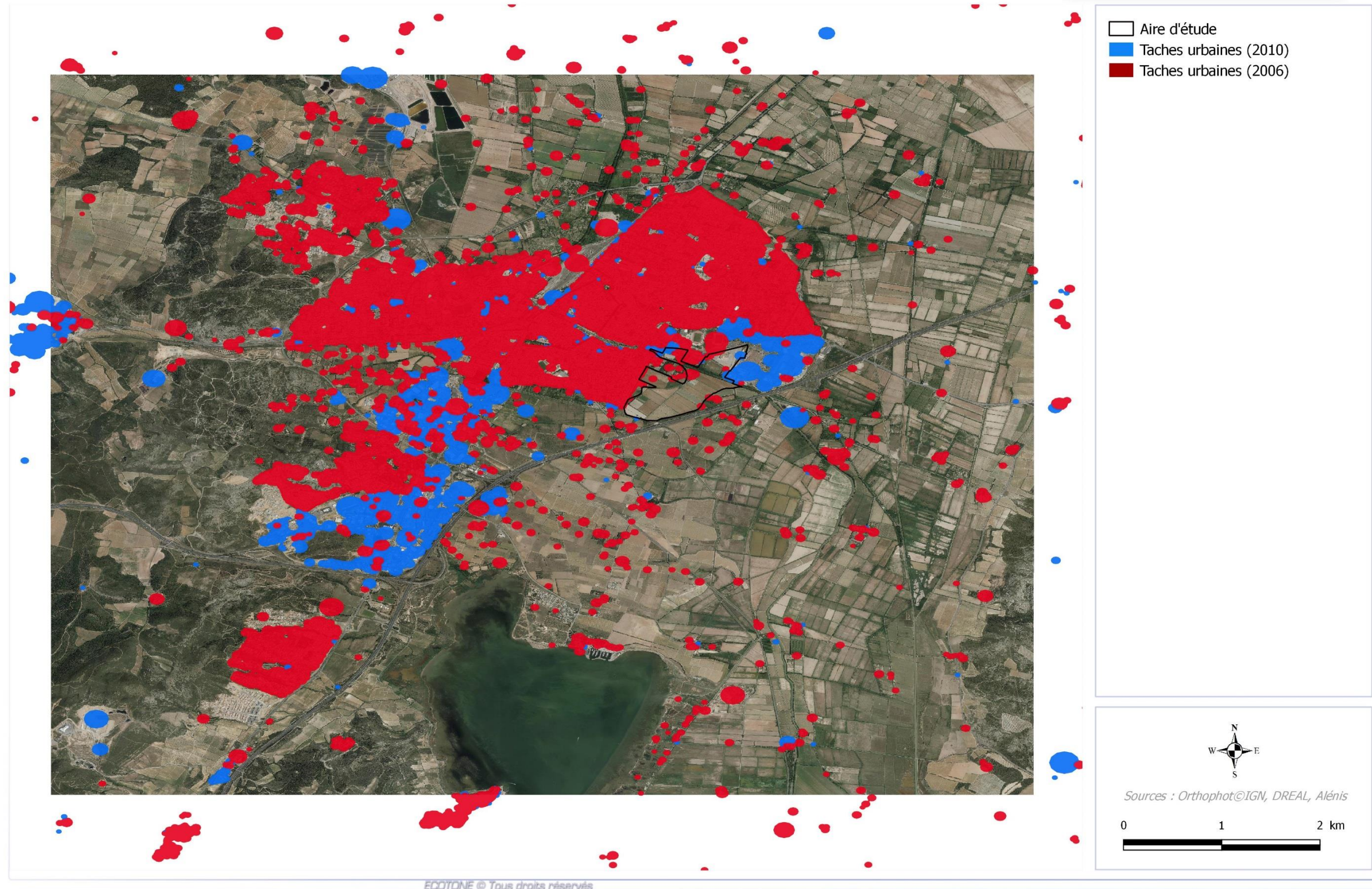
Carte 29 : Urbanisation de Narbonne en 1950

Urbanisation de Narbonne en 1982



Carte 30 : Urbanisation de Narbonne en 1982

Urbanisation de Narbonne en 2010



Carte 31 : Urbanisation de Narbonne en 2010

VI. DESCRIPTION DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION DE L'IMPACT

Ce chapitre présente les mesures, validées par le Maître d'Ouvrage, qui permettent d'éviter et de réduire l'impact du projet sur les espèces animales et leurs habitats en phases projet, travaux puis d'exploitation.

Il s'agit là de l'engagement du Maître d'Ouvrage.

Sont détaillés sous forme de fiches, dans ce chapitre, les grands principes des mesures, les personnes en charge de ces mesures et du suivi, ainsi que les périodes d'intervention lorsque cela est pertinent. Sont aussi rappelés les impacts évités ou réduits, ainsi que les espèces bénéficiant de ces mesures.

VI.1. Présentation synthétique

Tableau 26 : Synthèse des mesures d'atténuation retenues

Nom de la mesure	Type de mesures		Phase de réalisation	
	Évitement	Réduction	Travaux	Exploitation
M1. Adaptation de la période de travaux		X		
M2 : Mise en défens des zones sensibles en phase travaux		X	X	
M3 : Eviter la présence de reptiles sur l'emprise du projet		X	X	
M4 : Limitation des émissions de poussières		X	X	
M5 : Adaptation de la vitesse des engins de chantier		X	X	
M6 : Assistance par un écologue en phase chantier		X	X	
M7 : Gestion écologique des aménagements publics (zone urbaine)		X		X
M8 : Limitation de l'éclairage nocturne en phase d'exploitation		X		X

VI.2. Mesures d'évitement

Les stations d'Aristoloches sont localisées en bordure de l'avenue de Gruissan et au centre du projet. (cf. Carte 19).

Les stations d'Aristoloches n'ont pas pu être évitées pour les raisons suivantes :

- Le projet se situe majoritairement en zone RI2 du PPRI pour laquelle la constructibilité est possible sous réserve du respect d'une cote réglementaire minimale. Ainsi, dans le cadre de l'aménagement général de l'opération, il est prévu de remblayer partiellement le terrain pour livrer des plateformes compatibles avec cette exigence réglementaire. Des adaptations altimétriques sont nécessaires et le terrain naturel ne peut être conservé en l'état, induisant de ce fait de ne pas pouvoir conserver les stations d'aristoloches ;

- Les stations d'aristoloches ne peuvent être isolées dans l'aménagement puisque d'une part elles se situent le long de la route de Gruissan qui va desservir les futurs immeubles et que, d'autre part, la présence étendue au centre du projet remettrait en cause la capacité constructive du projet.

L'évitement des stations d'Aristoloches compromettrait la faisabilité technique et économique de l'opération. Il a donc été envisagé de rédiger un dossier de demande de dérogation de destruction d'espèces protégées se justifiant par ailleurs du fait que la plante hôte était déjà présente en bordure du site de compensation retenu.

VI.3. Mesures de réduction

VI.3.1. En phase projet

INTITULE DE LA MESURE	PHASE
M1 Adaptation de la période de travaux	Projet
OBJECTIFS DE LA MESURE	- Eviter la destruction d'individus, notamment en période de reproduction et ce pour chaque phase de travaux (phases 1, 2 et 3)
ESPECES ET/OU HABITATS NATURELS VISES	MESURE EPROUVEE / RETOURS D'EXPERIENCES
-Amphibiens : Crapaud commun et Rainette méridionale -Reptiles : espèces de milieux ouverts et semi-ouverts et espèces de milieux urbains -Chiroptères : milieux humides et milieux arborés -Mammifères: Hérisson d'Europe et Ecureuil roux -Avifaune : cortège des milieux arborés et ouverts et semi-ouverts	Oui

DESCRIPTION ET DETAILS TECHNIQUES

Les travaux seront effectués en intégrant le calendrier biologique des espèces protégées et leur présomption de présence.

Pour les amphibiens et les reptiles, les périodes les plus sensibles sont les périodes de reproduction (incluant les accouplements, les pontes en milieux aquatiques pour les amphibiens et enfouies dans le sol pour les reptiles et, l'éclosion des larves ou des jeunes) et d'hivernage (individus en léthargie, cachés sous une pierre ou dans un terrier) : soit d'avril à mi-août pour la reproduction, et de mi-novembre à mars pour l'hivernage.

Pour l'avifaune, la période la plus sensible est la période de reproduction (présence de pontes/nichées), soit de mars à juillet pour les espèces locales. Il en est de même pour les mammifères.

Afin d'éviter de porter atteinte aux espèces de ces groupes, les travaux lourds afférents au projet (débroussaillage et terrassement notamment) respecteront le planning d'intervention ci-dessous :

- Débroussaillage à la fin de l'été (mi-août à mi-novembre). Les résidus de débroussaillages seront tout de suite enlevés pour éviter l'installation d'espèces sur la zone, notamment en ce qui concerne les reptiles ;
- Réalisation des travaux de terrassement dans la continuité du débroussaillage. S'ils ne peuvent être réalisés dans la continuité temporelle du débroussaillage, ils ne démarreront qu'à l'automne suivant.

CALENDRIER OPERATIONNEL												
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Période de travaux												

REDUCTION DE L'IMPACT

- Suppression de l'impact de destructions potentielles de nichées ;
- Réduction notable de l'impact de destruction d'individus d'amphibiens ;
- Réduction notable des impacts de destruction et dérangement d'individus de reptiles en phases de reproduction et d'hivernage ;
- Réduction notable des impacts de destruction et dérangement en phase de reproduction des mammifères hors chiroptères ;
- Réduction notable des impacts de destruction d'individus des chiroptères.

PERSONNE EN CHARGE DE LA MESURE, DU CONTROLE ET DU SUIVI	ÉVALUATION ET SUIVI
- Maître d'Ouvrage	- Nombre de jours de non-respect du calendrier (nombre d'interventions en période sensible par groupe)

VI.3.2. *En phase travaux*

INTITULE DE LA MESURE		PHASE
M2	Mise en défens des zones sensibles en phase travaux	Travaux Phases 1 et 2
OBJECTIFS DE LA MESURE	- Eviter la destruction et le dérangement d'individus - Eviter la destruction, la dégradation d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces	
ESPECES ET/OU HABITATS NATURELS VISES	MESURE EPROUVEE / RETOURS D'EXPERIENCES	
- Autour des stations d'Aristoloches pendant les fouilles archéologiques (cf. Figure 13) - Sur la zone d'emprise : bords du canal, boisements - Sur la zone de compensation (cf. § VIII) : aristoloches autour du futur bassin	Oui	

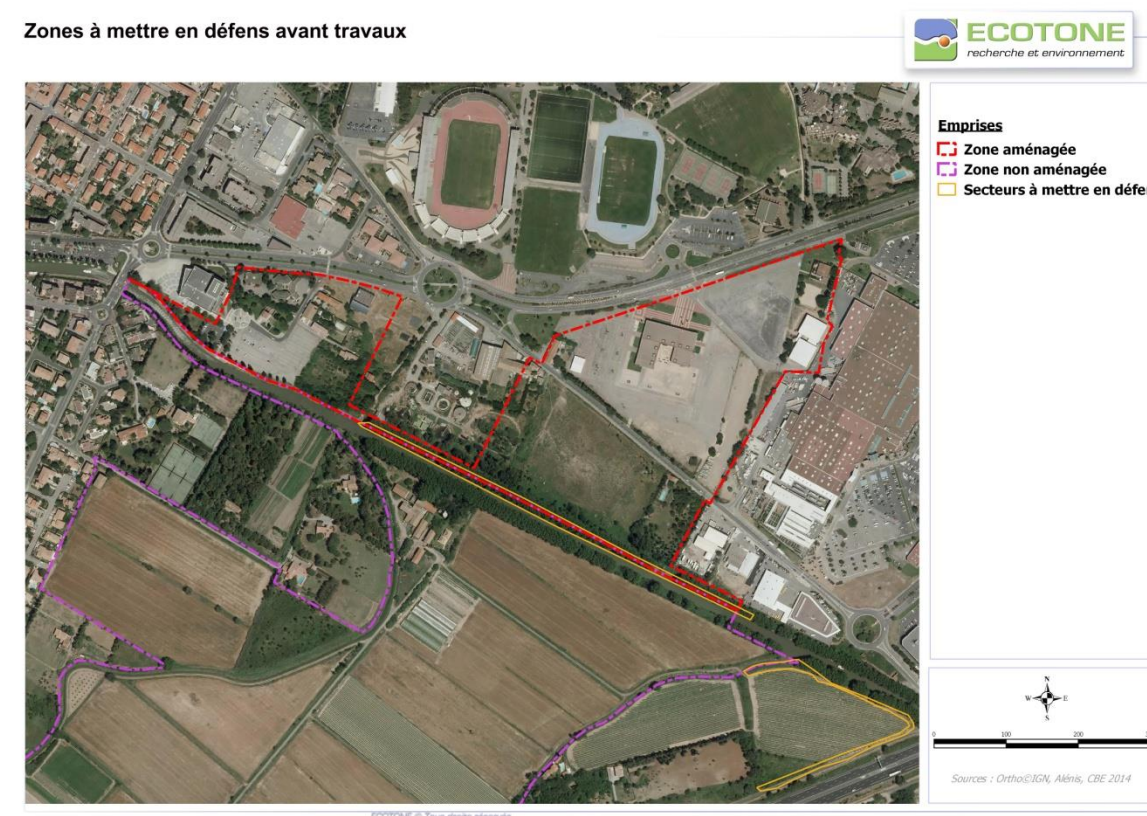
DESCRIPTION ET DETAILS TECHNIQUES

Afin d'éviter l'impact sur certains habitats d'espèces à proximité directe des interventions, un balisage préventif renforcé, ou mise en défens, sera mis en place. Ces zones à interdire aux engins et au personnel seront balisées par un écologue avant la phase travaux et le balisage restera en place durant toute la période de travaux. Le balisage par l'écologue s'effectuera en période propice à l'observation de la flore, soit en mai-juin.



Figure 20 : Exemples de mises en défens sur un chantier

Zones à mettre en défens avant travaux



Carte 32 : Zones à mettre en défens avant travaux (zone d'emprise)

REDUCTION DE L'IMPACT

- Sur la zone d'emprise et de compensation, évitement de l'impact sur les habitats d'espèces à proximité des interventions
- Sur la zone d'emprise, réduction de l'impact lié au dérangement des espèces en période de travaux (oiseaux, reptiles, amphibiens, Cordulie à corps fin)

PLANNING DE REALISATION	MATERIEL NECESSAIRE
Avant et durant toute la période du chantier	Système de balisage (rubalise, grillage avertisseur ou autre)
PERSONNE EN CHARGE DE LA MESURE, DU CONTROLE ET DU SUIVI	ÉVALUATION ET SUIVI
- Ecologue - Maître d'Ouvrage	- Système de balisage, de protection ou de mise en défens en place et durée de mise en place - Surface ou linéaire mis en défens

INTITULE DE LA MESURE	PHASE
M3 Eviter la présence de reptiles sur l'emprise du projet	Travaux Phases 1 et 2
OBJECTIFS DE LA MESURE	- Limiter le risque de destruction d'habitats d'espèce et plus particulièrement le risque de destruction de gîtes - Eviter la présence des reptiles sur l'emprise du projet.

ESPECES ET/OU HABITATS NATURELS VISES	MESURE EPROUVEE / RETOURS D'EXPERIENCES
- Toutes les espèces de reptiles	Oui

DESCRIPTION ET DETAILS TECHNIQUES

Afin de limiter le risque de destruction d'habitats d'espèce et plus particulièrement le risque de destruction de gîtes, et pour venir en complément de la mesure précédente de respect d'un calendrier d'intervention des travaux (M1), une action ciblée sur les gîtes sera effectuée. L'objectif est d'enlever un maximum de gîtes de reptiles, avant travaux, pour éviter leur présence sur l'emprise du projet.

Il s'agira d'enlever le plus délicatement possible l'ensemble des pierres et gravats, de type grosses pierres et tuiles, pouvant servir de gîtes à reptiles. Tous ces gîtes seront démontés avant le début des travaux entre fin août et novembre, lors de la période la moins impactante pour les reptiles, c'est-à-dire lorsqu'ils sont à même de fuir (adultes ou juvéniles) et de se réfugier en périphérie. Le démontage pourra être manuel, lorsque cela est possible, ou en s'aidant d'une mini-pelle par exemple.

La plupart des pierres et gravats seront conservés sur un secteur de stockage en dehors de l'emprise du projet afin d'être réutilisés pour une création de gîtes à reptiles le cas échéant ou pour être exportés en cas de surplus.

Pour cette mesure, il est nécessaire de réaliser un suivi par un écologue. Il s'agira en premier lieu de localiser les gîtes potentiels à démonter et de suivre ensuite la bonne mise en œuvre de cette mesure afin d'éviter au maximum les atteintes sur les individus de reptiles locaux. Deux journées (cf. coût ci-après) seront dédiées à ce suivi. La présence de l'écologue permettra également de vérifier qu'aucun individu n'est impacté. Une note sera rédigée en fin de suivi pour retracer le déroulement de l'opération.

REDUCTION DE L'IMPACT

- Réduction de l'impact de destruction de gîtes de reptiles. Les impacts de destruction d'habitats pour ces espèces passent donc d'assez élevés à modérés.

PLANNING DE REALISATION	MATERIEL NECESSAIRE
Entre fin août et novembre, avant le démarrage des travaux	Mini-pelles
PERSONNE EN CHARGE DE LA MESURE, DU CONTROLE ET DU SUIVI	ÉVALUATION ET SUIVI
- Opérateur : Ecologue	- Nombre d'interventions et de gîtes ôtés ; - Compte-rendu de l'opération

INTITULE DE LA MESURE	PHASE
M4 Limitation des émissions de poussières	Travaux Phases 1 et 2
OBJECTIFS DE LA MESURE	- Eviter ou réduire au maximum la dégradation des habitats naturels ainsi que les stations d'espèces végétales patrimoniales - Eviter l'inhalation de poussières par la faune

ESPECES ET/OU HABITATS NATURELS VISES	MESURE EPROUVEE / RETOURS D'EXPERIENCES
- Ensemble des habitats naturels, de la flore et de la faune	Oui

DESCRIPTION ET DETAILS TECHNIQUES

Les pistes seront régulièrement arrosées lors des périodes particulièrement sèches et venteuses.

PLANNING DE REALISATION	MATERIEL NECESSAIRE
Durant toute la période du chantier	- Eau, pompe à eau, tuyaux d'arrosage
PERSONNE EN CHARGE DE LA MESURE, DU CONTROLE ET DU SUIVI	ÉVALUATION ET SUIVI
- Maître d'Œuvre - Contrôle par le Maître d'Ouvrage	- Compte-rendu de suivi de chantier

INTITULE DE LA MESURE		PHASE
M5 Adaptation de la vitesse des engins de chantier		Travaux Phases 1 et 2
OBJECTIFS DE LA MESURE	ESPECES ET/OU HABITATS NATURELS VISES	MESURE EPROUVEE / RETOURS D'EXPERIENCES
- Eviter ou réduire au maximum le risque collision avec la faune en phase chantier	- Toute faune	Oui
DESCRIPTION ET DETAILS TECHNIQUES		
Durant la phase chantier, la vitesse sera limitée à 20 km/h sur l'ensemble de la zone du chantier. Cela permettra de limiter le risque de collision avec les espèces animales (insectes, amphibiens, reptiles, mammifères, oiseaux, chiroptères).		
PLANNING DE REALISATION	MATERIEL NECESSAIRE	
Durant toute la période du chantier		
PERSONNE EN CHARGE DE LA MESURE, DU CONTROLE ET DU SUIVI	ÉVALUATION ET SUIVI	
Maître d'Ouvrage	- Respect de la limitation de vitesse - Compte-rendu de suivi de chantier	

INTITULE DE LA MESURE		PHASE
M6 Assistance par un écologue en phase chantier		Travaux Phases 1 et 2
OBJECTIFS DE LA MESURE	ESPECES ET/OU HABITATS NATURELS VISES	MESURE EPROUVEE / RETOURS D'EXPERIENCES
- Eviter et réduire la destruction et le dérangement d'individus - Eviter et réduire la destruction, la dégradation et la fragmentation d'habitats et de populations	Toute faune et flore indigènes	Oui
DESCRIPTION ET DETAILS TECHNIQUES		
<u>Sensibilisation du personnel de chantier</u>		
Avant le début des travaux, une réunion de sensibilisation auprès du personnel de chantier sera organisée avec l'écologue en charge du suivi et le responsable environnement de la maîtrise d'ouvrage. Celle-ci permettra notamment d'informer le personnel sur les consignes vis-à-vis du respect des zones balisées.		
<u>Suivi du chantier</u>		
Un suivi par un écologue sera mis en place durant toute la durée des travaux ; un passage sera réalisé à l'ouverture du chantier, deux durant le chantier et un en clôture de chantier.		
A la fin du chantier, un bilan de suivi sera produit et transmis à la DREAL Languedoc-Roussillon.		
REDUCTION DE L'IMPACT		
- Réduire la destruction et le dérangement d'individus pour les espèces faunistiques - Eviter et réduire la destruction, la dégradation et la fragmentation d'habitats et des populations de par la surveillance des zones mises en défens		
PLANNING DE REALISATION	MATERIEL NECESSAIRE	
Avant et durant toute la période du chantier	/	
PERSONNE EN CHARGE DE LA MESURE, DU CONTROLE ET DU SUIVI	ÉVALUATION ET SUIVI	
- Ecologue	- Feuille d'émargement de la réunion de sensibilisation - Bilan de suivi de chantier	

VI.3.3. En phase d'exploitation

INTITULE DE LA MESURE		PHASE
M7	Gestion écologique des aménagements publics (zone urbaine)	Exploitation
OBJECTIFS DE LA MESURE	ESPECES ET/OU HABITATS NATURELS VISES	MESURE EPROUVEE / RETOURS D'EXPERIENCES
- Réduire la dégradation des habitats naturels et des habitats d'espèces	- Toute faune et flore indigène	Oui

DESCRIPTION ET DETAILS TECHNIQUES

Afin de gérer de manière raisonnée les différents aménagements paysagers publics présents dans les emprises au niveau de la zone urbanisée, les préconisations de gestion suivantes seront respectées.

Entretien généralités

- Fauchage limité des emprises permettant la constitution de continuités vertes d'intérêt multiple ;
- Préservation et amplification et de la biodiversité ;
- Utilisation restreinte et raisonnée des produits phytosanitaires au profit des interventions manuelles et mécaniques ;
- Interventions d'entretien non systématiques, sélectives de la végétation à préserver, adaptées aux obligations règlementaires et obligations vis-à-vis de la sécurité, au contexte naturel et à la fréquentation du public ;
- Limitation de l'irrigation pour économiser l'eau ;
- Broyage des déchets verts pour un recyclage *in situ* ;
- Utilisation de la végétation naturelle comme filtre épurateur de l'eau (fossés, bassin...);
- Formation du personnel de la viabilité axée sur le respect du milieu naturel, sur les bonnes pratiques.

Entretien des zones boisées

- Proscrire l'usage de produits phytosanitaires, ou le limiter le plus possible ;
- Effectuer les coupes légères ;
- Respecter les cycles biologiques des animaux et/ou végétaux pour les périodes d'entretien ;
- Limiter la fréquence des interventions en fonction de la repousse des végétaux;
- Eviter l'utilisation d'engins lourds;
- Evacuer la majorité des produits de coupe mais laisser quelques troncs pour la faune.

Entretien des zones arbustives

- Proscrire l'usage de produits phytosanitaires, ou le limiter le plus possible ;
- Effectuer un débroussaillage léger ;
- Respecter les cycles biologiques des animaux et/ou végétaux pour les périodes d'entretien;
- Limiter la fréquence des interventions en fonction de la repousse des végétaux (le débroussaillage systématique appauvrit le milieu) ;
- Eviter l'utilisation d'engins de type épareuse ou broyeuse ;
- Pratiquer le recépage (coupe à 5-10 cm du sol pour le développement de rejet) ;
- Pratiquer le balivage (sélection de brins sur une cépée pour favoriser leur développement et la formation d'arbres) ;
- Evacuer la majorité des produits de coupe mais laisser quelques troncs/branches mortes pour la faune.

Entretien des zones enherbées et herbacées

- Proscrire l'usage de produits phytosanitaires, ou le limiter le plus possible ;
- Intégrer la notion de fauche tardive (juillet ou août si possible).

Entretien des talus routiers

- Sans objet

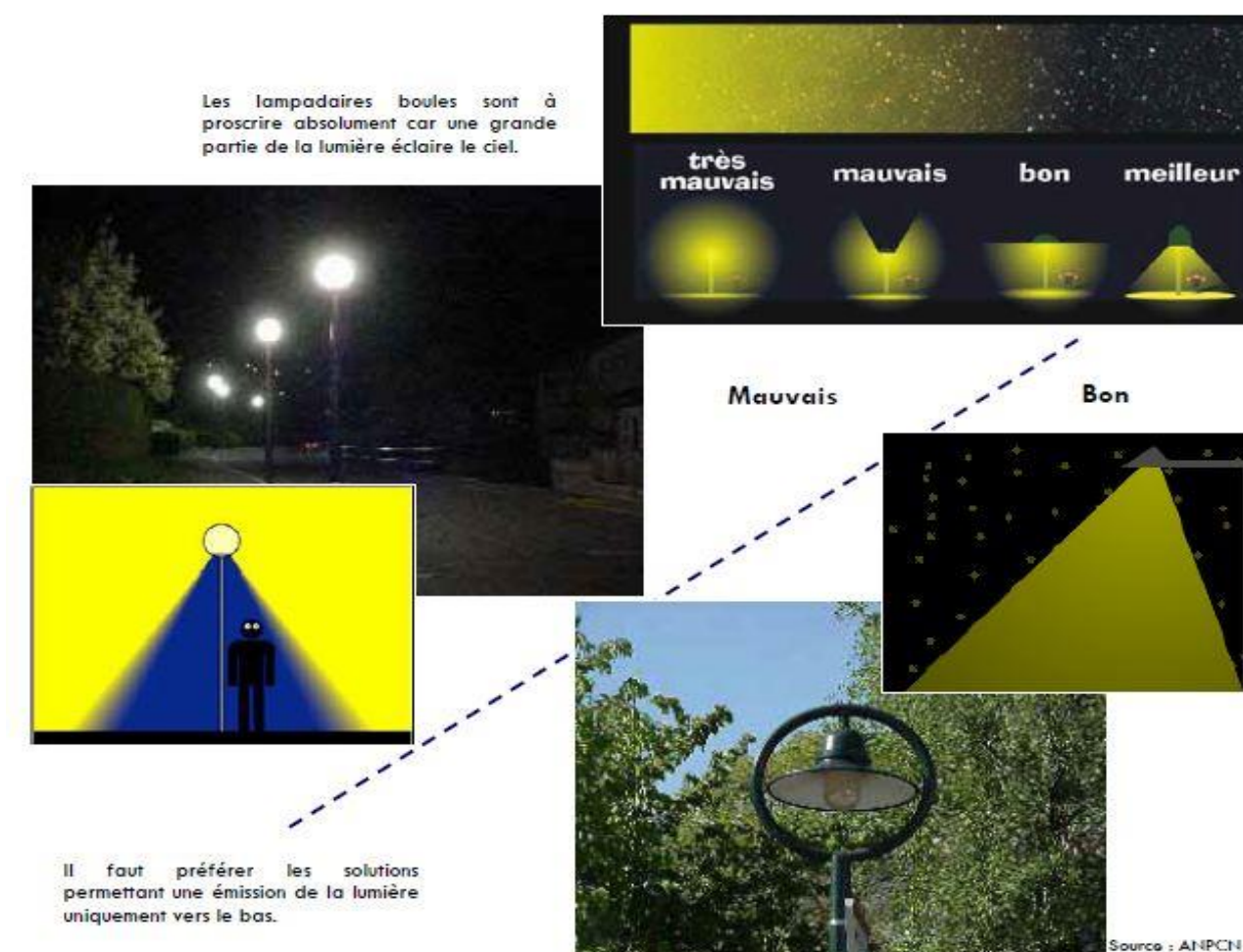
REDUCTION DE L'IMPACT

- Réduction de l'impact lié à la dégradation des milieux pour toutes les espèces
- Réduction de l'impact lié au dérangement une fois les aménagements mis en place

PLANNING DE REALISATION	MATERIEL NECESSAIRE
Durant toute la phase d'exploitation	Matériel d'entretien
PERSONNE EN CHARGE DE LA MESURE, DU CONTROLE ET DU SUIVI	ÉVALUATION ET SUIVI
- Opérateur : Service espace verts de la commune - Contrôle : Maître d'Ouvrage - Suivi : Maître d'Ouvrage	- Nombre, surface ou linéaire d'aménagement paysager entretenu - Période d'intervention - Cahier d'enregistrement des interventions

INTITULE DE LA MESURE		PHASE
M8	Limitation de l'éclairage nocturne en phase d'exploitation	Exploitation
OBJECTIFS DE LA MESURE	- Eviter ou réduire au maximum les impacts de l'éclairage sur la faune nocturne	
ESPECES ET/OU HABITATS NATURELS VISES	MESURE EPROUVEE / RETOURS D'EXPERIENCES	
- Avifaune et chiroptères crépusculaires et nocturnes	Oui	
DESCRIPTION ET DETAILS TECHNIQUES		
<p>Les effets de la pollution lumineuse sur la faune et la flore sont très importants. Pour la flore, l'augmentation artificielle de la durée d'éclairage perturbe le cycle métabolique (photosynthèse), la germination, la floraison, et accélère le dépérissement.</p> <p>Les effets sur la faune sont plus nets et immédiats. Un grand nombre d'espèces vit la nuit. Pour elles, l'obscurité constitue un habitat. La majorité des insectes sortent chasser la nuit, entraînant avec eux des prédateurs spécialisés (chauves-souris par exemple). Certaines espèces sont également particulièrement lucifuges (rhinolophes par exemple). Le rétablissement de « corridors noirs » est donc primordial pour ces espèces.</p> <p>Un éclairage public est prévu dans le cadre de ce projet, réalisé avec des équipements similaires à ceux positionnés pour l'éclairage des espaces publics existants aux alentours. Le nombre de lampadaires à installer sur la nouvelle zone d'habitat est limité au strict nécessaire.</p> <p>Les différents paramètres des aménagements lumineux mis en place pour ce projet sont décrits ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix des lampadaires : Matériaux sans pollution lumineuses : ampoule sous capot abat-jour (sans verre protecteur), verres plats et transparents. Pas de lanternes à verre bombé et les boules. - L'orientation des lampadaires : Potence qui maintient le lampadaire à l'horizontale. Optiques asymétriques qui permettent d'orienter le flux. - La densité des lampadaires : Nombre adapté aux besoins. Les critères d'uniformité d'éclairage actuellement pratiqués en urbanisme bannis car ils perturbent fortement l'environnement. Préservation des corridors écologiques dans le noir. - Spectre d'émission : Lampes émettant en dehors des ondes lumineuses courtes (de l'ultraviolet au bleu-vert) et longues (de l'orange au rouge). Choix préférentiel des lampes émettant dans le jaune. - La puissance lumineuse : Puissance nominale des lampes utilisées (100 W suffisent pour éclairer les voiries, 35 à 70 W pour les jardins publics) réduite. - Réglage des plages horaires de fonctionnement : Plages horaires de fonctionnement réglées en fonction des saisons et du rythme nuit/jour. Possibilité d'éteindre les éclairages entre minuit et 5h du matin dans certains secteurs. - Pour les voiries, alternatives réfléchissantes. 		

Choix et orientation des lampadaires - GREET Ingénierie, 2007



Solutions à la pollution lumineuse - GREET Ingénierie, 2007

PLANNING DE REALISATION	MATERIEL NECESSAIRE
Durant toute la phase d'exploitation	
PERSONNE EN CHARGE DE LA MESURE, DU CONTROLE ET DU SUIVI	ÉVALUATION ET SUIVI
- Maître d'Ouvrage	- Cahier d'enregistrement des interventions

VII. EVALUATION DE L'IMPACT RESIDUEL ET NECESSITE DE DEMANDE DE DEROGATION

VII.1. Impacts résiduels

Ce chapitre analyse les impacts du projet, avant (bruts) et après (résiduels) la mise en place de mesures. Les impacts du projet sont analysés sur la base des différentes espèces protégées ou à enjeux de conservation recensées ou citées dans la bibliographie au niveau de la zone d'étude et par rapport aux implantations des aménagements envisagés et aux travaux nécessaires à leur réalisation.

Les espèces protégées pour lesquelles un impact persiste malgré la mise en place de mesures d'évitement d'impact doivent faire l'objet d'une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées.

De plus, les espèces pour lesquelles un impact résiduel notable persiste après la mise en place de mesures de réduction doivent faire l'objet de mesures compensatoires.

Les mesures d'évitement et de réduction détaillées dans les paragraphes précédents sont reprises de manière synthétique dans les tableaux ci-après, pour permettre de conclure sur la nécessité ou non d'une demande de dérogation (après mesures d'évitement) et sur la nécessité de mettre en place des mesures compensatoires (après mesures d'évitement et de réduction).

Nora bene : Les méthodes d'estimation des impacts résiduels sont identiques à celles utilisées pour les impacts bruts.

VII.1.1. *Invertébrés*

Tableau 27 : Impacts pour les invertébrés

ESPECES PROTEGEES		IMPACTS BRUTS						MESURES DE REDUCTION	IMPACTS RESIDUELS		DEMANDE DEROGATION	
Espèces	Enjeu	Type	Durée	Nature	Précisions (commentaires, surface et/ou population concernées)	Intensité	Niveau		Commentaire	Niveau		
Milieux ouverts et semi-ouverts												
Diane	MODE	D	P	Destruction d'habitats et d'individus présents dans les emprises lors du défrichage et terrassement	- 388 m linéaires soit 60% des habitats de l'espèce - Grande partie de la population concernée - Pérennité des populations sud non garantie	Forte	Assez élevé	- Mise en défens des zones sensibles en phase travaux - Assistance par un écologue en phase chantier - Gestion écologique des aménagements (zone urbaine)	- Perte d'habitat d'espèce (388 m soit 0,6 ha de station sur 3,8 ha de friches et fourrés) - Destruction d'individus inévitable - Dérangement en phase travaux abaissé mais présent	Assez élevé	OUI pour les habitats OUI pour les individus OUI pour le dérangement (en phase travaux uniquement)	
				Dégradation de la qualité des habitats	Habitats restants intacts	Nulle	Nul			Nul		
		I	P	T	Dérangement en phase de travaux	Quelques individus	Moyenne			Modéré		Peu élevé
				Dérangement en phase d'exploitation	Habitats restants intacts	Nulle	Nul			Nul		
Milieux aquatiques et humides												
Cordulie à corps fin	FORT	D	P	Destruction d'habitats lors du défrichage et terrassement	Aucune	Nulle	Nul	- Mise en défens des zones sensibles en phase travaux - Assistance par un écologue en phase chantier - Gestion écologique des aménagements (zone urbaine)	- Pas de destruction d'habitat d'espèce - Evitement des individus et mortalité non augmentée par rapport à l'existant car espèce volante - Dérangement en phase travaux nettement abaissé	Nul	NON pour les habitats NON pour les individus	
				Destruction d'individus présents dans les emprises lors des travaux	Risque faible de collisions	Très faible	Peu élevée					
				Dégradation de la qualité des habitats	Altération éventuelle des berges du canal en phase travaux	Très faible	Peu élevée					
		I	P	T	Dérangement en phase de travaux	Quelques individus adultes	Très faible			Peu élevée	Négligeable	NON pour le dérangement
Dérangement en phase d'exploitation	Non augmenté par rapport à l'existant			Nulle	Nul							

VII.1.2. Amphibiens

Tableau 28 : Impacts pour les amphibiens

ESPECES PROTEGEES		IMPACTS BRUTS						MESURES DE REDUCTION	IMPACTS RESIDUELS		DEMANDE DEROGATION
Espèces	Enjeu	Type	Durée	Nature	Précisions (commentaires, surface et/ou population concernée)	Intensité	Niveau		Commentaire	Niveau	
Rainette méridionale Crapaud commun - potentiel Grenouille rieuse - potentielle	FAIB	D	P	Destruction d'habitats et d'individus présents dans les emprises lors du défrichage et terrassement	- Environ 20% de la population (toutes espèces) - 3,8 ha soit 15% des habitats terrestre pour la Rainette et le Crapaud commun - Surface négligeable pour la Grenouille rieuse	Moyenne	Peu élevé	- Adaptation de la période de travaux - Mise en défens des zones sensibles en phase travaux - Assistance par un écologue en phase chantier - Gestion écologique des aménagements (zone urbaine)	- Perte d'habitat terrestre (3,8 ha de friches et fourrés) - Evitement quasi-total des individus bien que la mortalité par collision ne puisse être écartée totalement en phase chantier - Dérangement en phase travaux uniquement	Peu élevé	OUI pour les habitats terrestres de la Rainette méridionale OUI pour les individus (en phase terrestre uniquement)
			T	Dégradation de la qualité des habitats en phase chantier	Habitats restants intacts, possible dégradation par invasives	Faible	Négligeable			Négligeable	
				Dérangement dû à la phase de travaux	Quelques individus						
		I	P	Destruction indirect d'individus (collision)	Quelques individus isolés au nord du canal					NON pour le dérangement	

VII.1.3. Reptiles

Tableau 29 : Impacts pour les reptiles

ESPECES PROTEGEES		IMPACTS BRUTS					MESURES DE REDUCTION	IMPACTS RESIDUELS		DEMANDE DEROGATION	
Espèces	Enjeu	Type	Durée	Nature	Précisions (commentaires, surface et/ou population concernée)	Intensité		Niveau	Commentaire		Niveau
Milieux ouverts et semi-ouverts											
Lézard vert occidental Couleuvre de Montpellier Seps strié - potentiel	FAIB à MODE	D	P	Destruction d'habitats et d'individus présents dans les emprises lors du défrichage et terrassement	- 3,8 ha soit 32,9% des milieux des espèces de la zone d'étude	Moyenne	Peu élevé à modéré	- Adaptation de la période de travaux - Mise en défens des zones sensibles en phase travaux - Evitement de la présence d'individus - Assistance par un écologue en phase chantier - Gestion écologique des aménagements (zone urbaine)	- Perte d'habitat - Abaissement du niveau lié à la destruction d'individus mais toujours présents en phase travaux ainsi que le dérangement	Modéré	OUI pour les habitats du Lézard vert OUI pour les individus des trois espèces
				Dégradation de la qualité des habitats	Habitats restant préservés	Nulle	Nul			Nul	
			T	Dérangement dû à la phase de travaux	Seulement au nord du canal de la Robine	Moyenne	Peu élevé à modéré			Peu élevé	
		I	P	Dérangement pendant la phase d'exploitation		Nulle	Nul			Nul	OUI pour le dérangement des trois espèces (en phase travaux uniquement)
Milieux arborés											
Orvet fragile	FAIB	D	P	Destruction d'habitats et d'individus présents dans les emprises lors du défrichage et terrassement	- Faible partie de la population - 0,3 ha soit 4,5 % des habitats de la zone d'étude	Faible	Négligeable	- Adaptation de la période de travaux - Mise en défens des zones sensibles en phase travaux - Assistance par un écologue en phase chantier - Adaptation du projet : zone tampon proche du canal - Mise en défens des éléments sensibles - Evitement de la présence d'individus	- Perte d'habitat minime - Abaissement du niveau lié à la destruction d'individus mais toujours présents en phase travaux ainsi que le dérangement	Négligeable	NON pour les habitats qui ne sont pas protégés OUI pour les individus OUI pour le dérangement (en phase travaux uniquement)
				Dégradation de la qualité des habitats	Habitats restant préservés	Nulle	Nul			Nul	
			T	Dérangement dû à la phase de travaux	Seulement au nord du canal de la Robine	Moyenne	Peu élevé			Peu élevé	
		I	P	Dérangement des individus en phase d'exploitation	Habitats restants non concernés	Nulle	Nul			Nul	
Milieux aquatiques											
Couleuvre vipérine - potentielle Trachémyde à tempes rouges	FAIB	D	P	Destruction d'habitats et d'individus présents dans les emprises lors du défrichage et terrassement	Aucun	Nulle	Nul	/	/	Nul	NON pour les habitats qui ne sont pas protégés NON pour les individus NON pour le dérangement
				Dégradation de la qualité des habitats	Milieu aquatique non concerné par les aménagements						
			T	Dérangement dû à la phase de travaux	Pas d'individus						
		I	P	Dérangement des individus en phase d'exploitation	Habitat absent de la zone d'emprise						

VII.1.4. *Mammifères*

Tableau 30 : Impacts pour les mammifères

ESPECES PROTEGEES		IMPACTS BRUTS						MESURES DE REDUCTION	IMPACTS RESIDUELS		DEMANDE DEROGATION
Espèces	Enjeu	Type	Durée	Nature	Précisions (commentaires, surface et/ou population concernée)	Intensité	Niveau		Commentaire	Niveau	
Hérisson d'Europe - potentiel	FAIB	D	P	Destruction d'habitats et d'individus présents dans les emprises lors du défrichage et terrassement	- Quelques individus - 3,8 ha au nord du Canal	Moyenne	Peu élevé	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation de la période de travaux - Mise en défens des zones sensibles en phase travaux - Assistance par un écologue en phase chantier - Gestion écologique des aménagements (zone urbaine) 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte d'habitat (3,8 ha) avec retour possible dans zone d'emprise (nouveaux habitats pour espèce ubiquiste) - Evitement quasi-total des individus bien que la mortalité par collision ne puisse être totalement écartée - Dérangement en phase travaux nettement abaissé 	Peu élevé	OUI pour les habitats
				Dégradation de la qualité des habitats	Habitats moins favorables au nord, plus urbanisés	Faible	Négligeable			Négligeable	
			T	Dérangement dû à la phase de travaux	Peu d'individus	Moyenne	Peu élevé				
		I	P	Dérangement des individus en phase d'exploitation	Au nord du canal de la Robine avec légère augmentation par rapport à l'existant (animaux domestique)	Faible	Négligeable				
Écureuil roux	FAIB	D	P	Destruction d'habitats et d'individus présents dans les emprises lors du défrichage et terrassement	- Quelques individus - 0,3 ha soit 4,5 % des habitats de la zone d'étude	Moyenne	Peu élevé	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation de la période de travaux - Réalisation d'aménagements paysagers - Assistance par un écologue en phase chantier - Gestion écologique des aménagements (zone urbaine) 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte d'habitat infime - Evitement quasi-total des individus bien que la mortalité par collision ne puisse être totalement écartée - Dérangement en phase travaux nettement abaissé 	Peu élevé	NON pour les habitats
				Dégradation de la qualité des habitats	Habitat moins favorables au nord, plus urbanisés	Faible	Négligeable			Négligeable	
			T	Dérangement dû à la phase de travaux	Peu d'individus	Moyenne	Peu élevé				NON pour le dérangement
		I	P	Dérangement des individus en phase d'exploitation	Au nord du canal de la Robine avec légère augmentation par rapport à l'existant (animaux domestique)	Faible	Négligeable				

VII.1.5. Chiroptères

Tableau 31 : Impacts pour les chiroptères

ESPECES PROTEGEES		IMPACTS BRUTS						MESURES DE REDUCTION	IMPACTS RESIDUELS		DEMANDE DEROGATION
Espèces	Enjeu	Type	Durée	Nature	Précisions (commentaires, surface et/ou population concernée)	Intensité	Niveau		Commentaire	Niveau	
Milieux arborés											
Grand rhinolophe Murin à oreilles échancrées Noctule de Leisler Barbastelle d'Europe Noctule commune Oreillard gris	MODE à FORT	D	P	Destruction d'habitats et d'individus présents dans les emprises lors du défrichage et terrassement	Barbastelle et Noctules au sein des arbres isolés en dehors du Domaine de Fleisch	Moyenne	Modéré	- Adaptation de la période de travaux - Assistance par un écologue en phase chantier - Mise en défens des éléments sensibles - Eclairage nocturne limité en phase d'exploitation - Gestion écologique des aménagements (zone urbaine)	- Perte d'habitat infime	Peu élevé	NON pour les habitats
			T	Dégradation de la qualité des habitats	Habitats préservés	Nulle	Nul		- Evitement des individus : mortalité non augmentée par rapport à l'existant car espèce volante	Nul	
		I	T	Dérangement dû à la phase de travaux	Eclairage nocturne de chantier	Négligeable	Négligeable		- Dérangement en phase travaux et exploitation abaissé	Négligeable	NON pour le dérangement
			T	Dérangement des individus en phase d'exploitation	Eclairage nocturne de la nouvelle zone urbaine mais très faiblement augmenté par rapport à l'existant	Nulle	Nul			Nul	
			P			Faible	Peu élevé			Peu élevé	
Milieux humides											
Murin de Capaccini Murin de Daubenton Pipistrelle de Nathusius Minioptère de Schreibers Petit Murin	MODE	D	P	Destruction d'habitats et d'individus présents dans les emprises lors du défrichage et terrassement	- Aucune	Nulle	Nul	- Mise en défens des éléments sensibles - Assistance par un écologue en phase chantier - Eclairage nocturne limité en phase d'exploitation - Gestion écologique des aménagements (zone urbaine)	- Evitement des individus : mortalité non augmentée par rapport à l'existant car espèce volante	Nul	NON pour les habitats
			T	Dérangement en phase de travaux	Altération éventuelle des berges du canal en phase travaux	Faible	Peu élevé		- Dérangement en phase travaux et exploitation nettement abaissé	Négligeable	
		I	T	Dérangement des individus en phase d'exploitation	Eclairage nocturne de la nouvelle zone urbaine mais très faiblement augmenté par rapport à l'existant	Faible	Peu élevé			Nul	NON pour le dérangement
			P							Peu élevé	

ESPECES PROTEGEES		IMPACTS BRUTS						MESURES DE REDUCTION	IMPACTS RESIDUELS		DEMANDE DEROGATION
Espèces	Enjeu	Type	Durée	Nature	Précisions (commentaires, surface et/ou population concernée)	Intensité	Niveau		Commentaire	Niveau	
Espèces ubiquistes											
Pipistrelle commune Pipistrelle de Kuhl Pipistrelle pygmée Sérotine commune Vespère de Savi Molosse de Cestoni	FAIB	D	P	Destruction d'habitats et d'individus présents dans les emprises lors du défrichage et terrassement	Pas de destruction de bâti	Nulle	Nul	- Adaptation de la période de travaux - Réalisation d'aménagements paysagers - Mise en défens des éléments sensibles - Assistance par un écologue en phase chantier - Eclairage nocturne limité en phase d'exploitation - Gestion écologique des aménagements (zone urbaine)	- Nouveaux habitats potentiellement créés - Evitement des individus : mortalité non augmentée par rapport à l'existant car espèce volante - Dérangement en phase travaux et exploitation nettement abaissé	Nul	NON pour les habitats NON pour les individus NON pour le dérangement
				Dégradation de la qualité des habitats	Habitats bâti supplémentaires						
		T		Dérangement en phase de travaux	Eclairage nocturne de chantier et dérangement	Moyenne	Peu élevé			Négligeable	
		I	P	Dérangement des individus en phase d'exploitation	Eclairage nocturne de la nouvelle zone urbaine	Moyenne	Peu élevé			Nul	
										Négligeable	

VII.1.6. Oiseaux

Avifaune des milieux aquatiques et humides (y compris ripisylves)

Par souci de simplification, chaque espèce a été attribuée à un seul cortège.

Tableau 32 : Impacts pour l'avifaune des milieux aquatiques et humides

ESPECES PROTEGEES			IMPACTS BRUTS						MESURES DE REDUCTION	IMPACTS RESIDUELS		DEMANDE DEROGATION
Espèces	Statut	Enjeu	Type	Durée	Nature	Précisions (commentaires, surface et/ou population concernée)	Intensité	Niveau		Commentaire	Niveau	
Milieux aquatiques et humides												
Bouscarle de Cetti	(N)-S	FAIB à MODE	D	P	Destruction d'habitats et d'individus présents dans les emprises lors du défrichage et terrassement	Aucun	Nulle	Nul	- Adaptation de la période de travaux - Mise en défens des zones sensibles en phase travaux	- Evitement des individus : mortalité non augmentée par rapport à l'existant car espèce volante	Nul	NON pour les habitats
Choucas des tours	N-S				Dégradation de la qualité des habitats	Altération éventuelle des berges du canal en phase travaux	Très faible	Négligeable	- Mise en défens des éléments sensibles - Adaptation de la vitesse des engins de chantier			
Épervier d'Europe	Npo-S				Dérangement en phase de travaux	Quelques individus			- Assistance par un écologue en phase chantier - Gestion écologique des aménagements (zone urbaine)	- Dérangement en phase travaux et exploitation nettement abaissé		
Faucon crécerelle	Npo-S											
Hypolaïs polyglotte	(N)-S											
Rollier d'Europe - potentiel	N Potentiel		T							Négligeable	NON pour le dérangement	

Avifaune des milieux ouverts et semi-ouverts (friches et fourrés)

Par souci de simplification, chaque espèce a été attribuée à un seul cortège.

Tableau 33 : Impacts pour l'avifaune des milieux ouverts et semi-ouverts

ESPECES PROTEGEES			IMPACTS BRUTS						MESURES REDUCTION	IMPACTS RESIDUELS		DEMANDE DEROGATION			
Espèces	Statut	Enjeu	Type	Durée	Nature	Précisions (commentaires, surface et/ou population concernée)	Intensité	Niveau		Commentaire	Niveau				
Milieux ouverts et semi-ouverts															
Fauvette à tête noire	(N)-S	FAIB à MODE	P		Destruction d'habitats et d'individus présents dans les emprises lors du défrichage et terrassement	- Couvées des espèces nicheuses au sol - 3,8 ha soit 3,29% des habitats sur la zone	Moyenne	Modéré	- Adaptation de la période des travaux	Evitement des individus : mortalité non augmentée par rapport à l'existant car espèce volante	Modéré	OUI pour les habitats des espèces nicheuses NON pour les individus NON pour le dérangement			
Fauvette mélanocéphale	(N)-S				Dégradation de la qualité des habitats	Habitats absents de la nouvelle zone urbaine après travaux	Nulle	Nul			- Mise en défens des zones sensibles en phase travaux		Nul		
Hypolaïs polyglotte	(N)-S				Dérangement en phase de travaux	Quelques individus sur la zone au nord du canal	Moyenne	Modéré			- Adaptation de la vitesse des engins de chantier		Peu élevé		
Pouillot véloce	(N)-S		T						- Assistance par un écologue en phase chantier		- Dérangement en phase travaux et exploitation nettement abaissé				
Roitelet à triple bandeau	(N)-S														
Rossignol philomèle	(N)-E														
Chardonneret élégant	Npo-S		I	P		Dérangement pendant la phase d'exploitation	Quasi aucun (les individus vont quitter la zone au nord)	Très faible	Négligeable		- Gestion écologique des aménagements (zone urbaine)			Négligeable	
Cisticole des joncs	(N)-S														
Cochevis huppé	N-S														
Linotte mélodieuse	(N)-S														

Avifaune des milieux boisés et arborés

Par souci de simplification, chaque espèce a été attribuée à un seul cortège.

Tableau 34 : Impacts pour l'avifaune des milieux boisés et arborés

ESPECES PROTEGEES			IMPACTS BRUTS						MESURES DE REDUCTION	IMPACTS RESIDUELS		DEMANDE DEROGATION	
Espèces	Statut	Enjeu	Type	Durée	Nature	Précisions (commentaires, surface et/ou population concernée)	Intensité	Niveau		Commentaire	Niveau		
Milieux boisés et arborés													
Coucou geai	Npo-E	FAIB à MODE	D	P	Destruction d'habitats et d'individus présents dans les emprises lors du défrichage et terrassement	- Couvée des espèces nicheuses - 0,3 ha soit 4,5 % de la zone d'étude	Faible	Peu élevé	- Adaptation de la période de travaux - Mise en défens des zones sensibles en phase travaux - Adaptation de la vitesse des engins de chantier - Assistance par un écologue en phase chantier - Gestion écologique des aménagements (zone urbaine)	- Perte infime d'habitats - Aucun impact sur les nichées - Evitement des individus : mortalité inchangée par rapport à l'existant car espèce volante - Dérangement en phase travaux et d'exploitation nettement abaissé	Négligeable	NON pour les habitats NON pour les individus NON pour le dérangement	
Buse variable	Npo-S				Dégradation de la qualité des habitats	Habitats restant préservés	Nulle	Nul			Nul		
Chouette hulotte	(N)-S			Dérangement dû à la phase de travaux	Quelques individus sur la zone au nord du canal	Faible	Peu élevé						
Coucou geai	Npo-E		T	I	P	Dérangement pendant la phase d'exploitation	Quasi aucun (les individus vont quitter la zone au nord)	Très faible	Négligeable			Négligeable	
Huppe fasciée	(N)-E												
Loriot d'Europe	(N)-E												
Mésange bleue	(N)-S												
Mésange charbonnière	(N)-S												
Pic épeichette	(N)-S												
Pic vert	(N)-S												
Pinson des arbres	Npo-S												
Grimpereau des jardins	Npo-S												

Avifaune des milieux cultivés

Par souci de simplification, chaque espèce a été attribuée à un seul cortège.

Tableau 35 : Impacts pour l'avifaune des milieux cultivés

ESPECES PROTEGEES			IMPACTS BRUTS						MESURES DE REDUCTION	IMPACTS RESIDUELS		DEMANDE DEROGATION
Espèce	Statut	Enjeu	Type	Durée	Nature	Précisions (commentaires, surface et/ou population concernée)	Intensité	Niveau		Commentaire	Niveau	
Milieux agricoles												
Edicnème criard	Npo	MODE	D	P	Destruction d'habitats et d'individus présents dans les emprises lors du défrichage et terrassement	- Aucun	Nulle	Nul	Pas d'impact donc pas de mesures	/	Nul	NON pour les habitats
					Dégradation de la qualité des habitats	- Aucun						NON pour les individus
				T	Dérangement dû à la phase de travaux	Espèce très éloignée de la zone de travaux						NON pour le dérangement
				I	Dérangement pendant la phase d'exploitation	Espèce très éloignée des lotissements						

VII.2. Nécessité de demande de dérogation

VII.2.1. Bilan

L'aménagement du secteur nord de la ZAC des berges de la Robine à Narbonne entraîne des impacts sur le milieu naturel et la faune associée. Compte tenu du contexte, aucune mesure d'évitement ne peut être appliquée. Des mesures de réduction d'impacts sont prises dès la phase de conception du projet pour limiter le nombre d'espèces ainsi que la surface impactées.

Malgré la mise en place de ces mesures de réduction d'impact, des impacts résiduels subsistent sur certaines espèces protégées, impliquant une demande de dérogation de destruction d'espèces protégées au titre de l'article L.411-2.

Des impacts résiduels persistent sur vingt des espèces protégées nationalement qui font l'objet de la demande de dérogation. Le Tableau 36 expose les surfaces (et les mètres linéaires pour la Diane) d'habitats de ces espèces détruits auquel(le)s un ratio de compensation est appliqué, aboutissant à la surface à compenser.

En appliquant la méthode décrite en § VIII et en Annexe, un ratio de trois est attribué à la Diane. Ce ratio semble pertinent au regard du statut de l'espèce et des impacts attendus. Au regard des 6 000 m² détruits par le projet, 1,8 ha minimum d'habitat favorable à la reproduction de la Diane sont donc à restaurer dans le cadre du présent projet. Etant donné que les habitats de l'espèce dans la partie nord correspondent majoritairement à des linéaires (fossés), et que la compensation cible également ce type d'habitat, il paraît plus pertinent d'évaluer les surfaces détruites et à compenser sous forme de linéaire. Ainsi, l'impact peut être évalué à environ 400 mètres d'habitat de reproduction détruits. La compensation doit donc être appliquée sur 1 200 mètres.

Aucune demande de dérogation n'est nécessaire pour la flore (pas d'espèces protégées sur la zone d'emprise).

Tableau 36 : Espèces, surfaces (mètres linéaires) impactés et surfaces (mètres linéaires) à compenser correspondantes

Groupes	Espèce	Habitats	Individus	Dérangement	Impacts résiduels	Surface (mètre linéaire) concernée	Ratio	Surface (mètre linéaire) à compenser
	Nom vernaculaire							
Invertébrés	Diane	X	X		Assez élevé	388 m l	3	3,8 ha de milieux ouverts et semi ouverts comprenant au moins 1 164 m l et 1,5 ha de friches fraîches et éventuellement des milieux humides pour les amphibiens
Amphibiens en phase terrestre	Rainette méridionale	X	X		Peu élevé	3,8 ha	1	
	Grenouille rieuse - potentielle		X		Négligeable			
	Crapaud commun - potentiel		X					
Reptiles	Couleuvre de Montpellier		X	X	Peu élevé		1	
	Seps strié - potentiel		X	X	Modéré			
	Lézard vert occidental	X	X	X	Peu élevé			
	Orvet fragile		X	X				
Mammifères	Hérisson d'Europe - potentiel	X	X	X	Peu élevé		1	
	Ecureuil roux		X					
Oiseaux nicheurs des milieux ouverts et semi-ouverts	Fauvette à tête noire	X			Faible à Modéré		1	
	Fauvette mélanocéphale	X						
	Hypolaïs polyglotte	X						
	Pouillot véloce	X						
	Roitelet à triple bandeau	X						
	Rossignol philomèle	X						
	Chardonneret élégant	X						
	Cisticole des joncs	X						
	Cochevis huppé	X						
Linotte mélodieuse	X							

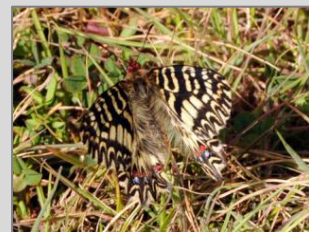
VII.2.2. Présentation des principales espèces concernées

Invertébrés : Diane

Nom scientifique : *Zerynthia polyxena* (Denis & Schiffermüller, 1775)

Ordre : Lépidoptères

Famille : Papilionidés



ECOTONE © Nathalie Chauvin

Description de l'espèce

Taille des ailes : 20 à 26 mm de long.

Les femelles sont légèrement plus grandes que les mâles. La teinte de fond des ailes va du blanc au jaune pâle, avec de nombreuses rayures et motifs noirs. La caractéristique de l'espèce est l'absence de taches rouges sur les ailes antérieures. Les ailes postérieures sont quant à elles abondamment ornées de rouge et de noir. La chenille présente une couleur grisâtre à noire et quatre rangées longitudinales de protubérances rouges à roses avec le dessus noir ; elle peut mesurer jusqu'à 35 mm de long. La chrysalide de la Diane est de couleur générale blanche. Les œufs sont de forme sphérique, blanc-laiteux.

Caractères écologiques

La Diane affectionne les milieux de type prairies, landes ouvertes et pelouses, et préfère les endroits plus humides. On la retrouve du littoral à des altitudes de 1 300 m, sa présence étant plus importante à basse altitude. On l'observe cependant jusqu'à 1 600 m dans les Alpes de Haute-Provence.

La plante-hôte choisie pour la ponte est souvent l'Aristolochie à feuilles rondes (*Aristolochia rotunda*). Les chenilles s'en nourrissent ensuite.

Les œufs sont déposés un à un ou en petits groupes sur les feuilles, ou autres parties de la plante-hôte. L'incubation dure de sept à quinze jours.

La chenille se nourrit des feuilles, fleurs et fruits d'Aristolochie, et vit dans les mêmes milieux que l'adulte. Le développement larvaire a lieu de mi-avril à début juin et dure de quatre à cinq semaines.

La chrysalide va hiverner, parfois deux fois, fixée sur une tige ou une pierre.

L'adulte émerge à la mi-mars et la période de vol s'étend jusqu'en avril, voire début mai. Un individu vole de trois à quatre semaines. Il n'y a qu'une génération par an.

Répartition géographique

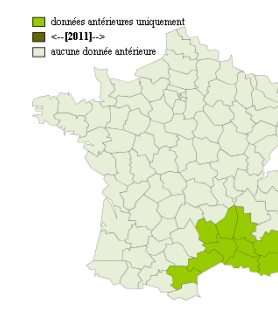
■ Mondiale / Européenne

Cette espèce a une aire de répartition méditerranéo-asiatique, allant de la France à l'Asie Mineure, en passant par l'Italie et les Balkans. Des colonies isolées sont observées également en Autriche et en République Tchèque.

■ Française

L'espèce se cantonne au sud-est du territoire, dans le Languedoc-Roussillon, en Provence-Alpes-Côtes d'Azur et au sud de la région Rhône-Alpes.

Elle est localisée, mais abondante dans treize départements du territoire. Une station est notée en Aveyron. Une autre a été mentionnée mais non confirmée en Lozère (observation assez ancienne).



Répartition de la Diane en France (MNHN, 2011)

■ En méditerranée et Languedoc-Roussillon

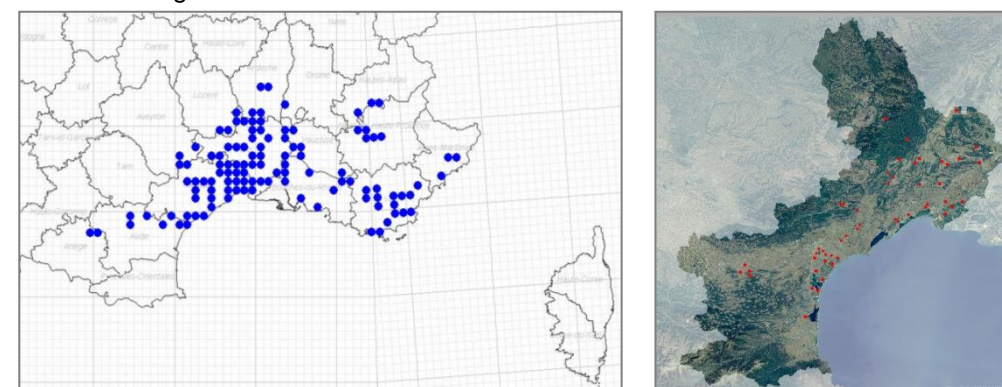


Figure 21 : Répartition de la Diane sur le littoral méditerranéen (ONEM, 2011) et en Languedoc-Roussillon (Faune LR)

Statut juridique et de conservation de l'espèce

Échelon mondial	Échelon européen	Échelon national	Échelon régional
Annexe II de la Convention de Berne	Annexe IV de la Directive « Habitat-Faune-Flore » « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge européenne des lépidoptères	Espèce protégée en France : article 2 de l'arrêté du 23/04/07 « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge des espèces menacées en France	Déterminante ZNIEFF

État des populations dans leur aire de répartition

■ En France

Même si l'espèce présente une répartition localisée, ses effectifs sont relativement abondants. Toutefois, de nombreuses stations de la Côte d'Azur ont disparu.

■ En Languedoc-Roussillon

La monoculture viticole semble avoir réduit les habitats de l'espèce dans la plaine languedocienne.

Menaces potentielles

Le développement d'infrastructures, l'urbanisation, la destruction ou l'aménagement de milieux humides induisent la disparition d'habitats favorables à la Diane, provoquant ainsi sa disparition dans ces zones.

Bibliographie

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Nature Midi-Pyrénées. Base de données naturalistes de Nature Midi-Pyrénées. <http://www.baznat.net>

Muséum National d'Histoire Naturelle [Ed]. 2003-2014. Inventaire national du Patrimoine naturel, site. <http://inpn.mnhn.fr>.

Bensettiti F. & Gaudillat V. (coord.), 2002. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353p. + cédérom.

*Amphibiens : Rainette méridionale***Rainette méridionale (Boettger, 1874)**

Hyla meridionalis

Anura

Hylidae



Noémie DELEYS@ECOTONE

Description de l'espèce

Taille : de 3 à 6,5 cm

La Rainette méridionale a la peau lisse, de longs membres et un museau arrondi. Sa peau, généralement verte, peut devenir bleue, brune ou jaune, pour se confondre avec l'environnement. Une ligne noire part du nez jusqu'aux pattes avant. Les pupilles horizontales sont de couleur métallique.

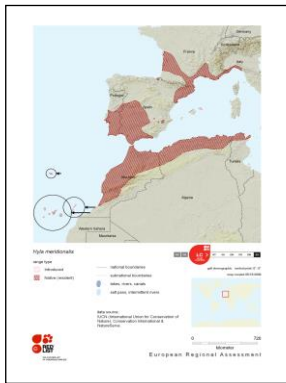
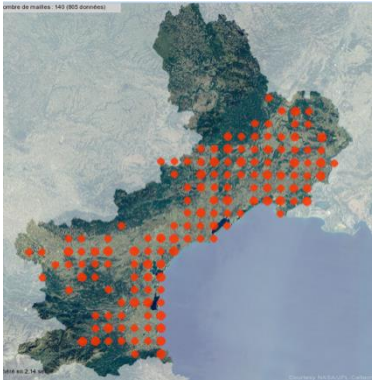
Caractères écologiques

C'est une grenouille à mœurs arboricoles ; elle est plutôt liée aux zones buissonnantes, mais peut se contenter de quelques touffes d'herbes hautes. On trouve cette espèce dans les milieux très ensoleillés avec une température annuelle moyenne de plus de 12°C.

Cette rainette se rencontre à basse et à moyenne altitude, du niveau de la mer jusqu'à 800 m d'altitude, sauf au Maroc où elle a été observée jusqu'à 2 650 m.

En période de reproduction, elle fréquente des milieux très variés : étangs, fossés d'irrigation, prés inondés, lagunes, ornières en eau et même piscines, bassins divers, puits... qu'elle peut atteindre grâce à ses capacités de grimpe et à ses pattes « adhésives ».

Cette espèce fréquente des milieux variés et présente en outre un caractère pionnier.

Répartition géographique	
<p><u>Européenne</u></p> <p>L'aire de distribution de cette espèce correspond à la Méditerranée occidentale et peut être scindée en trois : Maghreb et îles Canaries, sud de l'Espagne et Portugal, nord-est de l'Espagne et sud de la France.</p> <p>Elle est également présente à Madères et Minorque (Espagne) où elle a été introduite.</p> <p style="text-align: right;"><i>Répartition mondiale de la Rainette méridionale (IUCN, 2010)</i></p>	
<p><u>Française</u></p> <p>Elle occupe les régions du Midi méditerranéen et du quart sud-ouest de façon quasi continue.</p> <p style="text-align: right;"><i>Répartition de la Rainette méridionale en France (INPN, 2014)</i></p>	
<p><u>En Languedoc-Roussillon</u></p> <p>La Rainette méridionale occupe tous le secteur méditerranéen de la région. Elle évite les reliefs d'altitude, pénétrant seulement les vallées comme c'est le cas dans les Pyrénées-Orientales. Absente de la Montagne noire, elle remonte cependant à l'ouest par le Lauragais et les piémonts pyrénéens. Elle n'est présente que dans l'extrême sud de la Lozère.</p> <p style="text-align: right;"><i>Répartition de la Rainette méridionale en Languedoc-Roussillon entre 2005 et 2014 (Union meridionalis, 2014)</i></p>	

Statut juridique et de conservation de l'espèce	
Mondial	Annexe II de la Convention de Berne Considérée de « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge de l'IUCN
Européen	Annexe IV de la Directive « Habitat-Faune-Flore » Considérée de « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge européenne des amphibiens
National	Espèce protégée en France : article 2 de l'arrêté du 19/11/07 Considérée de « Préoccupation mineure » sur la Liste rouge des espèces menacées en France
Régional	/

État des populations dans leur aire de répartition	
Européen	Cette espèce est considérée comme commune et stable dans la globalité de son aire de répartition. Cependant, les populations du sud-est de l'Espagne et celles isolées dans le Pays Basque sont en déclin à cause de la perte d'habitats. En Italie, cette espèce est localement menacée.
National	Elle ne semble globalement pas menacée, toutefois son statut reste à confirmer. On peut noter qu'elle se raréfie suite à la dégradation de ses milieux de reproduction.
Régional	En Languedoc-Roussillon, l'espèce est considérée comme peu menacée. Les populations lozériennes, en limite d'aire sont quant à elles restreintes et fragiles.

Menaces potentielles	
Général	<p>La perte d'habitats menace localement l'espèce : intensification de l'agriculture, développement d'infrastructures, pollution aquatique (agriculture ; contrôle de moustique) et perte de sites de reproduction.</p> <p>L'introduction de l'Ecrevisse de la Louisiane (<i>Procambarus clarkii</i>) et de poissons comme la Gambusie (<i>Gambusia holbrooki</i>) dans les sites de reproduction est une menace sérieuse pour cette espèce.</p> <p>L'espèce semble montrer une résistance plus importante que les autres espèces au phénomène d'eutrophisation. Cela peut être dû au fait que l'eutrophisation favorise la croissance de roseaux et d'une végétation qui lui est favorable.</p>

Bibliographie	
Pottier G. et collaborateurs 2008- <i>Atlas de répartition des reptiles et amphibiens de Midi-Pyrénées</i> . Collection Atlas naturalistes de Midi-Pyrénées. Ed. Nature Midi-Pyrénées. 126 p.	
ACEMAV coll., Duguet R. & Melki F. ed., 2003 – <i>Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg</i> . Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.	
Geniez P. & Cheylan M., - <i>Les Amphibiens et les Reptiles du languedoc-Roussillon et régions limitrophes. Atlas biogéographique</i> . Biotope, Mèze ; muséum national d'Histoire naturelle, paris (collection inventaires et biodiversité), 448p.	
IUCN : http://www.iucnredlist.org	
http://www.herpfrance.com/fr/	
Nature Midi-Pyrénées. <i>Base de données naturalistes de Nature Midi-Pyrénées</i> . http://www.baznat.net	
Union Meridionalis, - <i>Faune LR</i> . http://www.faune-lr.org	

Reptiles

Cf. brève description des statuts des espèces au paragraphe IV.3.3 - Reptiles.

Chiroptères

Cf. brève description des statuts des espèces au paragraphe IV.3.3 - Chiroptères.

Mammifères

Cf. brève description des statuts des espèces au paragraphe IV.3.5 - Mammifères (hors Chiroptères).

Oiseaux

Cf. brève description des statuts des espèces au paragraphe IV.3.6 - Avifaune.

VIII. MESURES COMPENSATOIRES

VIII.1. Modes de compensation retenus

L'objectif des mesures compensatoires est d'atteindre *a minima* une neutralité écologique du projet. Ce dernier ne doit pas nuire au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'espèces protégées concernées.

Le but est de compenser la perte d'habitats de plusieurs espèces faunistiques.

Les mesures compensatoires engagées dans le cadre de ce projet sont prises au titre de la destruction des habitats de reproduction des espèces protégées lors des phases de déblais-remblais.

Sachant que tous les habitats de reproduction d'espèces devant faire l'objet d'une compensation concernent des milieux ouverts et semi ouverts comprenant au moins 1,5 ha de friches fraîches et éventuellement des milieux humides pour les amphibiens, il ne s'agit pas de faire un cumul de compensation pour les différents habitats et espèces. La compensation la plus élevée pour un habitat donné est donc jugée comme suffisante pour l'ensemble des habitats/espèces impactés et utilisant cet habitat.

La compensation peut, ainsi, être commune aux espèces concernées et non cumulative. Elle peut globalement correspondre à trois types d'action :

- La création et l'entretien de milieux favorables aux espèces impactées à partir d'un milieu non favorable ;
- La restauration de milieux peu favorables mais qui pourraient le devenir par une action directe et par un entretien adapté ;
- La préservation de milieux déjà favorables pour en garantir la conservation à long terme.

Ce sont les deux premiers types d'action qui sont engagés.

VIII.1.1. Création et entretien de milieux favorables à la Diane

Objectifs de la mesure :

La mesure vise le double objectif suivant : une mesure compensatoire au titre de la rubrique 3.2.2.0 déblais/remblais de la nomenclature Loi sur l'Eau (et non en tant que bassin de rétention) et une mesure compensatoire au titre des espèces protégées.

En effet, le Dossier Loi sur l'Eau prévoit la mise en place d'une zone de compensation sur une superficie de 19 000 m² au Sud du canal de la Robine. Cette zone jouera le rôle à la fois de compensation volumique, en générant un volume utile supplémentaire d'environ 8 150 m³ et de compensation écologique, en permettant de générer un environnement adapté au développement de l'aristolochie à feuilles ronde, propice au développement de la Diane. L'ensemble de la parcelle et des fossés sera décaissé de façon à générer une pente générale globale vers l'Est. Cette zone pourra être submergée en cas de crue du Rec de Veyret et l'ensemble des eaux sera donc évacué, en point bas du fossé, vers le fossé existant situé en bordure Est de la parcelle, par des canalisations mises en place dans le cadre de cet aménagement. Le fond des fossés créés est calé à la côte minimale de 2.30m NGF, côte située au-dessus du niveau moyen de la nappe (2.00m NGF) et permettant d'éviter par ailleurs toute stagnation des eaux

en fond de fossé, évitant ainsi toute problématique en termes de moustiques. En phase de décrue, cette zone de compensation se vidangera gravitairement vers le fossé qui longe sa limite Est. La pente de fond orientée vers cet exutoire garantira la vidange complète.

Suite aux études menées par le BET Hydraulique dans le cadre de l'étude hydraulique, il apparaît que le volume à décaisser est de 8 150 m³ environ. De ce fait, la mesure compensatoire écologique a été ajustée en fonction de la mesure compensatoire volumique au titre des déblais/remblais. L'objectif est de réaliser des conditions favorables pour la colonisation de cette parcelle par la plante hôte par la création de cunettes et des ruptures de pentes avec des plantations d'arbres ponctuelles au sein de la zone de compensation afin de faciliter la colonisation par l'Aristolochie à feuilles rondes qui se trouve déjà en bordure sur site. L'emplacement des plantations d'arbres sera défini lors de l'élaboration du plan de gestion de la compensation. L'inclinaison maximale de 70° pour les talus permettra également aux amphibiens d'utiliser la zone de compensation en contexte humide.

Le schéma de principe et la coupe ci-après présentent la faisabilité technique de l'aménagement (l'emplacement des plantations n'est pas présenté sur ce schéma car il sera défini lors de l'élaboration du Plan de gestion de la compensation).

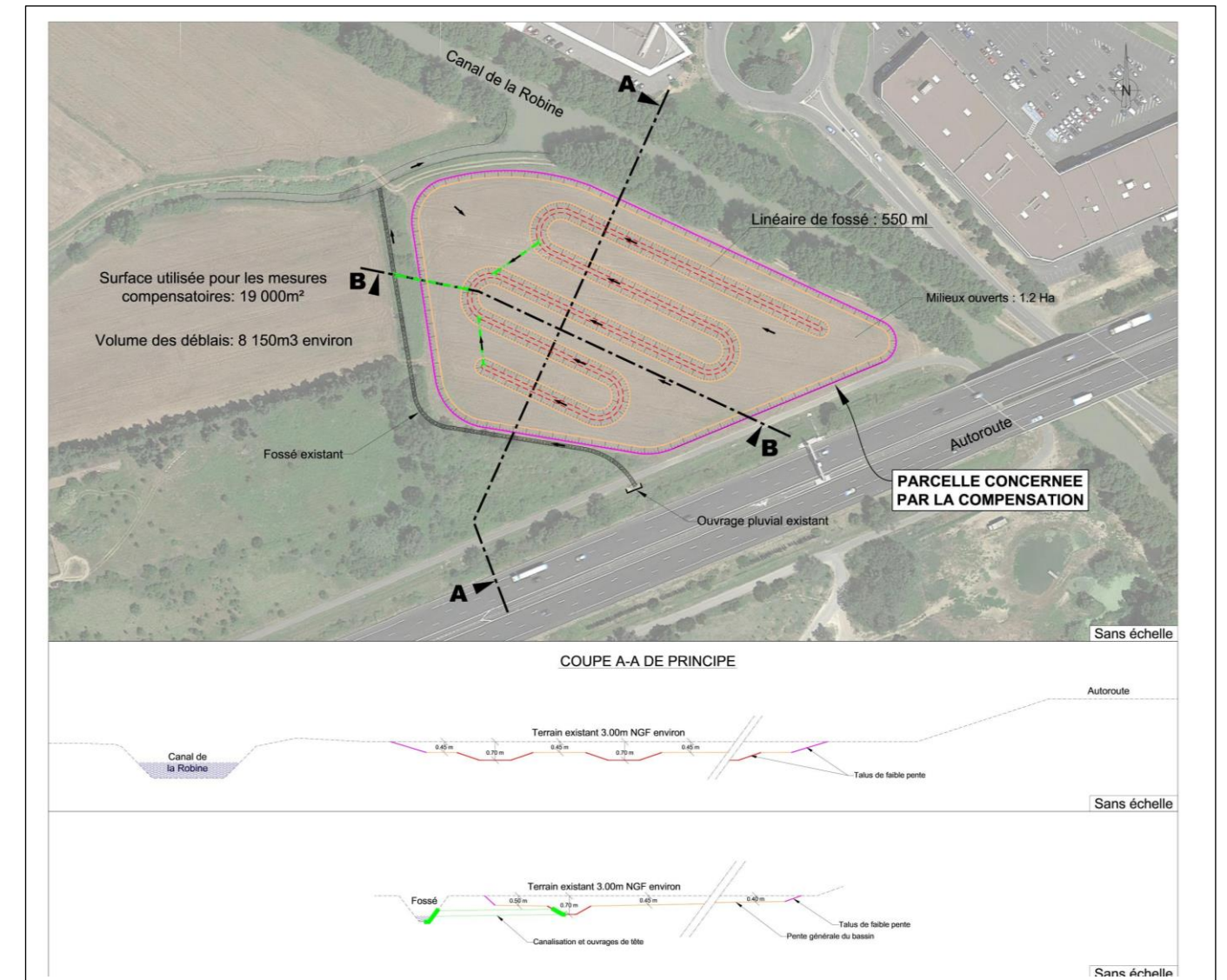


Figure 22 : Principe des mesures appliquées au secteur 1

VIII.1.2. *Transplantation de pieds d'aristoloches*

Objectifs de la mesure :

La transplantation de pieds d'aristoloches est encore une mesure expérimentale. Quelques organismes spécialisés dans la gestion des écosystèmes naturels (CEN-LR, association Les Ecologistes de l'Euzières) procèdent actuellement à ce type d'expérimentation. Cependant, compte tenu des réalisations très récentes, aucun retour d'expérience n'est actuellement disponible. La mesure de transplantation engagée dans le cadre de ce projet vise donc à apporter des connaissances scientifiques supplémentaires. Il s'agira aussi de fournir des bases écologiques et scientifiques pour une aide à la décision concernant les sites adéquats pour le renforcement et la création de nouvelles populations de la plante hôte qui soient adéquates pour la Diane (effectifs de la plante et écologie du site).

Les conditions favorables à son installation (humidité, substrat) seront re-crées à partir d'une analyse pédologique permettant d'apprécier la nature du sol sur lequel les stations d'Aristoloches sont présentes en bordure du site de compensation.

Afin d'assurer la réussite de cette mesure, il est prévu de mettre en œuvre la transplantation des pieds situés sur l'emprise impactée par le projet à une période en cohérence avec le cycle de vie de la plante et le cycle de vie du papillon Diane, soit en septembre 2017 après obtention de la demande de dérogation.

Après consultation de structures ayant travaillé sur ce thème, la transplantation a été préconisée plutôt que le semis, car à ce jour, il n'y a pas d'expérimentation concluante sur la germination de cette Aristoloches. Il semble en effet que plus les graines restent longtemps dans un sol frais et profond, plus elles ont de chances de germer. Mais les pieds obtenus sont chétifs durant les premières années, donc pas utilisables pour la Diane qui se développe sur de grosses touffes.

Les éléments méthodologiques suivants sont extraits de dossiers validés ayant préconisé cette opération (dont : arrêté préfectoral 2015068-0004 du 9 mars 2015 portant sur les travaux de lutte contre les inondations de la ville de Nîmes dans le cadre du programme « Cadereau » ; expérimentation de GARD NATURE dans le cadre du doublement de la RD61 sur la commune de Marsillargues ; déplacement de l'autoroute A9 à Montpellier) et de la consultation de structures l'ayant déjà réalisée (dont le CEN Languedoc-Roussillon et le cabinet HELICE-BTP).

Concernant la transplantation, le taux de réussite dépend de plusieurs facteurs :

1. La préparation de la transplantation par un piquetage précis des touffes et la rapidité du transfert (si l'on replante immédiatement les tubercules, ils repartent mieux),
2. Le choix du site de substitution, qui doit avoir exactement les mêmes caractéristiques physico-chimiques que le site d'origine (humidité, composition du sol) pour une reprise optimale,
3. Le mode opératoire de la transplantation : si l'on prélève la motte de terre sans la désolidariser, c'est mieux, à défaut le tubercule doit être maintenu dans une motte reconstituée compacte (sans air), on peut transplanter en période de végétation cela fonctionne aussi bien qu'en période de dormance.

De ce fait, la méthodologie suivante pour effectuer la transplantation sera la suivante :

- un premier passage pour piquer les touffes à transplanter et localiser les futurs sites d'accueil.

- Le second passage pour la transplantation en elle-même.

Les mottes seront transportées par un véhicule tractant une remorque. Le creusement du sol peut être effectué à l'aide d'une pelle mécanique équipée d'un godet de creusement. Les tubercules sont généralement enfoncés de 30-40cm de profondeur dans le sol, ce qui nécessite de creuser profondément le sol pour les déterrer avec une motte de diamètre suffisant.

Dix-huit pieds d'Aristoloches seront transplantés. Les mesures de gestion mises en œuvre sur le site de compensation devront permettre d'atteindre 54 pieds. L'objectif consiste à ce que les populations locales se développent. Si ce nombre de pieds n'était pas atteint (cf. mesures de suivi) il sera envisagé une mesure complémentaire visant à en implanter de nouveaux via les cultures expérimentales en cours par différentes structures spécialisées.

La gestion de ces zones herbacées se fera par un entretien léger avec une débroussailleuse à dos avec un passage annuel voire tous les deux ans entre septembre et mi-novembre en fonction de l'embroussaillage. Les plantes invasives seront retirées dans la mesure où cela ne crée pas de dommages sur les milieux et la plante hôte de la Diane (arrachage manuel).

L'étude préalable des conditions locales, la préparation et la transplantation seront réalisés par un prestataire spécialisé.

VIII.1.3. *Restauration de milieux peu favorables à la Diane*

Objectifs de la mesure :

La gestion des stations d'aristoloches existantes dans la parcelle de compensation constitue une mesure de gestion éprouvée qui devrait permettre le développement des pieds d'aristoloches déjà existants et donc, par voie de conséquence, des populations de Diane.

Le petit fourré situé au sud-ouest de la parcelle de compensation « secteur 1 » ainsi que les lisières du secteur 2 feront l'objet d'actions de restauration. En effet, ces secteurs apparaissent aujourd'hui assez peu fonctionnels du fait de la présence en forte abondance de l'Herbe de la Pampa (espèce végétale exotique et envahissante).

Une campagne d'arrachage de cette plante sera effectuée. Les modalités ainsi que les périodes d'arrachage seront définies dans le plan de gestion de la zone de compensation.

VIII.2. Ratio de compensation

Le ratio de compensation permet d'estimer la surface/linéaire d'habitat à compenser par rapport à la surface/linéaire (ou le nombre d'individus) impacté. Pour cela, trois types de critères doivent être pris en compte :

- L'enjeu écologique de l'espèce (qui dépend de ses statuts de protection/de menace, de sa vulnérabilité, son endémisme, son utilisation de la zone impactée...);
- Le degré d'impact sur cette espèce (l'impact est-il irréversible ou réversible, quel pourcentage de la population locale est impacté, etc.);
- La nature des mesures compensatoires proposées (proximité temporelle et géographique par rapport au projet, additionnalité ou non, type de mesure...).

Aucune règle « officielle » ne permet de calculer ce ratio. Néanmoins, plusieurs méthodes existent et celle mise en place par le bureau d'études EcoMed semble aujourd'hui pertinente et reconnue par les services de l'Etat, même si des ajustements sont encore nécessaires. C'est donc la méthode qui a été choisie par le Cabinet CBE, en l'adaptant au contexte de l'étude.

Les critères et variables utilisés pour cette méthode sont brièvement expliqués dans le tableau suivant. Pour chaque variable définie (9 au total), une valeur est associée entre 1 et 3 (ou 4).

Une fois qu'une valeur a été donnée à chaque variable, un calcul a été défini pour arriver à un ratio. Ce calcul, toujours défini par Ecomed, a été étudié pour être le plus cohérent possible, en fonction du poids à attribuer à chaque variable. Il est défini comme suit :

$$F1 \times \text{racine carré} [(F2+F3+F4+F5) \times (F6+F7+F8+F9)]$$

Un poids similaire est donné aux variables de degré d'impact et de nature des mesures compensatoires. Il est, en revanche, plus élevé sur l'enjeu de l'espèce.

La valeur obtenue pour chaque espèce est alors ramenée à une échelle de compensation comprise entre 1 et 10 (compensation de 1 pour 1 et jusqu'à 10 pour 1) sur la base d'une régression linéaire.

Les tableaux suivants présentent le ratio de compensation défini pour chaque espèce par la méthode d'ECOMED, de même que le ratio défini pour cette étude, avec les surfaces à compenser.

Les tableaux de calcul sont présentés en Annexe.

Tableau 37 : Variables utilisées dans le calcul des ratios de compensation (CBE, 2014)

Critère	Variable utilisée	Description et codage
Enjeu de l'espèce	F1 : enjeu local de conservation	1 : faible 2 : modéré 3 : fort 4 : très fort
	F2 : type d'impact	1 : simple dérangement hors période de reproduction 2 : altération/destruction d'habitat d'espèce 3 : destruction d'individus
Degré d'impact	F3 : durée de l'impact	1 : court terme 2 : moyen terme 3 : long terme 4 : irréversible
	F4 : surface ou nombre d'individus impacté	Prise en compte surface impactée (ou nombre d'individus) par rapport à la surface totale (nombre d'individus total) d'une entité naturelle cohérente. 1 : $x < 15\%$ 2 : $15\% < x < 30\%$ 3 : $30\% < x < 50\%$ 4 : $> 50\%$
	F5 : impact sur les éléments de continuité écologique	1 : faible 2 : modéré 3 : fort
	F6 : efficacité d'une mesure	1 : méthode déjà approuvée et efficace 2 : méthode testée mais dont l'incertitude demeure sur son efficacité 3 : méthode non testée et dont l'incertitude sur son efficacité est grande
Nature des mesures compensatoires	F7 : équivalence temporelle	1 : compensation réalisée avant les travaux 2 : compensation réalisée en même temps que les travaux 3 : compensation réalisée après les travaux
	F8 : équivalence écologique	1 : compensation visant l'ensemble des impacts sur l'espèce 2 : compensation visant partiellement les impacts sur l'espèce 3 : compensation visant difficilement les impacts sur l'espèce
	F9 : équivalence géographique	1 : compensation à proximité directe du projet 2 : compensation à une distance respectable du projet 3 : compensation à grande distance du projet

Tableau 38 : Espèces, surfaces (mètres linéaires) impactés et surfaces (mètres linéaires) à compenser correspondantes

Groupes	Espèce	Habitats	Individus	Dérangement	Impacts résiduels	Surface /mètre linéaire concerné	Ratio	Surface /mètre linéaire à compenser
	Nom vernaculaire							
Invertébrés	Diane	X	X		Assez élevé	388 m l	3	3,8 ha de milieux ouverts et semi ouverts comprenant au moins 1 164 m l et 1,5 ha de friches fraîches et éventuellement des milieux humides pour les amphibiens
Amphibiens	Rainette méridionale	X	X		Peu élevé	3,8 ha	1	
Phase terrestre	Grenouille rieuse - potentielle		X		Négligeable			
	Crapaud commun - potentiel		X					
Reptiles	Couleuvre de Montpellier		X	X	Peu élevé		1	
	Seps strié - potentiel		X	X	Modéré			
	Lézard vert occidental	X	X	X	Peu élevé			
	Orvet fragile		X	X				
Mammifères	Hérisson d'Europe - potentiel	X	X	X	Peu élevé		1	
	Ecureuil roux		X					
Oiseaux	Fauvette à tête noire	X			Faible à Modéré		1	
	Fauvette mélanocéphale	X						
	Hypolaïs polyglotte	X						
	Pouillot véloce	X						
	Roitelet à triple bandeau	X						
	Rossignol philomèle	X						
	Chardonneret élégant	X						
	Cisticole des joncs	X						
	Cochevis huppé	X						
Linotte mélodieuse	X							

VIII.3. Critère du choix des sites

Le site retenu pour la compensation doit être similaire, ou devenir similaire, au site impacté en termes de milieux (habitats des espèces bénéficiant de la compensation), d'état de conservation global et de contexte paysager.

Il doit également faire preuve d'une réelle plus-value pour la biodiversité et de ce fait il ne doit pas être déjà pérennisé par un dispositif de protection, conservation ou gestion existant.

Par ailleurs, les sites présentant d'autres avantages comme une connexion fonctionnelle dans la Trame verte et bleue du secteur, ou la présence d'autres espèces protégées, sont des arguments supplémentaires pour l'éligibilité des sites.

Enfin, il doit pouvoir accueillir des mesures de gestion et ce pour une durée de trente ans.

Le Maître d'Ouvrage ne peut compenser que sur un territoire dont il a la maîtrise (foncière ou par conventionnement) pour la durée de l'engagement.

Pour ne pas se heurter à la contradiction de devoir à la fois geler des terrains pour la compensation et combler les dents creuses pour intensifier l'urbanisation en ville, le Maître d'Ouvrage a choisi de retenir des terrains qui répondent aux besoins des espèces impactées au sein de zones inondables, non urbanisables, qui sont d'anciennes vignes au bord du canal de la Robine, à proximité immédiate de la zone d'étude.

Ainsi, le Maître d'Ouvrage peut, au travers de la compensation pour son projet de ZAC, améliorer la Trame verte et bleue, en rendant à la nature des espaces qui étaient voués à d'autres objectifs par la modification des pratiques de gestion agricole.

La possibilité de plus-value apportée par le Maître d'ouvrage pour les espèces impactées par son projet (ainsi que pour d'autres) a été le critère déterminant dans le choix des sites de compensation dans ce contexte urbain particulier.

Tableau 39 : Critères d'éligibilité retenus dans le choix des sites de compensation

Critères généraux d'éligibilité	Critères appliqués au site d'étude
Abriter les habitats d'espèces détruits par le projet	- 3,8 ha de milieux ouverts et semi ouverts comprenant au moins 1,5 ha de friches fraîches et éventuellement des milieux humides pour les amphibiens - Accueillir de l'Aristolochie (espèce végétale hôte du papillon protégé, la Diane) sur au moins 1 164 m linéaires
Etat de conservation global similaire	Mauvais à moyen dans le but d'une restauration
Contexte paysager comparable	Contexte péri-urbain
Ne pas bénéficier d'un statut de protection ou de conservation existant	
Être connecté à la Trame verte et bleue du secteur	
Maîtrise foncière : faisabilité de mesures de gestion sur trente ans	

VIII.4. Historique de recherche des parcelles de compensation

Plusieurs parcelles ou groupes de parcelles correspondant à ces critères ou pouvant correspondre avec une gestion appropriée ont été analysées (Carte 33).

Toutes sont situées à proximité du projet, dans la zone prospectée en dehors des emprises au sud du canal.

Le secteur 1 s'étend au niveau d'une surface de 2,4 ha. Il s'agit d'une friche, dont l'état de conservation est qualifié de mauvais à moyen, qui sera probablement remise en culture dans le futur. La parcelle est adjacente au canal et à l'ensemble des milieux agro-pastoraux du sud du canal. L'Aristolochie y est présente en bordure. Ce secteur ne bénéficie pas de statut de protection actuellement et le Maître d'ouvrage peut y mettre en place des mesures de gestion adaptées pendant trente ans.

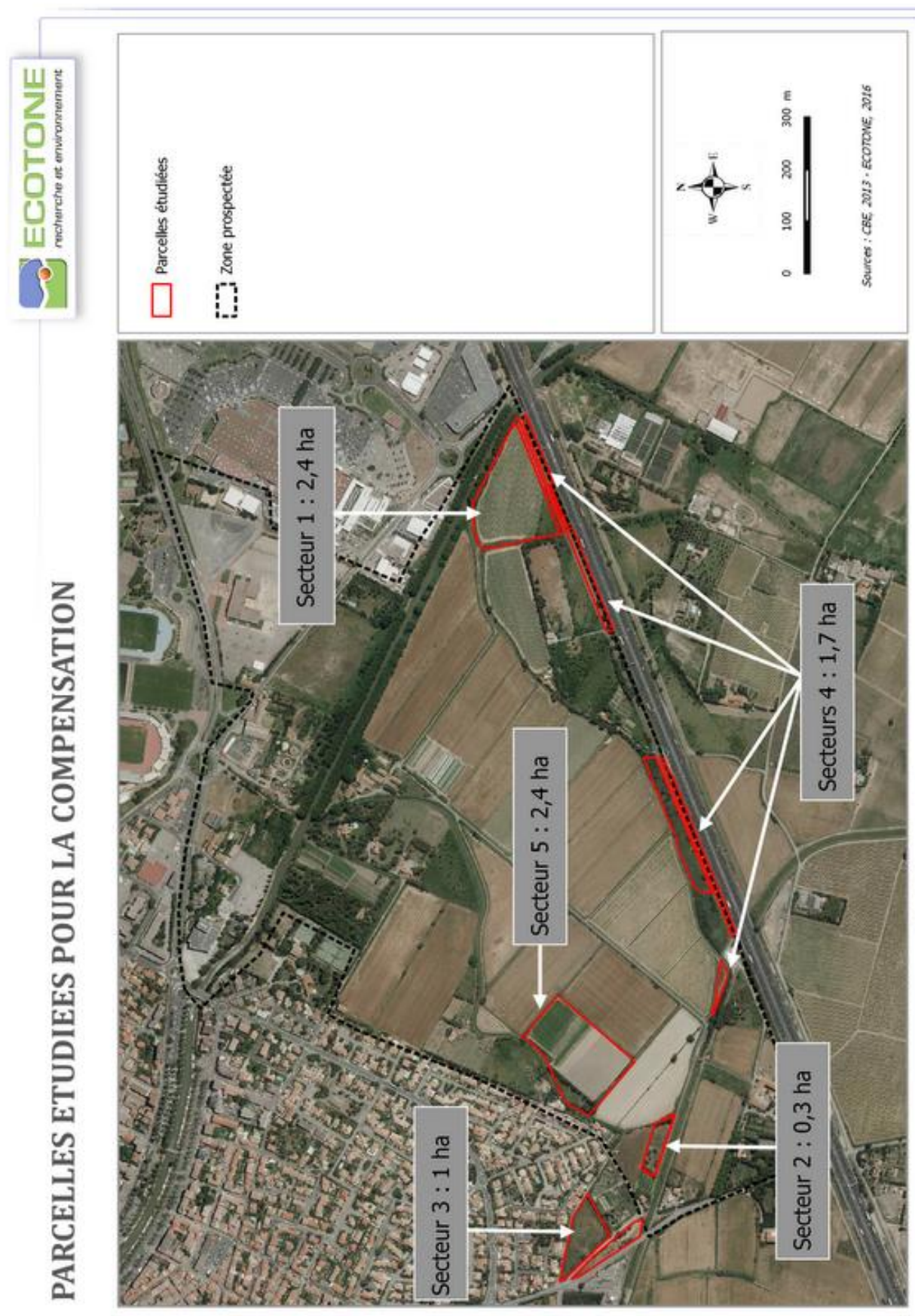
Le secteur 2 est une petite parcelle (0,33 ha) de friche et de prairie accueillant quelques arbres. Des espèces invasives y sont présentes, d'où un état de conservation moyen. Proche de l'urbanisation de Narbonne, la parcelle reste adjacente à l'ensemble des friches et cultures du sud du canal de la Robine et est adjacente à un autre canal à l'ouest. Alenis bénéficiant de la maîtrise d'usage de cette parcelle communale (délibération de la ville de Narbonne en date du 23 juin 2016), une gestion en faveur des espèces objet de la demande de dérogation est faisable.

Le secteur 3 est une parcelle rudérale très proche de l'urbanisation de Narbonne. Les milieux adjacents sont également des milieux urbains ou rudéraux. Bien que probablement menacés par l'urbanisation, les milieux présents n'apparaissent pas correspondre aux habitats recherchés et la parcelle apparaît trop enclavée. Ce secteur n'est donc pas retenu.

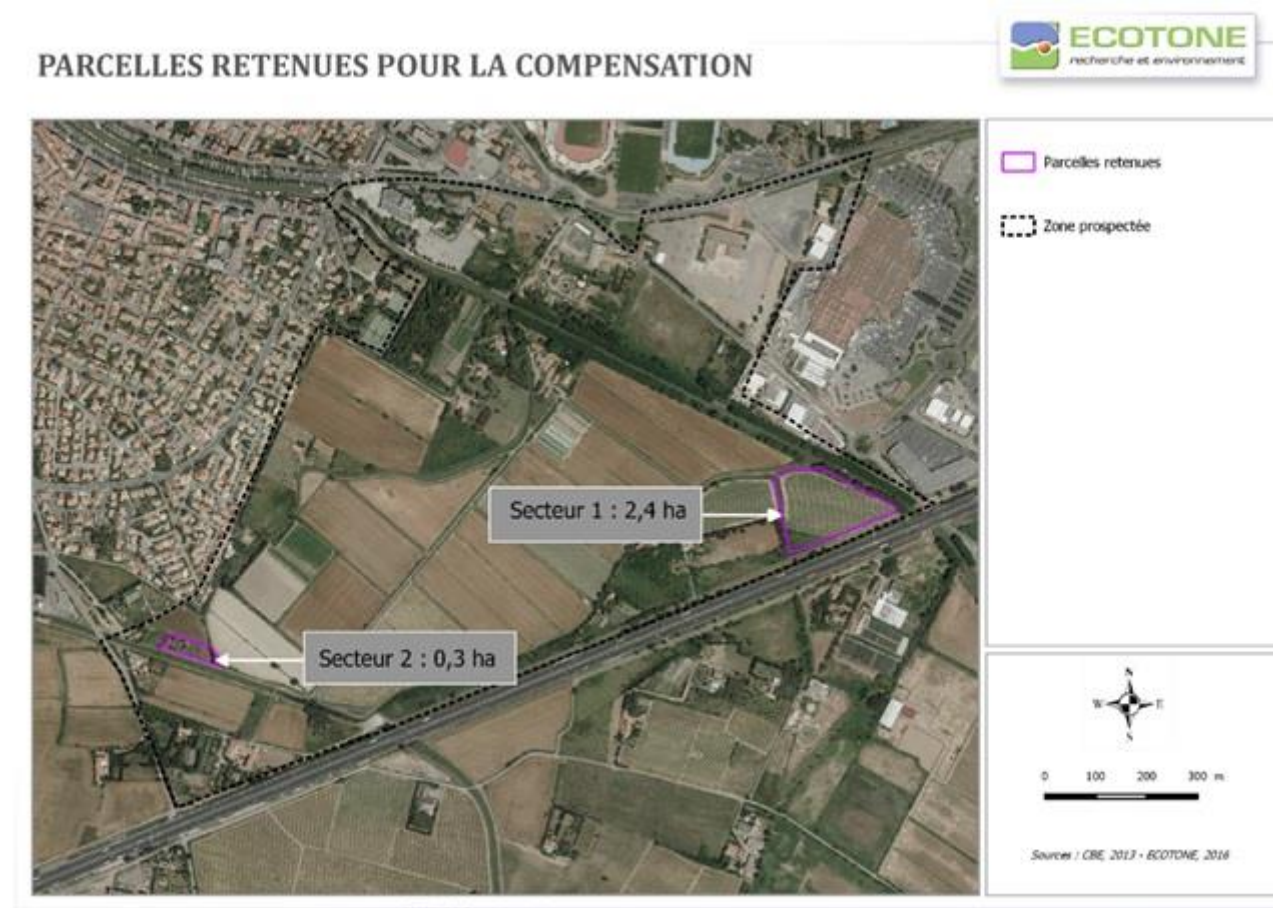
Les parcelles du secteur 4 correspondent à des milieux de bords de route envahis par la Canne de Provence. L'état de conservation y est qualifié de mauvais mais l'Aristolochie y est présente. Au vu de l'état de d'avancement de la colonisation de la Canne de Provence, une gestion économiquement raisonnable est difficilement envisageable sur ces bords de routes. Par ailleurs, il s'agit de plusieurs parcelles de très petites tailles et discontinues, ce qui n'apparaît pas pertinent pour une compensation cohérente. Ce secteur n'est donc pas retenu.

Le secteur 5 est une parcelle de 2,4 ha de milieux qui pourraient correspondre aux espèces objets de la demande de dérogation, qui s'inscrit dans la continuité de milieux humides, de friches et de fourrés de la zone d'étude. En contexte périurbain, elle ne bénéficie pas d'un statut de protection. Cependant, en l'absence de maîtrise foncière, le Maître d'Ouvrage ne peut garantir la mise en place d'une gestion sur cette parcelle. Ce secteur n'est donc pas retenu.

Le travail de recherche et de concertation mené entre le Maître d'Ouvrage, le bureau d'étude CBE, la ville de Narbonne et la DREAL Languedoc-Roussillon a permis de retenir, parmi ces cinq secteurs, les secteurs 1 et 2, soit une surface de 2,7 ha au total (Carte 34 et Carte 34).



Carte 33 : Parcelles étudiées pour la compensation



Carte 34 : Parcelles retenues pour la compensation

VIII.5. Engagement du Maître d’Ouvrage

Le Maître d’Ouvrage s’engage donc à :

- Créer des milieux favorables aux espèces impactées dont des mètres linéaires d’habitats favorables à la Diane ;
- Réaliser sur ces milieux une gestion pendant trente ans constituant une réelle plus-value par rapport à l’existant, consistant principalement à :
 - o Recréer des milieux favorables à la Diane, également favorables aux amphibiens, en créant des zones dépressionnaires ;
 - o Mener des actions de débroussaillage permettant une réouverture de certains milieux embuissonnés.

Toutes ces mesures feront l’objet de suivis. Le détail des mesures est présenté ci-après.

VIII.6. Description des parcelles de compensation

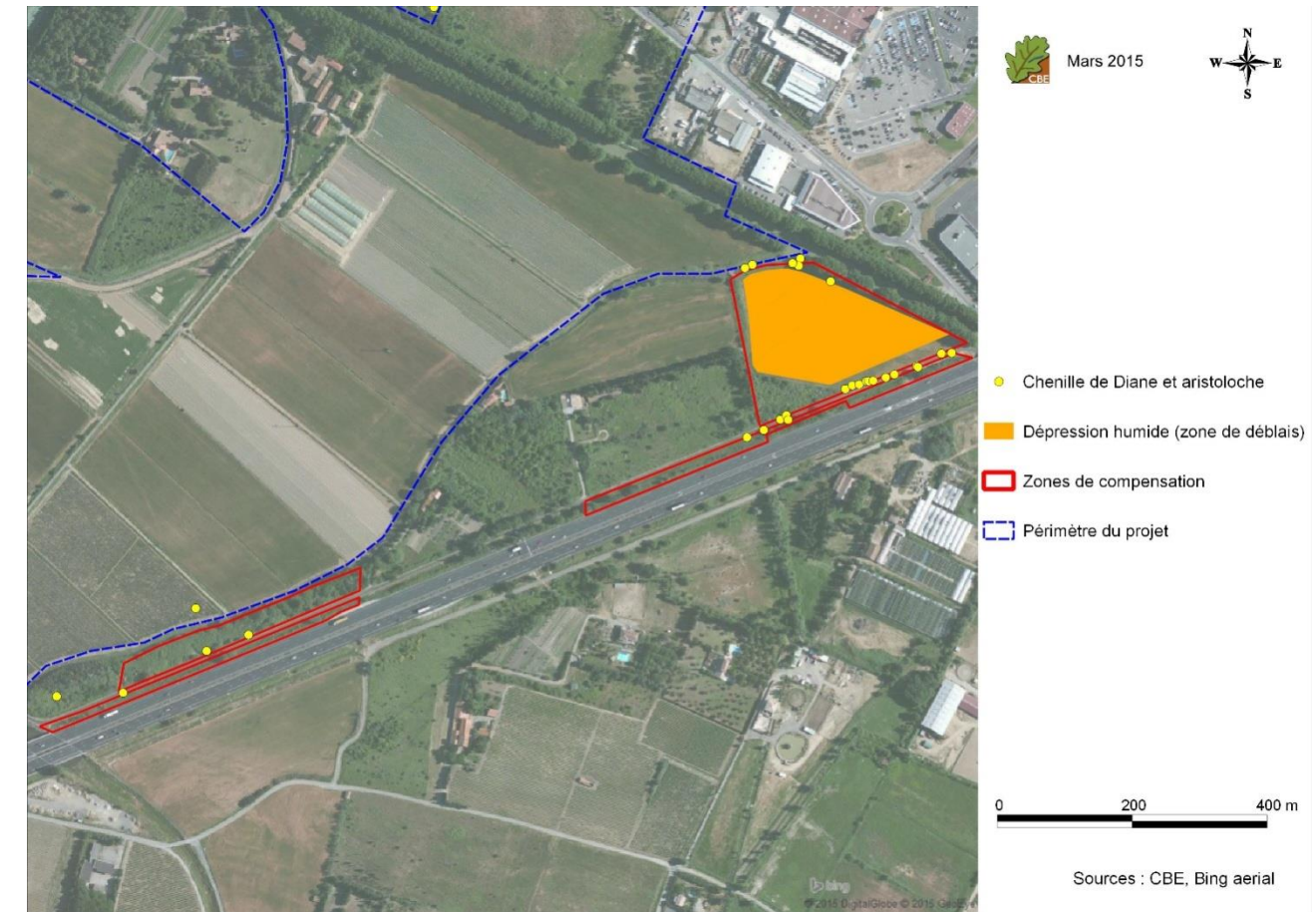
VIII.6.1. Secteur 1

Les parcelles du secteur 1 (parcelles cadastrales CR43 et 44) appartiennent à la ville de Narbonne. Elles correspondent à une grande friche (Figure 23) se développant au niveau d'une culture et d'un fourré médio européen (Carte 35) dans la pointe sud-ouest. Les communautés végétales présentes s'apparentent aux cortèges des espèces de friches annuelles, de friches nitrophiles et des commensales des cultures. Elles représentent environ 2,3 ha. **L'Aristolochie ronde est présente en périphérie, sur 654 mètres linéaires** (Carte 36). Cette espèce assurera ainsi un habitat et une ressource alimentaire importante pour les chenilles de la Diane, observée en abondance dans le secteur, renforçant ainsi les populations locales mises en évidence à proximité.

Plusieurs espèces invasives y ont été recensées, comme le Sénéçon du Cap, la Canne de Provence et l'Herbe de la Pampa.

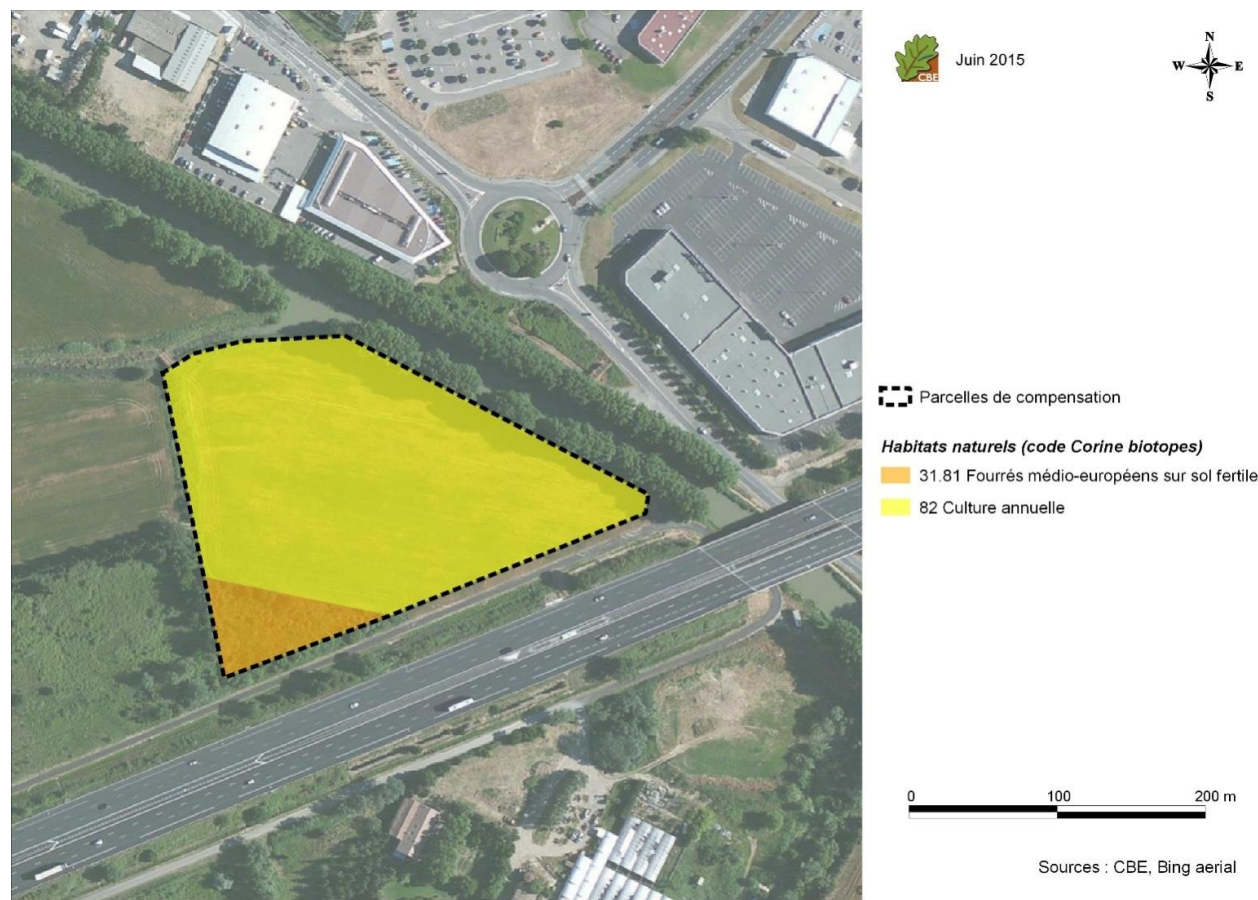


Figure 23 : Parcelle de friche du secteur 1 (ECOTONE, 2015)



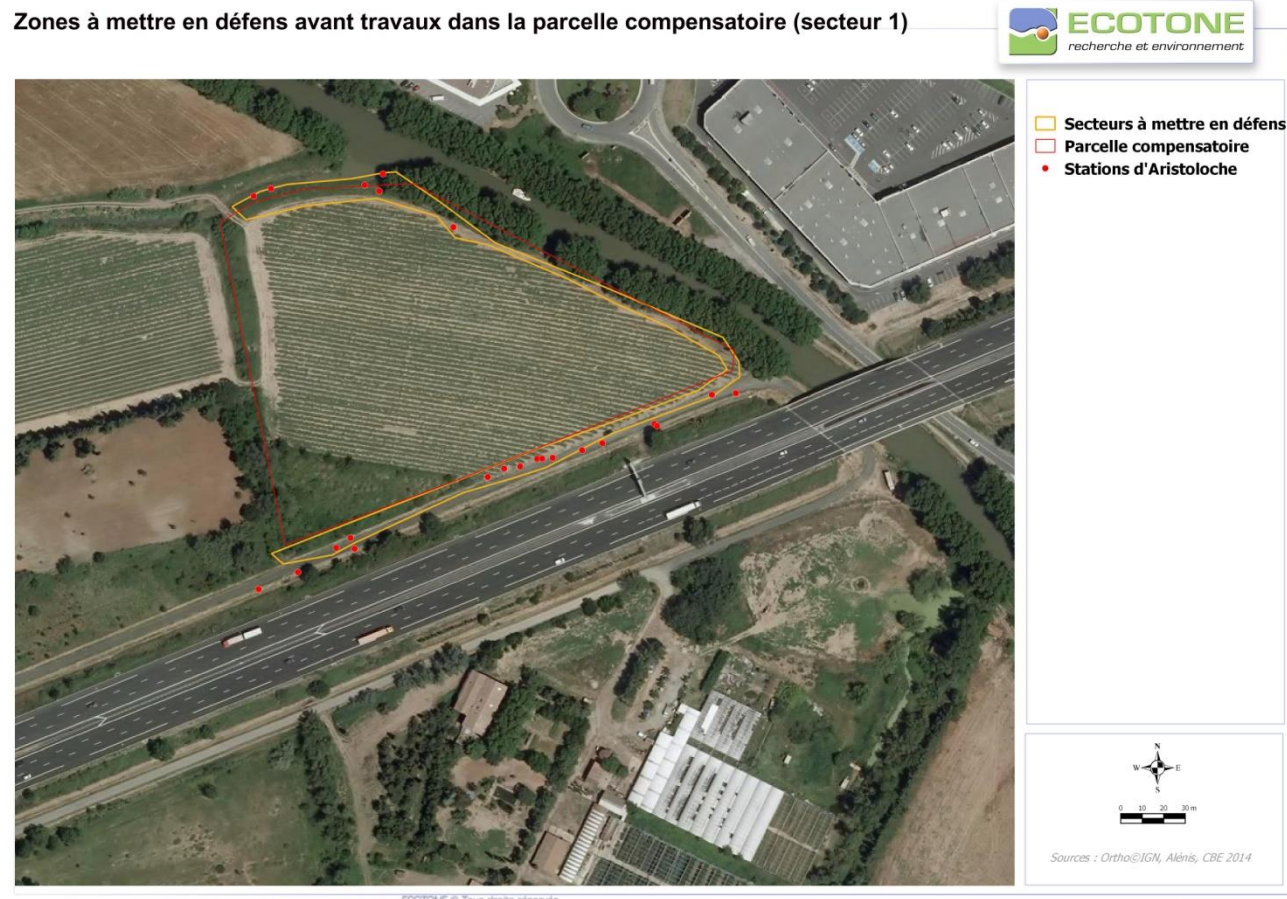
Carte 36 : Répartition de l'Aristolochie à feuilles ronde sur les secteurs envisagés dont le secteur 1 (CBE, 2013)

Comme présenté en mesure d'évitement, les stations d'Aristolochie en bordure du site seront mises en défens lors des travaux pour éviter qu'elles soient impactées.



Carte 35 : Occupation du sol du secteur 1 (CBE, 2013)

Zones à mettre en défens avant travaux dans la parcelle compensatoire (secteur 1)



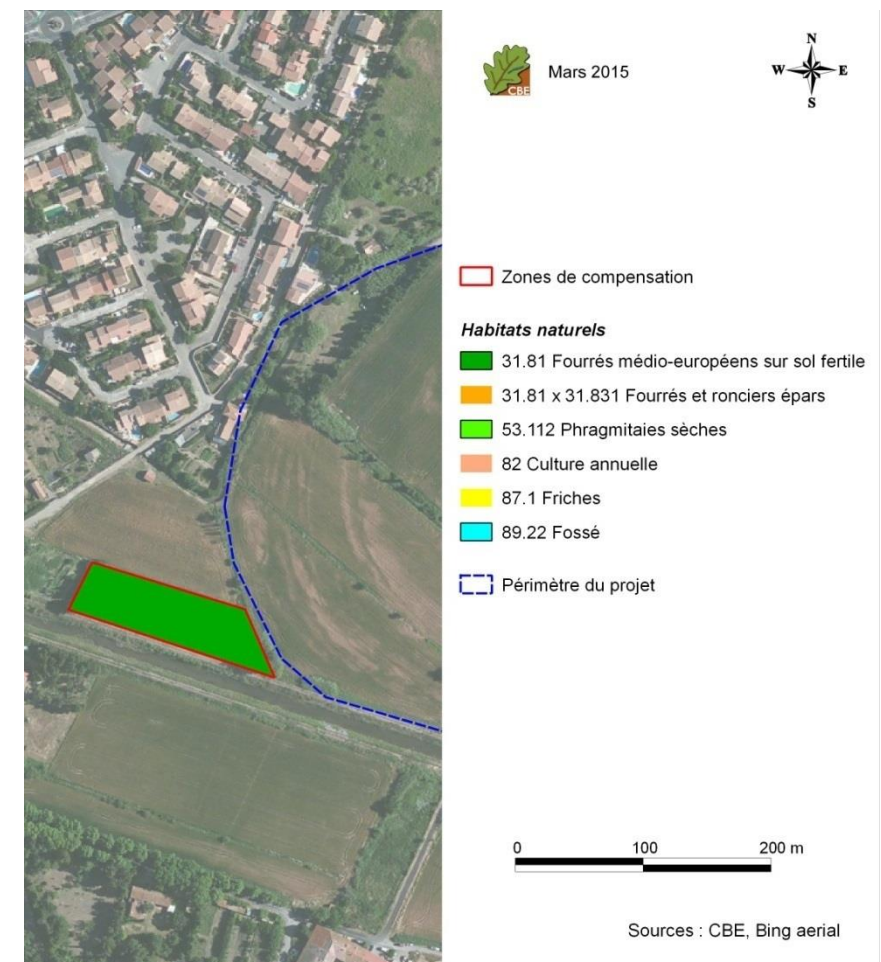
Carte 37 : Mise en défens des stations d'Aristoloches sur la parcelle de compensation

VIII.6.2. Secteur 2

Le secteur 2 (parcelles cadastrales CS129 et CS131) est constitué d'une zone en friche assez fraîche par endroit avec la présence du Roseau (*Phragmites australis*). Plusieurs arbres et quelques cannes de Provence (Figure 24) sont présents en périphérie.



Figure 24 : Friche, Canne de Provence et alignement d'arbres du secteur 2 (ECOTONE, 2015)



Carte 38 : Occupation du sol du secteur 2 (CBE, 2013)

Un pied d'Aristoloches a été recensé à proximité et l'espèce pourrait coloniser la parcelle si une gestion adaptée y était pratiquée.

VIII.7. Conclusion sur la pertinence du choix des sites

Correspondance des milieux

Les parcelles de compensation présentent des milieux naturels favorables aux espèces impactées par le projet (milieux ouverts à semi ouverts similaires à ceux impactés par le projet, présence de la plante hôte de la Diane pour le Secteur 1 et à proximité pour le secteur 2).

Les friches et fourrés du secteur 1 conviennent aux espèces d'oiseaux, aux mammifères et aux reptiles, objets de la demande de dérogation. En effet, l'intérêt de ces milieux est confirmé par l'observation au sein des parcelles du secteur 1 de la Fauvette mélanocéphale, du Chardonneret élégant et de la Perdrix rouge par exemple (ECOTONE, 2015). Cependant, une étendue du couvert arbustif serait à prévoir éventuellement pour les espèces comme la Linotte mélodieuse.

L'Aristolochie et la Diane sous forme de chenilles sont présentes en périphérie au sein de milieux plus humides en bordure du canal ou en bord de fossé. Au niveau du secteur 2, un pied est présent en périphérie. Une amélioration des milieux pour cette espèce est prévue sur les deux sites afin d'augmenter la surface de milieux favorables à l'espèce. Les mesures de compensation engagées vont permettre la restauration de 684 m l (secteur 1) et 285 m l (secteur 2) favorables à la Diane et la création de 550 ml supplémentaire (secteur 1).

Le secteur 2 présente peu de fourrés mais la dynamique de végétation tend à l'emboisement, ce qui est favorable aux espèces concernées par la dérogation.

Atteinte des objectifs surfaciques et plus-value

Les surfaces de compensation correspondent globalement aux objectifs de la compensation. En revanche, plusieurs améliorations peuvent être réalisées en faveur des espèces objet de la demande de dérogation :

- Création de zones herbacées plus humides pour le développement de l'Aristolochie, également favorables aux amphibiens ;
- Gestion du fourré dense du secteur 1 ;
- Gestion des espèces invasives en vue de l'amélioration de l'état de conservation global des deux secteurs.

Il est donc nécessaire de réaliser une gestion adaptée sur les parcelles de compensation afin d'atteindre totalement les objectifs de compensations et d'apporter une plus-value à l'existant.

Cette gestion devra permettre d'atteindre les 1 164 m l de milieux favorable à la Diane, et d'augmenter le ratio fourrés/friches des parcelles essentiellement herbacées ainsi que leur état général.

VIII.8. Mesures de gestion

VIII.8.1. *Secteur 1*

La parcelle herbacée accueillera une zone de déblaiement dont le profil sera aménagé en vue de favoriser l'implantation de la plante hôte de la Diane. Les conditions favorables à son installation (humidité, substrat) seront re-crées à partir de l'analyse de celles des stations d'Aristolochie présentes en bordure.

L'objectif est ici de recréer un faciès de pentes douces à inclinaison variable mais n'excédant jamais les 70°. Les profondeurs déblayées sont des moyennes (étant donné que les bords devront être façonnés en pente douce, il sera nécessaire de creuser légèrement plus au centre de chaque zone).

La gestion de ces zones herbacées se fera par un entretien léger avec une débroussailleuse à dos avec un passage annuel voire tous les deux ans entre septembre et mi-novembre en fonction de l'embroussaillage. Les plantes invasives seront retirées dans la mesure où cela ne crée pas de dommages sur les milieux et la plante hôte de la Diane (arrachage manuel).

La quantité à déblayer est estimée à 8 150 m³.

En outre, le petit fourré situé au sud-ouest de la parcelle fera également l'objet d'une campagne d'arrachage des plantes envahissantes. Ces opérations constituent une plus-value dans le cadre de la compensation car elle permettra la restauration du fonctionnement écologique de la zone.

VIII.8.2. *Secteur 2*

La gestion de ces zones herbacées se fera par un entretien léger avec une débroussailleuse à dos avec un passage annuel voire tous les deux ans entre septembre et mi-novembre en fonction de l'embroussaillage.

Les plantes invasives (Canne de Provence) seront retirées dans la mesure où cela ne crée pas de dommages sur les milieux et la plante hôte de la Diane (arrachage manuel).

IX. MESURES DE SUIVI

Toutes les mesures proposées seront encadrées par différents suivis écologiques permettant d'évaluer leur efficacité, selon les modalités présentées dans chacune des fiches-mesures (case « Evaluation et suivi »).

IX.1. Suivi des mesures de gestion

Objectifs du suivi	Paramètres mesurés	Critères d'évaluation de la mesure	Fréquence du suivi
Développement de l'Aristoloché à feuilles rondes (y compris par la transplantation)	Pieds d'Aristoloches à feuilles rondes	Augmentation du nombre de pieds d'Aristoloches (54 pieds attendus)	Annuel (2 jours de prospections par an) les cinq premières années Tous les cinq ans à partir de N+5 (2 jours de prospections par année de prospection)
Utilisation par la Diane des stations d'aristoloches transplantées	Nombre d'individus de Diane (adultes et chenilles) sur les aristoloches implantées	Augmentation de la population de Diane	Annuel (2 jours de prospections par an) les cinq premières années Tous les cinq ans à partir de N+5 (2 jours de prospections par année de prospection)
Utilisation par les oiseaux des milieux ouverts et semi-ouverts	- Nombre d'individus observés - Nombre d'espèces observées - Statut des espèces observées	Augmentation des populations nicheuses d'oiseaux des milieux ouverts et semi-ouverts	Annuel (2 jours de prospections par an) les cinq premières années Tous les cinq ans à partir de N+5 (2 jours de prospections par année de prospection)
Restauration de la qualité de l'habitat suite à l'élimination d'espèces végétales invasives	- Nombre d'espèces végétales invasives - Nombre de pieds d'espèces végétales invasives	Diminution du nombre d'individus d'espèces végétales invasives	Annuel (2 jours de prospections par an) les cinq premières années Tous les cinq ans à partir de N+5 (2 jours de prospections par année de prospection)
Maintien des milieux ouverts dans les parcelles de compensation	- Cortège floristique des milieux ouverts	- Absence d'arbres et arbustes - Qualité des cortèges floristiques	Annuel (2 jours de prospections par an) les cinq premières années Tous les cinq ans à partir de N+5 (2 jours de prospections par année de prospection)
Plantations arbustives et arborées en bordures des fossés créés	- Pieds morts - Arbres en croissance - Cortèges floristiques des strates herbacées et arbustives	Développement et maintien d'un effet lisière	Annuel (2 jours de prospections par an) les cinq premières années Tous les cinq ans à partir de N+5 (2 jours de prospections par année de prospection)

IX.2. Suivi de la biodiversité

Les différents groupes biologiques (habitats, flore, reptiles, insectes et avifaune) seront suivis en incluant l'état zéro des secteurs de compensation (inclus dans le Plan de gestion).

Objectifs du suivi	Paramètres mesurés	Critères d'évaluation de la mesure	Fréquence du suivi
Qualité des cortèges floristiques et des habitats sur les parcelles de compensation	- Cortèges floristiques de l'ensemble des milieux présents dans les parcelles de compensation - Qualité des habitats (présence des espèces caractéristiques, état de conservation)	- Bonne typicité des cortèges floristiques - Bon état de conservation des habitats naturels	Inclus dans le suivi de l'Aristoloché (annuel [2 jours de prospections par an] les cinq premières années Tous les cinq ans à partir de N+5 [2 jours de prospections par année de prospection])
Qualité des cortèges entomologiques sur les parcelles de compensation	- Nombre d'espèces observées - Nombre d'individus observés	- Bonne typicité des cortèges entomologiques - Viabilité des populations inventoriées	Inclus dans le suivi de la Diane (annuel [2 jours de prospections par an] les cinq premières années Tous les cinq ans à partir de N+5 [2 jours de prospections par année de prospection])
Qualité des cortèges avifaunistiques sur les parcelles de compensation	- Nombre d'espèces observées - Nombre d'individus observés - Statut des espèces observées	- Bonne typicité des cortèges avifaunistiques - Viabilité des populations inventoriées	Inclus dans le suivi des oiseaux des milieux ouverts et semi-ouverts (annuel [2 jours de prospections par an] les cinq premières années Tous les cinq ans à partir de N+5 [2 jours de prospections par année de prospection])
Qualité des cortèges de reptiles sur les parcelles de compensation	- Nombre d'espèces observées - Nombre d'individus observés	- Bonne typicité des cortèges de reptiles - Viabilité des populations inventoriées	Annuel (2 jours de prospections par an) les cinq premières années Tous les cinq ans à partir de N+5 (2 jours de prospections par année de prospection)
Qualité des cortèges d'amphibiens sur les parcelles de compensation	- Nombre d'espèces observées - Nombre d'individus observés	- Bonne typicité des cortèges d'amphibiens - Viabilité des populations inventoriées	Annuel (2 jours de prospections par an) les cinq premières années Tous les cinq ans à partir de N+5 (2 jours de prospections par année de prospection)

X. COUT ESTIMATIF DES MESURES

Le coût des mesures de compensation, d'accompagnement et de suivis est présenté en détail au sein du tableau en page suivante.

Ces coûts sont évolutifs et pourront varier en fonction de l'affinement des mesures.

Pour ce qui concerne la mesure compensatoire relative à la réalisation de fossés humides estimés à 250.000 euros HT, la part imputable aux aménagements hydrauliques est de 60% et la part imputable aux aménagements écologiques est de 40%. De ce fait, le coût prévisionnel de la mesure compensatoire pour réintroduire un habitat favorable à la Diane est de 75.000 euros HT.

L'ensemble des mesures relatives à la biodiversité est estimée à 173 150 € HT.

Par ailleurs, la mesure de transplantation est estimée à 15 000 euros H.T.

Le montant total (incluant la compensation hydraulique et écologique) des mesures ERC supporté par l'Aménageur est de 248 150 euros H.T.

Le coût global d'aménagement du projet urbain est de 13,5 millions d'euros H.T. (hors frais de gestion opérationnelle et frais financiers), soit une part de 2% environ correspondant aux mesures « Eviter-Réduire-Compenser ».

Le montant global des dépenses est évalué à 18M €.H.T. L'équilibre de l'opération est atteint par la vente de terrains en vue de la construction de logements collectifs, de bureaux et de commerces dont le montant global est évalué à 18 M €.H.T.

Tableau 40 : Bilan et coût des mesures de compensation hors fossés

Mesures	Détail des mesures	Période	Organismes et personnels en charge	Commentaires	Estimation des coûts	
					Coût détaillé HT/ an ou /opération	Coût total HT/30 ans
Mesures de compensation						
Contractualisation	<i>Contractualisation pendant 30 ans de 2,7 ha de parcelles de compensation</i>	<i>Projet</i>	<i>MO / Commune de Narbonne</i>	Intégré au projet		
Elaboration du plan de gestion	<i>Plan de gestion de la compensation sur l'ensemble des parcelles</i>	<i>Printemps et été 2017</i>	<i>Prestataire spécialisé</i>	Inventaire multigroupe pour l'année N, rédaction (Année N, N+1, N+2, N+3, N+4, N+5, N+10, N+15, N+20, N+25, N+30)	<i>10 jours de terrain pour l'année N 15 jours de rédaction sur l'ensemble de la contractualisation à 600€ HT/jr</i>	15 000 €
Transplantation de pieds d'Aristoloché	<i>Préparation + transplantation de 18 pieds d'Aristoloché</i>	<i>Septembre 2017</i>	<i>Prestataire spécialisé</i>	<i>Transplantation et implantation en vue d'obtenir 54 pieds</i>	<i>280€ HT par pied d'Aristoloché transplanté en comptant les repérages, la location de la pelle avec chauffeur, le suivi de chantier et la remise en terre des mottes contenant les tubercules</i>	15 000 €
Plantations d'arbres et arbustes en bordure des fossés créés	<i>Préparation + plantation sur 500 ml</i>	<i>Septembre-octobre : préparation</i>	<i>Prestataire spécialisé</i>	<i>Plantation sur l'ensemble du linéaire de fossés et sur la bordure sud du secteur 1</i>	<i>10€ HT pour le débroussaillage et la pose de paille</i>	5000 €
		<i>Plantation : octobre-février</i>			<i>30€ HT par ml pour les plantations</i>	15 000 €
Gestion des milieux des sites de compensation	<i>Préparation du terrain (débroussaillage) sur secteur 1</i>	<i>Fin août-novembre</i>	<i>Prestataire spécialisé</i>	<i>2,4 ha à débroussailler</i>	<i>1 000 €/ha</i>	2 400 €
	<i>Débroussaillage zones herbacées+ arrachage plantes envahissantes sur secteurs 1 et 2</i>	<i>De septembre à mi-novembre</i>	<i>Prestataire spécialisé</i>	<i>1 passage tous les 2 ans sur 2,7 ha</i>	<i>1500 €/ha</i>	60 750 €
Mesures de suivis						
Suivi des mesures de gestion	<i>Suivi du développement des aristoloches à feuilles rondes</i>	<i>Avril à juin</i>	<i>Prestataire spécialisé</i>	<i>2 passages tous les ans les cinq premières années puis 2 passages tous les cinq (à partir de N+5) Chaque visite fera l'objet d'un compte rendu</i>	<i>20 jours à 600€ HT</i>	12 000,00 €
	<i>Suivi des populations de Diane</i>	<i>Avril à juin</i>		<i>2 passages tous les ans les cinq premières années puis 2 passages tous les cinq (à partir de N+5) Chaque visite fera l'objet d'un compte rendu</i>	<i>20 jours à 600€ HT</i>	12 000,00 €
	<i>Suivi des populations d'oiseaux des milieux ouverts et semi-ouverts</i>	<i>Printemps</i>		<i>2 passages tous les ans les cinq premières années puis 2 passages tous les cinq (à partir de N+5) Chaque visite fera l'objet d'un compte rendu</i>	<i>20 jours à 600€ HT</i>	12 000,00 €
	<i>Suivi des espèces invasives</i>	<i>Période de floraison : mars à mai</i>		<i>2 passages tous les ans les cinq premières années puis 2 passages tous les cinq (à partir de N+5) Chaque visite fera l'objet d'un compte rendu</i>	<i>Inclus dans le suivi des aristoloches à feuilles rondes</i>	

Mesures	Détail des mesures	Période	Organismes et personnels en charge	Commentaires	Estimation des coûts	
					Coût détaillé HT/ an ou /opération	Coût total HT/30 ans
	Suivi des milieux ouverts	Période de floraison : mars à mai		2 passages tous les ans les cinq premières années puis 2 passages tous les cinq (à partir de N+5) Chaque visite fera l'objet d'un compte rendu	Inclus dans le suivi des aristoloches à feuilles rondes	
	Suivi des plantations arborées et arbustives	Période de floraison : mars à mai		2 passages tous les ans les cinq premières années puis 2 passages tous les cinq (à partir de N+5) Chaque visite fera l'objet d'un compte rendu	Inclus dans le suivi des aristoloches à feuilles rondes	
Suivi de la biodiversité	Suivi flore et habitat	Pendant la période de floraison : mars à mai	Prestataire spécialisé	2 passages tous les ans les cinq premières années puis 2 passages tous les cinq (à partir de N+5) Chaque visite fera l'objet d'un compte rendu	Inclus dans le suivi des aristoloches à feuilles rondes	
	Suivi insectes	Eté		2 passages tous les ans les cinq premières années puis 2 passages tous les cinq (à partir de N+5) Chaque visite fera l'objet d'un compte rendu	Inclus dans le suivi des populations de Diane	
	Suivi oiseaux	Printemps		2 passages tous les ans les cinq premières années puis 2 passages tous les cinq (à partir de N+5) Chaque visite fera l'objet d'un compte rendu	Inclus dans le suivi des oiseaux des milieux ouverts et semi-ouverts	
	Suivi reptiles	Printemps		2 passages tous les ans les cinq premières années puis 2 passages tous les cinq (à partir de N+5) Chaque visite fera l'objet d'un compte rendu	20 j à 600 €/j	12 000,00 €
	Suivi amphibiens	Début du printemps		2 passages tous les ans les cinq premières années puis 2 passages tous les cinq (à partir de N+5) Chaque visite fera l'objet d'un compte rendu	20 j à 600 €/j	12 000,00 €
					Total des mesures	173 150 €

Mesures	Détail des mesures	Période	Organismes et personnels en charge	Commentaires	Estimation des coûts	
					Coût détaillé HT/ an ou /opération	Coût imputé HT/30 ans
Mesures de compensation						
Création des fossés sur parcelle compensatoire	<i>Déblaiement</i>	<i>Fin août</i>	<i>Prestataire spécialisé</i>	<i>8 150 m³ à déblayer</i>	40% imputés à la compensation sur coût total	75 000 €

Total des mesures 248 150 €

XI. BILAN DES MESURES ET CONCLUSION

Le projet de création de la ZAC des berges de la Robine, porté par la société Alenis (aménageur de la ville de Narbonne), se situe sur une zone où des espèces protégées ont été recensées ou sont jugées potentielles.

Au regard de l'aménagement envisagé, le projet entraîne inévitablement des impacts sur certaines espèces faunistiques protégées et nécessite une dérogation au titre de l'article L. 411-2 du Code de l'Environnement.

Cette demande de dérogation porte sur la destruction d'habitats de dix oiseaux (Fauvette à tête noire, Fauvette mélanocéphale, Hypolaïs polyglotte, Pouillot véloce, Roitelet à triple bandeau, Rossignol philomèle, Chardonneret élégant, Cisticole des joncs, Cochevis huppé et Linotte mélodieuse) et la destruction d'habitats et d'individus de dix espèces animales dont deux mammifères (Hérisson d'Europe et Ecureuil roux), trois reptiles (Couleuvre de Montpellier, Seps strié - potentiel, Lézard vert occidental et Orvet fragile), amphibiens (Rainette méridionale, Grenouille rieuse et Crapaud commun, ces deux dernières étant potentielles), ainsi que la Diane.

Pour limiter cette destruction, des mesures sont prises en faveur de ces espèces. Il s'agit de mesures de réduction visant à limiter les impacts sur les espèces (habitats et individus) : adaptation de la période de travaux, et délimitation des zones de chantier. Des mesures de réduction sont également prises en phases chantier et d'exploitation : veille et maîtrise des espèces envahissantes, limitation de l'éclairage nocturne en phase d'exploitation, limitation des émissions de poussières, adaptation de la vitesse en phase travaux, assistance par un écologue en phase chantier, et gestion écologique des aménagements. Des transplantations de pieds d'Aristolochie sur une parcelle de compensation sont envisagées.

Enfin, en complément de ces mesures, la société Alénis s'engage sur différentes mesures de compensation et de suivi : gestion et restauration de parcelles compensatoires et suivi des mesures.

Le Maître d'Ouvrage s'engage sur le respect de ces mesures pour une durée de trente ans. Le montant total des mesures d'atténuation, de compensation et de suivi, est de 248 150 € H.T., soit environ 2% de l'opération.

Associé à ces mesures de réduction d'impact et compensatoires ciblées, l'impact résiduel lié à la réalisation de ce projet sera négligeable pour ces vingt espèces animales.

De cette façon, l'obtention de la dérogation ne nuira pas au maintien des populations des espèces animales visées par la demande de dérogation. Les mesures compensatoires permettront même de consolider la distribution de ces espèces au niveau local et d'apporter des éléments de connaissance sur la transplantation d'une plante hôte d'espèce protégée.

XII. BIBLIOGRAPHIE CONSULTEE

Habitats naturels - flore

- BARDAT *et al.* 2004. *Prodrome des végétations de France*. Publications scientifiques du Muséum, Paris. 171p.
- BENSETTITI F., Rameau J.-C. & Chevallier H. (coord.), 2001. « Cahiers d'habitats » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers*. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 p. et 423 p. + cédérom.
- BENSETTITI F., Bioret F., Roland J. & Lacoste J.-P. (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 - Habitats côtiers*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 399 p. + cédérom.
- BENSETTITI F., Gaudillat V. & Haury J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides*. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p. + cédérom.
- BENSETTITI F., Boulet V., Chavaudret-Laborie C. & Deniaud J. (coord.), 2005. « Cahiers d'habitats » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cédérom.
- BENSETTITI F., Herard-Logereau K., Van Es J. & Balmain C. (coord.), 2004. « Cahiers d'habitats » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - Habitats rocheux*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 381 p. + cédérom.
- BISSARDON M., GUIBAL L. et RAMEAU J.-C. 1997. *CORINE biotopes. Version originale, types d'habitats français*. Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts (ENGREF), Nancy, 217 p.
- BOURNERIAS M., Prat D., 1998. *Les orchidées de France, Belgique et du Luxembourg*. Biotope Collection Parthénope, 504p.
- CARNINO N., 2009. *État de conservation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du site – Méthode d'évaluation des habitats forestiers*. Muséum National d'Histoire Naturelle / Office National des Forêts, 49 p. + annexes.
- COSTE H. 1998. *Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes*. Librairie scientifique et technique Albert Blanchard, 1850 p.
- COSTE H., 1937. *Flore descriptive et illustrée de la France de la Corse et contrées limitrophes Tome 1*, Second Tirage, Paris - Librairie des Sciences et des Arts.
- COSTE H., 1937. *Flore descriptive et illustrée de la France de la Corse et contrées limitrophes Tome 2*, Second Tirage, Paris - Librairie des Sciences et des Arts.
- COSTE H., 1937. *Flore descriptive et illustrée de la France de la Corse et contrées limitrophes Tome 3*, Second Tirage, Paris - Librairie des Sciences et des Arts.
- COSTE H., 1937. *Flore descriptive et illustrée de la France de la Corse et contrées limitrophes Index*, Second Tirage, Paris - Librairie des Sciences et des Arts.
- DANTON P., BAFFRAY M., 1995. *Inventaire des plantes protégées en France*. Edition Nathan, 296p.
- DUHAMEL G., 2004. *Flore et Cartographie des Carex de France*. Edition boubée, 296p.
- DUSAK F. et PRAT D. 2010. *Atlas des Orchidées de France*. Biotope Collection Parthénope, 400p.
- JAUZEIN P., 1995. *Flore des champs cultivés*. Editions INRA, 898p.
- MACIEJEWSKI L., 2012 – *État de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire, Méthode d'évaluation à l'échelle du site. Rapport d'étude*. Version 1 - Février 2012. Rapport SPN 2012-21, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 119 pages.
- RAMEAUD J.C., Mansion D., Dumé G., Gauberville C., 1989. *Flore forestière française, tome 1: Plaines et collines*. Institut pour le Développement Forestier, 1785p.

RAMEAUD J.C., Mansion D., Dumé G., Gauberville C., 1993 *Flore forestière française, tome 2: Montagnes*. Institut pour le Développement Forestier, 2421p.

RAMEAUD J.C., Mansion D., Dumé G., Gauberville C., 2008. *Flore forestière française, tome 3: Région Méditerranéenne*. Institut pour le Développement Forestier, 2432p.

TISON J.M., Jauzein P., 2007. *Flore Méditerranéenne continentale française*. Document de travail non publié, 446p.

Insectes

BELLMANN H. & LUQUET G. 2009. *Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale. 164 espèces décrites et illustrées*. Les guides du naturaliste. Delachaux et Niestlé. 383p.

CHINERY M. & CUISIN M. 1994. *Les papillons d'Europe (Rhopalocères et Hétérocères diurnes)*. Edition Delachaux et Niestlé, Lausanne, 320p.

DEFAUT B., 2001. *La détermination des orthoptères de France*. Edition à compte d'auteur. 85 p.

DIJKSTRA K. D-B. LEWINGTON R. 2007. *Guide des libellules de France et d'Europe*. Delachaux & Niestlé. Collection Les guides du naturaliste. 320p.

DUPONT P., 2001.- *Programme national de restauration pour la conservation de Lépidoptères diurnes (Hesperiidae, Papilionidae, Pieridae, Lycaenidae et Nymphalidae)*. Document de travail, OPIE, 200 p.

GRAND D. & BOUDOT J.-P. 2006. *Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg*. Biotope, Mèze. Collection Parthénope. 480p.

GUILBOT, R. 1994. Insectes in Maurin, H. & Keith, P., [Eds]. *Inventaire de la faune menacée en France*. Muséum national d'Histoire naturelle / WWF / Nathan. Paris. 123-149. Liste Rouge des insectes de France métropolitaine.

HEIDEMANN H. & SEIDENBUSCH R., 2002. *Larves et exuvies des libellules de France et d'Allemagne*. Société Française d'Odonatologie, 415 p.

JAULIN S., DEFAUT B & PUISSANT S. 2011. *Matériaux orthoptériques et entomocénétiques*. Tome 16. Revue de l'ASCETE. 152 p.

LAFRANCHIS T. 2000. *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 448p.

LAFRANCHIS T. 2007. *Papillons d'Europe*. Diatheo. 379p.

SARDET E. & B. DEFAUT (coordinateurs). 2004. *Les orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et liste rouge par domaines biogéographiques*. Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques, 9 : 125-137.

Société Française d'odonatologie, 2008 (réactualisation 2009 & 2012). *Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine, complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire*. 47 pages.

UICN. 2011. *The IUCN Red List of Threatened Species*. Liste rouge mondiale des espèces menacées.

UICN et MNHN, 2012. *La Liste rouge des espèces menacées en France – Papillons de jour de France métropolitaine*. 18 pages

WENDER A. & NUB JH., SFO 1997. *Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale*, Société Française d'Odonatologie. 129p.

Reptiles-amphibiens

ACEMAV Coll., DUGUET R. & MELKI F. 2003. *Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze, France : 480 p.

CHEYLAN M. & GRILLET P. 2004. *Le Lézard ocellé*. Edition BELIN Eveil nature. Collection Approche. 95p.

GASC J-P., CABELA A., CRNOBRNJA-ISAILOVIC J., DOLMEN D., GROSSENBACHER K., HAFFNER P., LESCURE J., MARTENS H., MARTINEZ RICA J-P., MAURIN H., OLIVEIRA M-E., SOFIANIDOU T-S., VEITH M.& ZUIDREWIJK A. (Eds) 2004. *Atlas of amphibians and Reptiles in Europe*. Réédition. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 520p.

GENIEZ P. & CHEYLAN M., 2012. *Les amphibiens et les Reptiles du Languedoc-Roussillon et régions limitrophes. Atlas biogéographique*. Biotope, Mèze ; Muséum d'Histoire naturelle, Paris (collections Inventaires et biodiversité), 448 p.

GRILLET P., CHEYLAN M., THIRION J.M., DORE F., BONNET X., DAUGE C., CHOLLET S. ET MARCHAND M.A. 2010. *Rabbit burrows or artificial refuges are a critical habitat component for the threatened lizard, Timon Lepidus (Sauria, Lacertidae)*. Biodiversity and Conservation, 19:2039-2051.

PLAN NATIONAL D'ACTION Léopard ocellé *Timon lepidus* 2012-2016. Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

MIAUD C. & MURATET J. 2004. *Identifier les œufs et les larves des amphibiens de France*. INRA éditions. 200p.

SOCIETE HERPETOLOGIQUE DE FRANCE. 1989. *Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de France*. 191p.

UICN & MNHN. 2009. *La Liste rouge des espèces menacées en France. Reptiles et amphibiens de France métropolitaine*. 5p.

VACHER J-P. & M. GENIEZ. 2010. *Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Editions Biotope*. 544p.

Mammifères (dont Chiroptères)

ARTHUR L. & LEMAIRE, M. 2005. *Les maîtresses de la nuit*. Editions Delachaux & Niestlé, 271 p.

ARTHUR L. & LEMAIRE M. 2009. *Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Collection Parthénope. Mèze. 544 p.

BANG P. & DAHLSTROM P., 1999. *Guide des traces d'animaux- Les indices de présence de la faune sauvage*. Editions Delachaux et Niestlé : 264 p.

BARATAUD, M ; France. 1996. *Balades dans l'in audible*. Editions Sittelle, Mens : CD Rom et livret 50 Pages.

BARATAUD, M. 2002. *Méthode d'identification acoustique des chiroptères d'Europe*. Editions Sittelle, Mens : 15 Pages.

GROUPE CHIROPTERES LANGUEDOC-ROUSSILLON. 2009. *Plan régional d'actions pour les chiroptères en Languedoc-Roussillon. Période 2009-2013*. 50p.

HAQUART A. 2009. *Fiches acoustiques de Chiroptères de France et du Var*, Document de travail non édité, 15 p.

LE LOUARN H. & QUERE J-P. 2003. *Les rongeurs de France. Faunistique et biologie*. 2^{ème} édition revue et augmentée. INRA Editions. Collection Mieux comprendre Environnement. 256p.

MITCHELL-JONES A. & al., 1999. *The Atlas of the Europeans mammals*, Poyser Natural History. 484p.

UICN & MNHN. 2009. *La liste Rouge des espèces menacées en France. Mammifères de France métropolitaine*. 7p.

Oiseaux

ALEPE et al. 2008. *Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »*. Catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces. Document collectif pour DIREN-LR. 661p.

BEAMAN M. & MADGE S. 1998. *Guide encyclopédique des oiseaux du Paléarctique occidental*. Editions Nathan, Paris, France. 872 p.

BIRDLIFE INTERNATIONAL. 2004. *Birds in the European Union: a status assessment*. Wageningen, The Netherlands: BirdLife International. 59 p.

COMITE MERIDIONALIS. 2004. *Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon*, Juin 2003. Meridionalis 5 : 18-24.

COMITE MERIDIONALIS. 2004. *Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon*, Octobre 2004. Meridionalis n°6 .Revue de l'Union des associations naturalistes du Languedoc-Roussillon. 81p

DUBOIS P.J., P. LE MARECHAL, G. OLIOSO & P. YESOU. 2008. *Nouvel inventaire des oiseaux nicheurs de France*. Edition Delachaux et Niestlé, Suisse, 559 p.

FRAIGNEAU C. 2007. *Reconnaître facilement les plumes. Collecter, identifier, interpréter, conserver*. Delachaux & Niestlé. 190p.

GEROUDET P. 1979. *Les rapaces diurnes d'Europe*. 7^{ème} édition (2000), révision par Cuisin M.- Ed. Delachaux et Niestlé.

GEROUDET P. 1998. *Les Passereaux d'Europe*. Tome I et II. Edition révisée par Cuisin M. - Delachaux et Niestlé.

MEEDDAT & Musée Nationale d'Histoire Naturelle (MNHN). *Cahier d'Habitat « Oiseaux »*. Fiche projet. 5p.

ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D. 1999. *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation*. Société d'Etudes Ornithologiques de France/Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560p.

UICN France, MNHN, ONCFS & SEOF. 2011. *La Liste rouge des espèces menacées en France, selon les catégories et critères de l'UICN*. Chapitre Oiseaux nicheurs, hivernants et de passage de France métropolitaine. Dossier de presse. Paris. 28 p.

Général (faune)

BANG P. & DAHLSTRÖM P. 1999. *Guide des traces d'animaux*. Editions Delachaux & Niestlé, Lausanne, Suisse : 264 p.

HAZEL L. & DA ROS M. 2006. *L'encyclopédie des traces d'animaux d'Europe*. Collection Delachaux & Niestlé. 384p.

DREAL-LR. Février 2013. *Proposition d'une méthode de hiérarchisation des enjeux régionaux de conservation des espèces protégées et patrimoniales*. Version 1. 8p + tableaux annexes.

FIERS V., B. GAUVRIT, E. GAVAZZI, P. HAFFNER, H. MAURIN et al. 1997. *Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques*. Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris, Service du Patrimoine naturel /IEGB/MNHM, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 225 p.

M.N.H.N. 1994. *Inventaire de la Faune menacée de France*. Le Livre Rouge. Muséum National d'Histoire Naturelle, Nathan. 175 p.

Etude d'impact

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT. 2001. *L'étude d'impact sur l'environnement. Objectifs – cadre réglementaire – conduite de l'évaluation*. 157 p.

Effets cumulés

HEGMANN G., COCKLIN C., CREASEY R., DUPUIS S., KENNEDY A., KINGSLEY L., ROSS W., SPALING H. & STALKER D. 1999. *Guide praticiens en matière d'évaluation des effets cumulés*. Rédigé par AXYS Environmental Consulting Ltd. et le groupe de travail sur l'évaluation des effets cumulatifs à l'intention de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. 156 p.

Mesures compensatoires

DIREN-PACA. 2009. *Les mesures compensatoires pour la biodiversité. Principes et projet de mise en œuvre en Région*. 55 p.

Dossier de dérogation espèces protégées

DREAL. 2012. *Guide « Espèces protégées, aménagements et infrastructures ». Recommandations pour la prise en compte des enjeux liés aux espèces protégées et pour la conduite d'éventuelles procédures de dérogation au sens des articles L411-1 et L411-2 du code de l'environnement dans le cadre des projets d'aménagements et d'infrastructures*. 58p.

Sites Internet

DREAL Languedoc-Roussillon : <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/>

INPN : <http://inpn.mnhn.fr>

Atlas en ligne des Chauves-souris du midi-méditerranéen : <http://www.onem-france.org/chiropteres/>

Info Terre : <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do>

Site internet SILENE : <http://flore.silene.eu>

Atlas en ligne de quelques invertébrés patrimoniaux coordonné par l'ONEM : <http://www.onem-france.org/wakka.php?wiki=PagePrincipale>

Atlas des libellules et des papillons de jour du Languedoc-Roussillon : <http://atlas.libellules-et-papillons-lr.org/projet>

Atlas des oiseaux nicheurs de France métropolitaine : www.atlas-ornitho.fr

Site régional faune-lr : www.faune-lr.org

XIII. ANNEXE 1 : DETAIL DU CALCUL DU RATIO DE COMPENSATION

Enjeu local de conservation (F1)	
Faible	1
Modéré	2
Fort	3
Très fort	4
Type d'impact (F2)	
Simple dérangement temporaire hors période de reproduction	1
Dérangement permanent pouvant toucher la période de reproduction d'une espèce	2
Altération temporaire d'un habitat d'espèce	3
Altération permanente d'un habitat d'espèce	4
Destruction temporaire d'un habitat d'espèce	5
Destruction permanente d'un habitat d'espèce	6
Destruction d'individus	7
Durée de l'impact (F3)	
Court terme	1
Moyen terme	2
Long terme	3
Irréversible	4
Surface impactée/nombre d'individus (F4)	
x < 15%	1
15% < x < 30%	2
30% < x < 50%	3
>50%	4
Impact sur les éléments de continuités écologiques (F5)	
Faible	1
Modéré	2
Fort	3
Efficacité d'une mesure (F6)	
Méthode de gestion déjà éprouvée et efficace	1
Méthode de gestion testée mais dont l'incertitude quant à l'efficacité est possible	2
Méthode de gestion non expérimentée et dont l'incertitude quant à l'efficacité est grande	3
Equivalence temporelle (F7)	
Compensation effectuée avant les travaux	1
Compensation effectuée de façon simultanée aux travaux	2
Compensation effectuée après les travaux	3
Equivalence écologique (F8)	
Compensation visant l'ensemble des impacts sur l'espèce	1
Compensation visant partiellement les impacts sur l'espèce	2
Compensation visant difficilement les impacts sur l'espèce	3
Equivalence géographique (F9)	
Compensation effectuée à proximité directe du projet	1
Compensation effectuée à une distance respectable du projet	2
Compensation effectuée à grande distance de la zone du projet	3

Espèce	Enjeux	F1	F2	F3	F4	F5	F6	F7	F8	F9	Calcul	Ratio
Diane	Modéré	2	3	4	1	1	2	2	1	1	14,6969385	3,00567596
Rainette méridionale	Faible	1	2	4	1	1	1	1	1	1	5,65685425	1,31066017
Grenouille rieuse	Introduit	1	2	4	1	1	1	1	1	1	5,65685425	1,31066017
Crapaud commun	Faible	1	2	4	1	1	1	1	1	1	5,65685425	1,31066017
Couleuvre de Montpellier	Faible	1	2	4	1	1	1	1	1	1	5,65685425	1,31066017
Seps strié	Modéré	2	2	4	1	1	1	1	1	1	11,3137085	2,37132034
Lézard vert occidental	Faible	1	2	4	1	1	1	1	1	1	5,65685425	1,31066017
Orvet fragile	Faible	1	1	2	1	1	1	1	1	1	4,47213595	1,08852549
Hérisson d'Europe	Faible	1	2	2	1	1	1	1	1	1	4,89897949	1,16855865
Ecureuil roux	Faible	1	2	2	1	1	1	1	1	1	4,89897949	1,16855865
Fauvette à tête noire	Faible	1	2	4	1	1	1	1	1	1	5,65685425	1,31066017
Fauvette mélanocéphale	Faible	1	2	4	1	1	1	1	1	1	5,65685425	1,31066017
Hypolais polyglotte	Faible	1	2	4	1	1	1	1	1	1	5,65685425	1,31066017
Pouillot véloce	Faible	1	2	4	1	1	1	1	1	1	5,65685425	1,31066017
Roitelet à triple bandeau	Faible	1	2	4	1	1	1	1	1	1	5,65685425	1,31066017
Rossignol philomèle	Faible	1	2	4	1	1	1	1	1	1	5,65685425	1,31066017
Chardonneret élégant	Faible	1	2	4	1	1	1	1	1	1	5,65685425	1,31066017
Cisticole des joncs	Faible	1	2	4	1	1	1	1	1	1	5,65685425	1,31066017
Cochevis huppé	Faible	1	2	4	1	1	1	1	1	1	5,65685425	1,31066017
Linotte mélodieuse	Modéré	2	2	4	1	1	1	1	1	1	11,3137085	2,37132034

Pour le Seps strié et la Linotte mélodieuse, le ratio a été abaissé à 1 compte tenu de l'enclavement actuel du projet et des milieux favorables alentours.

XIV. ANNEXE 2 : LISTE DES ESPECES VEGETALES ISSUES DE LA BIBLIOGRAPHIE

Tableau 41 : Liste des espèces végétales issues de la bibliographie

Nom scientifique	Nom commun	Rareté*	Statut, patrimonialité**
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Erable Negundo	Nat	
<i>Aegilops ovata</i> L., 1753	Eglope oval	TC	
<i>Allium neapolitanum</i> Cirillo, 1788	Ail de Naples	Nat	
<i>Allium porrum</i> L., 1753	Poireau	TC	
<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753	Andryale à feuilles entières	TC	
<i>Anthemis arvensis</i> L., 1753	Anthémis des champs	AC	
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil sylvestre	TC	
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Petite Bardane	C	
<i>Arenaria serpyllifolia</i> subsp. <i>leptoclados</i> (Rechb.) Nym., 1878	Sabline à parois fines	TC	
<i>Aristolochia clematite</i> L., 1753	Aristolochie Clématite	TC	
<i>Aristolochia rotunda</i> L., 1753	Aristolochie ronde	C	
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Avoine élevée, Fromental	TC	
<i>Artemisia campestris</i> L., 1753	Armoise champêtre, Aurone-des-champs, Armoise rouge	C	
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise des frères Verlot	Nat	
<i>Arundo donax</i> L., 1753	Canne de Provence	Nat	
<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	Asperge officinale	Nat	
<i>Asphodelus fistulosus</i> L., 1753	Asphodèle fistuleuse	AC	
<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799	Avoine barbue	TC	
<i>Avena sativa</i> L. subsp. <i>sativa</i>	Avoine cultivée	PL	
<i>Avena sativa</i> subsp. <i>fatua</i> (L.) Thell.	Folle avoine	C	
<i>Avenula bromoides</i> (Gouan) H.Scholz, 1974	Avoine faux Brome	TC	
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette commune	C	
<i>Beta vulgaris</i> subsp. <i>maritima</i> (L.) Arcang., 1882	Betterave maritime	TC	
<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt., 1981	Trèfle bitumineux, Psoralée	TC	
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlore perfoliée, Blackstonie perfoliée	TC	
<i>Brachypodium phoenicoides</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Brachypode de Phénicie	TC	
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné	C	
<i>Brachypodium retusum</i> (Pers.) P.Beauv., 1812	Brachypode rameux, Baouque, Engraisse-moutons	TC	

Nom scientifique	Nom commun	Rareté*	Statut, patrimonialité**
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	TC	
<i>Bromus diandrus</i> Roth subsp. <i>diandrus</i>	Brome à deux étamines	C	
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome fausse Orge	TC	
<i>Bromus lanceolatus</i> Roth, 1797	Brome lancéolé	TC	
<i>Bromus madritensis</i> L., 1755	Brome de Madrid	TC	
<i>Bromus rubens</i> L., 1755	Brome rouge	C	
<i>Bromus sterilis</i> L., 1753	Brome stérile	C	
<i>Bromus tectorum</i> L., 1753	Brome des toits	AC	
<i>Calendula arvensis</i> L., 1763	Souci des champs	TC	
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik. subsp. <i>bursa-pastoris</i>	Capselle, Bourse-à-pasteur	TC	
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hirsute	TC	
<i>Carduus tenuiflorus</i> Curtis, 1793	Chardon à petits capitules	C	
<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laïche des rives	AR	
<i>Cedrus atlantica</i> (Manetti ex Endl.) Carrière, 1855	Cèdre de l'Atlas	PL	
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	TC	
<i>Cercis siliquastrum</i> L., 1753	Arbre de Judée	Nat	
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Chélidoine, Grande éclair, Herbe aux hirondelles	TC	
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	TC	
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs	TC	
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa	Nat	
<i>Crepis micrantha</i> Czerep., 1964	Crépide à petites fleurs	Nat	
<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	Crépide de nîmes, Herbe rousse	TC	
<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller, 1914	Crépide à feuilles de pissenlit	TC	
<i>Cupressus sempervirens</i> L., 1753	Cyprès sempervirent	C	
<i>Cynanchum acutum</i> L., 1753	Scammonée de Montpellier, Scammonée aiguë	R	Znd
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	Chiendent pied-de-poule	TC	
<i>Cynoglossum creticum</i> Mill., 1768	Cynoglosse de Crète	TC	
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	TC	
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Stramoine commune	C	

Nom scientifique	Nom commun	Rareté*	Statut, patrimonialité**
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte commune	TC	
<i>Diplotaxis eruroides</i> (L.) DC., 1821	Fausse Roquette	TC	
<i>Diplotaxis tenuifolia</i> (L.) DC., 1821	Diplotaxis à feuilles étroites, Roquette jaune	C	
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cardaire sylvestre, Chardon-Foulon, Cabaret des oiseaux	C	
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse	TC	
<i>Ecballium elaterium</i> (L.) A.Rich., 1824	Momordique	TC	
<i>Echium italicum</i> L., 1753	Vipérine d'Italie	AC	
<i>Echium plantagineum</i> L., 1771	Vipérine à feuilles de plantain	C	
<i>Elaeagnus angustifolia</i> L., 1753	Olivier de Bohême	Nat	
<i>Elytrigia campestris</i> (Godr. & Gren.) Kerguelen ex Carreras, 1986	Chiendent des champs	C	
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	AC	
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh., 1783	Prêle des rivières	AR	
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'HÄ©r., 1789	Bec-de-grue à feuilles de Ciguë	TC	
<i>Erodium malacoides</i> (L.) L'HÄ©r., 1789	Erodium fausse-Mauve	TC	
<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall., 1827	Drave printanière	TC	
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Panicaut champêtre, Chardon-Roland	TC	
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe Réveille-matin	TC	
<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe des jardins	AC	
<i>Euphorbia serrata</i> L., 1753	Euphorbe dentée	TC	
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb., 1771	Fétuque roseau	C	
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier	TC	
<i>Filago pyramidata</i> L., 1753	Cotonnière spatulée	C	
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil	TC	
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites	TC	
<i>Fumaria bastardii</i> Boreau, 1847	Fumeterre de Bastard	AC	
<i>Fumaria capreolata</i> L., 1753	Fumeterre grimpante	C	
<i>Fumaria muralis</i> Sond. ex W.D.J.Koch, 1847	Fumeterre des murs	AC	
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale	TC	
<i>Fumaria parviflora</i> Lam., 1788	Fumeterre à petites fleurs	TC	
<i>Galactites elegans</i> (All.) Soldano, 1991	Chardon élégant	TC	
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet Gratteron	TC	
<i>Galium maritimum</i> L., 1767	Gaillet maritime	AC	
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Caille-lait blanc, Gaillet Mollugine	C	
<i>Galium parisiense</i> L. subsp. parisiense	Gaillet de Paris	TC	

Nom scientifique	Nom commun	Rareté*	Statut, patrimonialité**
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium mou	TC	
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes	TC	
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre	TC	
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	TC	
<i>Herniaria glabra</i> L., 1753	Herniaire glabre	C	
<i>Herniaria hirsuta</i> L., 1753	Herniaire hérissée	C	
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge des rats	TC	
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon	C	
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint Jean	TC	
<i>Iris Cf Germanica</i>	Iris germanique	Nat	
<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	Iris fétide, Iris Gigot	C	
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux Acore	C	
<i>Juncus maritimus</i> Lam., 1794	Jonc maritime	C	
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scarole	TC	
<i>Lamium amplexicaule</i> L., 1753	Lamier amplexicaule	TC	
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Ortie pourpre	C	
<i>Lathyrus cicera</i> L., 1753	Gesse chiche	TC	
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier-sauce, Laurier d'Apollon	Nat	
<i>Lepidium draba</i> L., 1753	Passerage Drave	TC	
<i>Lepidium graminifolium</i> L., 1759	Passerage à feuilles de graminée	TC	
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam. subsp. vulgare	Marguerite commune	C	
<i>Linum narbonense</i> L., 1753	Lin de Narbonne	C	
<i>Linum strictum</i> L., 1753	Lin dressé	TC	
<i>Lolium rigidum</i> Gaudin, 1811	Ivraie raide	C	
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1963	Jussie faux péplis	Nat	
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb.	Mouron des champs	TC	
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune	TC	
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sylvestre	TC	
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne d'Arabie	C	
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline	C	
<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	Luzerne naine	TC	
<i>Medicago orbicularis</i> (L.) Bartal., 1776	Luzerne orbiculaire	TC	
<i>Medicago polymorpha</i> L., 1753	Luzerne polymorphe	TC	
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	TC	
<i>Minuartia hybrida</i> (Vill.) Schischk., 1936	Alsine à feuilles étroites	C	
<i>Morus alba</i> L., 1753	Murier blanc	PL	

Nom scientifique	Nom commun	Rareté*	Statut, patrimonialité**
<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842	Muscari à grappes	TC	
<i>Olea europaea</i> L., 1753	Olivier, Oléastre	TC	
<i>Onopordum illyricum</i> L., 1753	Pet d'Ane d'illyrie	TC	
<i>Ornithogalum umbellatum</i> L., 1753	Dame-d'onze-heures	TC	
<i>Papaver dubium</i> L., 1753	Pavot douteux	AR	
<i>Papaver hybridum</i> L., 1753	Pavot hybride	AC	
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	TC	
<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	Pariétaire des murs	TC	
<i>Passiflora</i> sp.	Fruit de la Passion, Passiflore	PL	
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Baldingère, Alpiste Roseau	C	
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud., 1840	Roseau, Phragmite	TC	
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse Epervière	TC	
<i>Pinus halepensis</i> Mill., 1768	Pin d'Alep	TC	
<i>Pinus pinea</i> L., 1753	Pin pignon, Pin parasol	R	
<i>Piptatherum miliaceum</i> (L.) Coss., 1851	Faux Millet	TC	
<i>Pistacia lentiscus</i> L., 1753	Lentisque	TC	
<i>Plantago afra</i> L., 1762	Plantain pucier	TC	
<i>Plantago albicans</i> L., 1753	Plantain blanchissant	AC	
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain Corne-de-cerf	TC	
<i>Plantago lagopus</i> L., 1753	Plantain Pied-de-Lièvre	C	
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	TC	
<i>Plantago sempervirens</i> Crantz, 1766	Plantain sempervirent	C	
<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex MÄ¼nchh., 1770	Platane à feuilles d'Erable	Nat	
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	TC	
<i>Polycarpon tetraphyllum</i> (L.) L., 1759	Polycarpon à quatre feuilles	C	
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux	TC	
<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc	TC	
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier noir, Liard	TC	
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Tremble	AR	
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	TC	
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier	C	
<i>Prunus dulcis</i> (Mill.) D.A.Webb, 1967	Amandier	Nat	
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier	TC	
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Acacia, Robinier faux Acacia	Nat	
<i>Rosmarinus officinalis</i> L., 1753	Romarin	TC	
<i>Rostraria cristata</i> (L.) Tzvelev, 1971	Koélérie à crête	TC	
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse	TC	

Nom scientifique	Nom commun	Rareté*	Statut, patrimonialité**
<i>Rubia tinctorum</i> L., 1753	Garance des teinturiers	AR	
<i>Rubus</i> L., 1753	Ronce	TC	
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés	AR	
<i>Sagina apetala</i> subsp. <i>erecta</i> F.Herm., 1912	Sagine sans pétales	C	
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	AC	
<i>Salix</i> L., 1753	Saule pleureur	AC	
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau hièble	C	
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	TC	
<i>Sanguisorba minor</i> Scop., 1771	Petite Pimprenelle	C	
<i>Scabiosa atropurpurea</i> var. <i>maritima</i> (L.) Fiori, 1903	Scabieuse maritime	TC	
<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753	Scabieuse Colombarie	C	
<i>Scorpiurus muricatus</i> subsp. <i>subvillosus</i> (L.) Thell., 1912	Chenillette poilue	C	
<i>Scorzonera laciniata</i> L., 1753	Podospérme lacinié	TC	
<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc	C	
<i>Sedum caespitosum</i> (Cav.) DC., 1828	Orpin rougeâtre	C	
<i>Sedum sediforme</i> (Jacq.) Pau, 1909	Orpin élevé, Orpin de Nice	TC	
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Sénéçon du Cap	Nat	
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Sénéçon vulgaire	TC	
<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Sherardie, Rubéole des champs	TC	
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv., 1811	Compagnon rouge, Silène dioïque	AC	
<i>Silene latifolia</i> Poir. subsp. <i>latifolia</i>	Compagnon blanc, Silène blanc	TC	
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Silène à larges feuilles	TC	
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé	TC	
<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertn., 1791	Chardon marie	TC	
<i>Sinapis alba</i> L., 1753	Moutarde blanche	AC	
<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	Moutarde des champs	C	
<i>Sisymbrium irio</i> L., 1753	Vélaret, Sisymbre irio	C	
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Morelle douce-amère	TC	
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron maraîcher	TC	
<i>Sonchus tenerrimus</i> L., 1753	laiteron délicat	C	
<i>Spartium junceum</i> L., 1753	Spartier, Genêt d'Espagne	TC	
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux	TC	
<i>Tamarix gallica</i> L., 1753	Tamaris de France	TC	
<i>Taraxacum campyloides</i> G.E.Haglund, 1948	Pissenlit officinal	C	
<i>Thymus vulgaris</i> L., 1753	Thym, Farigoule	TC	

Nom scientifique	Nom commun	Rareté*	Statut, patrimonialité**
<i>Torilis nodosa</i> (L.) Gaertn., 1788	Torilis noueux	C	
<i>Tragopogon dubius</i> Scop., 1772	Grand salsifis	AC	
<i>Tragopogon porrifolius</i> L., 1753	Salsifis austral	TC	
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre	TC	
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	TC	
<i>Trifolium purpureum</i> Loisel., 1807	Trèfle pourpre	C	
<i>Trifolium scabrum</i> L., 1753	Trèfle rude	TC	
<i>Trifolium stellatum</i> L., 1753	Trèfle étoilé	TC	
<i>Trifolium tomentosum</i> L., 1753	Trèfle tomenteux	C	
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre, Ormeau	TC	
<i>Urospermum dalechampii</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795	Urosperme de Daléchamps	TC	
<i>Urospermum picroides</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795	Urosperme faux-picris	TC	
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	C	
<i>Valerianella eriocarpa</i> Desv., 1809	Mâche à fruits velus	C	
<i>Verbascum sinuatum</i> L., 1753	Molène sinuée	TC	
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	TC	
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de Lierre	C	
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	TC	
<i>Viburnum tinus</i> L., 1753	Laurier-tin, Viome Tin	TC	
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée	TC	
<i>Vinca major</i> L., 1753	Grande Pervenche	Nat	
<i>Vitis vinifera</i> L., 1753	Vigne cultivée	PL	
<i>Vulpia ciliata</i> Dumort., 1824	Vulpie ciliée	TC	
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue de souris	C	

XV. ANNEXE 3 : ESPECES RECENSEES ET POTENTIELLES ET STATUTS

- * abréviations utilisées :
- P.N.** : Protection nationale
 - D.H.** : Directive « Habitats, Faune et Flore », annexes II, IV ou V
 - C.B.** : Convention de Berne. Annexes II & III.
 - L.R.F.** : Liste Rouge Française (EN : en danger ; NT : quasi menacé ; VU : espèce vulnérable ; LC : préoccupation mineure ; NA : non soumis à évaluation ; DD : données insuffisantes).
 - L.R.R.** : Liste Rouge Régionale Languedoc-Roussillon
 - ZNIEFF LR** : Déterminante dans la constitution des nouvelles Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique en région Languedoc-Roussillon.

Vulnérabilité:

Coléoptères: European red list of saproxylic beetles (European Union, 2010)

Odonates : Document préparatoire à une Liste Rouge de France métropolitaine (SFO, 2009)

LC : Préoccupation mineure

NT : Quasi-menacée

VU : Vulnérable

Orthoptères : liste rouge nationale des orthoptères (NAT : national ; MED : domaine méditerranéen)

p3 : espèce menacée, à surveiller

Lépidoptères : liste rouge des rhopalocères d'Europe de l'IUCN

NT : Quasi-menacé

Patrimonialité : **DZ : Zns** = espèce considérée comme déterminante dans la constitution des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique en Languedoc-Roussillon

DREAL : Hiérarchisation des enjeux de conservation des odonates présents en Languedoc-Roussillon (DREAL, 2013). Fort (FORT), modéré (MOD) ou faible (FAIB).

XV.1. Flore

Tableau 42 : Liste et statuts des espèces végétales trouvées sur la zone d'étude

Espèces	Population sur zone	Statut de protection et de menace						Enjeu local de conservation
		DH	PN	LRN	Lr	PR	ZNIEFF	
Cortège des milieux ouverts et semi ouverts								
Scammonée de Montpellier <i>Cynanchum acutum</i>	Plusieurs dizaines de pieds au sein d'une station						Zns	MODE

XV.2. Invertébrés

Tableau 43 : Liste et statuts des invertébrés trouvés sur la zone d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Berne	Bonn	DH	Prot nat	PNA	SCAP France	LRE	LRN	LR LRR Ortho-Méditerranée	LR LRR Ortho-Languedoc	LR LRR Ortho-Massif Central	ZNIEFF LR	SCAP LR	TVB LR	Enjeux LR	Enjeux sur la zone d'étude
Aranea																	
	<i>Saitis barbipes</i>																
	<i>Micrommata ligurinum</i>																
	<i>Gibbaranea bituberculata</i>																
Coleoptera																	
Scarabée rhinocéros européen	<i>Oryctes nasicornis</i>																
Lepture fauve	<i>Paracorymbia fulva</i>																
	<i>Rhagonycha fulva</i>																
Lepture porte-cœur	<i>Stictoleptura cordigera</i>																
	<i>Clanoptilus rufus</i>																
	<i>Oxythyrea funesta</i>																
	<i>Protaetia morio</i>																
	<i>Lachnaia</i>																
	<i>Saperda punctata</i>							1303									MODE
Galéruque de l'orme (La)	<i>Xanthogaleruca luteola</i>																
Coccinelle à 7 points	<i>Coccinella septempunctata</i>																
Hemiptera																	
	<i>Calocoris nemoralis</i>																
Grande Cigale commune (la)	<i>Lyristes plebejus</i>																
	<i>Graphosoma italicum</i>																
	<i>Eurydema ornata</i>																
Cacan (le)	<i>Cicada orni</i>																
	<i>Scantius aegyptius</i>																
Cigalette argentée (la)	<i>Tettigetta argentea</i>																
Cigale noire (la)	<i>Cicadatra atra</i>																
	<i>Camptopus lateralis</i>																
Gendarme	<i>Pyrrhocoris apterus</i>																
	<i>Cercopis intermedia</i>																
	<i>Coreus marginatus</i>																
	<i>Sciocoris macrocephalus</i>																
	<i>Dolycoris baccarum</i>																
Hymenoptera																	
	<i>Crematogaster scutellaris</i>																
Abeille domestique	<i>Apis mellifera</i>																
Frelon	<i>Vespa crabro</i>																
	<i>Megascolia maculata flavifrons</i>																
Isopoda																	
	0 <i>Armadillo officinalis</i>																
Lepidoptera																	
Ocellé de le Canche (Le)	<i>Pyronia cecilia</i>							866	LC								
Myrtil (Le)	<i>Maniola jurtina</i>							808	LC								
Tircis (Le)	<i>Pararge aegeria</i>							850	LC								
Piéride du Chou (La)	<i>Pieris brassicae</i>							930	LC								
Piéride du Navet (La)	<i>Pieris napi</i>							936	LC								
Piéride de la Rave (La)	<i>Pieris rapae</i>							937	LC								
Azuré de la Bugrane (L')	<i>Polyommatus icarus</i>							604	LC								
Mélitée du Plantain (La)	<i>Melitaea cinxia</i>							826	LC								

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Berne	Bonn	DH	Prot nat	PNA	SCAP France	LRE	LRN	LR LRR Ortho-Méditerranée	LR LRR Ortho-Languedoc	LR LRR Ortho-Massif Central	ZNIEFF LR	SCAP LR	TVB LR	Enjeux LR	Enjeux sur la zone d'étude
Flambé (Le)	<i>Iphioides podalirius</i>							877	LC								
Hespérie du Chiendent (L')	<i>Thymelicus acteon</i>							504	LC								
Diane (La)	<i>Zerynthia polyxena</i>	An.II		An.IV	Art.2			887	LC				DS	sp. suppl.	X		MODE
Collier-de-coraïl (Le)	<i>Aricia agestis</i>							510	LC								
Machaon (Le)	<i>Papilio machaon</i>							880	LC								
Vanesse des Chardons (La)	<i>Vanessa cardui</i>							872	LC								
Sylvaine (La)	<i>Ochlodes sylvanus</i>							482	LC								
Souci (Le)	<i>Colias crocea</i>							899	LC								
Gamma (Le)	<i>Autographa gamma</i>																
Tacheté austral (Le)	<i>Pyrgus malvoides</i>							495	LC								
Azuré des Nerpruns (L')	<i>Celastrina argiolus</i>							525	LC								
Piéride du Lotier (La)	<i>Leptidea sinapis</i>							928	LC								
Echiquier ibérique (L')	<i>Melanargia lachesis</i>							815	LC								
Moro-Sphinx (Le)	<i>Macroglossum stellatarum</i>																
Hespérie de l'Alcée (L')	<i>Carcharodus alceae</i>							464	LC								
Silène (Le)	<i>Brintesia circe</i>							678	LC								
Vulcain (Le)	<i>Vanessa atalanta</i>							871	LC								
Mélitée des Centaurées (La)	<i>Melitaea phoebe</i>							831	LC								
Mégère (La)	<i>Lasiommata megera</i>							796	LC								
Odonates																	
Agrion blanchâtre (L')	<i>Platycnemis latipes</i>							91							X	NH	
Anax empereur (L')	<i>Anax imperator</i>							107								NH	
Sympétrum de Fonscolombe (Le)	<i>Sympetrum fonscolombii</i>							11								NH	
Agrion élégant (L')	<i>Ischnura elegans</i>							80								NH	
Agrion porte-coupe (L')	<i>Enallagma cyathigerum</i>							75								NH	
Libellule fauve (La)	<i>Libellula fulva</i>							159					DS			MODE	MODE
Cordulie à corps fin (La)	<i>Oxygastra curtisii</i>	An.II		An.II et IV	Art.2	X		140	V				DS			FORT	FORT
Orthétrum réticulé (L')	<i>Orthetrum cancellatum</i>							163								NH	
Gomphe joli (Le)	<i>Gomphus pulchellus</i>							116								NH	
Caloptéryx occitan (Le)	<i>Calopteryx xanthostoma</i>							49								NH	
Crocothémis écarlate (Le)	<i>Crocothemis erythraea</i>							151								NH	
Naïade de Vander Linden (La)	<i>Erythronma lindenii</i>							76								NH	
Orthétrum bleuissant (L')	<i>Orthetrum coerulescens</i>							1								NH	
Anax napolitain (L')	<i>Anax parthenope</i>							109								NH	
Agrion orangé (L')	<i>Platycnemis acutipennis</i>							90								FAIB	FAIB
Leste vert (Le)	<i>Chalcolestes viridis</i>							57								NH	
Mantodea																	
Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>																
Empuse commune (L')	<i>Empusa pennata</i>																
Orthoptera																	
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>									4	4	4					
Decticelle frêle	<i>Yersinella raymondi</i>									4	4	2					
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>									4	4	4					
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>									4	4	3					
OEdipode automnale	<i>Aiolopus strepens</i>									4	4	4					
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>									4	4	4					
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>									4	4	4					
Criquet migrateur	<i>Locusta migratoria</i>									1	-	-	DS				
Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i>									4	4	4					
	<i>Dociostaurus jagoi</i>									4	1	3					
OEdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i>									4	4	4					

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Berne	Bonn	DH	Prot nat	PNA	SCAP France	LRE	LRN	LR LRR Ortho-Méditerranée	LR LRR Ortho-Languedoc	LR LRR Ortho-Massif Central	ZNIEFF LR	SCAP LR	TVB LR	Enjeux LR	Enjeux sur la zone d'étude
Criquet égyptien	<i>Anacridium aegyptium</i>									4	3	-					
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>									4	4	4					
Decticelle des sables	<i>Platycleis sabulosa</i>									3	2	2			X		FAIB
Criquet glauque (Le)	<i>Euchorthippus elegantulus</i>									4	4	4					
Decticelle des roselières	<i>Pholidoptera femorata</i>									4	3	3					
Dectique à front blanc	<i>Decticus albifrons</i>									4	4	3					
Decticelle carroyée	<i>Platycleis tessellata</i>									4	4	4					

XV.3. Amphibiens

Tableau 44 : Liste et statuts des amphibiens trouvés sur la zone d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population	Berne	Bonn	DH	Prot nat	PNA	SCAP FRANCE	LRE	LRN	ZNIEFF LR	SCAP LR	TVB LR	Enjeux	Enjeux sur la zone d'étude
Grenouille rieuse - potentiel	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Abondante	An.III		An.V	Art.3			LC	LC				INTR	INTR
Crapaud commun - potentiel	<i>Bufo bufo</i>	Estimée peu abondante	An.III			Art.3			LC	LC				FAIB	FAIB
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Peu abondante	An.II		An.IV	Art.2			LC	LC				FAIB	FAIB

XV.4. Reptiles

Tableau 45 : Liste et statuts des reptiles trouvés sur la zone d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population	Berne	Bonn	DH	Prot nat	PNA	SCAP FRANCE	LRE	LRN	ZNIEFF LR	SCAP LR	TVB LR	Enjeux	Enjeux sur la zone d'étude
Milieux aquatiques															
Couleuvre vipérine - potentielle	<i>Natrix maura</i>	Estimée abondante (environ 6 individus)	An.III			Art.3			LC	LC			X	FAIB	FAIB
Trachémyde à tempes rouges	<i>Trachemys scripta elegans</i>	Estimée abondante (environ 10 individus)	An.III												Très faible
Milieux ouverts à semi-ouverts															
Seps strié - potentiel	<i>Chalcides striatus</i>	Peu abondante (peut-être 6 individus au maximum)							LC	LC			X	MODE	MODE
Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	Estimée peu abondante (3 à 4 individus)				Art.3			LC	LC				MODE	FAIB
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	Estimée abondante (10 individus au minimum)				Art.2			LC	LC				FAIB	FAIB
Milieux arborés															
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Peu abondante (environ 10 individus)	An.III			Art.3			LC	LC				FAIB	FAIB
Milieux urbains															
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	Abondante				Art.3			LC	LC				FAIB	FAIB
Lézard catalan	<i>Podarcis liolepis</i>	Abondante				Art.2			LC	LC				FAIB	FAIB

XV.5. Chiroptères

Tableau 46 : Liste et statuts des chiroptères trouvés sur la zone d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Berne	Bonn	DH	Prot nat	PNA	SCAP FRANCE	LRE	LRN	ZNIEFF LR	SCAP LR	TVB LR	Enjeux	Enjeux sur la zone d'étude
Milieux humides															
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Chasse, transit	An.II	An.II	An.II et IV	Art.2	X	1+	NT	VU	DS	2+	X	TRFO	MODE
Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	Chasse, transit	An.II	An.II	An.II et IV	Art.2	X	2+	VU	VU	DS	1+	X	TRFO	MODE
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	Chasse, transit	An.II	An.II	An.II et IV	Art.2	X	2+	NT	NT	DC	2+	X	FORT	FAIB
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Chasse, transit, gîte	An.II	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	NT	R			MODE	MODE
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Chasse, transit, gîte	An.II	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	LC				FAIB	FAIB
Milieux arborés (boisements et linéaires)															
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Gîte, chasse, transit	An.II	An.II	An.II et IV	Art.2	X	2+	NT	NT	DC	2+		FORT	FORT
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Gîte, chasse, transit	An.II	An.II	An.II et IV	Art.2	X		LC	LC	DC			MODE	FORT
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Chasse, transit, gîte	An.II	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	NT	DC			FORT	MODE
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Chasse, transit, gîte	An.II	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	NT	DC			MODE	MODE
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Chasse, transit, gîte	An.II	An.II	An.II et IV	Art.2	X		VU	LC	DS			FORT	MODE
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Chasse, transit, gîte	An.II	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	LC	R			MODE	FAIB
Milieux urbains (friches proches habitations)															
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Chasse, transit, gîte	An.III	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	LC				FAIB	FAIB
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Chasse, transit, gîte	An.II	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	LC	R			FAIB	FAIB
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Chasse, transit, gîte	An.II	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	LC				MODE	FAIB
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Chasse, transit, gîte	An.II	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	LC	R			MODE	FAIB
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	Chasse, transit	An.II	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	LC	R			MODE	FAIB
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	Chasse, transit	An.II	An.II	An.IV	Art.2	X		LC	LC	DC			MODE	FAIB

XV.6. Mammifères

Tableau 47 : Liste et statuts des mammifères trouvés sur la zone d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population	Berne	Bonn	DH	Prot nat	PNA	SCAP FRANCE	LRE	LRN	ZNIEFF LR	SCAP LR	TVB LR	Enjeux	Enjeux sur la zone d'étude
Milieux ouverts à semi-ouverts (friche, talus et haies)															FAIB
Hérisson d'Europe - potentiel	<i>Erinaceus europaeus</i>	Estimée peu abondante	An.III			Art.2			LC	LC				FAIB	FAIB
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>		An.III						LC	LC				NH	FAIB
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>								NT	NT			X	MODE	FAIB
Blaireau	<i>Meles meles</i>		An.III						LC	LC				NH	FAIB
Milieux arborés															FAIB
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Peu abondante	An.III			Art.2			LC	LC				FAIB	FAIB
Milieux aquatiques (canaux)															Très faible
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	Abondante								NA					Très faible

XV.7. Avifaune

Tableau 48 : Liste et statuts des oiseaux trouvés sur la zone d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Berne	Bonn	DO	Prot nat	PNA	SCAP FRANCE	LRM	LRN nicheurs	LRN hivernants	LRN passages	LRR- nicheurs	LRR- hivernants	ZNIEFF LR	SCAP LR	TVB LR	Enjeux LR	Enjeux sur la zone d'étude
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	A-S	An.II	AEWA	An.I	Art.3			LC	LC	NAd		L10		DC			MODE	FAIB
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Npo-S	An.II			Art.3			LC	LC	NAd							FAIB	FAIB
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	A-E	An.II	AEWA	An.I	Art.3		1-	LC	LC	NAd		V5		DS	2+		MODE	FAIB
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	(N)-S	An.II	An.II		Art.3			LC	LC								FAIB	FAIB
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Npo-S		An.II		Art.3			LC	LC	NAd	NAd						FAIB	FAIB
Calopsitte élégante	<i>Nymphicus hollandicus</i>	T																	/
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Npo-S	An.III	An.II et AEWA	An.II/1 et Ann.III/1				LC	LC	LC	NAd						NH	NH
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Npo-S	An.II			Art.3			LC	LC	NAd	NAd						FAIB	FAIB
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	N-S			An.II/2	Art.3			LC	LC	NAd							FAIB	FAIB
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	(N)-S				Art.3			LC	LC	NAd							FAIB	FAIB
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	(N)-S	An.III			Art.3			LC	LC							X	FAIB	FAIB
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	N-S	An.III			Art.3			LC	LC			S13					MODE	FAIB
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	Npo-S	An.III		An.II/2														
Coucou geai	<i>Clamator glandarius</i>	Npo-E	An.II			Art.3			LC	NT			LR16		R			MODE	MODE
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Npo-S		An.II		Art.3 et 6			LC	LC	NAd	NAd						FAIB	FAIB
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	(N)-S			An.II/2				LC	LC	LC	NAd						NH	NH
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Npo-S		An.II		Art.3			LC	LC	NAd	NAd						FAIB	FAIB
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	(N)-S	An.II	An.II		Art.3			LC	LC	NAd	NAd						FAIB	FAIB
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	(N)-S	An.II	An.II		Art.3			LC	LC								FAIB	FAIB
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	(N)-S	An.III	AEWA	An.II/1 et Ann.III/2				LC	LC	NAd	NAd		L9	DC			NH	NH
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	(N)-S	An.III	AEWA	An.II/2				LC	LC	NAd	NAd						NH	NH
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Npo-S			An.II/2				LC	LC	NAd							NH	NH
Goéland leucopnée	<i>Larus michahellis</i>	T	An.III			Art.3				LC	NAd	NAd						FAIB	FAIB
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	T	An.III	AEWA		Art.3			LC	LC	LC	NAd							
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Npo-S	An.II			Art.3			LC	LC								FAIB	FAIB
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	A-S	An.III	AEWA		Art.3			LC	LC	NAd	NAd						FAIB	FAIB
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	A-E	An.II			Art.3			LC	LC		DD						FAIB	FAIB
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	A-E	An.II			Art.3			LC	LC		DD						FAIB	FAIB
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	(N)-E	An.II			Art.3			LC	LC	NAd		D11	V7	R			MODE	MODE
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	(N)-S	An.II	An.II		Art.3			LC	LC		NAd						FAIB	FAIB

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Berne	Bonn	DO	Prot nat	PNA	SCAP FRANCE	LRM	LRN nicheurs	LRN hivernants	LRN passages	LRR- nicheurs	LRR- hivernants	ZNIEFF LR	SCAP LR	TVB LR	Enjeux LR	Enjeux sur la zone d'étude
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	(N)-S	An.II			Art.3			LC	VU	NAd	NAd					X	MODE	MODE
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	(N)-E	An.II			Art.3			LC	LC		NAd						FAIB	FAIB
Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	Npo	Ann.III		An.I	Art.3			LC	LC	NA							FAIB	FAIB
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	A-E	An.III			Art.3			LC	LC		DD						FAIB	FAIB
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	(N)-S	An.III		An.II/2				LC	LC	NAd	NAd						NH	NH
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	(N)-S	An.II			Art.3			LC	LC		NAb						FAIB	FAIB
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	(N)-S	An.II			Art.3			LC	LC	NAb	NAd						FAIB	FAIB
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	A-E		An.II	An.I	Art.3			LC	LC		NAd						MODE	FAIB
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	(N)-S				Art.3			LC	LC		NAb						FAIB	FAIB
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	(N)-S	An.III			Art.3			LC	NT								FAIB	MODE
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Npo	An.II	An.II	An.I	Art.3		1+	LC	NT	NAd	NAd	V5	R8	DC	1+		FORT	FORT
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	(N)-S	An.III		An.II/1 et Ann.III/1				LC	LC								NH	NH
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	(N)-S	An.II			Art.3			LC	LC								FAIB	FAIB
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	(N)-S	An.II			Art.3			LC	LC								FAIB	FAIB
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Npo-S			An.II/2				LC	LC								NH	NH
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia domestica</i>	Npo-S																	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Npo-S			An.II/1 et Ann.III/1				LC	LC	LC	NAd						NH	NH
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Npo-S	An.III			Art.3			LC	LC	NAd	NAd						FAIB	FAIB
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	(N)-S	An.II	An.II		Art.3			LC	LC	NAd	NAd						FAIB	FAIB
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	(N)-S	An.II			Art.3			LC	LC	NAd	NAd						FAIB	FAIB
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	(N)-E	An.II			Art.3			LC	LC		NAd						FAIB	FAIB
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	(N)-S	An.II			Art.3			LC	LC	NAd	NAd						FAIB	FAIB
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	(N)-S	An.II			Art.3			LC	LC	NAd	NAd						FAIB	FAIB
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	N-S	An.II			Art.3			LC	LC		NAd						FAIB	FAIB
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	(N)-E	An.III		An.II/2				LC	LC		NAd						NH	NH
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Npo-S	An.III		An.II/2				LC	LC		NAd						NH	NH
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	T		An.II	An.I	Art.3			LC	LC			R9		DS			MODE	MODE
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	N-S	An.II			Art.3			LC	LC	NAd	NAd						FAIB	FAIB
Rollier d'Europe - potentiel	<i>Coracias garrulus</i>		An.III	An.II	An.I	Art.3			LC	NT					DC			MODE	MODE

